

AUTOMNE 2000

Techniques : les paris de l'innovation



REVUE PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE ET DU C.N.R.S.

PRESSES UNIVERSITAIRES DE VINCENNES



MÉDIÉVALES
Langue Textes Histoire

Revue semestrielle
publiée par les Presses Universitaires de Vincennes-Paris VIII
avec le concours du Centre National du Livre
et du Centre de la Recherche Scientifique

fondée par François-J. Beaussart, Bernard Cerquiglini, Orlando de Rudder,
François Jacquesson, Claude Jean, Odile Redon

Couverture : dessin de Michel Pastoureau
maquette de Piero Brogi

MÉDIÉVALES 39 AUTOMNE 2000

TECHNIQUES
Les paris de l'innovation

THÈME COORDONNÉ
PAR PHILIPPE LARDIN
ET GENEVIÈVE BÜHRER-THIERRY

CONSIGNES AUX AUTEURS

A – Articles

Les textes seront remis (en double exemplaire) dactylographiés ou imprimés en double interligne, en feuillets de 1 800 signes (30 lignes à 60 signes) sur format 21 × 29,7 cm. Le texte et les notes seront présentés séparément, les notes numérotées en continu à la suite de l'article. Les articles (notes comprises) ne dépasseront pas 45 000 signes (y compris les blancs), sauf consignes spécifiques du responsable du numéro. Les disquettes seront fournies dans un second temps.

Normes de présentation

Les mots et les citations en latin seront présentés en italiques ou soulignés. Les citations (hors le latin) figureront entre guillemets. Les illustrations seront présentées à part, en cliché positif noir et blanc, numérotées et avec une légende dactylographiée. Le nombre des illustrations par article ne dépassera pas 5. Les dessins au trait sont les bienvenus.

Notes

Dans les notes et les références bibliographiques, on respectera les normes suivantes : initiale du prénom de l'auteur en capitale, suivi du nom de l'auteur en petites capitales (sauf l'initiale en capitale) ; titre d'ouvrage en italiques ; tome ou volume ; lieu et date d'édition ; pages.

Pour les articles de revue : titre de l'article entre guillemets, directement suivi, après une virgule (sans « dans » ni *in*), du titre de la revue en italiques ou souligné ; tome ou volume ; année ; pages.

Pour les articles inclus dans des ouvrages collectifs (actes de colloques, mélanges...), même présentation mais le titre de l'article est suivi du mot « dans », puis du nom de l'éditeur scientifique (en petites capitales) suivi de « éd. » ou « dir. », et du titre de l'ouvrage (en italiques).

Pour les éditions des textes médiévaux, le prénom et le nom de l'auteur seront en petites capitales (sauf initiales, en capitales) ; le titre du texte (en italiques) sera suivi du prénom et du nom de l'éditeur scientifique (en petites capitales) suivi de « éd. » ou « dir. ».

B – Notes de lecture

On indiquera dans l'ordre : l'auteur, le titre en italiques (y compris l'intégralité des sous-titres), le lieu d'édition, la maison d'édition, la date de publication, le nombre de pages, le nombre de planches et la nature des index.

SOMMAIRE N° 39 AUTOMNE 2000

TECHNIQUES : LES PARIS DE L'INNOVATION

ESSAIS ET RECHERCHES

POINT DE VUE

Médiévales 39, automne 2000, p. 5-13

Paul BENOIT et Philippe LARDIN

LES PARIS DE L'INNOVATION

L'innovation est un thème qui depuis quelques années a retenu l'attention des historiens et en particulier des médiévistes, ce que montre un certain nombre de publications récentes. C'était déjà le cas de l'article pionnier de Philippe Braunstein sur les mines et la métallurgie[1] et de plusieurs autres travaux plus récents[2]. Toutefois, ce sont surtout des œuvres collectives qui manifestent l'intérêt actuel du monde des historiens pour ce thème. Le VIe Congrès de la Société d'Archéologie médiévale consacrait ses travaux à *L'Innovation technique au Moyen Âge*[3]. Plus récemment, un colloque organisé au CNAM par Liliane Hilaire-Perez et Anne-Françoise Garçon[4], toujours sur la question de l'innovation, faisait également sa place au Moyen Âge. Toutes ces réunions, si elles ont apporté beaucoup d'informations sur l'évolution des techniques, ont aussi montré une grande difficulté à conceptualiser l'innovation.

Le mot innovation – quand il était utilisé, car certains auteurs semblent même avoir ignoré son existence – n'a jamais, ou presque, été défini. Dans son introduction au colloque de la société d'archéologie médiévale, par exemple, Jean-Marie Pesez considérait implicitement l'innovation comme synonyme de progrès[5] et estimait qu'« accorder ou

1. Ph. BRAUNSTEIN, « L'innovation dans les mines et la métallurgie européenne (XIVe-XVIe siècles) », *Bulletin de l'Association française des historiens économistes*, n° 15, 1982, p. 1-17.

2. P. BENOIT, « Technology and Crisis : The Great Depression of the Middle Ages and the Technology of the Renaissance (Fourteenth to Sixteenth Centuries) », *History and Technology*, 1984, n° 1, p. 319-334 ; ID., *Les mutations techniques et scientifiques de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance*, Microfiches, Micro-éditions universitaires, Lille, 1994 ; ID., « L'innovation technique au XIIe siècle », dans *Vie spéculative, vie méditative et travail manuel à Chartres au XIIIe siècle (autour de Thierry de Chartres et des introducteurs de l'étude des arts mécaniques auprès du quadrivium)*, Actes du colloque international des 4 et 5 juillet 1998, Chartres, 1998, p. 37-50.

3. P. BECK (dir.), *L'innovation technique au Moyen Âge, Actes du VIe Congrès international d'Archéologie médiévale*, Paris, 1998.

4. Colloque tenu au CNAM les 7, 8 et 9 décembre 1999 dont les actes sont à paraître.

5. J.-M. PESEZ, « Le Moyen Âge est-il un temps d'innovation technique ? », dans *L'Innovation technique au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 11-14.

non un impact du fait technique sur le fait social relève largement de l'idéologie », ce qui est pour le moins discutable et permet d'esquiver le débat. Personne n'a posé, en termes clairs, la question fondamentale de savoir si la notion d'innovation était performante pour mieux comprendre l'histoire médiévale. En d'autres termes, s'il s'agissait d'un concept offrant des possibilités d'interprétation à l'historien des techniques et de l'économie ou seulement d'un vocable au sens vague autorisant toutes les interprétations. D'ailleurs, actuellement, le mot est passé dans la langue quotidienne et les médias lui accordent une bonne place sans le définir davantage.

De telles questions ne sont pas superflues. Jean-Louis Maunoury, auteur de *La Genèse des innovations. La création technique dans l'activité de la firme*[6], ouvrage qui traite magistralement la question de l'innovation à l'époque contemporaine, ne peut en donner une définition précise lorsqu'il s'adresse à un public plus large. Il admet lui-même dans l'*Encyclopedia Universalis* que « *son acception* [celle du mot *innovation*] *est actuellement plutôt vague, pourtant il est fort utilisé car il est pratique et suggestif*[7] ». De même, le Robert, en 1985, en donne une définition brève « *Réalisation technique qui s'impose sur le marché* », définition intéressante puisqu'elle permet d'éliminer tout ce qui ressort de la seule invention, mais ne permet pas de poser bien des problèmes essentiels.

Le terme d'innovation est fort ancien, *innovatio* existe en latin classique avec le sens de renouvellement[8]. Le mot apparaît en français, selon Le *Dictionnaire historique de la langue française* de Robert à la fin du XIIIe siècle ; il possède alors un sens juridique, celui d'une nouveauté dans le domaine du droit[9]. Il prend ensuite des acceptions diverses jusqu'à la première moitié du XXe siècle. Un sens précis lui est alors donné par Joseph Schumpeter qu'il faut rappeler ici.

Pour lui, l'innovation était « *l'établissement de toute nouvelle fonction de production*[10] » dont il définissait cinq cas : l'apparition d'un nouveau produit, l'apparition d'un nouveau procédé de fabrication, une nouvelle organisation de la production, la conquête d'un nouveau débouché économique et enfin la conquête d'une nouvelle source de matières premières. Selon lui, l'innovation était le fruit de l'activité de l'entrepreneur, personnage clé du système qui n'était pas à l'origine de l'invention mais choisissait celle qui lui convenait parmi toutes les solutions que lui offraient la technique et la conjoncture. Les idées de

6. J.-L. MAUNOURY, *La genèse des innovations. La création technique dans l'activité de la firme*, Paris, PUF, 1968.

7. *Encyclopedia Universalis*, t. IX, p. 1189, édition de 1985. Dans l'édition de 1989 (Corpus 12, p. 355-361), l'article « Innovation » de J.-L. Maunoury est complété par une contribution de Ph. Pichat : « Innovation technologique ».

8. F. GAFFIOT, *Dictionnaire illustré Latin-Français*, p. 823 qui cite Apulée (IIe siècle après J.-C.) et Arnobe (IIe-IIIe siècles).

9. Paris, 1992, p. 1029.

10. J.-L. MAUNOURY, *op. cit.*, se référant à *Théorie de l'évolution économique*, éd. franç. Paris, Dalloz, 1935.

Schumpeter ont elles-mêmes évolué et ce résumé schématise à l'excès une pensée complexe qui a profondément marqué la réflexion sur les évolutions économiques et techniques.

Actuellement, une part importante de sa théorie a été abandonnée. En France, François Perroux a remis en cause le rôle de l'entrepreneur[11]. De manière plus générale, des cinq cas définis par Schumpeter ceux qui sont en liaison avec la conquête de nouveaux marchés et de nouvelles matières premières ont été abandonnés. Le terme d'innovation sert, lorsqu'il n'est pas doublé d'un qualificatif, à caractériser uniquement un changement technique. Pourtant, ce changement doit répondre à un certain nombre de critères. Pour qu'il y ait innovation il faut que le changement soit d'importance, qu'il modifie les conditions de la production et du marché. Ce qui conduit à abandonner des formules comme *innovation au quotidien* ou encore *innovation innovante*, pléonasme qui manifeste la nécessité de rendre au concept une valeur qui a été oubliée.

Selon Schumpeter, l'innovation est un passage, une rupture. C'est ce sens qui, selon nous, doit être retenu pour que le concept garde son efficacité. On entre ici dans un débat antérieur à l'œuvre de l'économiste austro-américain : l'évolution des techniques est-elle le fait d'une succession de ruptures, de *« progrès »* ou celui d'une évolution lente, d'aménagements *« au quotidien »* ? Cette définition de l'innovation n'implique pas, au départ, un choix entre ces deux hypothèses mais elle fournit un moyen d'organiser la perception du phénomène. Les réflexions actuelles sur l'innovation concernent essentiellement l'époque contemporaine et insistent sur le rôle de l'entreprise, et des départements « recherche et développement ». On ne peut évidemment pas appliquer à l'époque médiévale les analyses des économistes contemporains, les écarts entre les structures et les mentalités étant beaucoup trop considérables. Cependant, ces recherches fournissent des outils qui permettent de mieux comprendre l'innovation médiévale, sans pour autant en négliger les caractères spécifiques.

Faire l'histoire de l'innovation, c'est d'abord établir une chronologie. Penser que la datation des transformations techniques demeurera impossible revient à nier cette histoire, même si des problèmes importants se posent. En premier lieu, la nature des sources rend très difficile de préciser le moment de l'apparition d'une technique nouvelle. Pendant longtemps, les auteurs des textes qui nous sont parvenus, le plus souvent des clercs, n'attachaient qu'une attention limitée aux techniques. Le terme de forge pouvait aussi bien signaler un atelier de maréchal qu'une installation possédant un marteau hydraulique. Au moment où apparaît la mécanisation de la métallurgie, les actes citent le plus souvent les forges sans spécifier si elles utilisent la force de l'eau. Le premier marteau hydraulique connu par les textes en Angleterre ne remonte pas avant le XVe siècle ; or les fouilles menées sur le site cistercien de Bordesley ont permis à G. Astill de mettre au jour un marteau hydraulique

11. Fr. PERROUX, *Industrie et Création collective*, 2 vol., Paris, 1964-1970.

daté de manière certaine du XIIe siècle[12]. Le terme mouline, largement utilisé dans le sud de la France pour caractériser les forges hydrauliques, ne permet pas de spécifier, jusqu'au XVe siècle, si les soufflets sont entraînés par la force hydraulique comme l'est le marteau[13]. Le recours à l'archéologie est donc, dans certains cas, fondamental mais encore tributaire de la localisation des fouilles[14]. Quand elle est possible, la cartographie de l'innovation montre de grandes diversités régionales et traduit la lenteur de la diffusion des techniques, les échelles de temps étant très différentes de celles qui sont considérées comme normales de nos jours[15]. En revanche, les recherches actuelles insistent sur les transferts de technologie, l'importance de l'investissement, le rôle des pouvoirs publics comme sur la diffusion des innovations et leur capacité à produire d'autres nouveautés, autrement dit ce qu'on appelle aujourd'hui l'induction.

Tous ces facteurs interviennent également au Moyen Âge. L'Occident médiéval a adopté des techniques venues des mondes extérieurs. Innovations majeures, le papier et la poudre à canon lui ont été transmis par l'intermédiaire du monde arabe. Mais des échanges se sont produits à l'intérieur même de l'Europe chrétienne. C'est ce que montrent à la fois Jean-Louis Roch, Philippe Bernardi et Sophie Lagabrielle à des niveaux différents. Si le drap à deux trames né en Flandre s'est répandu dans de nombreuses autres régions, notamment en Normandie, les caves « à la piémontaise » introduites par Barthélemy Guersi à Aix-en-Provence n'ont eu qu'une diffusion limitée dans l'espace et dans le temps. De même, il serait intéressant de pouvoir mesurer l'influence vénitienne sur la production française de verre creux.

Dans ce processus, la circulation des hommes a joué un rôle essentiel dans la mesure où la culture technique n'utilisait l'écrit que de manière limitée. Comme le maçon piémontais Barthélemy Guersi a importé en Provence sa méthode d'aménagement des caves, comme les Cathares ont contribué à transmettre la mouline de la Montagne Noire à l'Ariège, les mineurs allemands ont parcouru l'Europe en apportant avec eux les nouvelles techniques d'extraction des minerais.

À l'adoption de modèles importés s'ajoute l'adaptation de machines et d'équipements déjà existants. Dans l'industrie textile, les cardes ont servi d'abord à « lainer » les draps avant de carder la laine et le rouet à préparer les cannettes de fils de trame avant d'être l'appareil

12. G.-G. ASTILL, *A Medieval Industrial Complex and its Landscape : the Metalworking Watermills and Workshops of Bordesley Abbey*, York, Council for British Archaeology, report 92, 1993, 317 p.

13. C. VERNA, *Le temps des moulines. Le fer et son exploitation du comté de Foix à la vicomté de Béarn (fin XIIe-fin XVe)*, Université Paris 1, 1994.

14. J. GEDDES, « Iron », dans J. BLAIR et N. RAMSEY (dir.), *English Medieval Industries*, Londres et Rio Grande, 1989, p. 446.

15. « L'innovation est un processus long : de dix à quinze ans, parfois davantage, s'écoulent entre la naissance de l'idée d'un nouveau produit et son apparition sur le marché », Ph. PICHAT, art. *Innovation technologique*, dans *Encyclopedia Universalis*, t. IX, édition de 1985, p. 357-361.

qui a révolutionné le filage. De même, quand des installations de fabrication du papier se sont installées en Italie dès 1276, elles utilisaient des piles mues par une roue hydraulique comme les piles des moulins à foulon.

Adoption de procédés étrangers et adaptation de techniques locales ne représentent qu'un aspect de la genèse de l'innovation médiévale. Les processus qui conduisent à la mise au point de nouvelles techniques restant souvent mal expliqués pour des époques où les sources écrites abondent, il serait vain d'espérer maîtriser ces processus au Moyen Âge. L'induction, c'est-à-dire la capacité d'une innovation à créer d'autres innovations est un concept actuel susceptible d'éclairer les origines des transformations techniques. Le développement du marteau hydraulique permettant la production de barres de fer plus facilement et à moindre coût a induit dès le XIIe siècle de profondes transformations dans l'art de bâtir. Grâce à l'emploi de chaînages et de tirants métalliques, les constructions gothiques ont pu s'élever et s'ouvrir par de larges baies, les armatures de fer forgé autorisant la mise en place d'immenses verrières. Par ailleurs, la maîtrise du verre au cours du XIIIe siècle a induit d'autres innovations dans le domaine de l'optique. C'est à la fin du siècle qu'apparaissent les premières lunettes.

L'innovation ne découle pourtant pas uniquement de facteurs techniques. Comme de nos jours, elle nécessite des investissements. Dans l'industrie textile, l'essor du moulin à foulon est un investissement relativement lourd « motivé par la recherche de l'abaissement des coûts ». De même, les possibilités financières des notaires ont contribué à la diffusion de la mouline en Ariège. Le développement de l'artillerie, qui implique lui aussi un effort financier important, ne répond pas à une recherche du profit mais à une volonté de pouvoir, deux aspects qui se retrouvent dans la logique de l'innovation actuelle. Les moyens de l'investissement se sont modifiés au cours du Moyen Âge. Chez les Cisterciens, aux XIIe et XIIIe siècles, l'implantation des moulins à fer mettait en œuvre non seulement des sommes en deniers, mais aussi des droits sur l'eau et sur le bois.

Fruits d'investissements, l'innovation s'inscrit dans un contexte économique et social déterminé. Elle répond à une demande qui se manifeste à un moment précis. La poterie de grès se répand lorsque se produit une évolution des usages alimentaires et où les hommes accordent à l'hygiène une importance croissante. La recherche d'un meilleur confort de l'habitation au XVe siècle a entraîné un développement dans la production du verre plat. Si le développement des techniques verrières est incontestablement lié à une demande des catégories sociales les plus favorisées, par contre, l'innovation dans la draperie apparaît dès le XIIIe dans les productions de qualité inférieure satisfaisant un élargissement des marchés.

Toutefois, l'innovation n'est pas toujours acceptée par l'ensemble de la société. Le moulin à foulon, cité en Italie dès 962, ne se répand

que très lentement en Occident[16]. Les refus qui se manifestent dans les textes dès le XIIIe siècle expliquent sans doute les difficultés de la mécanisation du foulage. En Normandie, comme ailleurs, le discours le plus fréquent pour justifier ce refus, met en cause la qualité des produits[17]. L'argument n'est sans doute pas à rejeter totalement du fait des difficultés à maîtriser l'innovation. Pourtant, les raisons économiques et sociales pesaient davantage. Le rejet souvent violent des ouvriers foulons provenait de la crainte de voir disparaître leur métier.

Le poids de la conjoncture pèse à la fois sur la genèse et la diffusion des techniques nouvelles. Il ne saurait être question ici de retracer même sommairement les grandes lignes de cette histoire, cependant, quelques remarques s'imposent. À partir des XIe et XIIe siècles, des innovations apparaissent et se diffusent largement : métier horizontal et moulin à foulon, voûte gothique et marteau hydraulique... Plus tard, à la fin du XIIIe et au XIVe siècle, la carde métallique, le papier et le canon. La fin du XIIIe siècle et la première moitié du XIVe siècle ont été particulièrement fertiles en inventions, notamment dans le domaine des mines et de la métallurgie, mais leur diffusion semble avoir été difficile. Le nombre des hommes dans une Europe surpeuplée maintenait les salaires à des niveaux tels que les investissements remplaçant l'homme par la machine ne s'imposaient pas. Les cours d'eau surchargés de moulins à blé ne laissaient que peu de place pour d'autres utilisations, le bois, indispensable à la cuisson des aliments, au chauffage et à la construction, devenait rare et cher. Au lendemain d'un siècle de crise, à partir du milieu du XVe siècle, l'effondrement des structures anciennes a permis la diffusion d'innovations antérieures et en a induit de nouvelles[18]. C'est le moment où se développe en Europe la sidérurgie indirecte et où une nouvelle métallurgie sépare l'argent du cuivre, facteur décisif dans la mise au point du canon de bronze qui régna sur les champs de bataille jusqu'à la deuxième moitié du XIXe siècle. Dans l'industrie textile, au lendemain de la crise, « la logique du progrès technique » a pu repartir sans la contestation qui la freinait précédemment, grâce à l'ouverture de nouveaux marchés. En Normandie comme en Angleterre, une draperie de qualité adopte désormais, sans être remise en question,

16. P. MALANIMA, *I piedi di legno. Una macchina alla origini dell'industria medievale*, Milan, 1988 ; P. BENOIT et K. BERTHIER, « L'innovation dans l'exploitation de l'énergie d'après le cas des monastères cisterciens de Bourgogne, Champagne et Franche-Comté », dans P. Beck (dir.), *L'Innovation technique*, *op. cit.*, p. 58-65 ; E. CARUS-WILSON, « An Industrial Revolution of the Thirteenth Century », *Economic History Review*, t. 11, 1941, p. 39-60 repris dans *Essays in Economic History*, 1954, p. 41-60.

17. On retrouve le même type d'argument au début du XVIe siècle pour refuser les fers forgés à la houille à Rouen. Ph. LARDIN, « L'utilisation du charbon de terre à Rouen à la fin du Moyen Âge », dans P. BENOIT et C. VERNA, *Le charbon de terre en Europe occidentale avant l'usage industriel du coke*, Proceedings of the XXth International Congress of History of Sciences (Liège, 20-26 july 1997), Turnhout, Brépols, 1999, p. 41-48.

18. P. BENOIT, *Les mutations techniques et scientifiques...*, *op. cit.*, p. 393-395.

le moulin à foulon[19]. Innovation de la fin du XIIIe siècle, la fabrication du papier trouve un nouveau débouché avec l'imprimerie après 1450.

L'utilisation du concept d'innovation considéré comme une rupture a montré, selon nous, son efficacité et ses potentialités. Cependant, l'histoire des techniques ne peut pas se résumer à des changements brutaux. Bien des nouveautés ne sont perceptibles qu'à la longue et proviennent de transformations limitées dans les techniques existantes. Le maçon présenté par Philippe Bernardi n'est ni un innovateur, ni bien sûr un inventeur. Son activité se limite à « bricoler » un système de pente pour évacuer les eaux dans les caves aixoises[20]. Le procédé n'est pas nouveau, il existait sans doute déjà dans l'Antiquité et on le trouve à grande échelle dans les régions plus humides comme la Normandie où, pour lutter contre les infiltrations d'eau, on utilisait ce que les devis appellent « une pente raisonnable ». De la même manière, si quelques ruptures nettes peuvent être notées dans l'histoire des techniques verrières entre le XIIe et le XVe siècles, le plus souvent ce furent des aménagements limités et successifs qui furent le moteur de son évolution. Bien des fois, les artisans ont dû réagir au jour le jour face à une difficulté précise et imprévue.

Une telle distinction entre innovation et évolution appliquée à l'histoire des techniques du Moyen Âge ne fait que reprendre un débat ancien et souvent renouvelé[21]. Elle peut sembler artificielle tant sont nombreuses les situations intermédiaires que l'historien doit prendre en compte. Cependant, le concept d'innovation, enrichi par le travail des économistes et des historiens des époques plus proches de la nôtre, permet une meilleure compréhension des techniques médiévales.

19. P. BENOIT et K. BERTHIER, « L'innovation dans l'exploitation de l'énergie hydraulique... », *loc. cit.*, p. 58-66.

20. Ce que Ph. Braunstein appelle *« le bricolage au quotidien »*, « Savoir et savoir-faire : les transferts techniques », *loc. cit.*, p. 304.

21. J.-L. MAUNOURY, *op. cit.*, p. 126-127, R. C. EPSTEIN, « Industrial Invention, Heroïc or Systematic », dans *Quaterly Journal of Economics*, n° 40, 1926, p. 426-476. Les deux auteurs citent Thurston, historien américain de la machine à vapeur qui écrivait en 1878 : « Chaque grande invention est soit une agrégation d'inventions mineures, soit l'étape finale de la progression. Elle n'est pas création mais croissance. »

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

ASTILL (G.-G.), *A Medieval Industrial Complex and its Landscape : the Metalworking Watermills and Workshops of Bordesley Abbey*, York, Council for British Archaeology, report 92, 1993.

BECK (P.), dir., *L'innovation technique au Moyen Âge, Actes du VIe Congrès international d'Archéologie médiévale*, Paris, 1998.

BELHOSTE (J.-F.), *La métallurgie normande, XIIe-XVIIe siècle. La révolution du haut-fourneau*, Cahiers de l'Inventaire, n° 14, Caen 1991.

BENOIT (P.), « Technology and Crisis : The Great Depression of the Middle Ages and the Technology of the Renaissance (Fourteenth to Sixteenth Centuries) », dans *History and Technology*, 1984, vol. 1, p. 319-334.

BENOIT (P.), *Les mutations techniques et scientifiques de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance*, Microfiches, Micro-éditions universitaires, Lille, 1994.

BENOIT (P.), « L'innovation technique au XIIe siècle », dans *Vie spéculative, vie méditative et travail manuel à Chartres au XIIe siècle (autour de Thierry de Chartres et des introducteurs de l'étude des arts mécaniques auprès du quadrivium)*, Actes du colloque international des 4 et 5 juillet 1998, Chartres, 1998, p. 37-50.

BENOIT (P.) et VERNA (C.), *Le charbon de terre en Europe occidentale avant l'usage industriel du coke*, Proceedings of the XXth International Congress of History of Sciences (Liège, 20-26 july 1997) Turnhout, Brépols, 1999, p. 41-48

BRAUNSTEIN (Ph.), « L'innovation dans les mines et la métallurgie européenne (XIVe-XVIe siècles) », *Bulletin de l'Association française des historiens économistes*, n° 15, 1982, p. 1-17.

CARDON (D), *Technologie de la draperie médiévale. I Du mouton au tissu*, Paris, CNRS Éditions, 1999.

CARUS-WILSON (E.), « An Industrial Revolution of the Thirteenth Century », dans *Economic History Review*, t. 11, 1941, p. 39-60 repris dans *Essays in Economic History*, Londres, 1954, p. 41-60.

EPSTEIN (R. C.), « Industrial Invention, Heroïc or Systematic », dans *Quaterly Journal of Economy*, n° 40, 1926, p. 426-476.

FOY (D.), *Le verre médiéval et son artisanat en France méditerranéenne*, Éditions du CNRS, 1988.

GÖMÖRI (J.) éd., *Traditions and Innovations in the Early Medieval Iron Production*, Sopron, 1999.

MALANIMA (P.), *I piedi di legno. Una macchina alla origini dell'industria medievale*, Milan, 1988.

MAUNOURY (J.-L.), *La genèse des innovations. La création technique dans l'activité de la firme*, Paris, 1968.

ROGERS (E. M.), *Diffusion of Innovation*, Londres, 3e édition, 1983.

USHER (A. P.), *A History of Mechanichal Inventions*, Harvard, 1929.

VERNA (C.), *Le temps des moulines. Le fer et son exploitation du comté*

de Foix à la vicomté de Béarn (fin XIIe-fin XVe), Université de Paris 1, 1994, R. FOSSIER et P. BENOIT (sous la dir. de).
Wasserversorgung im Mittelalter, Mainz, 1991.

Paul BENOIT, Équipe d'Histoire des techniques. Laboratoire de Médiévistique occidentale (LAMOP), Université de Paris 1-CNRS, 17, rue de la Sorbonne, F-75005 Paris

Philippe LARDIN, Université de Rouen, Faculté des Sciences Humaines, département d'Histoire, GRHIS, F-76821 Mont-Saint-Aignan Cedex

Médiévales 39, automne 2000, p. 14-29

Philippe BERNARDI

ESSAI, TÂTONNEMENT ET PARI : LE RÔLE DE L'INDIVIDU DANS L'INNOVATION

Dans l'article « Marchands » du récent *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*[1], Pierre Monnet s'interroge : « Il y a certes une habileté à mettre en relation dès le XIe siècle des espaces économiques qui n'étaient jamais entrés en contact auparavant, mais pourquoi y aurait-il moindres ingéniosité et risque à échanger à quelques kilomètres de distance, à trouver la lacune du marché local, à combler les besoins proches ? » C'est, à mon sens, dans les mêmes termes que se pose le problème de la reconnaissance de « l'esprit d'invention » dans les domaines, fort proches, de l'artisanat ou de l'industrie. Car il faut bien reconnaître que, dans ces secteurs aussi, l'étude des innovations les plus modestes, les moins « efficaces », obtient difficilement droit de cité face à celle des grandes ruptures technologiques. Or, si une hiérarchie s'impose légitimement en fonction de la portée des innovations, les modalités d'un changement, comme le processus d'adoption ou de rejet d'une technique, semblent, tout aussi légitimement, pouvoir être observés à différents niveaux.

Je m'attacherai, ici, à envisager la question des « ruptures technologiques au Moyen Âge » du point de vue de l'artisan, du technicien, considéré non comme un simple vecteur mais comme un acteur[2]. Ce choix méthodologique resserre mon propos sur des pratiques individuelles qui ne sauraient rendre compte de l'ensemble des paramètres intervenant dans ce domaine. Loin de prétendre à une quelconque synthèse, je souhaite, dans le cadre de cette réflexion sur « évolution ou révolution », apporter, par le biais d'une approche micro-historique, quelques

1. J. LE GOFF et J.-C. SCHMITT, Paris, 1999, p. 625-638 (p. 632).

2. Pour prolonger le parallèle établi avec une histoire plus strictement économique, il me semble possible de revenir aux propos de Jacques Le Goff qui, dans *La bourse et la vie. Economie et religion au Moyen Âge* ([1986] Paris, 1997, p. 89), cherchant à montrer « comment un obstacle idéologique peut entraver, retarder le développement d'un nouveau système économique », écrivait : « Je crois qu'on comprend mieux ce phénomène en scrutant les hommes qui en sont les acteurs qu'en examinant seulement les systèmes et les doctrines économiques. »

témoignages sur la dimension humaine de ces phénomènes, sur le rôle qu'y tint l'individu. Dans un article sur les statuts miniers de l'Europe médiévale[3], publié en 1992, Philippe Braunstein note que « les études prosopographiques peuvent ouvrir le chemin à une histoire de l'innovation technique » ; c'est dans cette voie que j'ai tenté de m'engager avec la présente contribution.

Ce travail repose, en effet, en grande partie sur une enquête biographique, en cours, qui porte sur un maçon actif à Aix-en-Provence au milieu du XVe siècle. L'importante documentation réunie sur Barthélemy Guersi (au total près de 300 textes[4]) permet de se faire une idée assez précise des activités d'un artisan médiocre, sans « œuvre » ni postérité, et c'est de ce point de vue ordinaire, quelconque, qu'il m'a semblé pouvoir aborder quelques aspects de la question de l'innovation.

Les actes de la pratique n'offrent assurément que bien peu de recul pour apprécier les changements. La conservation partielle des fonds[5], leurs limites (géographiques, chronologiques, qualitatives...) et le caractère juridique des conventions (plus préoccupées du mode de règlement ou d'évaluation des travaux que des modalités précises de leur exécution), engagent à rester prudents quant aux conclusions à tirer du simple constat d'apparition ou de disparition d'une technique.

Mais la carrière de Barthélemy Guersi nous montre que l'innovation peut se révéler à l'historien par d'autres détails, d'autres indices. Il peut s'agir d'une mention d'origine, d'une transposition patente, voire du flou d'une formulation ou de ce que l'on peut appeler la difficulté à nommer.

La mention d'une origine (emprunt et empreinte)

Au début des années 1460 apparaît, dans les contrats de construction aixois, la mention d'un mode de traitement particulier des sols de caves (voir les textes 1 à 10). Il est alors question de donner au pavement fait de petites pierres dures (la calade) une forme légèrement concave et une inclinaison de manière à diriger eau, vin et autres « immondices » tombés sur ledit sol vers un petit puisard[6] (appelé *pilla, payrol, receptorium...*). L'un des premiers textes à évoquer cette technique d'assainissement de manière explicite fait, en outre, clairement allusion à une origine étrangère, en l'occurrence piémontaise (texte 2).

3. « Les statuts miniers de l'Europe médiévale », dans *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, janvier-mars 1992, p. 35-56 (p. 38).

4. Il s'agit, pour l'essentiel, de contrats qu'il passa devant notaire (prix-faits, ventes, locations, embauches...), de quelques documents fiscaux et de comptes (municipaux et comtaux). Pour plus de simplicité, ce maçon sera désigné sous le nom de Guersi, les comptes donnant de ce nom propres de multiples variantes (Guers, Guessi, Guerssy...).

5. Voir L. STOUFF, « Les registres de notaires d'Arles (début XIVe siècle-1460). Quelques problèmes posés par l'utilisation des archives notariales », dans *Provence Historique*, 1975, p. 305-324.

6. Puisard : petit puits bâti servant à recevoir et à évacuer les eaux inutiles.

À y regarder de près, on constate qu'entre 1460 et 1468, sur les six contrats retrouvés qui envisagent clairement ce type de sol, cinq ont été passés avec le même artisan : Barthélemy Guersi qui, précisément était originaire du Piémont (village de Bernezzo, province de Coni).

Ajoutons que cet artisan paraît avoir eu quelques compétences en matière d'hydraulique – domaine auquel on peut rattacher le procédé envisagé – puisqu'il construisit plusieurs fontaines et moulins à eau dans la région. Barthélemy Guersi, de par son activité, son origine et ses aptitudes particulières, semble bien avoir été l'introducteur, à Aix, de la « cave piémontaise ». Le lien établi, dans ce cas, entre un homme et une technique ne va toutefois pas sans soulever quelques questions. Tout d'abord, comment se fait-il que l'on ne trouve mention de cette technique qu'en 1460, alors que Barthélemy Guersi passa ses premiers contrats à Aix au début des années 1440 ?

Il est possible, bien sûr, d'évoquer une lacune documentaire mais la mention, unique, de l'origine piémontaise, en 1460, semble plaider pour une adoption relativement récente. Deux faits peuvent, en revanche, fournir quelques éléments de réponse à cette question de chronologie.

Sans doute faut-il tenir compte, en premier lieu, de l'évolution que connut la cave elle-même dans l'architecture domestique aixoise du XVe siècle. Les chantiers relatifs à ce type de construction paraissent, en effet, se développer nettement à partir du milieu du XVe siècle ; nombre de caves étant alors aménagées en sous-œuvre dans des bâtiments préexistants[7]. Ce phénomène semble devoir être mis en relation avec « l'expansion viticole » que connaît alors cette ville[8].

Il faut sans doute, en second lieu, tenir également compte de la forte croissance de l'immigration italienne, et plus particulièrement piémontaise, qui caractérise le milieu du XVe siècle aixois. Dans une ville qui comptait alors jusqu'à 40 % d'immigrés (personnes non originaires d'Aix ou de son diocèse)[9], les Italiens – dont près des deux tiers étaient piémontais – représentaient à eux seuls 10 % de la population. L'action de Barthélemy Guersi est donc à envisager dans ce contexte d'un développement important, vers 1450, de l'immigration piémontaise à Aix ; immigration qui toucha tout particulièrement le secteur agricole, où s'embauchèrent une partie importante de ces nouveaux venus. Le bâtiment accueillit également un grand nombre d'Italiens (au sein des immigrés ils formaient, en 1451-1475, un tiers des effectifs des maçons et

7. Je renverrai sur ce point à Ph. BERNARDI, *Métiers du bâtiment et techniques de construction à la fin de l'époque gothique à Aix-en-Provence (1400-1550)*, Aix-en-Provence, 1995, p. 111.

8. Voir N. COULET, *Aix-en-Provence. Espace et relations d'une capitale (milieu XIVe siècle-milieu XVe siècle)*, Aix-en-Provence, 1988, p. 144-147.

9. Ces chiffres et les suivants concernent la période 1451-1475, ils sont tirés de l'étude de N. COULET, « Mutations de l'immigration italienne en basse Provence occidentale à la fin du Moyen Âge », dans *Strutture familiari, epidemie, migrazioni nell'Italia medievale*, Naples, 1984, p. 439-510 (p. 499).

la moitié de ceux des plâtriers[10]), et l'on peut se demander si le délai mis pour voir apparaître ce procédé transalpin ne correspond pas en partie au temps d'installation (d'intégration ?) de la population italienne à Aix. Le « degré voulu de réceptivité »[11], pour reprendre une formule utilisée par Fernand Braudel, ne fut-il pas atteint, en ce qui concerne les caves « piémontaises », du fait des besoins nouveaux créés par le développement de ce type de construction en ville, mais aussi en raison de l'influence exercée, bien au-delà de Barthélemy Guersi, par cette composante piémontaise de la société aixoise singulièrement active dans le bâtiment et dans le domaine agricole dont, rappelons-le, la cave apparaît comme une annexe, une extension ?

Il conviendrait également de s'interroger sur la clientèle même des premières constructions de ce type. Nous manquons cependant d'éléments sur l'origine de la plupart des personnes mentionnées ; certains, comme le marchand Jean Boutaric[12], sont aixois depuis plusieurs générations, mais les autres...

La personnalité de ce Jean Boutaric – seul commanditaire sur lequel ont été réunis suffisamment d'éléments – présente quelque intérêt pour notre propos. Cet homme, fils d'un hôtelier d'Aix, nous est notamment connu par le livre de compte qu'il tint, entre 1452 et 1454. Ce document nous le montre agissant au nom d'une compagnie occupée principalement dans le commerce de la laine en direction des Alpes et, surtout, du Piémont. Ne doit-on pas voir dans ce marchand tourné vers le monde alpin, et seul à réclamer ouvertement une cave « comme ils font en Piémont » *(coma fan en Pieymont)*, un exemple de ces individus hétérophiles par lesquels la communication des innovations se fait le mieux ?[13]

Notons, de plus, que la compagnie de Jean Boutaric était composée de Laugier et Pierre Guiran, Bertrand et Jean Reboul et Lorenzo di Bartolomeo Conchi. Or parmi ces associés, deux au moins se révèlent avoir été en relation avec Barthélemy Guersi – désigné comme client de Lorenzo Conchi, en 1456[14], et comme ami *(amicus)* de Laugier Guiran, en 1461[15].

Ces liens commerciaux et, plus encore, amicaux peuvent s'inter-

10. Ph. BERNARDI, *op. cit.*, p. 44-45.

11. *Civilisation matérielle et Capitalisme (XVe-XVIIIe siècles)*, Paris, 1967, t. 1, p. 252 : « Toute invention qui frappe à la porte doit attendre des années ou même des siècles pour être introduite dans la vie réelle. Il y a l'*inventio*, bien plus tard l'application *(usurpatio)*, la société "ayant atteint le degré voulu de réceptivité". »

12. Sur ce personnage, voir N. COULET, *Aix-en-Provence...*, *op. cit.*, p. 444-449, 463, 468-469, 505. Les orthographes des noms sont celles restituées par N. Coulet.

13. Sur ce point, voir M. BOURIN, « Bilan et perspectives », dans P. BECK (dir.), *L'Innovation technique au Moyen Âge*, Paris, 1998, p. 312-317 (p. 317).

14. Le 9 janvier 1456 (n. st.), Barthélemy Guersi et un certain Jean de Bermona reconnaissent devoir à noble Laurent Conchi et à ses associés *(et suis sociis)* – peut-être s'agit-il encore de la compagnie de Boutaric ? –, 6 florins pour l'achat de drap gris de Pignerol (Italie, province de Turin) – (AD Bouches-du-Rhône (abrégé dorénavant en AD13) : 306 E 294, f° 297).

15. Le 27 novembre Laugier Guiran, *mercator*, apparaît comme l'un des deux

préter comme la marque d'une intégration, d'une assimilation par la société aixoise de certains de ces immigrés piémontais. Ils montrent également la complexité d'une situation où se mêlent relations sociales, amicales, professionnelles et commerciales[16]. Qui du spécialiste, du Piémontais, de l'ami d'ami, du client... a construit la cave de Jean Boutaric et importé à Aix la cave « piémontaise » ?[17] Qui du maçon entreprenant, du commanditaire « hétérophile », du milieu agricole italianisé... a suscité l'importation de cette technique ?

Des éléments de réponse plus tangibles pourraient peut-être ressortir d'une enquête élargie, menée sur l'ensemble des commanditaires et de leurs relations, mais la documentation réunie est encore bien lacunaire et nous ne pouvons guère nous attacher qu'à la formulation des questions. Du reste y a-t-il une seule réponse à ces questions ? L'un des principaux intérêts de l'exemple choisi me semble être de souligner la multiplicité des facteurs susceptibles d'intervenir dans l'importation d'une technique.

Origine de l'artisan, corps social d'accueil, contexte architectural... se présentent comme autant de facettes dont chacune apparaît nécessaire mais non suffisante.

Notons simplement que si l'immigration piémontaise fut un phénomène assez large en Provence occidentale, je n'ai, à ce jour pas retrouvé mention de caves de ce type dans d'autres localités de la région. Ces caves, en outre, étaient-elles vraiment « piémontaises » ? La simplicité de la technique mise en œuvre laisse à penser que son application dut être relativement commune et je serais tenté de croire qu'elles ne furent piémontaises qu'en raison du contexte aixois de leur invention. Quoi qu'il en soit, le procédé fit flores et l'on en retrouve trace au moins jusqu'au milieu du XVIe siècle, bien après la mort de Barthélemy Guersi (1479) et de ses premiers « disciples ».

« amis communs » élus comme arbitres pour régler le différend qui oppose alors Barthélemy Guersi à la veuve d'Amédée de Palandrut (AD13 : 308 E 567, f° 232 v°).

16. Le même phénomène se retrouve, par exemple, dans le cas de la cave des de Littera (texte 3) car Guibert d'Antono est en relation avec Guersi bien avant le contrat de 1460 dans la mesure où il lui loue un moulin en 1458 (AD13 : 309 E 229, f° 64, le 25 avril 1458).

17. Nous nous heurtons là à l'un des problèmes majeurs de l'approche biographique : la difficulté qui existe à rassembler en un « récit totalisant » « l'ensemble des positions simultanément occupées à un moment donné du temps par une individualité biologique socialement instituée agissant comme support d'un ensemble d'attributs et d'attributions propres à lui permettre d'intervenir comme agent efficient dans différents champs » (P. Bourdieu, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, 1994, « L'illusion biographique », p. 81-89). (Je remercie Étienne Anheim qui a attiré mon attention sur ce texte.) Pour être difficile, la démarche qui consiste à reconstruire « l'ensemble des relations objectives qui ont uni l'agent considéré – au moins, dans un certain nombre d'états pertinents du champ [dans lequel s'est déroulée une trajectoire] – à l'ensemble des autres agents engagés dans le même champ et affrontés au même espace des possibles » me semble ouvrir des perspectives particulièrement stimulantes en matière d'histoire sociale et économique.

Transposition

Dans les mêmes années (entre 1459 et 1462) apparaît également la mention de cuves vinaires *(tine)* maçonnées[18]. Le phénomène semble concentré sur ces quatre années ; les tines, avant et après ces dates étant ordinairement en bois.

Barthélemy Guersi se retrouve mêlé à cet essai qui, pour la période étudiée (1400-1550), paraît sans lendemain. S'agit-il d'un échec ? D'une invention venue trop tôt ? On pourrait le penser en considérant le fait que ce type de construction se retrouve assez fréquemment dans les habitations aixoises des XVIIe-XVIIIe siècles. Mais n'a-t-on pas aussi apporté, par cette technique nouvelle (ou tout au moins différente), une réponse ponctuelle à un problème momentané : le manque de bois pour les cuves ?

La possibilité est envisageable dans la mesure où, pendant cette période, les commandes de cuves en bois semblent connaître sinon un arrêt, du moins un net ralentissement[19]. Il paraît possible, dans ce cas, d'établir un parallèle entre cette utilisation momentanée de la pierre et le recours, lui aussi ponctuel, des habitants de basse Provence occidentale à la tuile de bois (échandole). On constate, en effet, que pour certains édifices tels que le clocher de la cathédrale de Carpentras (en 1359) ou l'église des Mineurs d'Aix (en 1369, 1405, 1455 et 1508), on a fait appel à des charpentiers de Digne et Gap qui descendirent avec leurs tuiles des basses Alpes pour réaliser les couvertures demandées, puis remontèrent chez eux une fois le travail achevé[20]. L'intrusion répétée, dans une région qui utilisait principalement la tuile en terre cuite, de ces échandoles importées des régions alpines pose la question de notre perception de la nouveauté. Peut-on alors parler d'innovation quand on puise dans un « capital technologique » plus large que celui du quotidien, mais faisant partie, en quelque sorte, d'un potentiel technique gardé en réserve (en mémoire) car adapté à des conditions très particulières ? Ne se contente-t-on pas parfois de réactiver des pratiques ?

Il est bien difficile, dans le cas de ces cuves maçonnées, de répondre. Tout au plus peut-on constater que les maçons, parmi lesquels Barthélemy Guersi, virent, après 1462, s'évanouir un nouveau marché et que, de ce point de vue, le « retour » au bois fut pour eux un échec. Faut-il pour autant invoquer « la résistance des traditions » ?

Plus que des innovateurs, des hommes tels que Barthélemy Guersi peuvent apparaître comme les gardiens ou les détenteurs d'un savoir

18. Un texte du 30 juin 1459 parle d'une *tina lapidea ad tenendum vinum in penore domus* (AD13 : 306 E 404, f° 8 v°).

19. Les recherches effectuées ne m'ont pas permis d'en retrouver pour ces quatre années.

20. Ph. BERNARDI et N. NICOLAS, « Les échandoles : applications et rayonnement d'un matériau et d'un savoir-faire montagnard à la fin du Moyen Âge », *Actes du colloque international Las montañas del Mediterráneo*, Grenade, 4-6 février 1999, à paraître.

relativement large dont seule une partie est sollicitée au quotidien. Il se peut que l'on ait ponctuellement sollicité une technique connue mais non appliquée, comme lorsque les habitants de basse Provence se tournaient vers les charpentiers des basses Alpes pour la pose de couvertures de bois qu'ils savaient adaptées à certaines contraintes (légèreté, pente plus importante du toit...) mais dont, d'ordinaire, ils se passaient.

L'innommé

Je prendrai, pour illustrer ce cas, l'exemple d'un prix-fait passé en 1454 entre Barthélemy Guersi et un certain Antoine Régis, éleveur (nourriguier) d'Aix (texte 11). La cave d'Antoine Régis étant partiellement inondée, celui-ci fit appel à Barthélemy Guersi pour l'étancher. Les trois principaux articles de la convention envisagent trois cas de figure :

– l'assèchement est jugé impossible (l'eau venant du sol) et Barthélemy Guersi n'est tenu à rien ;

– l'assèchement est possible et réussi ; Barthélemy Guersi touche 20 florins mais doit garantir ses travaux et refaire l'étanchéité, à ses frais, en cas de retour de l'eau ;

– Barthélemy Guersi échoue dans sa tentative, il doit rembourser l'argent versé en acompte et « perd toute sa peine ».

Ici, aucune technique n'est évoquée ou décrite ; il s'agit juste d'arrêter l'eau, de l'étancher *(claudere et estancare)*. Le résultat lui-même n'est pas assuré car nous sommes vraisemblablement dans le domaine du bricolage, du jeu avec « un ensemble à chaque instant fini d'outils et de matériaux »[21]. La notion de jeu est importante à plus d'un titre dans ce contrat qui ressemble par certains côtés à un pari.

Il y a, d'une part, la perspective d'un gain de 20 florins : somme relativement importante puisqu'elle correspond, par exemple, à ce que le même maçon reçut pour les matériaux et la façon d'une fontaine-abreuvoir construite en 1459 au village de Bouc[22], ou à six mois et demi du salaire que Barthélemy Guersi s'engagea, en 1455, à verser à son ouvrier[23]. Il y a aussi, peut-être, la possibilité de faire reconnaître une compétence particulière, monnayable. Antoine Régis pouvait en être l'une des clés aux yeux de notre maçon. Fils d'éleveur, éleveur lui-même, bailleur de fonds, marchand[24]... il apparaît comme un client de choix, comme un homme ayant de nombreuses relations dans la société aixoise. Et Barthélemy Guersi ne chercha-t-il ainsi, comme son

21. Définition de Cl. LÉVI-STRAUSS (*La Pensée sauvage*, Paris, 1962, p. 25), citée par Ph. BRAUNSTEIN « Savoir et savoir-faire : les transferts technologiques », dans P. BECK (dir.), *L'Innovation technique au Moyen Âge*, Paris, 1998, p. 303-309 (p. 304).

22. Bouc-Bel-Air, Bouches-du-Rhône, canton de Gardanne. AD13 : 306 E 296, f° 33, le 6 novembre 1459.

23. AD13 : 307 E 187, f° 232, le 7 octobre 1455.

24. Voir N. COULET, *op. cit.*, p. 392, 399, 408, 414-415, 424, 438...

contemporain Alberti, mais à un niveau beaucoup plus modeste, à « conquérir un nom et la gloire » ou, plus simplement, la renommée *(fama)*[25].

D'autre part, il y a l'éventualité de perdre son temps, sa peine et ses matériaux. Mais seul le maçon était à même de juger à partir de quand il n'était plus « rentable » pour lui de poursuivre les essais ; le contrat lui permettant alors de se retirer, de déclarer forfait.

Barthélemy Guersi semble ici, mais peut-être aussi dans les exemples précédents, avoir cherché à se présenter comme un spécialiste, à se faire reconnaître une qualification ou une compétence particulière. Le développement que connut le marché du bâtiment dans la seconde moitié du XVe siècle permettait ce type de spécialisation[26] et peut-être pensa-t-il qu'un artisan n'ayant pas – comme lui – le titre de maître[27] pourrait ainsi se ménager un secteur d'activité, une part de marché. Cette « ingéniosité artisanale » qui « savait s'adapter aux conditions des marchés pour les conserver et les conquérir »[28] devint vitale car les luttes entre les différentes catégories d'artisans prirent, alors, un nouveau tournant pour aboutir, avec l'édification d'une confrérie de métier (en 1463) – et surtout avec la confirmation de ses statuts (en 1475) –, à une confiscation, au profit des seuls maîtres, de la possibilité de passer contrat. De maçon, Barthélemy Guersi – si l'on en croit les notaires – se fit fontainier : un métier non encore réglementé.

Le survol auquel la documentation réunie sur ce maçon permet de se livrer nous donne à voir un niveau fort modeste d'innovation. Ici l'expression « ruptures technologiques » paraît quelque peu exagérée. Nous sommes dans le monde du bricolage, des trouvailles quotidiennes, et l'on peut – ce qui me semble être l'un des atouts de la personnalité de Barthélemy Guersi – imaginer ce schéma reproduit à une infinité d'exemplaires, dans le bâtiment comme dans d'autres secteurs de l'artisanat.

Concentrée sur un objet strictement limité (l'action de Barthélemy Guersi dans le bâtiment, autour de 1450, à Aix-en-Provence), la présente étude applique aux phénomènes considérés un miroir grossissant qui pose bien sûr une question d'échelle, mais les tâtonnements, essais et paris qu'elle met en évidence furent certainement largement partagés.

Ambition, situation, origine, capacités, relations... apparaissent comme autant de facteurs importants sinon déterminants dans un pro-

25. Il nous semble en effet possible de faire des parallèles entre les attitudes de ce maçon et celles de quelques-uns des artistes étudiés par M. WARNKE, *L'artiste et la cour. Aux origines de l'artiste moderne*, [1985] trad. fr., Paris, 1989, plus particulièrement p. 107-108.

26. Le caractère évolutif de la division du travail a été analysé par B. GEREMEK dans *Le Salariat dans l'artisanat parisien aux XIIIe-XVe siècles*, [1962], trad. fr., Paris-La Haye, [1968], 1982. Voir plus particulièrement les pages 15-16.

27. Il n'est, en effet, contrairement à nombre de ses collègues, qu'exceptionnellement qualifié de *magister*.

28. M. MOLLAT, *Genèse médiévale de la France moderne XIVe-XVe siècles*, Paris, 1977, p. 107.

cessus dont chaque individu n'est qu'un des acteurs possibles. Leur prise en considération nécessaire souligne le caractère aléatoire de l'apparition de la nouveauté, comme de son adoption[29]. Elle offre par ailleurs des perspectives d'approche socio-économiques de ce phénomène, qui permettent d'éviter l'écueil d'une « histoire événementielle des inventions », considérée à juste titre par Fernand Braudel comme « une duperie, un jeu de faux miroirs »[30].

Pièces justificatives

1
Aix-en-Provence, le 7 février 1460 (n. st.)
Convention passée entre Gilles Calhoni,
apothicaire d'Aix-en-Provence,
et Barthélemy Guersi, maçon de cette ville,
pour la construction d'une cave dans la maison dudit Calhoni,
située à Aix, rue Droite.
AD 13 : 309 E 230, f° 495 v°, minute (extrait)

[...] Et primo es de pati que lodich Berthomieu sia tengut et deia far ladicha crota de longor de sinc canas francas dedins obra et de la largor de desanov pals francs dedins obra caladada desus et desos amortayrada coma saparten et la calada desos ambe lo pentis que saparten ambe una pilla de la capassitat de quatre brocs cubesselada d'una bart. [...]

[...] Et premièrement, il est convenu que ledit Barthélemy soit tenu et doive faire ladite cave d'une longueur de 5 cannes[31] franches dans œuvre et de la largeur de 19 pans[32] francs dans œuvre, pavée dessus et dessous [sur et sous la voûte], recouverte de mortier comme il se doit et le pavement inférieur confectionné avec l'inclinaison qu'il faut, avec un puisard de la capacité de 4 brocs, recouvert d'une dalle. [...]

29. Ce caractère aléatoire a été relevé par Lynn WHITE Jr. qui note que « une invention nouvelle se limite à ouvrir une porte, et qu'elle ne force jamais personne à entrer » (*Technologie médiévale et Transformations sociales*, [1962], trad. fr., Paris, 1969, p. 19).

30. F. BRAUDEL, *op. cit.*, p. 252.

31. Canne : unité de mesure de longueur valant à Aix-en-Provence, au XVe siècle, 1,988 m.

32. Pan (ou palme) : unité de mesure de longueur équivalente à la huitième partie de la canne soit à Aix-en-Provence, au XVe siècle, 0,248 m.

2
Aix-en-Provence, le 2 juillet 1460
Convention entre noble Jean Botaric senior, marchand d'Aix, et Barthélemy Guersi, maçon, citoyen et habitant d'Aix, au sujet de la construction d'une cave dans la maison de Jean Boutaric, à Aix.
AD 13 : 309 E 231, f° 154 v°, minute (extrait)

[...] Item deia fayre lo sol de la crota caladat et enduch coma fan en Pieymont soes que resta un petit enpentis et que li fassa al bot hun petit pous coma hun payrol embatunat que si s'escampava vin ho ayga que tot l'esgot. [...]

[...] Item, il doit paver et enduire le sol de la cave comme ils font en Piémont, c'est-à-dire qu'il demeure légèrement incliné et que l'on fasse, au bout, un petit puits comme un chaudron de manière à ce que si du vin ou de l'eau se répandait tout soit évacué. [...]

3
Aix-en-Provence, le 17 septembre 1460
Convention passée entre Guibert d'Antono, prieur de Gardanne, agissant au nom des héritiers de noble Henri de Littera, d'une part, et Barthélemy Guersi, habitant d'Aix, au sujet d'une cave à construire dans la maison des héritiers d'Henri de Littera, à Aix.
AD 13 : 309 E 362, f° 28, minute (extrait)

[...] Item Bartholomeus Guessi teneatur facere in dicta crota una petita serva embetunada de batun en fasson que totas aygues de la crota tombe dedins. [...]

[...] Item, que Barthélemy Guersi soit tenu de faire, dans la cave, un petit puisard enduit de béton de tuileau[33] de manière à ce que toutes les eaux de la cave tombent dedans. [...]

4
Aix-en-Provence, le 7 décembre 1464
Convention passée entre maître Pierre Curati, notaire d'Aix et Hugonin Ponhani, charretier d'Aix, par laquelle Hugonin Ponhani s'engage à construire une cave dans la maison du notaire, à Aix.
AD 13 : 308 E 408, f° 311, minute (extrait)

[...] Item Hugoninus debeat infra dictam crotam calladare et supra

33. Béton de tuileau : mortier d'étanchéité composé en partie de débris de briques ou de tuiles pilées (tuileaux).

etiam calladare et aplanare de bono morterio bene et decenter et facere in eadem crota unum receptorium aque. [...]

[...] Item, que Hugonin doive faire un pavement dans et sur ladite cave, et l'aplanir avec du bon mortier bien et décemment, et faire dans cette cave un puisard pour l'eau. [...]

5

Aix-en-Provence, le 3 avril 1467
Prix-fait d'une cave dans le couvent des Franciscains
d'Aix-en-Provence par Barthélemy Guersi,
maçon, citoyen et habitant d'Aix.
AD 13 : 308 E 562, f° 16 v°, minute (extrait)

[...] Item quod dictus Bartholomeus Guersi etiam suis propriis sumptibus et expensis teneatur et debeat dictam crotam facere caladatam de subtus et de super et amortayratam debite ut convenit et cum pendenti debito et necessario in eadem. [...]

[...] Item que ledit Barthélemy Guersi aussi à ses coûts et dépends soit tenu et doive rendre cette cave pavée, dedans et de dessus, et [le pavement] dûment recouvert de mortier comme il convient, avec l'inclinaison due et nécessaire à celui-ci. [...]

6

Aix-en-Provence, le 23 mars 1468 (n. st.)
Convention passée entre maître Jean de Cassanha,
serrurier habitant d'Aix, et Barthélemy Guersi, maçon d'Aix,
au sujet de la construction d'une cave
dans la maison de Cassanha, à Aix.
AD 13 : 308 E 511, f° 89, minute (extrait)

[...] Item Bartholomeus Gueci teneatur et debeat facere unam pilam lapideam in medio dicte crote pro recolligendo aquas. [...]

[...] Item, que Barthélemy Guersi soit tenu et doive faire un puisard de pierre au milieu de ladite cave pour recueillir les eaux. [...]

7
Aix-en-Provence, le 21 janvier 1490 (n. st.)
Convention passée entre Étienne Palmi, meunier d'Aix,
et Jean Monnerii, maçon habitant d'Aix,
pour la construction d'une cave dans la maison de Palmi, à Aix.
AD 13 : 308 E 653, f° 118 v°, minute (extrait)

[...] Item magister Johannes Monnerii debeat calladare dictam crotam de super et subtus et illas abeurare de calce et arena, necnon ponere seu poni facere unam pillam capacitatis quatuor brocorum in solo dicte crote pro recipiendo immundicias aquarum dicte crote. [...]

[...] Item, que maître Jean Monnerii doive paver ladite cave dessus et dedans, qu'il recouvre ce pavement d'un mortier à chaux et sable et qu'il pose ou fasse poser un puisard d'une capacité de quatre brocs dans le sol de ladite cave pour recevoir eaux sales de la cave. [...]

8
Aix-en-Provence, le 5 février 1519
Prix-fait, entre Guillaume Cordouan, chanoine d'Aix
et maître Jean Grangier, alias Blanc, maçon habitant d'Aix,
d'une cave dans la maison capitulaire de Saint-Sauveur d'Aix.
AD 13 : 309 E 766, f° 179, minute (extrait)

[...] Item dictus Johannes debeat caladare solum infimum dicte crote lapidibus, calce et arena et in eodem facere [...] unam pillam lapidis fortis de talha sive unum receptaculum aptum et sufficientem ad recipiendum aquas et vina que predictam crotam lavando et evacuando cadent et labentur. [...]

[...] Item, que ledit Jean doive paver le sol de ladite cave de pierres, de chaux et de sable et qu'il fasse dans celui-ci [...] un puisard de pierres de taille dures c'est-à-dire un réceptacle apte et suffisant à recevoir les eaux et vins qui tombent et échappent en lavant et vidant ladite cave. [...]

9
Aix-en-Provence, le 18 octobre 1519
Prix-fait de la cave que maître Guillaume Benoît,
maçon d'Aix, doit faire dans la maison
de maître Guillaume Girardi, à Aix.
AD 13 : 309 E 770, f° 30 v°, minute (extrait)

[...] Item plus calladar et abeurar de mortier et li fayre ung eyguot per eygotar ladita crota. [...]

[...] Item, de plus paver et recouvrir de mortier et y [dans la cave] ménager une pente pour égoutter ladite cave. [...]

10
Aix-en-Provence, le 25 février 1530
Prix-fait d'une cave à construire
dans la maison d'Honnorat Stephani, marchand d'Aix,
par maître Jean Alberti, alias de Forcalquier,
maçon habitant d'Aix.
AD 13 : 309 E 819, f° 284 v°, minute (extrait)

[...] Item es de pati entre nous que loudit Johan sie tengut et deia far calladar et abeurar ladita crota de caus et arena et la far venir a dous egouts en mitan la fasent pendent au cap de ladita crota dins una piella houte en aquella si reculhiran las immundissas. De laqual pilla Honorat fornira a sos despens. [...]

[...] Item, il est convenu entre nous que ledit Jean soit tenu et doive faire le pavement de ladite cave, recouvert d'un mortier de chaux et de sable, et lui donner une double pente vers le centre de la cave, l'inclinant vers l'une des extrémités de la cave et un puisard qui recueillera les saletés. Lequel puisard sera fourni par Honnorat, à ses frais. [...]

11
Aix-en-Provence, le 13 juillet 1454
Convention par laquelle Barthélemy Guersi,
maçon habitant d'Aix-en-Provence,
s'engage à tenter d'assécher la cave d'Antoine Régis,
éleveur de cette ville, contre la somme de 20 florins.
AD 13 : 308 E 318, f° 51 v°, minute

Pactum de estancando aquam crote providi viri Antonii Regis, nuyriguerii civitatis Aquensis.

Anno domini millesimo IIIIc quinquagesimo quarto die XIII mensis julii.

Notum sit presentibus et futuris, etc.

Quod Bartholomeus Guesi, massonus habitator civitatis Aquensis Bona fide omnibusque dolo et fraude remotis sponte per se et suos promisit et solemni convenit ac pactum firmum et irrevocabile fecit provido viro Anthonio Regis, nuyriguerio dicte civitatis Aquensis presenti et pro se et suis stipulanti et recipienti claudere et estancare aquam que venit et surgit in crota dicti Anthonii Regis bene et decenter ut convenit de altitudine trium digitorum a solo crote predicte usque sursum suis dicti Bartholomei Guesii propriis sumptibus et expensis.

Item fuit de pacto habito et convento solemni et valida stipulatione ac juramento vallato inter dictum Bartholomeum ex una et dictum

Anthonium Regis partibus ex altera quod si casus esset quod aqua veniret de basso soli crote quod dictus Bartholomeus non teneatur de dicto opere.

Item fuit de pacto inter dictas partes ut supra quod dictus Anthonius Regis teneatur et debeat ac etiam promisit et solemni convenit dicto Bartholomeo Guesii presenti et pro se et suis stipulanti et recipienti dare dicto Bartholomeo pro dicto opere claudendi et estancandi dictam aquam que venit de altitudine trium digitorum super solum crote predicte videlicet florenos viginti currentes in Provincia ipsorum quolibet pro XVI solidis provincialium computato per solutionem et terminos sequentes videlicet florenos decem dicti valoris ante introytum operis predicti et alios decem florenos valoris predicti infra annum dicto opere bene completo et aptato et si aqua veniret ut supra dixit de tribus digitis super solum crote quod dictus Bartholomeus Guesii teneatur et debeat aptare dictam crotam bene et decenter et ad cognitionem bonorum hominum in talibus expertorum suis propriis sumptibus et expensis.

Item fuit de pacto ut supra inter dictas partes quod si casus esset quod dictus Bartholomeus Guesii non clauderet bene dictam aquam dicte crote venientem de tribus digitis supra solum crote quod dictus Bartholomeus teneatur et debeat restituere dicto Anthonio Regis vel suis dictos decem florenos et totum illud quod ipse Bartholomeus habuerit a dicto Anthonio Regis et quod ipse perdiderit totam suam penam operis predicti.

[...]

Traduction

Convention pour étancher l'eau de la cave de prudent homme Antoine Régis, éleveur de la cité d'Aix-en-Provence.

L'an de Notre Seigneur 1454, le 13e jour du mois de juillet, qu'il soit noté par les présents et avenir sachent, etc.

Que Barthélemy Guersi, maçon habitant de la cité d'Aix, de bonne foi et loin de toutes tromperie et fraude, spontanément, a promis, lui-même et nom des siens, a solennellement convenu et a passé une convention ferme et irrévocable avec le prudent homme Antoine Régis, éleveur de ladite cité d'Aix, présent et, pour lui et les siens, stipulant et recevant, d'arrêter et d'étancher, bien, décemment, comme il convient et à ses propres frais, l'eau qui arrive et se déverse dans la cave dudit Antoine Régis, [atteignant]* une hauteur de trois doigts au-dessus du sol de la cave susdite.

Item, il a été arrêté, d'après l'accord passé et convenu au moyen d'une solennelle et vigoureuse promesse et d'un serment ferme, entre ledit Barthélemy, d'une part, et ledit Antoine Régis, d'autre part, qu'au cas où l'eau viendrait du sol de la cave, ledit Barthélemy ne serait tenu à rien en ce qui concerne ce chantier.

Item, il a été convenu entre lesdites parties, comme dessus, que

ledit Antoine Régis soit tenu et doive, et [ce dernier] a aussi promis et convenu solennellement avec ledit Barthélemy, présent et pour lui-même et les siens stipulant et recevant, de donner audit Barthélemy pour ledit travail d'arrêt et d'étanchement de l'eau qui arrive à une hauteur de trois doigts au-dessus du sol de ladite cave : 20 florins ayant cours en Provence (chacun de ceux-ci compté pour 16 sous provençaux) aux termes suivants : 10 florins avant le début du travail et 10 florins dans un an, ladite œuvre ayant été parachevée et bien apprêtée. Et si l'eau [re]venait, comme il est dit ci-dessus, à une hauteur de trois doigts au-dessus du sol de la cave que ledit Barthélemy soit tenu et doive apprêter ladite cave, bien décemment et suivant l'avis de bons hommes experts en cela, à ses propres coûts et dépends.

Item, il a été convenu, comme dessus, entre lesdites parties que dans le cas où ledit Barthélemy Guersi n'arrêtait pas bien l'eau atteignant une hauteur de trois doigts au-dessus du sol de la cave, que ledit Barthélemy soit tenu et doive rendre audit Antoine Régis ou aux siens lesdits 10 florins et tout ce que ledit Barthélemy aura reçu dudit Antoine Régis et il aura perdu sa peine.

[...]

* La formule *de altitudine trium digitorum a solo crote predicte usque sursum* peut se traduire par « à partir d'une hauteur de trois doigts d'eau au-dessus du sol de la cave », mais on s'explique mal comment Antoine Régis pouvait s'accommoder de ces quelques 6 cm d'eau dans sa cave, et surtout, pourquoi ne chercherait-il pas le moyen de l'assécher totalement ? J'ai préféré considérer que ces trois doigts étaient la limite maximum qu'atteignait alors l'eau dans la cave, conforté dans cette idée par le fait qu'il n'est nulle part ailleurs fait allusion à une hauteur supérieure.

Philippe Bernardi, CNRS-LAMM, UMR 6572, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, 5, rue du Château de l'Horloge, BP 647, F-13004 Aix-en-Provence, Cedex 2

Le rôle de l'individu dans l'innovation

Le présent article envisage la question de l'innovation à travers la biographie d'un maçon travaillant à Aix-en-Provence autour de 1450. L'importante documentation réunie sur cet artisan quelconque permet d'évoquer, à partir d'exemples concrets, les conditions et les raisons de quelques-uns de ces changements mineurs, ou de ces bricolages, qui animèrent l'histoire des techniques. Les exemples proposés illustrent trois approches possibles de la nouveauté à travers les actes de la pratique. Ils mettent en évidence, à la fois, la multiplicité, et l'imbrication, des facteurs susceptibles d'expliquer le processus d'innovation, et le caractère aléatoire de ce dernier.

Innovation – artisanat – biographie – Provence – bricolage ou habitat

The Role of the Individual in Innovation

The present article explores the question of innovation through the study of the biography of a mason who worked in Aix-en-Provence around 1450. The important documentation gathered concerning this ordinary craftsman reveals, through concrete examples, the conditions and the reasons which led to some of the minor changes, or the odd jobs, which animate the history of technology. The examples proposed illustrate three possible approaches to change as suggested by the exercise of the profession. They demonstrate at the same time the multiplicity and the imbrication of the factors which contribute to explain the process of innovation, as well as its hazardous character.

Innovation – arts and crafts – biography – Provence – odd jobs or housing

Médiévales 39, automne 2000, p. 30-45

Anne-Marie FLAMBARD HÉRICHER

LA PRODUCTION DU GRÈS : UNE AFFAIRE DE GOÛT

La fin du Moyen Âge (XIV[e] et XV[e] siècles) a vu la diffusion massive d'un type de poterie spécifique communément appelé grès. Cette production suppose remplies plusieurs conditions : d'une part l'existence d'un marché de consommateurs conscients des qualités du produit nouveau et d'autre part des producteurs capables de réaliser plusieurs mutations ou adaptations technologiques comme la sélection puis l'adoption d'une nouvelle matière première et la transformation de l'outil de production : le four, pour permettre une augmentation très importante des températures. Les sources principales de cette recherche sont archéologiques dans la mesure où les textes différencient très exceptionnellement les pots de grès des autres pots de terre et où on ne possède pas davantage de description des fours utilisés. Ce sont donc les découvertes liées aux fouilles qui ont permis de mettre en évidence la technologie des fours, l'ampleur du phénomène de la diffusion du grès et l'évolution du produit depuis l'apparition des proto-grès et des premiers grès au XIII[e] siècle, jusqu'à sa production quasi exclusive dans certains centres, dès le XV[e] siècle puis pendant toute l'époque moderne et les débuts de l'époque contemporaine, jusqu'à ce qu'il soit détrôné par la production industrielle de vaisselle métallique, particulièrement d'aluminium.

Le vaisselier médiéval : importance de la terre cuite

Durant tout le Moyen Âge, les poteries sont des objets du quotidien omniprésents dans toutes les demeures, de la plus modeste à la plus aristocratique. Parmi tous les récipients utilisés – vases de métal, de pierre, de bois, de verre, ou d'argile – les pots de terre sont les plus courants et les plus nombreux. La poterie est partout : à la cuisine, où, avec les tonneaux, elle sert de récipient conteneur (ainsi les jarres qui renferment les salaisons et les cruches qui contiennent les liquides) ; c'est aussi le matériau des récipients utilisés pour recueillir la sauce des

rôtis comme les lèchefrites ou pour la cuisson, comme les oules[1], les coquemars[2] ou les pégaus[3]. On en fait aussi des couvre-feu pour coiffer les braises dans l'âtre de la cheminée. Sur la table, on voit figurer les pichets, écuelles, jattes, plats, réchauffoirs. Partout, dans la maison, l'église, l'atelier, on s'éclaire grâce à des lampes de terre cuite. Dans l'officine, on trouve les pots à pharmacie : les albarelles[4], et les pots à onguents. Aux champs, on emporte gourdes et tonnelets. Pour la chasse, on emploie sifflets, flûtes, appeaux, trompes et cornes d'appel. Les instruments de musique, les jeux, les jouets d'enfant sont eux aussi modelés dans de la terre. L'ensemble constitue un corpus d'une très grande variété dont les formes tendent à se diversifier de plus en plus vers la fin du Moyen Âge.

En dépit de leur fragilité, la prépondérance des objets de terre cuite au regard des autres matériaux s'explique par leur faible coût et par la possibilité de les fabriquer en série et assez facilement. L'accessibilité de la matière première – que l'on prélève aisément, à ciel ouvert dans les niveaux supérieurs des formations géologiques superficielles[5] – ainsi que son abondance concourent à modérer le prix de revient. La préparation de la pâte (pourrissage[6], marchage[7]...) est longue mais ne présente pas de difficulté technique insurmontable. Le modelage est aisé notamment, au bas Moyen Âge, grâce à l'utilisation du tour à bâton ; quant à la dureté, elle s'acquiert par le séchage. Mais ces opérations sont réversibles et il est nécessaire pour figer le vase dans la forme désirée de faire suivre le tournage et le séchage d'une cuisson qui rendra l'objet apte à contenir des denrées, tout particulièrement des liquides[8]. Pour que les pièces acquièrent une solidité suffisante et une relative imperméabilité, la cuisson doit atteindre une température assez élevée (autour de 800 °C) qui ne peut être obtenue que dans un four spécifique : en

1. Vases globulaires à ouverture large et dépourvus d'anse, utilisés essentiellement pour la cuisson des aliments.

2. Forme dérivée de la oule mais munie d'une anse.

3. Vase à cuire du type « oule », spécifique des régions méditerranéennes.

4. Vase élevé, souvent cylindrique, destiné à contenir des produits pharmaceutiques.

5. Voir à ce sujet D. RHODES, *La Poterie, terres et glaçures*, Liège, 1974, p. 11-15, et pour une approche plus régionale : G. SAN JUAN et J. MANEUVRIER (dir.), *L'exploitation ancienne des roches dans le Calvados : histoire et archéologie*, Caen, 1999, et plus particulièrement dans le même ouvrage : J.-P. COUTARD, J.-P. LAUTRIDOU et J.-C. OZOUF, « Géologie quaternaire et roches de surface », p. 41-46.

6. La qualité d'une argile augmente en vieillissant ; les potiers constatent tous qu'une argile fraîche est difficile à travailler : le « pourrissage » permet une meilleure hydratation de la pâte et le développement de composés organiques qui contribuent à sa plasticité. L'argile est laissée en attente pendant une durée variable dans des cuves, des fosses ou sous un linge et de préférence dans un endroit humide et chaud.

7. Le « marchage » est une opération qui vise à homogénéiser l'argile et à la désaérer. Le potier piétine une grosse galette de terre pour lui donner la plasticité qu'il recherche.

8. Pour une meilleure approche des techniques du façonnage, on se reportera à D. RHODES, *op. cit.*, et plus particulièrement au chapitre « Séchage et cuisson de l'argile », p. 22-31 ; sur l'imperméabilité ainsi acquise voir *infra*.

effet, de sa morphologie dépend le tirage qui va permettre à la température de monter, mais c'est le savoir-faire du potier qui déterminera sa progressivité et l'indispensable absence d'à-coups car la sensibilité de la poterie aux chocs thermiques oblige à une montée en température progressive et à un refroidissement lent, qu'il est nécessaire de contrôler totalement. La conduite de la cuisson demande donc une parfaite maîtrise de l'outil. L'empilement des pots – la « charge » du four –, qui doit permettre une bonne circulation de l'air entre les pièces, est une condition nécessaire au succès de la fournée. Le four, dont la durée d'utilisation est limitée[9], est construit par les potiers eux-mêmes, soit par imitation des modèles anciens, soit par l'introduction de modèles nouveaux, fruits de contacts exogènes.

La poterie commune la plus courante du bas Moyen Âge est cuite aux environs de 800 °C. Néanmoins, à cette température, la terre reste poreuse et ne peut contenir des liquides que de manière temporaire, ce qui explique la mise en œuvre de divers procédés visant à améliorer l'étanchéité des vases. Le XIe siècle commence à voir réapparaître, puis se diffuser au cours du XIIe siècle, une technique pratiquement tombée en désuétude dans l'Europe du nord-ouest : la glaçure[10]. D'abord appliquée de manière parcimonieuse, elle recouvre de plus en plus largement les poteries, à l'intérieur et à l'extérieur des vases, mais jamais le dessous. Son application partielle (peut-être liée à son coût élevé) a souvent fait douter de son rôle utilitaire. Il semble cependant qu'elle couvre prioritairement l'intérieur des pots et les parties qui se salissent le plus, comme le col, sans doute pour les rendre plus étanches, mais la glaçure colorée a aussi un intérêt décoratif et son application externe est probablement destinée également à satisfaire un souci d'ordre esthétique. Il apparaît, par conséquent, que la recherche d'une poterie imperméable,

9. Voir les travaux de Jacques THIRIOT, « Notes sur la permanence des fours du type de Saint-Victor-des-Oules », *Histoire des techniques et sources documentaires. Méthodes d'approche et expérimentation en région méditerranéenne* (Aix-en-Provence, 1982), Aix-en-Provence 1985, Cahiers du GIS, n° 7, p. 147-150.

10. Au sujet de l'apparition de la glaçure plombifère, on se reportera aux travaux de F. VERHAEGHE, « La céramique médiévale, problème concernant les glaçures », *Berichten van Rijksdienst voor het Oudeheidkunding Bodemonderzoek*, n° 18, 1968, p. 193-208 et « Het vroeg-Middeleeuwse geglazuurde aarewerk uit Oost-Souburg », dans R. M. VAN HEERINGEN, P. A. HENDERKX, A. MARS (dir.), *Vroeg-Middleeuwse ringwalburgen in Zeeland*, Amersfoort, 1995, p. 155-169 et au chapitre que Michel DE BOÜARD a consacré à la céramique dans son *Manuel d'archéologie médiévale*, Paris, 1975, p. 137-151, ainsi qu'aux travaux de L. VALLAURI et M. LEENHARDT, « Mutations et transferts : l'apparition des glaçures dans le midi méditerranéen », *La céramique médiévale en Méditerranée, Actes du VIe congrès de AIECM2*, Aix-en-Provence, 1997, p. 479-486, et aux articles récents consacrés à l'apparition des glaçures en France : X. DELESTRE et A. WOODCOCK (dir.), *Les relations entre la Haute-Normandie et le sud de l'Angleterre, Proximus n° 2*, Actes de la table-ronde archéologique de Dieppe, 17 et 18 septembre 1996, Rouen, 1998, p. 151-160, et C. HANUSSE, M. LEENHARDT, N. MEYER RODRIGUES, L. VALLAURI, « L'apparition des glaçures plombifères et stannifères : exemples français », dans P. BECK (dir.), *L'Innovation technique au Moyen Âge*, Actes du VIe congrès international d'archéologie médiévale, Paris, 1998, p. 242-247.

ou, au moins, dont la porosité serait moindre, est une demande forte au Moyen Âge.

Si le Moyen Âge central a vu se diffuser l'emploi de la glaçure, à partir du XIIIe siècle ce sont les récipients en grès qui font leur apparition et qui conquièrent, aux XIVe et XVe siècles une partie du marché. Ils remplissent la même fonction que la vaisselle de table qu'ils concurrencent directement mais qui était fabriquée jusqu'alors dans un autre matériau : métal, bois, verre, ou terre cuite non grésée. Ce type de poterie est d'abord produit dans les régions rhénanes, le Limbourg, le Beauvaisis et en Normandie[11]. Cette transformation n'affecte pas d'emblée l'ensemble du vaisselier. Ce sont d'abord les récipients à boire : cruches, pichets et gobelets[12], qui sont concernés. Le gobelet est, dans le vaisselier médiéval, une forme nouvelle dont l'apparition coïncide avec celle du grès, mais, dans ce cas particulier, il semble que ce sont les autres matériaux, notamment le verre[13], qui sont venus « copier » la forme primitive en terre dont les premiers exemplaires ont été fabriqués en grès[14]. Peu à peu les vases de grès se diversifient, et, tandis que les régions productrices se multiplient, de la table des milieux aristocratiques, le grès gagne la cuisine (voire l'arrière-cuisine pour les récipients de stockage) et les champs.

Pour mieux tenter de comprendre les raisons d'un tel succès, il est nécessaire de préciser comment le matériau était perçu par les contemporains, quelles qualités on lui attribuait, mais aussi quels inconvénients il présentait et les contraintes ainsi créées.

Beaucoup de textes montrent que la terre cuite est considérée depuis fort longtemps comme l'un des matériaux les plus appropriés au contact alimentaire. La saveur particulière que la terre confère aux ragoûts qui y mijotent longuement, ou aux denrées qui y sont stockées n'est pas la

11. B. BECKMANN, « The Main Types of the First Four Production Period of Siegburg Pottery », dans V. I. EVISON, H. HODGES, J.-G. HURST (éd.), *Medieval Potteries from Excavations, Studies presented to G. C. Dunning*, Londres, 1974, p. 183-220 ; H. G. STEPHAN, « The Developpement and Production of Medieval Stoneware in Germany », dans P. DAVEY et R. HODGES (éd.), *Ceramics and Trade*, Sheffield, 1983, p. 95-120 ; H. L. JANSSEN, « Later Medieval Pottery Production », P. DAVEY, R. HODGES (éd.), *op. cit.*, p. 121-185 ; H. MORRISON, « Pots et godets du Beauvaisis, essai de typologie des grès du XIVe au XVIe siècle », *Groupe de recherches et d'études sur la céramique du Beauvaisis*, n° 3, 1971, 43-76.

12. Récipient sans pied ni anse, appelé également godet.

13. Voir D. DUFOURNIER et A.-M. FLAMBARD, « Réflexions à propos de l'apparition du grès en Europe occidentale », dans J. CHAPELOT, H. GALINIE et J. PILET-LEMIÈRE (éd.), *La Céramique (Ve-XIXe siècles), Fabrication – Commercialisation – Utilisation*, Actes du 1er congrès international d'archéologie médiévale, Caen, 1987, p. 144 et plus particulièrement D. FOY, « L'artisanat du verre creux en Provence médiévale », *Archéologie Médiévale*, n° 5, 1975, p. 121.

14. Sur l'évolution morphologique des poteries, on pourra consulter un travail régional mais particulièrement évocateur des changements qui s'opèrent depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à l'époque moderne : N. ROY (dir.), *Pots de terre, fragments d'histoire*, Catalogue d'exposition, Musée départemental des Antiquités de Rouen, Rouen, 1999 ; sur le grès, voir p. 74-78.

moindre des qualités que l'on voit mettre en avant[15]. Les qualités thermiques du matériau, sa conductibilité, sont aussi fréquemment évoquées, qu'il s'agisse de « freschement tenir les vins » ou de maintenir au chaud un bouillon[16]. Parmi tous les pots de terre, le grès occupe une place un peu particulière qu'on lui reconnaît, semble-t-il, dès les débuts de sa fabrication et qui explique sans doute en grande partie son succès. Des documents, pour la plupart légèrement postérieurs au Moyen Âge, en mentionnent les qualités intrinsèques : Ambroise Paré est l'un des premiers à souligner ses vertus dans le domaine de la conservation des produits pharmaceutiques[17]. D'autres témoignages s'attachent plutôt à l'alimentation, notamment à la conservation des produits laitiers. Dès la fin du XIVe siècle, l'auteur du *Ménagier de Paris* montre qu'il est conscient des qualités différentes des matériaux dont sont faits les récipients : « La nature du lait est telle que se le lait est trait et mis en un très bel et net vaissel de terre ou de bois ou d'estain et non mie d'airain ne de cuivre, et en iceux vaisseaulx le tenir en repos sans remuer ou changier [...] ne transporter ça et là, il se gardera bien jour et demy ou deux jours, et ne tourne point au boulir[18]. » Menon dans *La Cuisinière bourgeoise* indique que dans les pots de terre ou de grès « le beurre se conserve longtemps sans se gâter »[19]. Le souci de mettre au point des méthodes destinées à garder les produits frais le plus longtemps possible et à ne pas altérer leur goût semble donc essentiel à la fin du Moyen Âge et tout particulièrement en ce qui concerne les produits laitiers[20].

La spécificité des poteries de grès : la matière première

Si l'on se réfère à la définition qu'en donne A. Brogniart dans son *Traité des arts céramiques*[21], le grès est une « poterie à pâte dense, très dure, sonore, opaque, à grains plus ou moins fins ». Il souligne les trois

15. Baron J. PICHON (éd.), *Le ménagier de Paris, traité de morale et d'économie domestique composé en 1393 par un bourgeois parisien*, Paris, 1847, t. 11, p. 268 ; Ch. ESTIENNE, *L'Agriculture et la Maison rustique*, Paris, 1570, p. 116 ; Fr. PIERRE dit sieur de la Varenne, *Le cuisinier françois, enseignant la manière de bien apprester toutes sortes de viandes grasses et maigres, légumes, patisseries et autres mets qui se mettent tant sur les tables des grands que des particuliers*, Paris, 1651, p. 216 ; voir aussi du même auteur, *Nouveau Cuisinier français ou l'École des ragoûts*, Lyon, 1727 ; MENON, *La Cuisinière bourgeoise*, suivie de *L'office, à l'usage de tous ceux qui se mêlent de dépenses de maisons*, Paris, 1779.

16. L.S.R., *L'Art de bien traiter*, Paris, 1674, p. 211.

17. H. P. FOUREST, « Grès et poteries vernissées du Beauvaisis, introduction », *Cahiers de la céramique, du verre et des arts du feu*, 1968, n° 30, p. 78.

18. J. PICHON (éd), *op. cit.*, II, p. 176.

19. MENON, *op. cit.*, p. 325.

20. O. DE SERRES, *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs, dans lequel est représenté tout ce qui est requis et nécessaire pour bien dresser, gouverner et embellir la maison rustique*, Paris, 1804 (réédition en 2 volumes de l'ouvrage de 1590) et Ch. ESTIENNE, *L'Agriculture et Maison rustique*, Paris, 1570, notamment p. 100 et 174.

21. A. BROGNIART, *Traité des arts céramiques*, Paris, 1877, vol. 2, p. 192.

caractéristiques qui permettent de reconnaître le grès : la dureté, le son clair rendu par la poterie quand on la frappe et l'aspect « fermé » de la pâte par opposition à la céramique traditionnelle plus poreuse. Cette modification d'aspect correspond à une transformation de la structure de l'argile. En effet, quand on élève leur température jusqu'à 1500 °C, toutes les argiles se ramollissent plus ou moins et finissent par se liquéfier. Selon la terre employée, la température de fusion est variable, et le palier de vitrification plus ou moins long. Une poterie grésée est une poterie qui a atteint ce seuil de vitrification, ce qui permet à l'argile de se transformer en un verre impur, opaque et encore granuleux ; elle acquiert ainsi une meilleure imperméabilité qui accroît ses performances dans le domaine de la conservation des denrées. L'argile choisie doit donc présenter trois qualités particulières : elle doit atteindre son palier de grésification à une température qui ne soit pas trop élevée de façon à pouvoir être obtenue dans un four de potier (t° C < 1300-1350 °C) ; son palier de vitrification doit être assez long pour permettre au potier de l'atteindre sans le dépasser, sinon toute la charge de pots se liquéfierait dans le four ; enfin, cette phase vitreuse doit être très visqueuse pour que la poterie conserve sa forme initiale lorsqu'elle atteint la température maximale de cuisson[22].

Ces remarques d'ordre technologique ont plusieurs corollaires dont les répercussions sur la production du grès sont considérables. Il faut en premier lieu constater que toutes les argiles à pots ne sont pas susceptibles de gréser ; seuls certains gisements le permettent. Ainsi toutes les argiles calcaires, qui présentent une phase vitreuse trop molle et un palier de grésification réduit, sont inadaptées. D'autres argiles insuffisamment fusibles comme les argiles trop kaolinitiques sont tout aussi impropres. La carte de répartition des grandes zones d'argile à grès exploitées au XXe siècle sur le territoire français actuel et ses marges montre combien ces régions sont limitées (*cf.* Fig. 1). En second lieu, il est nécessaire que les potiers soient conscients de ce potentiel avant de le mettre en valeur, ce qui suppose soit une recherche quasi systématique comportant des essais et des contrôles, soit une découverte inopinée, soit encore un transfert de technologie par le contact avec des individus maîtrisant le procédé ou avec des produits issus de cette technologie. Bien que le grès soit connu depuis l'époque Song en Chine ainsi qu'au Japon, cette dernière hypothèse apparaît peu vraisemblable en raison des contacts limités avec l'Extrême-Orient ; toutefois des produits pourraient avoir circulé et servi de modèle.

Il est en revanche certain qu'une production sporadique de grès a eu lieu antérieurement au XIIIe siècle. Des témoignages archéologiques le montrent : quelques vases grésés gallo-romains[23] ainsi que des vases

22. D. DUFOURNIER et A.-M. FLAMBARD, « Réflexions... », *loc. cit.*, p. 140-141.
23. Notamment lors des fouilles de l'Hôtel de ville de Caen sous la direction de J.-Y. MARIN.

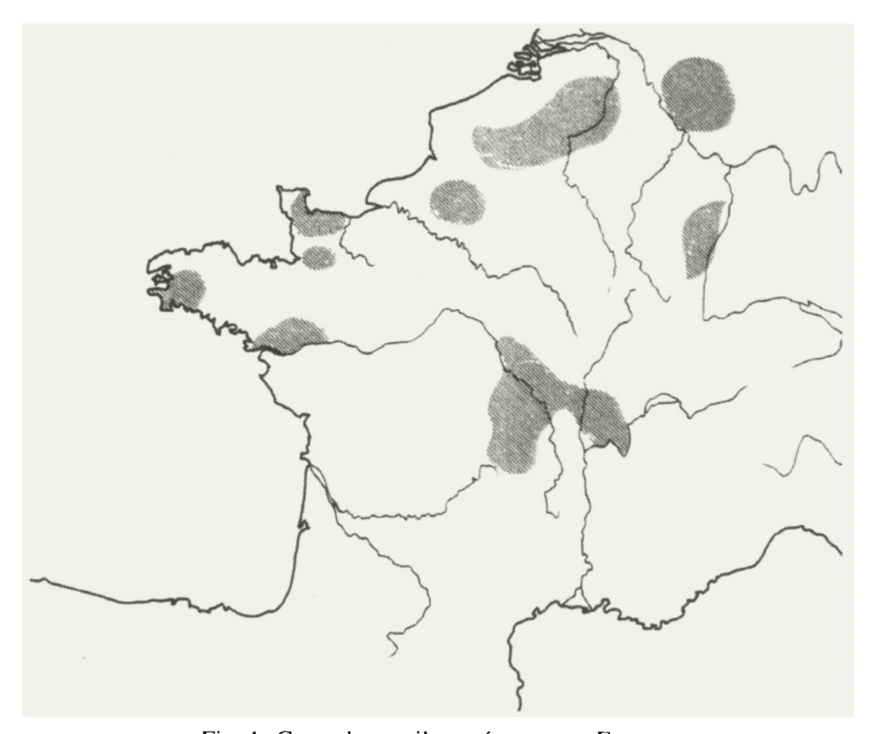


Fig. 1. Carte des argiles grésantes en France.

mérovingiens[24] ont été découverts en Normandie où l'argile grésante est abondante et ces trouvailles de poteries antiques grésées se poursuivent aujourd'hui. On ne sait, toutefois, si l'on peut qualifier cette production d'accidentelle puisque l'obtention du grès nécessite une température très élevée et un temps de cuisson beaucoup plus long : plus que double par rapport au temps de cuisson d'une poterie commune ; il est donc difficile d'obtenir du grès par hasard. Il est vrai que la température n'étant pas uniforme à l'intérieur d'un même four, certains vases subissent fortuitement, en raison de leur emplacement dans le four et d'une mauvaise maîtrise de la température, une surcuisson, mais il semble difficile qu'elle les transforme en grès. On constate pourtant que la production courante était constituée de vases non grésés morphologiquement identiques aux vases grésés. C'est probablement cette production sporadique, dans les régions riches en argile grésante, qui a conduit à tenter de mettre en œuvre une fabrication systématique du grès : quant à apprécier ses qualités, il suffisait sans doute d'utiliser les vases réalisés pour s'en convaincre.

24. D. DUFOURNIER et Ch. PILET, « La céramique de Frénouville, nécropole des IVe-VIIe siècles : premiers résultats des analyses typologiques et chimiques », *105e Congrès des sociétés savantes*, Caen, 1980, p. 85-98.

La fabrication du grès présentait un autre avantage pour les potiers : alors qu'une céramique glaçurée, pour obtenir une étanchéité toute relative, nécessitait deux cuissons – d'abord celle du biscuit, suivie de la préparation d'une couverte (onéreuse) et de son application, puis la cuisson définitive – le grès ne demandait qu'une opération, une unique cuisson ; encore fallait-il que la température requise soit atteinte à coup sûr et non uniquement par accident.

Le passage de la poterie traditionnelle au grès ne s'est pas déroulé aussi aisément que les lignes qui précèdent pourraient le laisser penser. En effet, alors que les poteries antiques, mérovingiennes et carolingiennes étaient façonnées dans des argiles dont la nuance importait peu, la vaisselle, au Moyen Âge central surtout, et au bas Moyen Âge, était, de manière préférentielle, réalisée avec une argile blanche lorsque cette argile existait dans la région de production. La Normandie est dans ce cas : dans le Bessin par exemple, les potiers de l'Antiquité ont utilisé l'argile grésante, très abondante et facile à prélever, de couleur brun-rouge quand elle est crue et rouge vif quand elle est cuite en cuisson oxydante. Au Moyen Âge en revanche, dans cette région, les potiers ont recherché les rares filons d'argile blanche qu'ils ont exploités jusqu'à l'épuisement, délaissant l'argile rouge qui ne correspondait pas au goût du temps[25]. L'argile blanche ne possédant pas les mêmes propriétés grésantes que l'argile rouge, les conditions de la mise au point du grès devenaient plus difficiles à remplir. Deux éléments ont dû jouer cependant : d'une part la Normandie n'a pas été la première région en Occident à produire du grès, le Beauvaisis l'a précédée et l'Alsace l'a accompagnée. Les exemplaires plus précoces du Beauvaisis ont probablement constitué un modèle pour la Normandie. Or les argiles du Beauvaisis – cuites et crues – sont beige à gris clair et correspondent mieux au goût de l'époque, tout comme les grès rhénans qui sont également gris clair. D'autre part, la première région normande qui a produit du grès est le Domfrontais[26] qui travaille une argile provenant du gisement de la Goulande dont la couleur, beige clair quand elle est crue, se transforme en un gris-brun sombre quand on en fait du grès. Elle se rapproche alors totalement des grès bruns du Bessin[27] dont la teinte rouge

25. Pour plus de renseignements à ce sujet on pourra se reporter à des descriptions typomorphologiques des poteries médiévales. Ces études ne concernent souvent qu'un site, un atelier, parfois une zone de production, ou au mieux une région. Aucune synthèse générale n'existe, c'est pourquoi nous avons rassemblé en annexe des références qui concernent l'ouest de la France et ne constituent pas une recension exhaustive.

26. D. DUFOURNIER et B. FAJAL, « L'apparition du grès dans la région domfrontaise, premières observations », dans X. DELESTRE et A.-M. FLAMBARD HERICHER (éd.), *La céramique du XIe au XVIe siècle en Normandie, Beauvaisis, Île-de-France*, Cahiers du GRHIS, PUR, n° 202, Rouen 1995, p. 73-80 et I. BUCUR, D. DUFOURNIER, B. FAJAL, D. LEVALET, M. LOUIS-PHILIPPE, « Un four de potier médiéval à Saint-Georges-de-Rouelley (Manche), les premiers grès bas-normands », *Archéologie Médiévale*, n° 19, 1989, p. 215-241.

27. Cette couleur très sombre à la cuisson distingue les argiles bas-normandes des autres argiles grésantes françaises, notamment celles du Beauvaisis, du centre et de l'est. Le gisement du Bessin dit « de Noron » contient entre 6 et 10 % de Fe_2O_3, tandis que le

avant cuisson n'est pas comparable à celle de l'argile domfrontaise. Enfin, les découvertes de vestiges de fours ont montré que dans la période où la vaisselle était uniformément blanche, l'argile rouge était malgré tout utilisée : elle était employée dans la construction du four constitué de poteries entières empilées, de débris de vases, et de quelques rares pierres, le tout lié à l'argile ; le phénomène de la vitrification a pu concerner cette argile de construction, les potiers l'auraient alors constaté en enfournant ou défournant, ou lors de réparations effectuées sur le four. Les poteries découvertes dans l'atelier de Saint-Georges-de-Rouelley, daté par l'archéomagnétisme entre 1325-1350, montrent des poteries de même morphologie, tantôt grésées, tantôt non grésées, qui semblent bien correspondre à des essais de production du grès[28].

La condition nécessaire à la production : une température de cuisson élevée

La température qu'il est nécessaire d'atteindre pour produire du grès est variable d'une argile à l'autre. L'argile – dite « de Noron » – présente dans le Bessin et le sud du Cotentin est l'une de celles qui grèse à la température la plus basse : 1150 °C environ. Tandis que l'argile du Domfrontais demande une température nettement plus élevée proche de 1350 °C. Il s'avère qu'il est difficile d'atteindre ces températures dans des fours à bois. La courbe de montée en température est loin d'être constante et les expériences ont montré qu'il fallait seulement 9 heures pour atteindre 950 °C, mais 23 heures pour aller jusqu'à 1320 °C. Parallèlement la consommation de bois augmente : alors qu'il suffit de 0,8 stère pour atteindre 950 °C, il faut plus de 3 stères pour atteindre 1320 °C[29]. Il fallait donc que le grès corresponde à une demande très forte de la part des consommateurs pour que les potiers fassent l'effort de le produire à une époque où l'on constate un durcissement de la réglementation des prélèvements dans les forêts[30] : ainsi

gisement du Domfrontais en renferme 4 à 5 % (voir D. DUFOURNIER et A.-M. FLAMBARD HÉRICHER, « Réflexions... », *loc. cit.*, p. 140.

28. Voir I. BUCUR, D. DUFOURNIER, B. FAJAL, D. LEVALET, M. LOUIS-PHILIPPE, « Un four... », *loc. cit.*, p. 218.

29. On trouvera, dans D. DUFOURNIER et B. FAJAL, « L'apparition du grès... », *loc. cit.*, p. 74, fig. 2, un graphique très significatif montrant cette montée en température.

30. Le coutumier d'Hector de Chartres est particulièrement révélateur dans ce domaine, on constate que les prélèvements de bois pour chauffer les fours sont autorisés aux potiers mais taxés. Voir A. ROQUELET (éd.), *La vie dans la forêt normande à la fin du Moyen Âge. Le coutumier d'Hector de Chartres*, tome I, Haute-Normandie, Rouen, 1984, et A. ROQUELET et F. DE BEAUREPAIRE (éd), *La vie dans la forêt normande à la fin du Moyen Âge. Le coutumier d'Hector de Chartres*, tome II, Basse-Normandie, Rouen, 1995, ainsi p. 63-64 : le « seigneur des bois du Molley Bacon [...] peut vendre à son profit aux potiers de la poterie dudit lieu tant pour aesserie que pour sechier leurs pos et autres ouvrages à leur mestier, des houvres de chesne et d'autre bois pour aesserie et autre chose nécessaire à leur métier par le martel, sans paier de ce tiers ne danger, en paiant la disme au curé du Molay... », et p. 81 : « Les potiers ramagiers du Moulay ont en la forêt du dit

les potiers du Molay, dans le Bessin, qui accédaient encore au bois gratuitement au début du XIVe siècle[31], doivent désormais l'acheter.

Le four devait donc permettre une montée en température correspondant à environ 300 °C supplémentaires. Une inconnue subsistait à ce sujet. En effet, les fours antiques et les fours du haut Moyen Âge découverts lors de fouilles sont tous des fours à tirage vertical, c'est-à-dire des fours dans lesquels la sole du laboratoire qui supporte la charge de pots à cuire se situe au-dessus de l'alandier (ou chambre de chauffe) ; cette sole de terre cuite percée d'orifices permet à l'air chaud de circuler verticalement entre les poteries[32]. Ces fours ne sont guère propices à l'obtention de températures élevées. En 1985[33], nous avions constaté que les régions productrices de grès utilisent des fours longitudinaux, fours qui sont déjà utilisés dans les pays rhénans aux Xe et XIe siècles[34], aux Pays-Bas depuis le XIe siècle[35], en Normandie au XIIIe siècle[36], dans le Maine au XIVe siècle[37] et en Île-de-France à la fin

lieu du Moulay, laquelle forest est à tiers et danger du roy et appartient au seigneur de la Champengne, droit de prendre et avoir en la dicte forest tout vert boiz pour leur usage et amesnagement pour l'amende et emplaidement simple sans forffaitture et sans perdre leurs feremens, hors la scie... »

31. Les statuts de 1500 des potiers du Molay sont à cet égard révélateurs puisqu'on y voit les potiers rappeler des statuts antérieurs (disparus au milieu du XIVe siècle) dans lesquels l'accès gratuit au bois et à l'argile leur était consenti. Voir A.-M. FLAMBARD HERICHER, « L'organisation de la communauté des potiers du Bessin d'après les statuts de 1500 », à paraître dans les actes du colloque de Flaran consacré à *L'Artisanat au village*, août 1997, sous presse.

32. Les fours du haut Moyen Âge de la forêt de la Londe étaient de ce type. On peut voir la sole, bien conservée, de l'un d'eux dans N. ROY, « Un atelier de potiers du haut Moyen Âge en forêt de la Londe (Seine-Maritime) », dans N. ROY (dir.), *Pots de terre*, *op. cit.*, p. 12, fig. 2. Ce type de four est celui qui est communément utilisé dans le monde méditerranéen ; des reconstitutions sont présentées dans J. A. GISBERT SANTONJA, « Los hornos del alfar islamico de la Avenida Montgo/calle teulada. Casco urbano de Denia (Alicante) », dans F. AMIGUES et A. BAZZANA (éd.), *Fours de potiers et « testares » médiévaux en Méditerranée occidentale*, Madrid, 1990, p. 91, fig. 9 et dans le même ouvrage : M. RIU, « Talleres y hornos de alfareros de ceramica gris en Cataluna », p. 107, Fig. 1 et 108, Fig. 2. Dans le quartier Saint-Barbe à Marseille, un groupe d'ateliers de potiers du XIIIe siècle a été découvert lors de travaux d'aménagement urbains. Tous les fours mis au jour sont des fours à tirage vertical, voir H. MARCHESI, J. THIRIOT et L. VALLAURI, *Marseille, les ateliers de potiers du XIIIe siècle et le quartier Saint-Barbe (Ve-XVIe siècles)*, Daf n° 65, Paris, 1997, voir notamment les schémas et reconstitutions présentés p. 150, Fig. 130, et p. 364, Fig. 329.

33. D. DUFOURNIER et A.-M. FLAMBARD, « Réflexions... », *loc. cit.*, p. 142.

34. U. LOBBEDEY, *Untersuchungen mittelalterlicher Keramik vernehmlich aus Südwest Deutschland*, Berlin, 1986, p. 167-172.

35. S. E. VAN DER LEEUW, *Studies in the Technology of Ancient Pottery*, Amsterdam, 1976, I, p. 128.

36. M. DE BOÜARD, « Un four de potier médiéval à Argentan », *Annales de Normandie*, n° 4, 1967, p. 365-376.

37. I. BUCUR, D. DUFOURNIER, L. GOULPEAU, L. LANGOUËT, J. NAVEAU, « La céramique à « œil de perdrix » et la production de la Hardelière à Laval (Mayenne) », *Archéologie Médiévale*, n° XIV, 1984, p. 169-219.

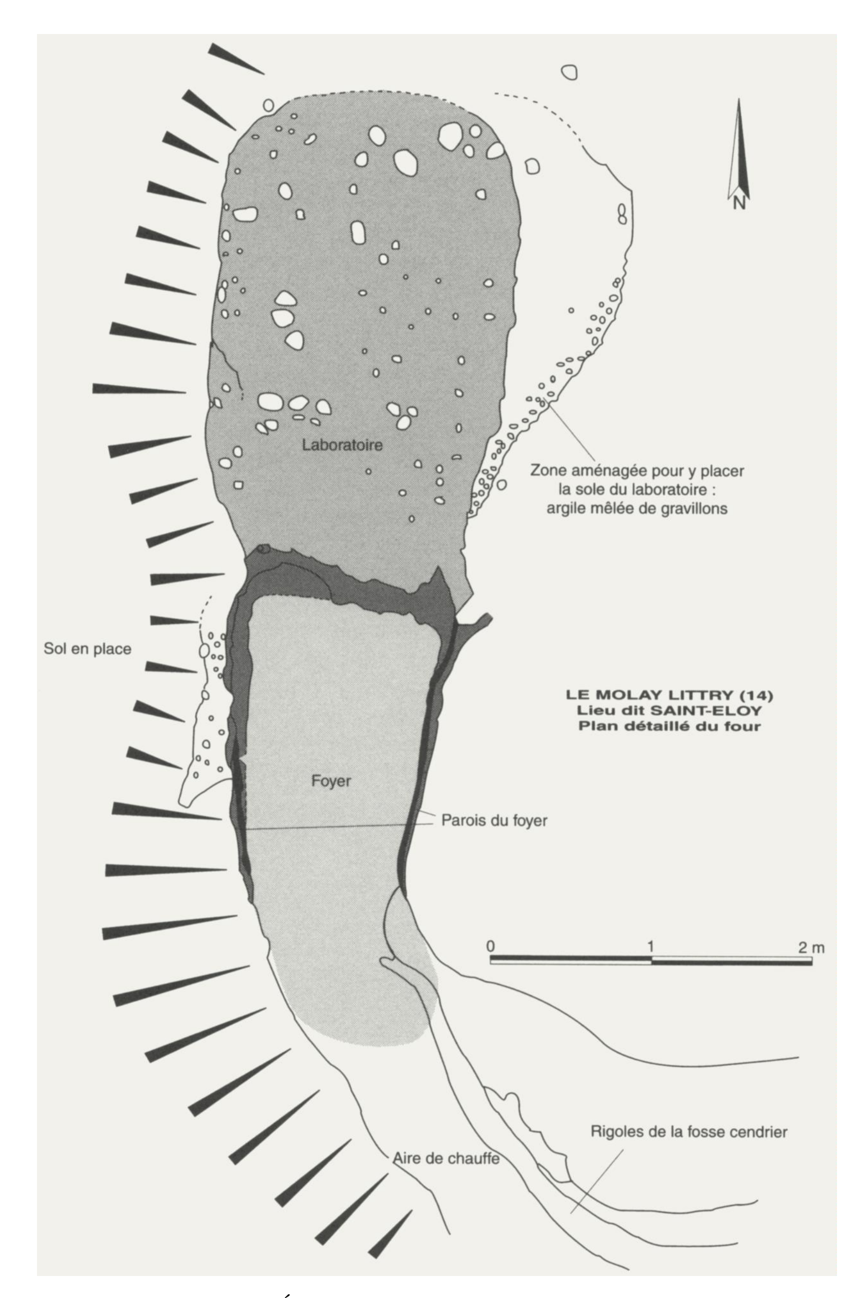


Fig. 2 – Le four de Saint-Éloy au Molay-Littry (Calvados). Dans ce four à tirage horizontal, les poteries étaient empilées dans le laboratoire couvert d'une voûte soit temporaire, soit définitive construite en argile et en débris de poteries. Le

feu était allumé en avant de la charge de pots et entretenu par le potier pendant toute la durée de la cuisson. La pente de l'ensemble devait assurer un meilleur tirage. Dans le même but, un ressaut séparait le foyer du laboratoire. Une évacuation de l'air chaud devait exister à l'arrière du four.

du XIIIe ou au début du XIVe siècle[38], par conséquent avant l'apparition du grès ou dans des régions qui n'en ont jamais produit.

Depuis 1985, les recherches se sont poursuivies et de nouveaux ateliers ont été découverts et fouillés. Des fours jusqu'alors inconnus ont été étudiés dans des régions productrices de grès comme dans des régions non productrices. En Bretagne par exemple[39], région non productrice, ils démontrent le passage d'un type (le four à tirage vertical) à l'autre (le four à tirage horizontal) indépendamment de la production de grès. En Rhénanie, entre Cologne et Bonn, un centre industriel médiéval de plusieurs centaines de fours situé au bord du « Rheinisches Vorgebirge » a produit de la céramique entre le VIIe et le XVIIe siècles. Les fouilles systématiques qui y ont été conduites ont permis de constater l'adoption, à l'époque mérovingienne, de fours longitudinaux dépourvus de construction intérieure, puis le choix, à l'époque carolingienne, de fours ronds détrônés, avant l'apparition du grès, par des fours longitudinaux possédant parfois plusieurs couloirs de chauffe[40]. Enfin, en Normandie, dans le Domfrontais comme dans le Bessin, les découvertes archéologiques ont révélé des fours médiévaux antérieurs à la production du grès et ont montré qu'il s'agissait déjà de fours longitudinaux[41]. Les découvertes effectuées dans le Bessin, sur la commune du Molay et les communes limitrophes (Saonnet notamment), ont par ailleurs permis de constater que la morphologie de ces fours était parfaitement comparable, qu'il s'agisse de fours du XIIe siècle comme celui de Saint-Éloy (*cf.* Fig. 2), ou des fours des XVe-XVIIIe siècles comme ceux découverts au Planitre, où quatre fours successifs ont pu être mis en évidence

38. O. MEYER, L. BOURGEAU, D. J. COXALL, N. MEYER, *Archéologie urbaine à Saint-Denis*, Saint-Denis, 1979, part. 2.2.3), ainsi que N. et O. MEYER, « Analyse de la distribution de la céramique dans les stratigraphies d'habitat de Saint-Denis », dans J. CHAPELOT, H. GALINIE et J. PILET-LEMIÈRE (éd.), *La Céramique...*, *op. cit.*, p. 52, Fig. 6.

39. En Bretagne, les fours carolingiens de Meudon à Vannes sont circulaires et à chambre superposée (voir A. TRISTE, D. TAQUET, F. FICHET DE CLAIRFONTAINE, « L'atelier... », *loc. cit.*, p. 68-70, dans F. FICHET DE CLAIRFONTAINE (dir.), *Ateliers... op. cit.*) tandis qu'à Chartres-de-Bretagne on voit se succéder les deux types (voir F. FICHET DE CLAIRFONTAINE et L. BEUCHET, « Le centre potier de Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) aux XIe-XIIe siècles. L'atelier I de Fontenay », dans *Ateliers...*, *ibid.*, p. 89-112, ainsi que L. BEUCHET, D. DUFOURNIER et F. FICHET DE CLAIRFONTAINE, « Les ateliers... », *loc. cit.*

40. W. JANSSEN, « Der technische Wandel der Töpferöfen von der Karolingerzeit zum Hochmittelalter, dargestellt anhand rheinischer Beispiele », dans J. CHAPELOT, H. GALINIE et J. PILET-LEMIÈRE (éd.), *La Céramique...*, *op. cit.*, p. 107-119.

41. Ph. BERNOUIS et B. FAJAL, « Le site de la Grande Ouche à la Roche-Mabile (Orne) : aspects méthodologiques et premiers résultats », dans F. FICHET DE CLAIRFONTAINE (éd.), « Archéologie dans l'Orne, 1987-1992 », Société historique et archéologique, tome CXI, Alençon, 1993, p. 125-126.

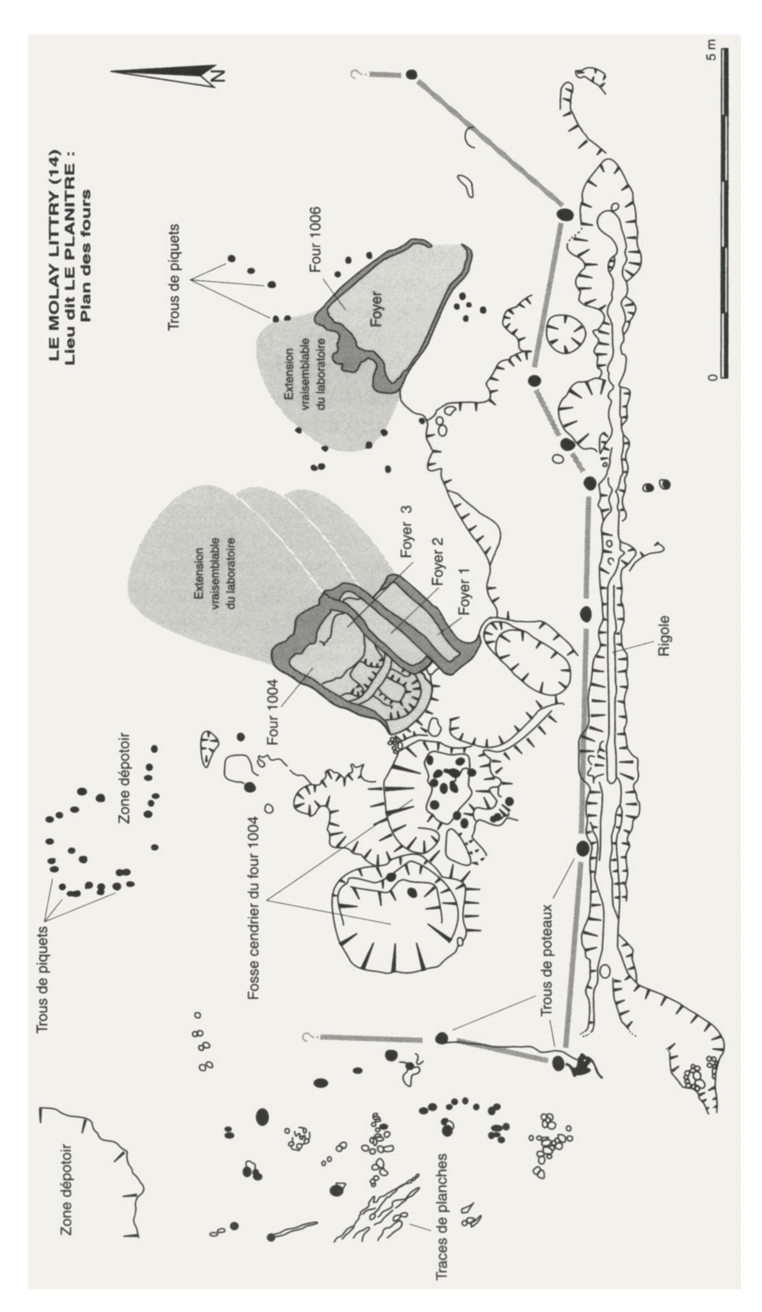


Fig. 3 – Les fours du Planitre au Molay-Littry (Calvados). Leur conception générale est identique à celle du four de Saint-Éloy, mais seul le foyer a été découvert

car le laboratoire plus élevé a été rasé lors de leur destruction. Des trous de piquet, traces de la construction réalisée, comme à Saint-Éloy, en terre et en poteries (tantôt brisées tantôt complètes), permettent toutefois de connaître l'extension du laboratoire du four 1006. Le four 1004 a été reconstruit trois fois et réparé dans son état final. Les fosses-cendrier qui flanquent les fours étaient destinées, comme leur nom l'indique, à recueillir la cendre évacuée au cours de la cuisson et récupérée ensuite pour des usages divers. L'humidité perturbant la cuisson, les fours devaient être abrités comme l'indiquent les trous de poteau périphériques, tandis qu'une rigole assurait l'évacuation des eaux de ruissellement.

(*cf.* Fig. 3), ou du four du XVIIIe siècle de Saonnet[42]. La seule différence qui a pu être constatée est le redressement progressif du foyer très incliné à Saonnet alors qu'il est presque horizontal à Saint-Éloy. Les parois sont construites selon la même méthode : des fragments de poteries sont colmatés avec de l'argile rouge ; la voûte probablement constituée de poteries a disparu. Les dimensions sont comparables dans tous les cas (pour le foyer : 1,50 m de large sur 2 m de long).

Ces différentes constatations permettent d'affirmer que les fours longitudinaux étaient déjà adoptés, après l'époque romaine, dans de nombreuses régions et indépendamment de la production du grès. Leur choix a cependant sans doute facilité sa production en favorisant la montée en température lors de la cuisson.

Les découvertes récentes confirment donc le rôle moteur exercé par la demande. Le consommateur, de toute évidence, a perçu le nouveau produit de manière favorable, mais sa diffusion n'a pas été immédiate, ni sa mise au point, ni l'orientation donnée à la production. Alors que le Beauvaisis produisait de la vaisselle de table, gris clair, à parois fines qui par sa sonorité et sa couleur rappelait le métal, la Normandie fabriquait des grès sombres à parois plus épaisses qui ont trouvé leur fonction spécifique avec la spécialisation agricole et la vocation laitière de la région. Dès le XVe siècle puis à l'époque moderne, les pots en grès remplis de beurre circulaient sur la Seine pour approvisionner Paris. C'est ce rôle de produit annexe, fortement lié aux mutations commerciales locales, qu'il conviendrait de mieux définir. Il est vraisemblable que les causes de l'essor du grès ne sont pas les mêmes dans chaque région productrice ; par ailleurs, chaque région potière dynamique a dû saisir sa chance et mettre en œuvre des compétences particulières. Ainsi, la région de Lisieux, riche en argile à pots et en ateliers, mais dont les argiles ne grésaient pas, a su développer parallèlement à l'essor du grès une poterie faïencée, imperméabilisée par une glaçure bien couvrante et très colorée. Quant à la mise au point du grès, si l'on calcule le temps qui sépare les essais que l'on voit effectuer à Saint-Georges-de-Rouelley du produit dont on maîtrise parfaitement la production, on constate que sa mise au point n'a pas été, en définitive, très rapide. Les découvertes récentes confirment qu'il n'y a pas

42. A.-M. FLAMBARD HÉRICHER, « Les grès médiévaux : évolution ou révolution ? », dans P. BECK (dir.), *L'Innovation...*, *op. cit.*, p. 249-253.

eu de mutation technologique mais un lent mouvement de recherches empiriques et de maturation. Le moteur de ce changement est plus vraisemblablement social que technique, lié à un souci accru de l'hygiène et à une évolution des usages alimentaires.

ANNEXE pour une approche typomorphologique des poteries médiévales de Bretagne, de Basse et Haute-Normandie :

L. BEUCHET, D. DUFOURNIER et F. FICHET DE CLAIRFONTAINE, « Les ateliers médiévaux de Fontenay à Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), du XIe au XIVe siècle », *Archéologie Médiévale*, n° 28, 1998, p. 71, 120.

P. COUANON, D. DUFOURNIER, F. FICHET DE CLAIRFONTAINE, A.-M. FLAMBARD HERICHER, Cl. LORREN et Ch. PILET, « Les productions céramiques en Basse-Normandie et en Bretagne orientale du Ve au XIe siècles », dans D. PITON (éd.), *La céramique du Ve au Xe siècle dans l'Europe du nord-ouest*, Actes du colloque d'Outreau (10-12 avril 1992), Travaux du groupe de recherches et d'études sur la céramique dans le Nord-Pas-de-Calais, numéro hors série de Nord-ouest Archéologie, 1993, p. 355-374.

D. DUFOURNIER, E. LECLER et J. LE MAHO, « Céramiques décorées et glaçurées des Xe et XIe siècles découvertes à Rouen (Seine-Maritime) », X. DELESTRE et A. WOODCOCK (dir.), *Les relations entre la Haute-Normandie et le sud de l'Angleterre, Proximus n° 2*, Actes de la table-ronde archéologique de Dieppe 17 et 18 septembre 1996, Rouen 1998, p. 151-160.

D. DUFOURNIER, M. LEENHARDT, « Étude de quatre lots céramiques des XIIIe et XIVe siècles provenant des fouilles du château de Caen : composition chimique, typologie, provenances » dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du Doyen Michel de Boüard*, Mémoires et documents publiés par la société de l'École des Chartes, n° XXVII, Genève 1982, p. 113-135.

F. FICHET DE CLAIRFONTAINE (dir.), *Ateliers de potiers médiévaux en Bretagne*, Daf n° 55, Paris, 1996, voir notamment les chapitres 2, 3 et 4 concernant des productions de Vannes, de haute Bretagne et de Chartres-de-Bretagne.

A.-M. FLAMBARD HÉRICHER, « Les ateliers médiévaux et modernes du Molay » dans G. SAN JUAN et J. MANEUVRIER (dir.), *L'exploitation ancienne des roches dans le Calvados : histoire et archéologie*, Caen, 1999, p. 368-375. À consulter pour des exemples ponctuels en Basse-Normandie.

M. LEENHARDT, « Contribution à l'étude de l'habitat en Basse-Normandie : recherches sur la typologie et la chronologie des céramiques utilisées du XIe au XVe siècles », dans J. CHAPELOT, H. GALINIE et J. PILET-LEMIÈRE (éd.), *La céramique (Ve-XIXe siècles), Fabrication –*

Commercialisation – Utilisation, Actes du 1er congrès international d'archéologie médiévale, Caen, 1987, p. 59-70.

N. ROY (dir.), *Pots de terre, fragments d'histoire*, Catalogue d'exposition, Musée départemental des Antiquités de Rouen, Rouen, 1999, bonne synthèse dont le catalogue en couleur permet de mieux apprécier les questions de nuances des poteries.

N. ROY, « Un atelier de poterie du haut Moyen Âge en forêt de La Londe près de Rouen (Seine Maritime), état de la recherche », dans D. PITON (éd.), *La céramique du Ve au Xe siècle dans l'Europe du nord-ouest*, actes du colloque d'Outreau (10-12 avril 1992), Travaux du groupe de recherches et d'études sur la céramique dans le Nord-Pas-de-Calais, numéro hors série de Nord-ouest Archéologie, 1993, p. 341-354.

Anne-Marie FLAMBARD HÉRICHER, Université de Rouen, Faculté des Sciences humaines, département d'Histoire GRHIS, F-76821 Mont-Saint-Aignan Cedex

La production du grès : une affaire de goût

À la fin du Moyen Âge apparaît dans quelques régions un produit céramique nouveau : le grès. D'abord minoritaire, il va progressivement constituer la production exclusive de certains ateliers.
Deux conditions sont indispensables à sa fabrication : le choix d'une argile adaptée et sa cuisson dans un four qui puisse atteindre une température très élevée. Chacune d'elles sous-entend de multiples contraintes technologiques. Les potiers médiévaux sont-ils parvenus à fabriquer du grès fortuitement ou à l'issue d'une recherche délibérée ? Ont-ils bénéficié d'apports technologiques extérieurs, de modèles ? Et quel fut le rôle du consommateur ? À défaut de textes explicites, c'est à partir des découvertes archéologiques notamment normandes que l'on tentera d'apporter une réponse à ces questions.

Vaisselle – grès – four – argile – cuisson

The Production of Stoneware : A Matter of Taste

In the late Middle Ages, a new ceramic product made its appearance in several regions : stoneware. A minor product at first, it progressively came to constitute the exclusive production of certain workshops.
Two conditions are necessary for its fabrication : the choice of the appropriate clay and its firing in a kiln with very high temperature capacity. Each of these conditions implies multiple technological skills. Did the medieval potters succeed in fabricating stoneware fortuitously, or as a result of deliberate research ? Did they benefit from outside technological experience, or models ? And what was the role of the consumer ? For lack of explicit texts, we must seek the answer in the archaeological, and more particularly the Norman, discoveries.

Crockery – stoneware – kiln – clay – firing

Médiévales 39, automne 2000, p. 46-56

Jean-Louis ROCH

INNOVATIONS ET RÉSISTANCES DANS LA DRAPERIE : EXEMPLES NORMANDS

Disons-le d'emblée, les remarques qui vont suivre, inspirées en particulier d'exemples normands, ne seront que de modestes compléments au livre désormais incontournable de Dominique Cardon, *La draperie au Moyen Âge, Essor d'une grande industrie européenne*[1]. La draperie médiévale, dans ses aspects techniques, reste encore aujourd'hui mystérieuse. Le laconisme et l'obscurité des sources, l'absence d'accès à l'écrit, les secrets de fabrication, la variété des produits, contraignent le chercheur à multiplier les hypothèses et à travailler parfois sur de simples indices. Dominique Cardon, s'appuyant sur les sources peu connues du « nord-ouest méditerranéen », mais aussi sur l'archéologie et la pratique, a levé une partie du voile sur ce monde perdu des draperies anciennes[2]. Elle a ainsi éclairé toute une série d'innovations, qui n'ont cessé de faire évoluer la production textile, et montré, du même coup, la logique du développement technique qui y est à l'œuvre, et dont le ressort principal est ce qu'on appellerait aujourd'hui la recherche de la productivité (ou l'abaissement des coûts) et donc l'élargissement du marché.

Les trois âges de la draperie médiévale

La fabrication d'un drap comprend une succession d'opérations : battage aux verges ou à l'arçon (arçonnage) ; peignage ou cardage des mèches de laine[3] ; filage au fuseau (et à la quenouille) ou au rouet ;

1. D. CARDON, Paris, 1999 ; il s'agit d'un premier volume, qui traite de la fabrication du « drap » (tissu de laine en général foulé) jusqu'au tissage inclus.

2. Le « croissant drapier » du nord-ouest méditerranéen correspond au sud de la France et au nord-est de l'Espagne actuelle. Sur la technique, mentionnons aussi W. ENDREI, *L'évolution de techniques du filage et du tissage du Moyen Âge à la Révolution industrielle*, Paris, 1968 ; et G. DE POERCK, *La draperie médiévale en Flandre et en Artois. Technique et terminologie*, Bruges, 1951.

3. Le cardage est l'opération qui consiste à préparer les laines destinées à la trame

tissage ; foulage au pied ou au moulin[4] ; « lainage » (« chardonnage »)[5] ; tonte afin d'égaliser la surface du drap. Si l'on met de côté les innovations fondatrices des XIe-XIIe siècles, le métier à tisser horizontal large et le moulin à fouler, les progrès ultérieurs concernent principalement deux domaines : d'une part « la triade technologique » arçon-carde à crochets métalliques-rouet[6] ; ces innovations apparaissent au XIIIe siècle et concernent la préparation de la « trame », la chaîne demeurant peignée et filée au fuseau[7] ; on assiste, à ce moment-là, à la constitution de deux filières, l'une préparant la chaîne, l'autre la trame ; d'autre part les « armures », le point de tissage, c'est-à-dire la manière dont les fils de chaîne et les fils de trame se croisent sur le métier à tisser. Dans ces deux domaines, Dominique Cardon distingue trois étapes : la grande draperie classique a d'abord été, au XIIIe siècle, une draperie à chaîne et trame « peignées », avec torsion inverse des fils de chaîne et de trame (système appelé Z/S)[8] ; l'armure en est le sergé ternaire tissé à trois marches ou trois « lisses »[9]. Au XIVe siècle, le cardage et le filage au rouet de la trame se répandent ; c'est la seconde forme de la draperie classique, à « étaim » (chaîne) peignée et filée au fuseau et à trame cardée et filée au rouet, avec toujours torsion inverse des fils ; le sergé ternaire est concurrencé par l'armure toile à deux ou quatre marches, à quatre « lisses », qui caractérise les « diquedunes »

tandis que le peignage prépare les laines destinées à la chaîne ; le peigne permet de démêler et d'aligner les fibres avant le filage ; mais cette technique, valable pour les fibres longues, destinées prioritairement à la chaîne, l'est moins pour les fibres courtes, qu'il faut associer entre elles ; d'où, à partir du XIIIe siècle, le recours aux cardes à crochets métalliques fixées sur une planche.

4. Le foulage consiste à entremêler les brins du tissu, afin d'obtenir un feutre dont on ne distingue plus l'armure. Le foulage rend le drap plus dense et réduit ses dimensions, d'où le recours à un « tendage » ultérieur.

5. Opération consistant, après tissage, à tirer le poil du drap avec des chardons, afin de faciliter le foulage, puis la tonte (afin d'aplanir la surface du drap).

6. L'arçon (archet) est utilisé pour battre la laine avant de la carder ; cette innovation, attestée à Toulouse en 1227, est, comme le rouet apparu au milieu du XIIIe siècle, une « adaptation » à la laine de techniques utilisées auparavant dans le monde musulman pour le coton, les centres fabriquant les futaines (tissus de lin et coton) servant d'intermédiaire ; D. CARDON, *op. cit.*, p. 162-163. Les cardes à crochets métalliques sont utilisées à partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, et peut-être déjà à Toulouse en 1227 ; sur la différence peignage/cardage, dans la préparation des laines, voir D. CARDON, *op. cit.*, p. 168-170, fig. 55-57, 73, 97, 126.

7. La chaîne est préparée lors de l'opération nommée « ourdissage » avant d'être montée, tendue, sur le métier à tisser ; le fil de chaîne doit être plus solide, donc plus tordu, que le fil de trame.

8. Dans le système appelé Z/S, la barre médiane de la lettre indique le sens de torsion : la torsion Z (la chaîne) correspond au sens des aiguilles d'une montre ; la torsion inverse (S) et moindre de la trame accroît le cohésion du tissu et facilite le foulage.

9. Les trois marches actionnent trois cadres (lames), qui permettent d'élever et d'abaisser certains fils de chaîne, afin de faire passer la trame avec la navette ; sur ces cadres sont tendues des rangées de fils, appelés « lisse » ou « maille », comprenant un œillet en leur milieu, par où passent les fils de chaîne ; dans le sergé, le fil de trame passe alternativement entre un puis deux fils de chaîne, ce qui suppose trois marches. D'où les termes de draperie à « trois pas », « trois lisses » ou encore à lame « traiele ».

flamands et les draps italiens « alla piana »[10]. La nécessité de valoriser les laines inférieures et les laines plus courtes, en particulier ibériques, va entraîner l'apparition d'une troisième draperie, une « nouvelle » draperie à chaîne cardée et filée au rouet, donc identique à la trame ; c'est le drap « à deux trames », sans torsion inverse des fils, à armure toile, dont l'exemple le plus probant est le « vervins » barcelonais, le « premier drap moderne », qui apparaît à la fin du XIVe siècle, et serait né d'abord dans une humble chaumière de la vallée de la Lys en Flandre (Wervicq). Les progrès du cardage, du filage au rouet et de l'armure toile tiennent à leur moindre coût et à la simplification des opérations qu'ils autorisent[11].

Il n'est pas facile d'adapter à ce schéma l'extrême variété des appellations commerciales et la « mutabilité » des productions drapières ; celles-ci forment des cycles, des « paraboles », le « product life-cycle »[12], liés à l'étroitesse et à l'instabilité du marché, mais aussi à la course à l'abaissement des coûts et aux changements de modes. L'innovation joue ici incontestablement un rôle ; les contemporains eux-mêmes parlent à diverses reprises de « neuve draperie » ; c'est en s'appuyant sur ces notations que les historiens de la draperie flamande ont distingué trois grandes étapes successives, la grande draperie du XIIIe siècle ; les « nouvelles draperies » qui se développent d'abord autour de 1300, à Maubeuge, Valenciennes et Tournai[13], puis dans la seconde moitié du siècle dans la vallée de la Lys[14] ; enfin les draperies « légères » des XVe et XVIe siècles apparues d'abord à Hondschoote, Arras, Lille, qui sont des sayetteries, produisant des saies, des tissus peignés, peu ou pas foulés, ce que les Anglais appellent « worsted ». Sous ces amples variations, il a existé des rythmes plus courts, dont Alain Derville a donné

10. Drap diquedune : en flamand, dense/mince, drap fin à chaîne dense ; l'italien « alla piana » et le français « plate lame » renvoient à la même notion ; l'armure toile est moins épaisse que sa concurrente. Le fil de trame ici passe alternativement au-dessus et en dessous du fil de chaîne.

11. Le rouet permet ainsi, comme l'a montré Dominique Cardon, de filer trois fois plus vite (*op. cit.*, p. 269). Le cardage permet de mieux utiliser les laines courtes et les laines de qualité inférieure. L'armure toile est la plus simple à mettre en œuvre.

12. « Mutabilité » : A. DERVILLE, « Les draperies flamandes et artésiennes vers 1250-1350 ; quelques considérations critiques et problématiques », *Revue du Nord*, t. 54, 1972, p. 362 ; « parabole » : F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, t. 2, Paris, 1979, p. 268, 302 ; le concept de *product life-cycle*, proposé par H. VAN DER WEE, a été repris par P. STABEL, « Décadence ou survie ? Économies urbaines et industries textiles dans les petites villes drapières de Flandre orientale (14e-16e siècles) », dans M. BOONE et W. PREVENIER (éd.), *La draperie ancienne des Pays-Bas. Débouchés et stratégies de survie (14e-16e siècles)*, Leuven, 1993, p. 63. Un bon exemple dans D. CLAUZEL et S. CALONNE, « Artisanat rural et marché urbain : la draperie à Lille et dans ses campagnes à la fin du Moyen Âge », *Revue du Nord*, t. 72, 1990, p. 544.

13. Hainaut : voir D. CLAUZEL, *loc. cit.*, p. 538. Draperie tissée à moindre compte, de laines inférieures, souvent de laines d'agneaux (« agnelins »), et en particulier en armure toile (« grandes biffes rayées ») ; le compte est le nombre de fils de chaîne.

14. Sur la draperie de la Lys, voir S. CALONNE, *loc. cit.*, p. 553 sq. ; D. CARDON, *op. cit.*, p. 199, 473 ; B. HAQUETTE, « Des lices et des joncs : rivière et draperies de la vallée de la Lys à la fin du Moyen Âge », *Revue du Nord*, t. 79, 1997, p. 859-882.

un exemple, le « rayé », qui triomphe de 1280 à 1350[15]. Il a aussi toujours existé des productions inférieures, valorisant ce qui restait de la toison, lorsque la grande draperie s'était servie[16].

L'innovation, paradoxalement, apparaît souvent d'abord dans les productions de qualité inférieure ; elle fait émerger des pratiques cantonnées à l'origine dans la production non réglementée et dans la vente locale ; cette émergence est bien sûr liée à l'élargissement des marchés et à l'abaissement des standards qu'il suppose. On remarquera aussi que l'innovation dans la draperie opère parfois des « retours » en arrière ; ainsi le retour à l'armure toile, autour de 1300 ; Dominique Cardon a montré qu'il avait été rendu possible par le passage de deux à quatre « lisses », à quatre lames[17] ; c'est à ce moment-là que l'on passe des « biffes » communes du XIIIe siècle aux grands draps « diquedunes » et « alla piana » du XIVe siècle ; les deux types d'armures, à trois « lisses » (sergé) et à quatre « lisses » (toile), vont alors coexister durant tout le XIVe siècle ; ainsi à Reims en 1340 : les draps teints en laine seront tissés « en seze cens a trois piés ou en seze cens en diquedune »[18]. Mais c'est l'armure toile, plus simple, qui a l'avenir devant elle. À Douai en 1403[19], la draperie à « trois pas » est déjà considérée comme l'ancienne.

Un autre « retour », beaucoup plus énigmatique, est celui du drap à deux trames. Selon G. De Poerck, certains draps du XIIIe siècle, à Douai et Bruges, en particulier les « biffes », auraient déjà été des draps de trame et trame ; c'est ce que les textes appellent « sacquier (tirer) l'étaim de la trame »[20] ; il suppose, mais peut-être à tort, que ces draps étaient cardés ; il est plus vraisemblable de penser que nous nous trouvons encore dans le premier âge de la draperie médiévale, avant que ne s'imposent les cardes et le rouet ; et qu'il n'y a encore à ce moment-là que le sens de torsion et la longueur des fibres qui différencient la chaîne et la trame.

La révolution du cardage

Les cardes à crochets métalliques ont sans doute d'abord servi,

15. A. DERVILLE, *loc. cit.*, p. 368-369.
16. Ce qui est explicitement affirmé à Louviers en 1325 : pour que les marchands du dehors trouvent toute manière de draps et que les drapiers soient poussés à faire draps en bon et loyal compte et « acquerre largement de la matiere, si que se (de telle sorte que si) il leur demeure de la matiere, il la puissent bien emploier », on pourra faire des « biffes » en compte de XV C fils (Th. BONNIN, *Cartulaire de Louviers*, t. II, 2, Évreux, 1871, p. 26).
17. D. CARDON, *op. cit.*, p.460 : cela permet de diminuer les frottements entre fils et donc de tisser plus dense.
18. L. DEMAISON, « Documents sur les drapiers de Reims au Moyen Âge », *Bibl. de l'École des Chartes*, t. 89, 1928, p. 32.
19. D. CARDON, *op. cit.*, p. 452.
20. G. DE POERCK, *op. cit.*, t. I, p. 59 et 202.

avec les chardons, à « lainer », à rendre laineux (chardonner) certains draps, avant de les tondre ; c'est le cas à Toulouse en 1227, et encore à Montivilliers en 1322 : « nul ne doibt mettre fer en drap pour garder (carder), exceptés roussés communs ; et tous autres draps doivent etre tondus à l'envers »[21]. Le rouet a, de la même façon, été précédé par la roue à caneter, qui sert à préparer les canettes de fil de trame[22]. C'est aussi une des voies de l'innovation, de déplacer la fonction d'un objet, d'un outil, de lui inventer une nouvelle existence.

Le cardage ne s'est pas imposé d'emblée ; les cas de Troyes et de Châlons-sur-Marne, dans le troisième quart du XIVe siècle, montrent bien les enjeux et les difficultés de l'innovation ; à Troyes les « bourgeois », c'est-à-dire les marchands qui font faire draps, veulent faire carder, parce que « les draps cardez sont de plus belle et plaisant façon et mieulx marchant et plus exploictant a faire » ; ils sont moins chers à fabriquer et plus faciles à vendre. Les artisans du « métier » s'y opposent : « les draps et l'euvre faite au pigne sont meilleurs et plus proufitable pour le commun pueple que ceulx qui sont faiz a la carde »[23]. En 1377, les « bourgeois » obtiennent que l'on puisse carder et filer au rouet, mais seulement la trame[24]. À Châlons, les marchands réclament qu'à côté de l'ancienne draperie à « trois pas », soit autorisée une nouvelle draperie, filée au rouet, cardée et faite à « deux pas » ; ils obtiendront finalement gain de cause, en 1384 après une période d'essai, sauf en ce qui concerne le rouet[25]. Les marchands novateurs s'opposent aux artisans conservateurs ; dans des centres en perte de vitesse, à la recherche de reconversions, sont préconisés simultanément le passage à l'armure toile, le recours au rouet et le cardage ; et celui-ci, au moment où il se répand, semble d'abord être utilisé indistinctement pour la chaîne et la trame ; on ne fera le détail qu'après, à Troyes du moins ; c'est-à-dire qu'on entrera dans la seconde forme de la draperie classique. C'est cette draperie classique seconde manière qui va faire la fortune de la grande draperie normande.

La draperie rouennaise, telle qu'elle apparaît dans la réglementation de la seconde moitié du XIVe siècle et de la première moitié du XVe siècle, est une draperie utilisant une chaîne de laine peignée et filée au fuseau et une trame cardée, filée au rouet. L'usage du rouet est limité

21. *Recueil des Ordonnances des Rois de France de la troisième race* (désormais *Ord.*), t. XII, p. 458 ; Montivilliers, Seine-Mar., arr. Le Havre. Sur Toulouse, M. MULHOLLAND, « Statutes on Clothmaking, Toulouse 1227 », dans J. H. MUNDY, R. W. EMERY, B. N. NELSON (éd.), *Essays in Medieval Life... in Honor of A. Evans*, New York, 1955, p. 178.

22. La canette, sur laquelle sont enroulés les fils de trame, est insérée dans la navette ; le roue à caneter accompagne la représentation du métier à tisser dans plusieurs manuscrits médiévaux ; voir D. CARDON, *op. cit.*, p. 232 et fig. 121, 166.

23. *Ord.*, t. VI, p. 282 et t. III, p. 415 (1359) ; voir aussi t. III, p. 518 (1361) ; les drapiers sont en même temps autorisés à faire des « diquedunes » (donc à armure toile).

24. *Ord.*, t. VI, p.283 ; voir D. CARDON, *op. cit.*, p.198 et 262.

25. *Ord.*, t. V, p.193 (1369) et t. VII, p. 79-80 (1378, 1384).

à la trame[26]. L'usage des cardes est attesté par l'importance même du métier de faiseur de cardes, les « cardiers », qui obtiennent des statuts à Rouen en 1377[27]. D'une manière plus générale, on ne trouve guère d'allusion aux « cardeurs », à ceux qui cardent, dans la réglementation normande[28]. Mais on rencontre l'interdiction d'utiliser le fil de trame (donc cardé et filé au rouet) pour « ourdir » (préparer) la chaîne, dans des centres drapiers tout à fait secondaires ; ainsi à Dieppe en 1358 : « on ne peut ourdir point de trayme ni adoyter (tramer) point d'estain »[29]. À Eu en 1394 un drap est brûlé parce que « tichu en partie de fillache de traime fillée a corde descroisié ourdie en lieu de fillache d'estain » ; les explications de Dominique Cardon éclairent cette phrase énigmatique[30] ; la corde décroisée du rouet permet de filer un fil de torsion Z, c'est-à-dire un fil de chaîne, davantage tordu ; on a fait ici passer un fil de trame (donc cardé et filé au rouet) pour du fil de chaîne. Il est possible que ce soit le même type de torsion de la trame, qui soit condamné dans une ordonnance de 1491 à Louviers : « que nul drapier ou tisseren ne mecte trayme en rebours en drap de quelque nombre qu'ilz soient[31] » ; et ne cherche ainsi, comme on peut le supposer, à la faire passer pour du fil de chaîne. La tentation du drap à deux trames accompagne toute l'histoire de la draperie médiévale ; c'est d'une part que l'on manque de fibres longues pour la chaîne, d'autre part que la trame, lorsqu'elle est cardée et filée au rouet, revient moins cher.

On ne sait rien des « armures » de la draperie rouennaise ; on peut supposer qu'ont dû coexister ici, comme ailleurs au XIVe siècle, l'ancienne draperie à trois lisses (sergé ternaire) et la nouvelle à quatre lisses, et que le triomphe de l'armure toile s'est fait sans bruit ; cette dernière en tout cas est attestée à Dieppe en 1358 et dès 1322 à Montivilliers : « que nul ne face drap en plate lame en moins de seize cens et que le bougon (règle) en soit ordené ou pris de celle de la lame trezelle » de dix huit cent fils[32] ; on observe ici l'antériorité du sergé ternaire (trezelle) mais aussi la manière dont la nouvelle armure (plate lame) se modèle sur l'ancienne.

À la fin du XVe siècle se développe autour de Rouen, à Darnétal et bientôt Elbeuf, une nouvelle draperie, plus légère, appelée « foraine » (c'est-à-dire extérieure à la ville), et dont la concurrence entraîne la

26. 1394 : AM Rouen, S3, f° 66 v°. 1424 : *Ord.* t. XIII, p. 73. 1451 : AM Rouen, S3, f° 85 v°. On retrouve une telle interdiction à Évreux en 1403 : *Ord.*, t. IX, p. 172.

27. D. CARDON, *op. cit.*, p. 192-193. Importance liée à la vigueur de l'industrie métallurgique rouennaise.

28. À l'exception d'Évreux en 1403 : les *eschardeurs*, *Ord.*, t. IX, p. 173.

29. Th. BONNIN, *op. cit.*, t. II, 1, p. 33, § 20 ; voir aussi l'ordonnance de la draperie de Beaumont-le-Roger de 1411 : « nul ne pourra ourdir trayme en drap » (AD Eure, E 1823).

30. A. LEGRIS, *Le Livre rouge d'Eu*, Paris Rouen, 1911, p. 301 ; voir D. CARDON, *op. cit.*, p. 251.

31. AD Seine Mar., G 996 (1), 31 mars 1490 a.s.

32. *Ord.*, t. XII, p. 457, § 2. Dieppe, Th. BONNIN, *op. cit*, t. II, 1, p. 32 : « oudit mestier ne courra nulle plate lame a moins de seize cens ». D. CARDON, *op. cit.*, p. 471.

crise de la draperie traditionnelle rouennaise ; les délibérations municipales éclairent sa vraie nature :

> 22 mars 1495 : ... Guillaume Auber (marchand, conseiller de la ville) dit que les draps foullez servent au pays d'amont ; dit qu'il y a bon drap a Darnestal, et ung de 50 sous se monstre mieulx que ung de Rouen de 60 sous (l'aune)...
>
> 23 mars 1495 : Raoulin Legras (garde juré) dit que les draps foullez au moullin et a deux traymes et ung fil rebours doivent porter merc (marque)...
>
> 13 mars 1497 : ... Monsgr de Poville dit que... ceulx de dehors font fouller au moullin mais adouchissent au pié...
>
> 20 mars 1497 : ... Jehan Lecuyer dit que... oncques puis que on filla au rouet, la drapperie ne cessa d'apeticher... Robert Le Lieur (avocat du roi) dit que la malladie (la crise) procède des moullins, car il est beaucoup de gens oysifs... et ne croit point qu'ilz durent et ne luy semble point qu'on les doys abatre combien qu'ilz facent mauvais ouvrage, et anceannement (anciennement) on n'y foulloit que petis draps de quinze solz ou environ, et n'est pas si loyalle au moulin que au pié ; dit que les draps foullez au moulin et qui se font a Darnestal sont de deux traimes sans estain. Dit que les draps de Rouen sont a XVIII C filz et Darnestal a XII C[33]...

Une ordonnance tentera d'organiser la production en distinguant, par les lisières, les grands draps de trame et d'étaim, foulés au pied, ceux foulés au moulin et « les draps faictz de deux traymes foullez au moullin »[34]. Il ne semble pas, d'ailleurs, qu'elle ait été appliquée.

On imputait la crise aux moulins, au rouet, à la nouvelle draperie ; le rouet, en cause ici, ne peut être celui utilisé pour la trame, qui est autorisé depuis plus d'un siècle. La nouvelle draperie, dont la chaîne est identique à la trame, donc cardée et filée au rouet, est bien la draperie à deux trames, le « woollen »[35], que Dominique Cardon a vu naître dans une obscure chaumière de la vallée de la Lys, et qui a été codifiée, dès les années 1430 et 1440, à Barcelone et à Bruxelles ; à la fin du XVe siècle, on la voit, ici et là, émerger dans la France du Nord ; elle est interdite à Amiens en 1477 ; elle a été autorisée puis interdite à Lisieux en 1482 et 1490[36] ; à Reims, en 1500, un projet pour faire renaître la

33. AM Rouen, A 9, f°180, 180v°, 224, 227, 227 v° ; Ch. DE BEAUREPAIRE, *Inventaire sommaire des archives municipales*, t. 1, Rouen, 1887, p. 78 et 81. Sur la crise rouennaise de la fin du XVe siècle, voir M. MOLLAT, *Le Commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1952, p. 274-277. Les débats rouennais sont à rapprocher des débats castillans de la fin du XVe siècle, si bien décrits par D. CARDON, *op. cit.*, p. 246, 262-264.

34. AM Rouen, U2, f° 31 (mai 1497).

35. On peut supposer que l'armure en est la toile, peut-être remise sur deux lisses seulement, comme pour les « vervins » barcelonais (D. CARDON, *op. cit.*, p. 474, Elbeuf, 1514).

36. G. DURAND, *Inventaire sommaire des arch. communales d'Amiens*, 1891, t. I,

draperie propose d'autoriser, à côté de la fabrication des draps classiques de trame et d'étaim de 1 800 fils au moins, celle de « draps fais a corde descroisée » de 1 600 fils, dont le sceau portera d'un côté les armes de la ville et de l'autre « le touret », c'est-à-dire le rouet ; et celle d'« enversains » de 1 400 fils, dont le sceau portera de chaque côté un « touret »[37]. Les draps à corde décroisée sont, nous l'avons vu, faits de trame et d'étaim filés au rouet en torsion chaîne (Z/Z), les « enversains », de moindre compte[38] encore, sont faits de trame et d'étaim filés pareillement au rouet mais en torsion inverse (S/S) ; dans les deux cas la généralisation du rouet accompagne, on doit le supposer, la généralisation de la carde. Le drap à deux trames, qui, nous l'avons vu, n'a cessé de frapper à la porte de la grande draperie, s'apprête désormais à conquérir le monde.

La résistance à l'innovation

Les Rouennais, face à la crise de la fin du XVe siècle, s'en prennent à toutes les innovations récentes, le drap à deux trames, les moulins de Darnétal, le rouet, et il faudrait ajouter aussi les graisses et les mauvaises teintures ; mais les innovations se présentent elles-mêmes, comme on l'a vu à Châlons en 1369, en « paquet » ; c'est qu'elles se heurtent à des résistances, des situations établies, des règlements, et qu'elles ne peuvent avancer que par à-coups. La résistance aux moulins révèle aussi autre chose : la recherche de la qualité et l'arrière plan social, les conséquences sociales des innovations.

Le moulin « fouleur » s'est répandu très tôt dans les villes et les campagnes normandes[39] ; à la fin du XIVe siècle et au début du XVe siècle, il est utilisé à Évreux[40], à Andely[41], à Bernay, dans la vallée de la Bresle (Eu, Monchaux, Blangy et Aumale)[42], et en Basse Normandie. Mais

p. 85 (AA 12 f° 86) ; H. DE FORMEVILLE, *Notice historique sur la manufacture d'étoffes de laine de Lisieux*, Lisieux, 1837, p. 61.

37. P. VARIN, *Archives législatives de la ville de Reims*, 2e partie Statuts, 1er vol., Reims, 1864, p. 851-852. L'envers, c'est le sens propre au fil de trame.

38. Le compte d'un drap est le nombre de fils de chaîne placés sur le métier à tisser ; plus il y a de fils, plus le drap est dense. La largeur du drap correspond à celle du métier large à deux tisserands. Le drap classique de qualité moyenne, dans le nord-ouest méditerranéen, est le *seizain* (à 1 600 fils de chaîne) ; en Normandie, les « grands » draps doivent être au minimum de 1 800 fils.

39. A. M. BAUTIER, « Les plus anciennes mentions de moulins hydrauliques industriels et de moulins à vent », *Bulletin philologique et historique (jusqu'en 1610) du comité des tvx hist. et scient.*, 1960, n° 2, p. 568-626.

40. AD Seine Mar., 1B6, f° 147 (1390) ; AN, P 1913/2, n° 22904 (1412).

41. AN, P 1911/11, n° 19934 : « trois moulins a fouller draps... assis a Andely sur la riviere de Gambon » ; la seule réglementation de cette draperie concerne de manière significative les tisserands (*Ord.*, t. X, p. 41, 1409).

42. S. DECK, *La Ville d'Eu, son histoire, ses institutions, 1151-1475*, Paris, 1924, p. 219 (1388) ; E. SEMICHON, *Histoire de la ville d'Aumale*, Paris, 1862, t. 1, p. 116 et 337 (1415).

dans les centres les plus prestigieux, Rouen, Montivilliers et Louviers, il s'est heurté à des résistances et des refus, qui témoignent d'abord de la volonté de maintenir et même d'accroître la qualité, au moment où la draperie normande se hisse au plus haut niveau, dans la seconde moitié du XIVe siècle. La grande draperie normande maintient la tradition des draps de luxe foulés au pied, à une époque où la plupart des régions textiles, à l'exception des Pays-Bas, utilisent depuis longtemps les moulins. À Louviers, en 1409, on renonce à utiliser un moulin à fouler, créé vingt-cinq ans plus tôt ; parce que les draps foulés au moulin, bien qu'ils soient « a meilleur marchié », sont « les aucuns plus larges en l'un endroit que en l'autre, et les autres escochés (raccourcis), rompus, cassés et creux et de tres mauvais appareil »[43], de même à Saint-Lô en 1388, les drapiers exigent que les moulins soient utilisés seulement pour les « bureaux » communs[44] ; plus tard, à Bernay, en 1473, les drapiers obtiennent de pouvoir fouler en leurs maisons et non plus au moulin des Religieux ; ils veulent, selon ces derniers, « faire leurs draps de plus grant longueur » et « muer et changer la fourme et essence de leur drapperie »[45]. « Le recul d'une technique supérieure par rapport à une technique apparemment archaïque est par lui-même extraordinaire ; surtout que par la suite (au XVIe siècle), elle devait prendre une revanche éclatante »[46]. Nous sommes là devant une autre forme de ces « retours » en arrière, que nous avons rencontrés dans les parcours parfois surprenants de l'innovation. Raymond van Uytven a montré une évolution analogue pour le Brabant, où le foulage mécanique disparût du duché lorsque la draperie brabançonne se tourna vers les produits de luxe, au début du XIVe siècle[47]. L'exigence de qualité, ainsi mise en avant, ne doit pas être tout à fait sans raison ; c'était en tout cas l'opinion au Moyen Âge, qu'un produit obtenu mécaniquement ne pouvait qu'être inférieur.

Mais la résistance à l'innovation ne vient pas seulement des entrepreneurs et des marchands drapiers ; elle vient aussi des ouvriers eux-mêmes ; c'est ce que montrent les débats à Louviers en 1409 et à Rouen à la fin du XVe siècle ; les foulons réagissent devant la menace du chômage, particulièrement en période de difficultés. À Louviers, ils empêchent « par menaces » les drapiers de faire fouler au moulin. À Rouen, la tension monte entre les foulons, accusés de ne point faire leurs jour-

43. Th. BONNIN, *op. cit.*, t. II, 2, p. 13-18 ; voir aussi M. MOLLAT, « La draperie normande », dans M. SPALLANZANI (éd.), *Produzione, commercio e consumo dei panni di lanna*, 2e sem. de Prato, Firenze, 1976, p. 417-418 ; et F. CONCATO, « La technique drapière en Normandie à la fin du Moyen Âge (XIVe-XVe siècles) », *Annales de Normandie*, t. 24, 1975, p. 89.

44. *Ord.*, t. VII, p. 216 ; bureau, tissu de laine grossière.

45. Ce qui laisse entendre qu'ils veulent s'aligner sur les qualités supérieures ; A. LE PREVOST, *Mémoires et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, L. DELISLE et L. PASSY (éd.), Évreux, 1862, t. I, p. 322.

46. A. M. BAUTIER, *loc. cit.*, p. 590.

47. « The Fulling Mill : Dynamic of the Revolution in Industrial Attitudes », *Acta Historiae Neerlandica*, t. 5, 1971, p. 1-14 (région de Louvain).

nées et de brûler les draps, et les tisserands qui veulent fouler leurs propres draps eux-mêmes, vont faire fouler ailleurs ou vont s'installer ailleurs : « Regnault Le Poulletier dit que puis six jours il a veu que ung tisseren passoit devant aucuns (quelques) foullons, lesquelz luy ont dit : villain, je te traineray au gibet[48]. »

Les innovations dans la draperie médiévale ont été liées à l'évolution des modes : vêtement plus ajusté donc tissu plus souple, importance de l'apparence, goût pour les mélanges de couleurs rendus possibles grâce au cardage, etc. ; elles ont surtout été motivées par la recherche de l'abaissement des coûts, et la logique du progrès technique, que celle-ci induit. Mais, du même coup, les drapiers étaient conduits à utiliser les laines inférieures et les techniques les plus productives, à s'éloigner toujours davantage des standards de la draperie haut-de-gamme ; dans cette économie *dual*[49], des pratiques et des techniques venues de la sphère du domestique et du local, échappant donc jusque-là au carcan des règlements, émergent au niveau du marché régional ou international ; mais elles ne peuvent le faire qu'au prix d'améliorations techniques, même infimes, et d'une réorganisation de la réglementation. Les résistances à l'innovation ne sont pas toujours dues au conservatisme tenace des sociétés préindustrielles ; la défense de la qualité joue son rôle ; ainsi la diffusion du cardage a été freinée, parce qu'il permettait le mélange de laines prohibées[50] ; et il a fallu multiplier les contrôles de la laine. Les draperies se trouvent, en réalité, devant des exigences contradictoires : abaisser les coûts et donc les standards d'une part ; maintenir le renom, le prestige de la ville et de sa « marque » de fabrique d'autre part, d'où l'importance, pour les centres exportateurs, de se positionner à la bonne hauteur, sur le bon « créneau », de ne pas se tromper sur les types de produits qu'ils veulent vendre. La prégnance de certains modèles, le prestige de certaines techniques, le peigné ou le foulage au pied par exemple, font que l'évolution ne peut se faire que par à-coups, ou bien en sautant d'une ville à l'autre, selon le modèle du « product life-cycle ».

La logique du progrès technique (du côté de l'offre) rencontre par ailleurs, du côté de la demande, un élargissement du marché, qu'il faut mettre en relation avec la « commercialisation » croissante de la société, du XIIIe au XVe siècles[51], la hausse des salaires après la peste noire, et l'ouverture de nouveaux débouchés (en Europe orientale par exemple) ; nouveaux produits pour nouveaux marchés ; « un nombre croissant de gens peuvent acheter un nombre croissant d'articles meilleur mar-

48. Ch. DE BEAUREPAIRE, *op. cit.*, p. 83.

49. D. C. COLEMAN « An Innovation and its Diffusion : the New Draperies », *Economic History Review*, t. 22, 1969, p. 421.

50. D. CARDON, *op. cit.*, p. 196. En ce qui concerne la résistance à l'utilisation du rouet (pour la chaîne), ID., p. 229 : « du point de vue de la qualité du fil obtenu, le filage... au fuseau n'a jamais été surpassé, ce qui explique sa très longue survivance ».

51. C'est le titre du livre de R. H. BRITNELL, *The Commercialisation of English Society, 1000-1500*, Cambridge, 1993.

ché »[52]. C'est ce double mouvement, du côté de l'offre et du côté de la demande, qui explique ou du moins favorise le fait que des pratiques, d'abord cantonnées dans les productions communes, remontent progressivement jusqu'aux exportations de luxe. Mais l'innovation n'est pas seulement quelque chose qui vient du bas ; elle doit aussi être cherchée dans le mouvement de remontée lui-même, et dans les multiples adaptations que celui-ci suppose.

Jean-Louis Roch, Université de Rouen, Faculté des Sciences humaines, département d'Histoire, GRHIS, F-76821 Mont-Saint-Aignan Cedex

Innovations et résistances dans la draperie : exemples normands

La draperie médiévale, dans son évolution, est passée par toute une série d'innovations ; Dominique Cardon a montré la logique du développement technique, qui y est à l'œuvre, et dont le ressort principal est la recherche de la productivité (et donc l'élargissement des marchés). Ici seront plus particulièrement étudiés, à partir d'exemples normands, la révolution du cardage, l'émergence du drap à deux trames (le premier drap moderne), le changement des types d'« armures » et la diffusion du moulin à foulon. Mais étudier l'innovation, c'est aussi éclairer les résistances à cette innovation et observer les parcours étonnants du progrès technique, qui opère parfois de singuliers « retours » en arrière.

Textile – draperie – innovation – technique – Normandie

Innovations and Resistances in the Cloth Industry : Norman Examples

As the medieval cloth industry expanded, it passed by a whole series of innovations : Dominique Cardon has shown the logic of this technical development, whose principal motivation was the increase of productivity (and so the expansion of markets). Particularly under study here, using Norman examples, will be the revolution of carding, the emergence of twill cloth (the first modern fabric), the changes in the types of weave, and the widespread use of the fuller's mill. But the study of innovation must also consider the resistances to it, and observe the surprising course of technnological progress which sometimes operates peculiar « reversals » to the past.

Textile – drapery – innovation – techniques – Normandy

52. C. Verlinden, « Aspects de la production, du commerce et de la commercialisation des draps flamands au Moyen Âge », dans M. Spallanzani, *op. cit.*, p. 109.

Médiévales 39, automne 2000, p. 57-78

Sophie LAGABRIELLE

LA VERRERIE DU XIIe À LA FIN DU XVe SIÈCLE : ÉVOLUTION D'UNE TECHNIQUE

Étudier l'histoire du verre au Moyen Âge pose immédiatement le problème des sources. Par manque de références, ce sont les données livrées par le XVIe siècle qui ont, jusqu'alors, servi aux historiens. Notre démarche a consisté à nous priver de ces sources tardives qui nous semblent d'un temps différent, d'un âge plus évolué et donc sujettes à erreur d'interprétation pour la période précédente. C'est principalement l'étude de la terminologie, des sources écrites et des textes, bien que peu nombreux avant le XIVe siècle, qui nous a ici révélé certains indices. Cet historique s'appuie sur les produits conservés (vitraux, objets de verre), sur les dernières découvertes archéologiques, sur les analyses chimiques. L'objectif n'est pas tant d'établir une chronologie précise que de trouver un cadre d'évolution et de proposer quelques repères temporels et géographiques pour servir une approche technique. Il nous semble que trois temps d'inégale durée peuvent déjà être définis.

Les XIIe et trois premiers quarts du XIIIe siècle : une technique en perpétuelle évolution

Aux XIIe et XIIIe siècles, le verre, qu'il soit creux ou plat[1], représente un produit de luxe. L'archéologie atteste l'emploi du vitrail à partir de l'époque carolingienne[2]. Quelques rares exemples de la fin du XIe-début

1. Le verre creux désigne le verre de table, le verre plat est le verre à vitre.

2. Le verre plat en fermeture est attesté dès l'Antiquité mais l'usage du plomb n'apparaît qu'au IXe siècle. Trois sites ont révélé des vitraux de la première moitié du IXe siècle : le flanc sud de la cathédrale de Rouen (J. LE MAHO, « Les fragments de vitraux carolingiens de la cathédrale de Rouen », *Bulletin des Amis des monuments rouennais*, 1992-1993, p. 39-43) ; le Bénévent (R. HODGES, « A Fetishism for Commodities, Ninth-Century Glass making at San Vincenzo al Volturno », dans M. MENDERA, *Archeologia e storia della produzione del vitro preindustriale*, Florence, 1991, p. 67-90) et l'abbaye de Farfa (M. NEWBY, « Medieval Glass from Farfa », *Annales du 10e congrès de l'Association internationale pour l'histoire du verre*, Amsterdam, 1987, p. 257-266).

du XIIe siècle existent[3] mais ce n'est qu'à partir du milieu XIIe siècle, représenté en France par une quinzaine d'ensembles, que le corpus devient plus représentatif[4]. Transmise par l'époque mérovingienne, la technique du verre creux des IXe-XIIe siècles se résume, d'après l'archéologie, à quelques ampoules, verres à pied, bols ou coupes[5]. Leurs formes comme leurs compositions sont révélatrices de la perte du savoir-faire romain. Mais, si régression il y a eu, elle n'a pas empêché la sauvegarde de certains aspects de la technique verrière antique.

Un verre à base de cendres végétales

Les plus anciennes recettes médiévales de fabrication de verre qui nous soient parvenues remontent au début du XIIe siècle. Elles ont été transcrites par le moine Théophile[6]. La préparation que Théophile décrit est à base de sable de rivière et de cendres de hêtres. Au XIIe ou XIIIe siècle, Héraclius préconise l'usage des cendres des faines, ou fruits du hêtre, mais aussi de celles de fougères[7]. Quatre siècles plus tard, Agricola recommande de la soude et des cendres végétales variées : herbes, lierre, chêne, hêtre ou pin. Si, chez Agricola, la mention de soude comme fondant[8] traduit une avancée technique, l'adjonction de végétaux nombreux et mêlés nous apparaît tout aussi novatrice[9]. Plus élaborée, parce que, sans conteste, plus tardive, la recette d'Agricola permet de nous interroger sur celles de Théophile et d'Héraclius. Est-ce parce que les générations sont différentes ou parce que les traditions locales – allemandes, pour le premier, fondées sur les connaissances française ou italienne du temps, pour le second –, ne sont pas les mêmes, que les auteurs ne s'accordent pas ? Les analyses pourraient nous apporter des éléments de réponse. D'un point de vue chimique, le verre plat

3. Vitrail de Lorsch, musée de Darmstadt, IXe siècle (?) ; *Christ* de Wissembourg, vers 1062, musée de l'Œuvre de Strasbourg ; *Prophètes*, cathédrale d'Augsbourg, vers 1100.

4. Les seuls vitraux dont les dates sont assurées sont ceux de l'abbatiale de Saint-Denis (1140-1144). Les autres sites sont : Le Mans, vers 1135-1140 ; Châlons-sur-Marne, 1147 ; Chartres, vers 1150-1155 ; Angers, vers 1155 ; Saint-Rémi de Reims, fin du XIe-fin du XIIe siècle ; Poitiers, vers 1160-1170 ; Vendôme, vers 1135 ou 1160-1180 ; Sainte-Ségolène de Metz, vers 1160 ; Le Champ-près-Forges (Isère), vers 1160-1170 ; Troyes, vers 1170-1180 ; Clermont-Ferrand, quatrième quart du XIIe siècle ; Strasbourg, vers 1190-1210 ; Lyon, vers 1190. Sur l'origine du vitrail, voir J. LAFOND, *Le Vitrail, origines, techniques, destinées*, 1966 ; rééd. 1992, p. 21-35 ; L. GRODECKI, *Le Vitrail roman*, Fribourg, 1977, p. 35-56.

5. D. FOY et G. SENNEQUIER, *À travers le verre, du Moyen Âge à la Renaissance*, cat. expo. Rouen, 1989-1990.

6. *Traité des divers arts, par Théophile prêtre et moine*, Paris, 1924 ; C. L'ESCALOPIER, *Théophile prêtre et moine. Essai sur divers arts*, Paris, 1843.

7. HERACLIUS, *De coloribus et artibus romanorum*, publié par M. P. MERRIFIELD, *Original Treatises, Dating from the XIIth to XVIIIth Centuries on the Arts of Painting*, Londres, 1849, 2 vol.

8. Le fondant est la matière permettant d'abaisser la température de fusion de la silice contenue dans le sable, le quartz ou le silex. Les fondants les plus utilisés dans la fabrication du verre sont la soude et la potasse.

9. AGRICOLA, *De re metallica*, Bâle, 1561, H. C. HOOVER éd., New York, 1950.

médiéval des XIIe et XIIIe siècles se conforme aux recettes données par Théophile et Héraclius. Il s'avère de type potassique[10], avec des variantes dans les proportions, les cendres végétales utilisées restant problématiques à identifier[11]. En 1971, la physicienne D. Vassas a cherché à visualiser par un diagramme ternaire la proportion respective de trois oxydes (la chaux CaO, la magnésie MgO et l'anhydride phosphorique P_2O_5) qu'introduisent dans la matière les cendres végétales. Elle en a déduit l'origine végétale du fondant utilisé. Pour elle, ce sont les verres originaires d'Allemagne et de l'est de la France, des XIIe au XIVe siècles, qui apparaissent comme les plus chargés en cendres de hêtres. En cela, ils répondent à la recette de Théophile. Les verres normands qu'elle a analysés (5 du XIIIe siècle et 1 du XIVe siècle) se situent entre les cendres du hêtre et celles de la fougère, ce qui confirme les données apportées par maître Gobert de La Fontaine du Houx (Normandie)[12]. Dans son compte de 1302, ce dernier fait mention de cendres de fougères et de cendres de « bois » (*a priori*, le hêtre normand). Sa recette s'accorde aussi à celle d'Héraclius. Les variantes se réfèrent donc à des traditions régionales différenciées. Elles n'excluent pas pour autant l'idée d'une évolution continue dans le temps. L'obtention du verre bleu en serait l'une des meilleures preuves.

Une subsistance de l'Antiquité : les verres de composition sodique[13]

Dans le chapitre XXIV de son *Liber de administratione* (1145-1148), Suger décrit avec grande fierté l'œuvre qu'il a accomplie pour l'embellissement de son abbatiale. Le coût des verrières historiées du chœur sur fond de verre bleu s'est élevé, écrit-il, à « 700 livres ou davantage », soit un tiers du coût total du chevet. Il parle du « travail merveilleux et d'une grande richesse de verre peint et de la matière de *verre bleu* »[14] car, selon l'usage médiéval, le *saphirum* peut se traduire par « verre

10. C'est-à-dire un verre pour lequel on utilise la potasse comme fondant. La potasse est obtenue par lessivage des cendres de fougères ou de bois.

11. C. D. VASSAS, « Étude chimique, thermographique et physique de verres de vitraux du Moyen Âge », p. 241-266 ; ID., « Étude colorimétrique de verres de vitraux du Moyen Âge », *IXe congrès international du verre*, Versailles, septembre-octobre 1971, p. 267-294. Sur l'identification des fougères comme fondant, voir l'étude de J. BARRERA et B. VELDE, « A Study of French Medieval Glass Composition », *Archéologie Médiévale*, XIX, 1989, p. 85-130, en particulier, p. 92-94.

12. *Compte de la Fontaine du Houx*, 1302 (copie de l'original perdu du *Compte de Pierre de Hangest, bailli de Verneuil et Gisors, pour le terme de Pâques 1302*), AN, 300 AP II 1488, BnF, Carrés d'Hozier 320 ; BnF, ms. lat. 17010, voir H. AMOURIC, in cat. *À travers le verre, op. cit.*, p. 75 ; voir M. PHILIPPE, « Chantier ou atelier : aspects de la verrerie normande aux XIVe et XVe siècles », *Annales de Normandie*, n° 3, juillet 1992, p. 246-249.

13. C'est-à-dire un verre pour lequel on utilise la soude comme fondant. La soude est obtenue par lessivage de cendres de plantes marines.

14. Au chapitre XXIX il remercie Dieu de lui avoir procuré la matière et les fonds : *Qui enim inter alia majora etiam admirandarum vitrearum operarios, materiem saphirorum locupletem, promptissimos sumptus fere septingentarum librum aut eo amplius administraverit, peragendorum supplementis liberalissimus Dominus deficere non susti-*

bleu »[15]. Suger, qui s'est avéré un maître d'ouvrage hors pair, dont le sens financier n'est pas à rappeler, insiste sur le verre bleu qu'il différencie des autres verres colorés, probablement à cause de sa provenance et de son coût. Or, la mise en exergue du verre saphir est également présente chez Théophile. Malgré la perte des passages détaillés sur la fabrication des verres de cette couleur[16], ce dernier explique que les Français « fondent dans leurs fourneaux le *saphir*, en y ajoutant un peu de verre clair et blanc, et (qu')ils fabriquent des feuilles de *saphir* précieuses et assez utiles dans les fenêtres[17] ». D'après lui, le verre bleu serait une spécialité française. Il est vrai que certains vitraux français (et anglais) du XIIᵉ siècle se caractérisent par une incomparable teinte azur, teinte qui disparaît au siècle suivant. Les analyses faites sur les vitraux de Saint-Denis, de Chartres, de la cathédrale de Châlons, de Ganagobie (Haute-Provence) ou, de la cathédrale de York (Angleterre), confirment le caractère d'exception des verres bleus. À l'inverse des autres verres de couleur, leurs compositions se révèlent toutes riches en silice et en sodium[18] ; leur tonalité bleu de lin est obtenue par apport d'oxyde de cobalt avec traces d'oxyde cuivrique CuO alors que les verres bleus postérieurs (XIIIᵉ siècle) tirent vers le violacé par un apport réduit en cobalt et un excès en manganèse[19]. Le « saphir » cité par Suger

nebit. Au ch. XXIV, il institue : *Unde, quia magni constant mirifica opere sumptuque profuso vitri vestiti et saphirorum materia, tuitioni et refectioni eorum ministerialem magistrum...*, dans SUGER, *Liber de rebus in administratione sua gestis*, publié par A. LECOY DE LA MARCHE, *Œuvres complètes* de Suger, Paris, 1867, p. 204-206. Le chevet a coûté 2100 livres non compris les vitraux, d'après P. VERDIER, « La politique financière de Suger dans la reconstruction de Saint-Denis et l'enrichissement du trésor », dans X. BARRAL I ALTET, *Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge*, colloque international, vol. II : *Commande et Travail*, Paris, 1987, p. 166-182.

15. Le verre coloré est appelé *vitri vestiti* ; le verre bleu, selon un usage médiéval, prend indifféremment le nom de *vitrum sapphireum* ou *sapphirum*. Sur le sens de ces expressions, voir E. PANOFSKY, *Abbot Suger. On the Abbey Church of Saint Denis and its Art Treasures*, Princeton, 1946, p. 168, 201 ; W. THEOBALD, *Tecknik des Kunsthandwerkes in Zehnten Jahrhundert : Des Theophilus Presbyter* « Diversarum artium schedula », Berlin, 1933, p. 229 et sq. ; L. GRODECKI, « Les vitraux de Saint-Denis. Étude sur le vitrail au XIIᵉ siècle, histoire et restitution », dans *Corpus Vitrearum*, Arts et Métiers graphiques et CNRS, Paris, vol. I, 1976, en particulier, p. 53-54.

16. Il ne reste que les passages sur le verre jaune et le verre pourpre (ch. VII et VIII).

17. *Traité des divers arts*, *op. cit.*, ch. XI. Au ch. XVIII, Théophile parle de « saphir grec », ajoutant là une notion de provenance.

18. Analyses de J.-M. BETTEMBOURG, « Problèmes de conservation des vitraux de la façade occidentale de la cathédrale de Chartres », *Les Monuments historiques de la France*, 1977, p. 8 ; G. CHESNEAU, « Contribution à l'étude de la technique des vitraux du Moyen Âge », *Bulletin monumental*, 1933, p. 265-295). Voir D. FOY, *Le Verre médiéval et son artisanat en France méditerranéenne*, Paris, 1989, p. 412. C'est au prieuré clunisien de Ganagobie (Haute-Provence) qu'ont été découverts les plus anciens vitraux du Midi méditerranéen français (milieu du XIIᵉ siècle). Analysés par spectrométrie de fluorescence X, les vitraux de Ganagobie se révèlent tous calco-potassiques, exceptés les échantillons de verre bleu. À noter la rareté des verres bleus en Provence. Pour Saint-Denis, voir B. VELDE, *Rapport d'analyse sur une bordure de vitrail de Saint-Denis conservée au musée national du Moyen Âge*, Laboratoire de l'École normale supérieure, 31 mars 1998.

19. G. CHESNEAU, *op. cit.*

et Théophile aurait-il fait l'objet d'un commerce particulier et sous quelle forme ? S'agit-il de la reprise d'un marché de fritte[20] (préparation d'un verre au cobalt) de l'Orient vers les verreries d'Occident, ces dernières se chargeant de la recuisson[21] ? Théophile, pour sa part, parle de recyclage des verres de mosaïque et Héraclius cite la fabrication de gemmes et de cabochons de verre, à partir de verres romains. La composition des verres bleus de Chartres ou de York caractérise en effet un verre au natron, de type antique[22], mais d'autres, comme Saint-Denis, s'avèrent inclassables[23]. Le verre bleu semble révélateur des tâtonnements auxquels se sont livrés les verriers. Diversement réglée, la question du fondant apparaît fondamentale, ce que démontre également une étude récente sur les émaux de Limoges.

Dès le début du XIIe siècle, le verre à la soude est attesté dans l'art des émaux limousins. L'exposition « L'Œuvre de Limoges » a permis de montrer que les émaux (XIe-XIIIe siècles) sont des verres de silicate sodo-calcique, en proportion de 10 à 20 % de sodium, avec moins de 2 % de magnésium et de potassium[24]. Ces proportions et l'hétérogénéité des grains de la poudre de verre des émaux étudiés par microscope électronique à balayage permettent de reconnaître l'utilisation du natron comme fondant. Le natron est un carbonate de sodium qui provient de gisements d'anciens lacs ou mers d'Égypte. Or, il est généralement admis qu'une rupture a lieu dans l'exploitation du natron à partir du IXe siècle[25]. Certaines sources de natron nous sont peut-être encore

20. Fritte : mélange de sable et de soude auquel on fait subir une cuisson incomplète.

21. Théophile parle de « pierre de saphir » (ch. XV) comme les Méridionaux parleront de « pierres de soude ». Le saphir ou saffre se présenterait donc comme un produit semi-fini : les verriers français auraient reçu de la fritte de verre bleu qu'ils se seraient chargés de refondre et de souffler. On sait qu'à l'époque antique, la soude, quelle que soit sa provenance, était expédiée sous forme de pains jusqu'aux verreries continentales. Des lingots de fritte antiques ont été découverts dans le golfe d'Ajaccio, tandis que, sur le continent, les fouilles archéologiques ont révélé des officines contemporaines spécialisées dans l'opération de recuisson, voir D. FOY, « Ateliers de verriers de l'Antiquité et du Haut-Moyen Âge en France. Méthodologie et résultats – Un état de la question », *Ateliers de verriers de l'Antiquité à la période pré-industrielle, Actes des 4e Rencontres de l'Association française pour l'Archéologie du verre*, Rouen, 24-25 novembre 1989, p. 55. Voir également D. VASSAS, *op. cit.*, p. 277-278, qui suggère la commercialisation du cobalt sous forme de pâte de verre.

22. La définition du natron est la suivante : $Na_2O > 14$ % ; CaO 6-9 % ; K_2O, $MgO < 1,5$ % (renseignements communiqués par Bruce Velde).

23. VELDE, *op. cit.*, 1998.

24. Les proportions sont les suivantes : environ 1,5 % d'aluminium, 5 à 10 % de calcium, du plomb inférieur à 10 %, d'après I. BIRON, P. DANDRIDGE, M. WYPYSKI et la collaboration de M. VANDEVYVER, « Le cuivre et l'émail : techniques et matériaux », dans *L'Œuvre de Limoges, Émaux limousins du Moyen Âge*, Paris, musée du Louvre-New York, The Metropolitan Museum of Art, 4 mars-16 juin 1996, p. 48-63 et p. 446-449 ; I. BIRON, M. WYPYSKI, « Les apports du laboratoire à la connaissance de l'émail limousin », *L'Œuvre de Limoges, Art et histoire au temps des Plantagenêts, Actes du colloque*, musée du Louvre, 1995, La Documentation française, musée du Louvre, Paris, 1998, p. 83-105.

25. Une rupture dans l'approvisionnement en natron a été démontrée par B. GRA-

inconnues car seule leur existence expliquerait la très grande cohérence de la composition de base des émaux limousins. D'ailleurs, la « roquette » ou « rochette », une herbe des déserts salés d'Orient à forte teneur en sodium, apparaît dans les notules de commerce des notaires marseillais au XIIIe siècle[26]. La recette de l'émail évolue cependant à partir du deuxième quart du XIIIe siècle. Un peu moins fortement dosée en sodium, la matière devient plus concentrée en magnésium et en potassium, les opacifiants ne sont plus les mêmes[27]. De type végétal, l'alcalin a changé, il provient de cendres de plantes marines[28]. Les émailleurs ont modifié leurs sources d'approvisionnement pour s'orienter, semble-t-il, vers une production plus accessible. Plus clair, l'émail bleu semble aussi dériver d'une source de cobalt différente, riche en zinc[29]. Une période de transition, caractérisée par une composition mixte, se situerait en amont, vers la fin du XIIe-début du XIIIe siècle. La composition des émaux du XIIIe siècle s'accorde ensuite avec celle des verres sodiques du sud de la France, à l'exception de la proportion de potassium et de calcium, qui révèle peut-être un lavage plus attentif des cendres pour le verre destiné aux émaux[30] ? Pour une raison encore difficile à cerner, alors que l'art de Limoges entame sa période d'activité la plus intense, les compositions subissent une mutation – qui concerne autant le fondant que l'opacifiant. Or, dans les mêmes périodes, à l'âge des chantiers des grandes cathédrales, le verre bleu ne se différencie plus de la composition des autres verres de couleur. Dans le sud de la France, les premiers verres sodo-potassiques apparaissent. Le tournant du XIIe au XIIIe siècle représenterait donc une importante fracture pour l'industrie médiévale du verre, l'abandon de techniques directement léguées par l'Antiquité, la réadaptation aux exigences nouvelles. La chronologie et la complexité du phénomène mériteraient d'être mieux cernées ; des

TUZE et J.-N. BARANDON, « Islamic Glass Weights and Stamps : Analysis Using Nuclear Techniques », *Archaeometry*, n° 32, p.155-166, étude d'un échantillonnage important de pesons.

26. L. BLANCART, *Documents inédits sur le commerce de Marseille au Moyen Âge*, Marseille, 1884-1885, t. I, notule commerciale d'Almaric, n° 756, p. 180-181, cité par FOY, *op. cit.*, p. 33.

27. Il y aurait deux types d'émaux, identifiables par les analyses :

	Na_2O	MgO	Al_2O_3	SiO_2	K_2O	CaO	SnO_2	SbO_3	PbO
1er type	10-20	0,2-2,0	1,5-4,5	55-70	0,5-1,5	5-10	< 0,5	0,5-10	0,5-10
2e type	10-18	1,5-5,0	0,5-3,5	45-55	1,5-2,5	2-8	5-15	< 0,5	5-20

L'étain a remplacé l'antimoine comme opacifiant, d'après BIRON, DANDRIDGE, WYPYSKI, *op. cit.*

28. La salicorne ou barille, *kali* en arabe, a donné *al kali*, ou alcalin.

29. Le nickel est censé accompagner le cobalt tiré des minerais européens de Bohême et de Schneeberg, en Saxe, ainsi que le signale NERI dans son *Mémoire sur la manière dont le safre ou la couleur bleue tirée du cobalt se fait en Saxe*. La composition chimique des verres bleus des vitraux du XIIe siècle, à Reims, Châlons ou Saint-Denis, n'en laisse pas apparaître de traces. Voir CHESNEAU, *op. cit.*

30. Les émaux subissent en effet « des rinçages répétés pour éliminer les impuretés », I. BIRON, P. DANDRIDGE, M. WYPYSKI, *op. cit.*, p. 51 ; M. VERITA, « L'invenzione del cristallo muranese : una verifica analitica della fonti storiche », *Rivista della Statione sperimantale de Vetro*, Murano, 1985, p. 241-255.

progrès sur le façonnage (milieu-IIe-moitié XIIIe siècle) peuvent aussi lui être liés.

Le verre rouge et les recherches liées au façonnage

Dans le vitrail des XIIe et XIIIe siècles, la couleur apparaît comme une exigence et l'objet d'expérimentations. Selon les recettes de fabrication médiévales, le verre de couleur était fait par addition de colorants à un verre « blanc » ou « incolore » de base[31]. Nous venons de voir que, pour obtenir un verre bleu, les verriers ont procédé par tâtonnements. Au centre des préoccupations, le verre rouge se présente comme un notable facteur d'évolution. Le procédé de façonnage décrit par le moine Théophile, au chapitre III, correspond à celui du manchon, soufflage du verre en cylindre, ouvert aux deux extrémités par des opérations délicates. L'auteur décrit la méthode qu'il observe dans les forêts allemandes (auxquelles s'intègrent alors la Lorraine et l'Alsace). Or, côté français, l'examen des vitraux, qui n'en est qu'à ses prémisses, ne révèle pas le même procédé. Les vitraux des XIIe-XIIIe siècles (Saint-Remi de Reims, Châlons-sur-Marne, la cathédrale de Reims, Chartres, la Sainte-Chapelle de Paris, Rouen, Amiens...) présentent un certain nombre d'ondes concentriques en relief, typiques des verres en plateaux où la paraison est soufflée en cloche, décalottée et tournée jusqu'à former un disque[32]. Une différence fondamentale de façonnage apparaît donc déjà entre les contrées allemandes et françaises.

Dans la problématique du façonnage, l'obtention de la couleur rouge apparaît comme cruciale. Le rouge est en effet une couleur particulièrement exigeante. De forte densité, le colorant doit être employé en couche très mince. En 1933, G. Chesneau a pu faire un certain nombre d'observations sous microscope[33]. Sur les verres du XIIe siècle comme ceux de Saint-Remi de Reims et de la cathédrale de Châlons-sur-Marne, façonnés en plateaux, il s'est aperçu que le ton « rouge oriental très clair », pour reprendre ses mots, avait été obtenu par trois à cinq trempages successifs de la paraison de verre blanc dans celle de verre rouge. Le résultat est une teinte fouettée, faisant alterner le rouge et le blanc. Si les peintres-verriers ont su exploiter ce manque d'homogénéité colorée qui donne à la matière une teinte jaspée, les maîtres de verrerie, quant à eux, semblent avoir cherché à corriger ce défaut et à simplifier les étapes de fabrication. La vision par microscope des verres de la cathédrale de Reims ou d'Amiens, datés du XIIIe siècle, donc plus tardifs, tend à le prouver. Les deux sites présentent des vitraux teintés par une seule épaisseur de verre rouge foncé sur verre blanc mais chacun révèle une méthode d'obtention différente. Le microscope fait apparaître pour Amiens (milieu du XIIIe siècle) une superposition d'un grand nombre de

31. Voir Théophile, ch. XII.

32. D'après les observations faites au cours de restaurations de panneaux de vitraux ; voir également CHESNEAU, *op. cit.*

33. *Ibid.*

très minces pellicules – de l'ordre de 12 à 27 – de verre rouge, séparées par du verre blanc qui, à l'œil, ne forme qu'une seule couche de verre rouge. Plus simple à obtenir que le rouge clair de Saint-Remi ou de Châlons, la teinte rouge foncé nécessite toujours un système de cueillettes alternatives de verre blanc et de verre rouge. Les verriers, observe G. Chesneau, ont exploité, pour Amiens, la fusibilité de la matière vitreuse, alcaline et peu siliceuse. Inversement, pour la cathédrale de Reims (2e moitié du XIIIe siècle) le rouge a été obtenu par un seul trempage, avant soufflage, de la paraison blanche dans le verre rouge foncé. Unique et très mince, la couche rouge recouvre le verre de façon continue. C'est donc le façonnage qui, à Reims, a été simplifié. Les deux types de réponse observés sont l'indice d'expériences menées en parallèle dans les ateliers de verrerie du XIIIe siècle pour améliorer la couleur du verre. Elles préparent l'apparition du verre plaqué – verre de couleur, en une couche, sur verre blanc – qui connaîtra les siècles suivants une grande faveur, notamment auprès des peintres-verriers, à cause de ses potentialités en gravure. Spécialisés dans la fabrication de verre creux de type sodique, les verriers du sud de la France ont commencé à produire du verre plat à partir du XIVe siècle, mais ils ne se sont jamais lancés dans la fabrication des verres plaqués rouges. Ils ne semblent pas avoir découvert le principe du plaquage – dont la qualité est d'éviter au colorant, l'oxyde cuivrique, de s'oxyder[34] –, ils ont préféré, pour cette couleur, faire appel au savoir des verreries continentales[35]. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Une demande spécifique en verre blanc

La recherche de la blancheur du verre s'est avérée plus riche d'avenir encore. Dans cette démarche, l'influence de saint Bernard paraît prépondérante. Les premiers verres blancs sur lesquels ont été tracées des grisailles[36] appartiennent à une commande exclusivement cistercienne, avant de pénétrer les autres constructions ecclésiastiques. Les chapitres généraux de l'Ordre interdisent toute représentation en 1134, ou 1145-1150, de nouveau, en 1182, puis en 1254 (ou 1256)[37]. Ils ne se résignent à admettre que les décors géométriques ou les palmettes.

34. FOY, *op. cit.*, 1989, p. 290-354. Dans le sud, le verre plat est de composition sodique à partir du XIVe siècle, exceptés les verres plaqués rouges ou bleus, voir p. 314-336 : vitraux de l'abbaye bénédictine de Psalmodi (1re moitié XIVe siècle), de Saint-Félix de Montceau (fin XIIIe ou début XIVe siècle). À Avignon, Palais des papes, tous les verres de vitraux sont potassiques, preuve d'une production extérieure à la région.

35. Isabelle BIRON parle de « composition aléatoire » pour les émaux sodiques de couleur rouge. Je remercie Bruce Velde de m'avoir expliqué l'intérêt du plaquage du verre rouge.

36. Grisaille : couleur vitreuse utilisée pour peindre les détails et les ombres des vitraux.

37. H. JACKSON ZAKIN, « French Grisaille Glass », *Gesta*, XIII/2, 1974, p. 17-27 ; J. HAYWARD, « Glazed Cloisters and their Development in the Houses of the Cistercian Order », *ibid.*, p. 255-264 ; F. PERROT, cat. *Saint Bernard et l'art cistercien*, Paris, 1990, p. 250-252.

Dès la deuxième moitié du XIIe siècle (Obazine, avant 1190), Bonlieu (entre 1141 et 1232), La Bénisson-Dieu, Noirlac, Pontigny (fin du XIIe siècle), les peintres-verriers ont eu à livrer des verres « blancs, sans croix et sans images », à l'inverse, semble-t-il, de leurs habitudes (si l'on se réfère aux grisailles colorées du chœur de l'abbatiale de Saint-Denis). À leur tour, les cathédrales ont adopté les grisailles, dans les zones moins éclairées, ce qui semble avoir été le cas à la cathédrale de Chartres[38]. Une recherche nouvelle de transparence et de clarté a ainsi émergé à partir du milieu du XIIe siècle. Pour sa fabrication, le verre « blanc » nécessite un creuset réservé, il ne peut pas être obtenu dans les mêmes pots que le verre coloré. Il demande donc un investissement particulier, en terme de contenance de fours, ce qui a dû favoriser les plus grands établissements[39]. À cette date, le verre « blanc » garde un aspect verdâtre prononcé. Dans le but probable d'atténuer l'effet de coloration involontaire de la matière, le verre incolore fait l'objet de coupes menues qui font paraître le verre plus blanc et plus translucide. Jusque vers les années 1260, les peintres-verriers prennent l'habitude de couvrir le fond du verre d'un réseau dense de résille, connu sous le nom de motif en « cages à mouches »[40]. L'esthétique cistercienne amène le goût pour la translucidité mais, d'après les vestiges des XIIe et de la première moitié du XIIIe siècle, elle n'a pas suscité d'amélioration immédiate de la blancheur du verre.

Fin XIIIe-début XVe siècle : spécialisations régionales, un temps d'équilibre

À partir du XIVe siècle, les sources écrites deviennent plus importantes. Dans le sud, elles permettent de cerner une activité verrière, avec ses spécificités. Dans le nord, elles confirment la mutation qui, d'après les objets, intervient dès la deuxième moitié du XIIIe siècle. Lorsqu'en 1312, Philippe Le Bel maintient les privilèges de noblesse des verriers champenois, qu'en 1399, Charles VI concède des lettres royales à tous les verriers[41], ils reconnaissent la qualité et la spécificité de leur savoir

38. C. MANHES-DEREMBLE, *Les vitraux narratifs de la cathédrale de Chartres : étude iconographique*, Paris, 1993.

39. Il ne semble pas que les fours se soient si tôt spécialisés : la verrerie de La Chalade, en Argonne (datée du XIIIe siècle) a fourni du verre blanc-verdâtre et du verre de couleur. Le musée national du Moyen Âge et le Pitcairn Museum (Bryn Athyn, États-Unis) conservent des panneaux de grisaille blanche provenant de l'abbatiale cistercienne éponyme (début XIVe siècle).

40. Citons, par exemple, vers 1230, Saint-Jean-aux-Bois (Oise), église Saint-Jean (baie 4), grisaille à motifs végétaux réunis par des filets ; cathédrale de Rouen, chapelle Saint-Jean-jouxte-les-fonts, vitrail de la Vierge offert par Azon-le-Tort, vers 1266 ; Chartres, église Saint-Père (baie 214), grisaille, vers 1260-1270...

41. FOY, *op. cit.*, p. 80.

technique[42]. C'est ce que confirme le manuscrit de la Fontaine du Houx en 1302, les gages qui sont versés au maître-verrier Gobert ou Goubert atteignent 45 livres, soit à peu près la moitié du montant global des frais de fonctionnement de la verrerie[43]. La séparation des métiers de verrier et de vitrier y devient plus nette. La verrerie se situe sur le lieu du chantier du manoir royal mais maître Gobert se différencie de *G. de Hermes, vitrearium*, chargé de la mise en place de la vitrerie dans la construction[44].

Bien que difficile à déceler à partir des écrits, mais indéniable à l'observation et à l'analyse, la matière de cette période accuse un gain notable en qualité. Au niveau géographique, des spécialités s'affirment, associées à des méthodes de façonnage différenciées.

Amélioration sensible des compositions

Si maîtrise de la matière il y a, elle n'empêche pas l'apport, non quantifiable et mal cerné par les analyses, de verre de recyclage. Si l'on se reporte aux verreries artisanales actuelles, cet apport a pu représenter jusqu'à 50 % de la pâte[45]. Danielle Foy a pu relever, à partir du premier quart du XIVe siècle, des mentions de verre brisé, appelé selon les cas, groisil, calcin, ou casson. Dans certaines villes du sud du pays, sa circulation fait alors l'objet d'un contrôle des autorités, sorte de confirmation de son usage ancien et de la valeur qui lui est accordée. Des délibérations précises du conseil municipal de Marseille, en 1331, réglementent la vente de groisil dans la ville. À la fin du siècle, à Avignon, le groisil est taxé un sou le quintal[46]. Le circuit de récupération du verre brisé semble être moins organisé dans le nord. À Troyes, en 1371, c'est au vitrier Guillaume Brisetout, demeurant rue Nostre-Dame, que le verre « viez » de la salle de Montreal est baillé[47].

Cette deuxième période n'amène pas de révolution véritable mais

42. F. JANNIN, « L'industrie du verre en Argonne », *Patrimoine et Culture en Lorraine*, 1980, p. 89.

43. AN, 300 AP II 1488, BnF, Carrés d'Hozier 320 ; BnF, ms. lat. 17010, voir H. AMOURIC, in cat. *À travers le verre*, *op. cit.*, p. 75 ; M. PHILIPPE, *op. cit.*, 1992, p. 248-249.

44. BnF, ms. fr 25993, année 1302 ; dans les grands édifices, un vitrier est appointé dès le XIIe siècle. Citons ainsi, en 1130, à Chartres, la charte LII qui mentionne un certain Giraldus, ou la charte CCXLV (1155-1164) qui parle de maître Robertus, vitrier (d'après le *Cartulaire de Notre-Dame de Josaphat*, publié par C. METAIS, I, p. 75 et 288) ; à Saint-Denis, voir ci-dessus note 10, on relève des versements réguliers à un « verrier » (en réalité, un « vitrier ») à partir de 1284. À la Sainte-Chapelle, un office de peintre-verrier est créé par Louis IX, en 1246-1248, dans GRODECKI, *op. cit.*, 1976, p. 28, 32. À Lausanne, on trouve, pour 1235, une autorisation de construction devant la cathédrale, « là où Pierre d'Arras avait eu son atelier de peintre-verrier », cité par LAFOND, *op. cit.*, p. 41, n° 15.

45. F. LYNNGGARD, *La Verrerie artisanale*, Copenhage, 1975 ; éd. française, Paris, Dessain et Tolra, 1981.

46. FOY, *op. cit.*, p. 39 ; P. PANSIER, « Les gabelles d'Avignon de 1310 et 1397 », *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, 1926, p. 37 et sq.

47. Cité par GAY, *op. cit.*, p. 455.

elle correspond à un palier dans l'amélioration des compositions et dans le développement de la production. Dans le sud de la France, les analyses mettent en évidence pour le XIIIe siècle une composition majoritairement potassique mais qui tend à intégrer de plus en plus de soude[48]. Les textes confirment l'usage de ce fondant. Ainsi, en 1261, deux verriers achètent de la soude (locale ?), près de Perpignan[49]. L'exploitation et l'usage de la salicorne sont, dès lors, attestés sur le littoral méditerranéen, de la Catalogne jusqu'à l'Italie. En 1327, un des centres d'approvisionnement des marchands de la région de Montpellier et de Nîmes, est apparemment Frontignan, petite bourgade côtière[50]. L'inventaire d'une auberge en 1333 parle de *circa LXXX quintalia soude in lapide* ou « pierres de soude »[51], ce qui nous donne une idée de son conditionnement. Les péages enregistrent le passage de cette matière, à Collioure, en 1248 ; à Salon, en 1344 ; à Meyrargues, en 1367... À la fin du XIVe siècle, une taxe est prélevée sur la *solda per fer veyre* à Avignon. À leur composition, les verriers méridionaux mêlent désormais aussi des galets de silex purs éclatés à la chaleur, finement broyés et tamisés, qui renforcent la composition en silice et procurent un verre épuré, plus « blanc », car peu chargé en matières colorantes (fer, chrome...)[52]. Des « verres de pierre » sont mentionnés pour la première fois à Paris en 1260 *(Livre des métiers* d'Étienne Boileau) où, face à la corporation des cristalliers, il existe des fabricants de « verre de pierre » ou de « pierre de verre »[53]. En Italie, les verres à base de galets de silex dits « cogoli » sont attestés au moins à partir du début du XIVe siècle. Les fouilles archéologiques ont révélé leur exploitation à la verrerie de la Seube, en Languedoc, au milieu du siècle[54]. Soude et quartz donnent au verre méridional une qualité supérieure.

Au moment où le Languedoc et la Provence réinventent les recettes sodiques antiques à partir des matières premières locales[55], le Nord abandonne l'importation de verre bleu sodique. Celui-ci devient potassique comme le reste de la production. Adeptes du verre potassique, les verreries continentales tentent à leur tour d'affiner leur composition : les récentes analyses faites sur des fragments de vitraux rouennais (XIIIe-XIVe siècles) détectent la présence de chlorure de sodium, dans des proportions minimes (de 1 à 4 %)[56]. Les verriers normands ont donc pro-

48. FOY, *op. cit.*, p. 408-409.
49. *Ibid.*, p. 33.
50. *Ibid.*, p. 34.
51. *Ibid.*, p. 36.
52. M. VERITA, « Some Technical Aspects of Ancient Venetian Glass », *Techniques et sciences. Les Arts du verre, Actes du colloque de Namur*, 1989.
53. Mentions de 1304, 1353, voir GAY, *op. cit.*, p. 457, 467.
54. N. LAMBERT, « La verrerie médiévale forestière de la Seube », *Archéologie en Languedoc*, n° 5, 1982-1983, p. 177-244.
55. Analyses de verre de l'atelier de Planier (Signes), fin XIIIe siècle, voir FOY, *op. cit.*, p. 38 et n° 66-67.
56. B. VELDE, Rapport d'analyse sur 22 fragments de vitraux normands (XIIIe-XIVe siècles) conservés au musée national du Moyen Âge, janvier 2000.

cédé à l'adjonction de petites quantités de sel (évoquée par Agricola[57]), ce qui leur a permis de réduire la viscosité de leur verre. Les Allemands procéderont de même dans les années 1370[58]. En Argonne, il semble que ce soit la teneur en chaux des compositions qui ait été renforcée, contribuant ainsi à l'éclaircissement du verre[59].

Ces différents éléments permettent de saisir l'enjeu que représente pour les verriers du royaume l'amélioration de leur matière. Selon des recettes propres à chaque grand secteur géographique, ils tentent de maîtriser la coloration involontaire de leur verre. Trois grands groupes de régions productrices se détachent désormais, le sud (de composition sodique), l'Argonne (calcique), les nord, centre et ouest (potassique). Les premières proposent une matière claire ou incolore, les secondes, un verre plutôt grisâtre, les troisièmes, un verre verdâtre[60]. La carte des spécialités verrières se précise.

Essor du verre creux. La provenance, comme critère de qualité

Dans les inventaires princiers ou royaux, les achats de verres sont qualifiés par leur quantité et leur prix mais, également, ce qui nous intéresse ici, par leur provenance. Vers 1300, par exemple, on cite à Paris, le « verre de Montpellier pour les épingles » ou, en 1322, dans l'inventaire de Robert de Béthune, « des fioles de Montpellier de voirre en une custode de cuir »[61]. Le verre de vaisselle méridional se vend au Nord de la Loire où il semble être un critère de qualité. Avec le verre de Berry, il figure, en 1316, chez Mahaut d'Artois qui possède par son père des « verres d'Aubigny et de Provence »[62]. Inversement, en Avignon, à la fin du XIVe siècle, entre du « veyre de Berri »[63]. La précision permet de cerner également les importations étrangères comme les verres, plats, lampes... de Damas[64]. La provenance agit comme un label de qualité. Que les fouilles archéologiques n'attestent pas de tels échanges

57. Les verriers de Normandie ont-ils volontairement fait cet ajout ou ont-ils tiré cet élément de la fougère qui « rend un sel plus grand » quand elle est coupée fin mai-fin juin, comme l'écrit HAUDICQUER DE BLANCOURT (*L'Art de la verrerie*, Paris, 1718, 2e éd., p. 75). Il manque des comparaisons sérieuses avec des verres d'époques antérieures.

58. H. WEHEPOHL, « Chemical Composition of Medieval Glass from Excavations in West Germany », *Glastechniche. Berichte*, 70, 1997, n° 8, p. 246-255. Je remercie Bruce Velde de m'avoir signalé cet article.

59. « The samples, from the Argonne glass houses show a further tendency for an increase in the proportion of CaO as a function of time... The period II Argonne glass house compositions can be distinguished from all others sites » (period II = XIIIe-XVe siècles), dans J. BARRERA et B. VELDE, *op. cit.*, p. 92-94.

60. *Ibid.*

61. *Addition au registre de Étienne Boileau*, f° 141 v°, *Inventaire de Robert de Béthune*, p. 240, d'après GAY, *op. cit.*, p. 464.

62. *Ibid.*, p. 459.

63. FOY, *op. cit.*, p. 377-379.

64. *Inventaire du duc d'Anjou, en 1360 ; Inventaire de Charles V*, 1380, d'après GAY, *op. cit.*, p. 461.

pour cette période[65] tend à prouver que la commercialisation du verre ne touche encore que les classes les plus privilégiées.

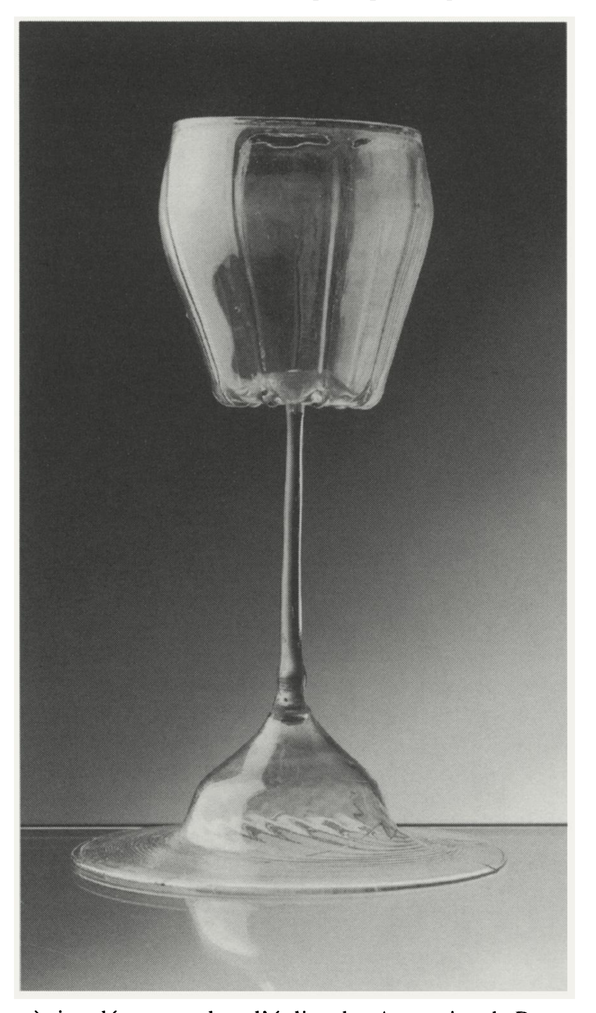


Fig. 1 – Verre à tige découvert dans l'église des Augustins de Rouen, XIVe siècle, musée des Antiquités de Seine-Maritime.

La production locale de verre creux, quant à elle, devient palpable (verres à pied, verres à tige, flacons, bouteilles, coupes, urinaux). Entre les régions, les formes diffèrent peu[66]. Dans le Midi, D. Foy note l'apparition du verre à boire en forme de gobelet. Dans un premier temps (fin

65. BARRERA-VELDE, *op. cit.*, p. 98-101.
66. *Ibid.*, p. 112.

XIIIe-début XIVe siècle), le gobelet se présente comme un cylindre en verre épais, avant de faire place, dès le deuxième quart du XIVe siècle, à une forme tronconique en verre fin. De nouveaux types de décor se font jour, motifs en relief ou pris dans la masse, filets rapportés de couleur, garniture d'argent[67]. Mentionnée dans les textes, la vaisselle méditerranéenne, gobelets simples (de composition sodique), « gobelletz de safre » à décor bleu rapporté, fait l'objet, d'après les découvertes archéologiques faites à Paris, dans le Nord de la France, en Grande-Bretagne, en Allemagne ou en Suisse[68], d'une large commercialisation. À Paris, chez les princes, s'échangent de la vaisselle et des objets de verre, luxueux et variés. En 1398, « A Colin Brelon, marchant de voyres..., pour plusieurs parties de voirrerie, tant quenouilles, tromppes, potz à façon de cuivre, gobelletz de safre et de pierre, retumbes, tasses, comme cornemuses, tout voirres bailliez et délivrez au mois de may pour mgr le daulphin et noz dames de France, 24 s. p. »[69]. Le verre d'optique est cité en 1305 dans un traité de médecine montpelliérain ; son invention est située vers la fin du XIIIe siècle ; elle s'accorderait avec la qualité des verres – de pierre (?) – méridionaux[70]. De nombreuses verreries, en Provence, en Languedoc, dans le Berry, le Poitou, la Vendée, la Picardie, l'Argonne, les Flandres, produisent du verre creux[71].

Gain en transparence du verre plat. Naissance du vitrage civil

Même si la double fabrication (verre creux/verre plat) peut être assurée par une région, l'un ou l'autre des secteurs prédomine. Ainsi, l'analyse des vitraux méridionaux du XIVe siècle (Palais des rois de Majorque à Perpignan, monastère cistercien de Saint-Félix-de-Montceau, Hérault) a révélé des verres plats de composition sodique – excepté pour le verre rouge. Mais, l'emploi exceptionnel de verre à vitre

67. En 1363, « deux bouteilles de voirre vergeté en courroyes de tissus de soye, garnis d'argent » *(Inventaire d'Edouard Ier)* ; en 1399, deux bouteilles de verre riollé garnye d'argent » (*Inventaire de Charles VI*, f° 173 v°) et, en 1338, « une gourde de verre enlevé de limaceons » *(Inventaire d'Edouard III)*, d'après GAY, *op. cit.*, p. 457.

68. En 1379, « un faix de voirre de saffre, acheté de Guillaume le verrier, de Paris... » (d'après B. PROST, *Inventaire mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne (1363-1477)*, Paris, 1904) ; en 1399, « à Jehan Lebuef, marchand de voirres demourant à Paris, pour seize gobellets de voirre martelez et d'autres façon, dont les dix sont couverts, 24 s. p. », AN, KK 41, f° 179 v°, en 1399, « un gobelet et une couppe de voirre blanc garniz d'argent doré en deux estuis d'osier » (*Inventaire de Charles VI*, f° 116), d'après GAY, *op. cit.*, p. 456-457 ; BARRERA-VELDE, *op. cit.*, p. 98-112 ; FOY, *op. cit.*, p. 221-227.

69. AN, KK 41, f° 179 v° ; en 1376, « à ung varlet qui avoit apporté à mgr [le duc de Bourgogne] de par le conte de Flandres vaisselle de verrerie » *(Inventaire des ducs de Bourgogne)*, d'après GAY, *op. cit.*, p. 458-469.

70. FOY, *op. cit.*, p. 271.

71. Verre creux d'Argonne et de Flandres : en 1359, « à Jean Chauveny, maistre des fours d'Argonne, avoit livré à l'hostel de la contesse de Bar à Clermont... 7 faix de verres et godets au pris de 9 s. le faix » (AD. du Nord, B 3252) ; en 1379, « un gobelet et une aiguière de verre blanc de Flandres, garny d'argent doré » (*Inventaire de Charles V*, 2043), d'après GAY, *op. cit.*, p. 459 et 461. Pour les autres régions, voir cat. *À travers le verre*, *op. cit.*

potassique au Palais des papes d'Avignon confirme le prestige du verre plat septentrional et la supériorité de sa qualité. Dans l'Est, le « verre blanc d'Argonne » semble avoir du mal à s'imposer face aux produits germaniques ; sur le marché, il vaut deux fois plus cher que le « verre blanc d'Aulemaine »[72]. Sans doute, s'agit-il d'une production de type manchon, nouvelle pour la région[73], mais jugée d'assez bonne qualité pour être utilisée par le duc dans ses demeures bourguignonnes.

Les comptes royaux ou princiers ont l'intérêt de nous informer sur la provenance du verre. Le « verre blanc d'Argonne » qu'achètent les ducs de Bourgogne à la foire de Châlon, est calculé au cent, ce qui reste peu explicite[74]. Mais, en 1364, le duc de Bourgogne achète aussi « 8 livres de voirre blanc tout neuf à 8 gros le lien et 1 lien de voirre rouge de 10 gros »[75]. Le terme même de « lien » qui désigne le conditionnement du verre à vitre en manchon, permet de reconnaître, dès le XIVe siècle, cette méthode de façonnage germanique et lorraine. Si les vitraux champenois des XIIe et XIIIe siècles attestent la méthode en plateaux, le panneau de grisaille de La Chalade révélerait un verre en cylindre, en d'autres mots, la conversion de l'Argonne au façonnage germanique se serait opérée au cours du XIVe siècle[76]. À l'inverse, les vitraux de Normandie (Rouen, Coutances...), du Centre-Centre-Ouest de la France (Poitiers, Chartres, Tours...), d'Île-de-France (Saint-Denis) (XIIIe et XIVe siècles) trahissent, d'après le renflement laissé par la boudine centrale[77], la fabrication en plateaux[78]. À Gand, en 1410, on l'intitule le « verre de France »[79]. Différencié du verre en manchon, il est représentatif de la méthode pratiquée dans le royaume[80]. Le terme plus technique de « plat » n'apparaît dans les textes qu'au milieu du XVe siècle.

72. En 1373, 723 livres de verre blanc d'Argonne sont achetés sur la foire de Châlon, 4 fr. le cent. En 1374, le cent de verre blanc d'Allemagne est payé 2 fr. le cent (d'après PROST, *op. cit.*, p. 304 et 401).

73. Le verre du panneau de grisaille de l'abbaye de La Chalade (XIVe siècle), conservé au musée national du Moyen Âge, est blanc et transparent. Sauf erreur de notre part, il a été façonné en manchon.

74. Voir note 66.

75. PROST, *op. cit.*, p. 57.

76. De très nombreux fragments de verre trouvés sur le site de la verrerie du Pérupt (ou La Chalade) se présentaient en « feuilles » de format rectangulaire, voir F. JANNIN, cat. *À travers le verre*, *op. cit.*, p. 70. La seule certitude d'une influence extérieure sur les verreries d'Argonne dont on dispose pour le XIVe siècle, est la présence d'un Jehan de Handel (ou Hennezel), originaire de la Souabe, à Pont-à-Mousson en 1373, où il figure parmi les signataires d'une charte de l'empereur Charles IV, puis dans le massif de la Vôge, G. ROSE-VILLEQUEY, *Verre et Verriers de Lorraine au début des temps modernes*, Nancy, 1970, p. 41-46.

77. La boudine est le renflement central laissé sur le disque de verre.

78. Le plateau est la forme en disque obtenue par le façonnage. Je remercie Michel Petit pour ses observations et les discussions que nous avons eues à ce sujet.

79. « A Jehan de Caloo, voirier, demourant au dit lieu de Gand, pour une fenestre ronde par manière d'un O O de voirre de France... » (cité par GAY, *op. cit.*, p. 462).

80. Les fragments de verre plat découverts par D. Foy dans le midi sont façonnés selon la méthode des plateaux (sites de Cadrix, La Seube), voir FOY, *op. cit.*, p. 344-345.

Les verres des vitraux de France ont gagné en régularité et en finesse, apparemment dans le dernier tiers du XIIIe siècle[81]. Dans les églises de Normandie, du Centre, d'Île-de-France, du début du XIVe siècle[82], les verrières se sont éclaircies ; une plus grande place est laissée au verre incolore ; la découpe des pièces y est plus large. L'explosion des cloisons translucides, que les historiens du vitrail ont du mal à expliquer, ne peut s'expliquer que par une amélioration notable du façonnage après que la matière ait été rendue plus fluide (XIIIe siècle). Jusqu'à la fin du siècle, les « grisailles » restent parcourues par des réseaux de traits serrés, destinés à faire disparaître la surface du verre (résille encore présente, à la cathédrale de Troyes vers 1270 ; à Sainte-Radegonde de Poitiers, 1270-1280 ou, à la cathédrale de Sées, vers 1280[83]). Avec le tournant du XIVe siècle, les verrières bénéficient de pièces aux coupes élargies, aux grisailles ornementales moins couvrantes, le verre devient plus fin, il apparaît plus blanc. Entre le milieu du XIIIe et le XIVe siècle, la composition n'évolue pas[84]. C'est l'épaisseur moindre du verre qui permet d'atténuer la teinte verdâtre du verre de fougère. Les verriers « en plat » (ou en disques) semblent avoir franchi une étape nouvelle dans le façonnage, leur verre devient plus transparent[85]. C'est le cas en Argonne. Côté germanique, le verre gagne en régularité[86].

L'amélioration de l'habitat civil, au XIVe siècle, donne un rôle nouveau à la fenêtre. La croisée, qui apparaît au début du siècle, facilite l'introduction du vitrage dans les demeures princières[87]. D'après l'inventaire de Mahaut d'Artois (1302-1329), des verrières, à proportion quasi égale de verre blanc et de verre coloré, protègent non seulement les « salles » et les chapelles mais aussi les « chambres » des demeures de la comtesse. De nombreux panneaux sont réalisés en « voirre vigneté », qui laisse entendre que le verre a reçu un décor de grisaille en rinceaux évoquant l'aspect d'une treille de vigne. Révélateur d'un progrès, en 1317, l'hôtel parisien de Mahaut d'Artois est plus largement vitré encore puisque la « consirgerie », la « paneterie », la « fruiterie » et autres « salles » bénéficient d'un vitrage. La capitale, serait-elle plus avancée dans l'usage du verre à vitre que dans le nord ? Par ailleurs, le

81. D'après CHESNEAU, *op. cit.*, l'épaisseur des verres des XIIe-XIIIe siècles varie entre 2,5 mm et 5 mm. Le siècle suivant, ils ne dépassent pas l'épaisseur constante de 2 mm.

82. Citons la chapelle de la Vierge de la cathédrale de Rouen, le chœur de l'abbatiale Saint-Ouen de Rouen, la cathédrale d'Évreux, Saint-Père de Chartres, la chapelle Saint-Louis de l'abbatiale Saint-Denis...

83. Panneaux de Poitiers et de Sées conservés au Pitcairn Museum, Bryn Athyn (Pennsylvanie).

84. BRUCE, *op. cit.*, 2000.

85. Les observations actuelles évaluent le plat du XIVe siècle à 40 cm.

86. Exemple : les vitraux de la ville de Colmar au XIVe siècle.

87. Voir S. LAGABRIELLE, « La fenêtre et son vitrage d'après l'iconographie (XIVe-XVIe siècles) », *Actes de la table-ronde de l'École nationale du Patrimoine*, 1996 (à paraître).

rapport entre verre blanc et verre de couleur s'y inverse au profit du premier, signe avant-coureur d'une évolution en cours[88]. Les sources n'évoquent pas le type de montage dont font l'objet les différentes pièces de verre. En d'autres mots, quand doit-on situer la grande innovation de la vitrerie civile à réseau losangé ? La forme en losanges découle du décor géométrique placé à l'arrière-plan des vitraux des XIIe-XIIIe siècles. Incolores, les losanges pénètrent dans la fenêtre civile, avant 1370, date à laquelle l'iconographie les signale[89]. La hausse de la demande en vitrage civil a entraîné l'adaptation du produit par l'artisan-vitrier. L'apparition des panneaux losangés représente un pas vers la standardisation : au niveau de la découpe, la forme en losange reste l'une des moins exigeantes, plus simple à obtenir que le carré, par exemple. Sa demande ne fera que croître.

Explosion verrière (dernier tiers du XVe siècle)

Cette dernière période, qui ouvre sur l'âge de la Renaissance, représente une considérable avancée de la production et de la consommation verrière[90], tant en verre creux qu'en verre plat, en particulier dans les centres urbains, où sont édités les premiers statuts de métier. Des échanges de verre ont lieu entre Damas, la Catalogne, Marseille, l'Allemagne... et Venise ; entre l'Italie et le sud de la France, comme d'Est en Ouest, ce qui laisse présager d'intéressants brassages techniques.

L'introduction en France des « verres faits à Venise », du « verre cristallin » ou du « cristallin de Venise » crée un véritable engouement chez les princes[91] et influence la production française de verre creux. Vers 1425, les verriers ligures et altaristes commencent à s'implanter en Provence (Saint-Maximin) ; les actes notariés attestent leur présence en nombre à partir de 1440. Originaire de Saxe, Hans von Waltheym se trouve, en 1474, près de la Sainte-Baume où il y admire les « verreries les plus blanches et les meilleures »[92]. La difficulté est que le verre « façon Venise » peut définir autant une composition de type sodique qu'une forme[93]. Dans le sud, la matière reste sodique, les formes

88. Comptes de Mahaut d'Artois de 1317, 1319, 1323 ; J.-M. RICHARD, *Une petite-nièce de saint Louis, Mahaut d'Artois, comtesse d'Artois et de Bourgogne (1302-1329)*, Paris, 1887, p. 298-305.

89. Tenture de l'Apocalypse, vers 1373-1380. Les première mentions de losanges dans les textes ne datent que du milieu du XVe siècle.

90. Le poète Coquillard écrit en 1480, qu'« ung homme povre et miserable » ne possède qu'« ung lict, une table, ung banc, ung pot, une salière, *cinq ou six voirres de feuchière*, une marmite à cuyre poys. », cité par GAY, *op. cit.*, p. 462.

91. Ces verres figurent en nombre dans les inventaires royaux et princiers (Charles VI, le roi René en 1471, le duc de Berry...), voir notamment GAY, *op. cit.*, 456-p. 469.

92. Citée par D. FOY, dans C. PRIGENT (dir.), *Art et Société en France au XVe siècle*, Paris, 1999, p.662.

93. B. VELDE, « Drinking Glasses in France : Composition, Shape and Distribution, Majolica and Glass from Italy to Antwerp and Beyond », *International Conference*, 3 juin-5 juin 1999 (à paraître).

évoluent. Les gobelets méridionaux présentent désormais un fort décor en relief, les bouteilles sont pansues sur piédouche. À la fin du siècle, les pieds des verres deviennent tronconiques. Les carafes aux élégantes panses sphériques ou piriformes semblent évoquer les « aiguières » cités dans les textes. Des cordons ondés sont rapportés en décor. Mais ces formes ne sont pas propres au midi. Chez le roi René, où figure, en 1471, outre les verres cristallins ou de Venise, une profusion de verres (ampoules, bassins, pots, pots à anses, plats, chandeliers, drageoirs, écuelles, aiguières...), il est impossible de savoir s'il s'agit d'objets importés d'Italie, d'une production méridionale ou de leur succédané par des verreries septentrionales. Variées et répandues, les formes ne répondent plus à des secteurs géographiques cloisonnés. Prenons l'exemple des gobelets. Devenus la forme la plus commune du verre à boire, avec ou sans décor, les gobelets sont produits dans toutes les verreries du royaume ; seule, leur composition renvoie au secteur géographique dans lequel ils ont été fabriqués : ils peuvent être aussi bien sodiques, calciques, calco-potassiques que potassiques[94]. Les fouilles de la cour Napoléon du Louvre prouvent leur large diffusion dans les centres urbains. Quant aux « verres de pierre », recette que décrira Agricola en 1556, ils sont attestés avant 1500 en Nivernais[95].

La « démocratisation » du verre creux a son équivalent dans le verre plat. Si l'arrivée en France méridionale des Italiens « révolutionne » la technique de façonnage du verre creux, le développement du vitrage civil incolore est l'une des données fondamentales du verre plat au XVe siècle. L'iconographie est, dans cette recherche, essentielle, car elle permet de visualiser la localisation et la proportion de vitrage dans les fenêtres. Les illustrations de la première moitié du XVe siècle apportent la certitude de l'intégration du verre, non seulement chez les rois et les princes, mais aussi chez les hommes fortunés des villes, au moins dans les pièces les plus importantes de la demeure, dans les lieux d'apparat et de réception que sont les salles et les chambres et, dans les salles d'étude. En 1413, au château de Rouen, sont mentionnés « deux penneaux de voirre tous neufs... lesquels deux penneaulx sont *tous blancs*, excepté que en l'un sont les armes du roy et en l'autre celles de mgr le daulphin[96] ». Le vitrage blanc s'impose désormais. Dans un premier temps, il reste limité aux impostes des croisées, puis, progresse dans les « jours » bas, à partir des années 1460[97]. Le vitrier continue à découper le verre en losanges. La constitution organisée d'une profession de verriers et vitriers est une preuve de l'essor de l'industrie du verre plat[98]. De plus, la hausse de la demande en verre incolore n'a pu

94. BARRERA-VELDE, *op. cit.*, p. 98-130.
95. Arch. mun. Nevers, CC 79, voir S. LAGABRIELLE, « Les verreries du Nivernais (XIVe-XVIe siècles) », dans cat. *Vitrum. Le verre en Bourgogne*, Autun-Dijon, 1990, p. 36-53.
96. BnF, ms franç. 26029, n° 4777.
97. S. LAGABRIELLE, *École nationale du patrimoine*, *op. cit.*
98. Les verriers languedociens ont déposé leurs statuts en 1445 (FOY, *op. cit.*,

que conduire à l'agrandissement des creusets et donc des fours et de leur surface d'implantation, ce qui signifie le développement des lieux de production, un accroissement du personnel...

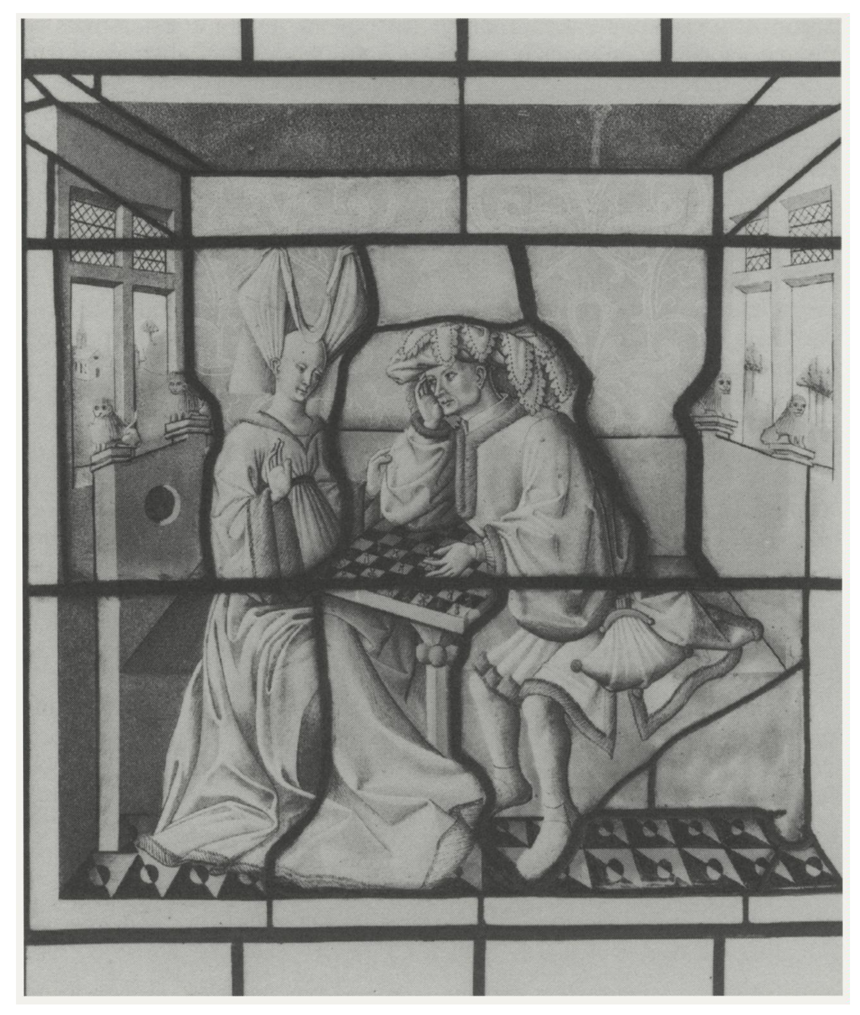


Fig. 2 – « Les joueurs d'échecs », panneau de vitrerie décorative, Hôtel de la Bessée à Villefranche-sur-Saône, vers 1440-1450, musée national du Moyen Âge.

p. 389). Les verriers lorrains obtiennent du duc une charte en 1448. À Paris, les premiers statuts de « voirriers » et vitriers font l'objet d'une lettre patente de Louis XI, le 24 juin 1467 (R. DE LESPINASSE, *Métiers et Corporations de la ville de Paris*, t. II, Paris, 1892, p. 746-750).

L'examen des vitraux de la deuxième moitié du XVe siècle montre effectivement un gain de la matière en transparence, en blancheur, en finesse, qui correspondent aux mentions de « bon voirre tout blanc » des textes[99]. Cette qualité révèle-t-elle une modification de la composition du verre plat ? Les analyses manquent pour l'attester mais, la connaissance des époques précédentes a prouvé le parallélisme qui peut être fait entre l'évolution de la composition du verre creux et celle du verre plat. À ce titre, nous en déduisons que l'amélioration se situe plus certainement dans le façonnage que dans la composition car, du côté du verre creux, cette dernière reste constante. Si la taille des disques façonnés a augmenté, une fois encore, les fours, en particulier, les fours de recuisson ont été agrandis.

En 1430, 84 « sommes » de verre sont livrées au chapitre de Rouen. Et, en 1465, 84 « plateaux » sont fournis par Colenet Brossard, de la verrerie de Saint-Martin-du-Bosc, au château d'Eu. Les disques de verre façonnés par les Normands ont désormais trouvé leur appellation spécifique et définitive, celle de plateaux. En parallèle, les fouilles ont mis au jour à Rouen un grand nombre de verres de vaisselle[100]. Dans le même temps, d'après un texte de 1473, les verreries de l'Est lorrain fournissent du « gros verre » selon la méthode des manchons, du « menu, celuy comme verres à boire, aiguyères, urinaulx et autres », ainsi que des « miroiers »[101]. Les chartes d'acensement de la fin du XVe siècle marquent cependant la différence « entre les voirres fins d'Argonne et les gros voirres de Darney (forêt de la Vôge) »[102], ce qui laisserait entendre une spécialisation des établissements. Même si les preuves manquent pour affirmer les spécialités, les dominantes existent et le XVIe siècle confirmera la montée des régions verrières que sont la Provence, la Normandie et la Lorraine.

Un panorama de 300 ans d'activité verrière ne peut être qu'incomplet. Les trois phases que nous avons cru pouvoir définir intègrent, dans une même destinée, verre plat et verre creux[103]. La période sans doute la plus riche en recherche, la plus créative au niveau de la technique,

99. Guillaume BRISETOUT, juillet 1408, AD Aube G 2593.

100. La collection Thaurin, déposée au musée départemental des Antiquités de Rouen, soit 350 objets (XIVe-XVIe siècles) provenant du sol de la cité, voir BARRERA-BRUCE, *op. cit.*, p. 84.

101. AD Meurthe-et-Moselle, L. P., B 2, f° 162-163, cité par G. ROSE-VILLEQUEY, *Verre et Verriers de Lorraine au début du temps modernes*, Nancy, 1970, p. 49.

102. *Ibid.*, p. 53. À noter que l'illustration sous forme allégorique de l'une des richesses de la Lorraine dite *Vitriaria*, gravure par Mathieu Merian, frontispice de la Pompe funèbre du duc Charles III de Lorraine, établit une séparation entre le façonnage du verre « en tables », autour du four, et la présentation portée au premier plan, des produits de la petite et grosse verrerie, enfin les deux types de transport, l'un pour les tables de verre, par charrettes, l'autre de la gobeleterie, à dos d'homme avec hotte.

103. 5 908 objets du IXe à la fin du XVIIe siècle provenant de la fouille de la cour Napoléon du Louvre ont été étudiés, 470 ont été analysés : Georges Barrera et Bruce Velde en ont tiré, pour le verre creux (IXe au XVIIe siècles), la même grille évolutive que celle que nous avons tenté de dresser, essentiellement à partir des données du verre plat, voir BARRERA-VELDE, *op. cit.*, 1989.

est la première (XIIe-milieu/fin XIIIe siècle), mais c'est la moins connue. Quel a été son réseau d'approvisionnement en matières premières ? A-t-elle bénéficié d'une souplesse, d'une mobilité de ses structures de production ? Quelles sont ses sources d'approvisionnement en matières ? Beaucoup d'inconnues demeurent sur cette période, comme sur les suivantes. Les XIIIe et XIVe siècles représentent une phase d'équilibre. Le XVe siècle, annonciateur du siècle suivant, est une phase d'accélération quantitative, d'apparition de nouvelles formes, de démocratisation du produit de verre.

Loin d'être monolithique, le Moyen Âge apparaît comme un monde en recherche perpétuelle, en constante évolution. Les quelques ruptures que nous avons pu observer n'ont été créées que par des crises, des influences extraterritoriales (fin d'un approvisionnement en verre sodique à la fin du XIIe siècle ; perméabilité des zones frontières de l'Est et du Sud, aux XIVe et XVe siècles). Dans l'évolution ininterrompue que connaît le verre depuis son invention jusqu'à nos jours, les XIIe-XVe siècles représentent une aussi grande avancée technologique que la période qui va du XVIIe siècle à nos jours.

Sophie LAGABRIELLE, Musée National du Moyen Âge, 6 place Paul Painlevé, F-75005, Paris

La verrerie du XIIe à la fin du XVe siècle : évolution d'une technique

Du XIIe au XVe siècle, la technique du verre évolue dans les domaines de la composition et du façonnage. Les XIIe et deux premiers tiers du XIIIe siècle sont les plus riches en tâtonnements et expérimentations en ce qui concerne le verre plat alors uniquement coloré, mais encore pauvres en verre de vaisselle. Avec la fin du XIIIe siècle, c'est un temps d'équilibre qui s'ouvre, les compositions gagnent en clarté et en fluidité. Les produits de verre creux se généralisent ; le verre plat apparaît plus blanc, parce qu'il est plus fin, il entre dans l'habitat civil. La deuxième moitié du XVe siècle est une période de démocratisation pour le verre creux, comme le prouve le succès des gobelets, alors que le vitrage blanc, encore limité au niveau de l'imposte, pénètre plus largement les demeures. Chaque région de France poursuit une évolution parallèle mais spécifique en fonction de sa dominante, verre plat ou verre creux.

Couleur – production industrielle française – verre – vitrage – vitrail

Glass of the 12th and 15th Centuries. Evolution of a Technic

Glass quality improved from the 12th to the 15th century in western Europe. During the 12th and the first three quarters of the 13th century, glass composition were based on potassium as a fusing agent. Theophilus in Germany, Theophrast, in France or Italy and Master Gobert, in Normandy, talked about their own area of production and specific local recipies. Whatever the characteritics of early glass, makers were very concerned about colour. Research on blue, red and even white glass, led them to improve composition and glass production. Thirteenth century and fourteenth compositions were sodic in the South, calcic in the East and

potassic in the West, North and Centre. Tableware becomes more frequent and window glass becomes whiter entering into use in castles. In the fifteenth century one sees an explosion of glass use, both in table ware (goblets becoming popular) and in the use of glass windows which occur in mansions and nice urban houses.

Colour – French industrial production – glass – glazing – leaded glass window

Médiévales 39, automne 2000, p. 79-95

Catherine VERNA

RÉDUCTION DU FER ET INNOVATION : À PROPOS DE QUELQUES DÉBATS EN HISTOIRE SOCIALE DES TECHNIQUES

Cette nouvelle réflexion sur l'innovation peut paraître redondante en regard des initiatives éditoriales récentes qui lui ont déjà été consacrées. Elle intervient, en effet, après le VIe Congrès international d'archéologie médiévale ; elle suit une série de rencontres scientifiques et de publications, dont un numéro spécial de la revue des *Annales*[1]. Tant de thèmes récemment débattus se trouvent à nouveau convoqués : temps et formes de l'innovation, réception mais aussi refus de l'innovation, innovation et techniques en usage. Le sujet semble épuisé.

Mais, une telle constatation fait incontestablement l'économie des débats en cours, débats qui s'inscrivent pourtant au cœur de la discipline. Ainsi, l'usage du concept d'innovation, tel qu'il a été formulé par l'économiste Schumpeter, et son adaptation aux champs de l'histoire des techniques, tout particulièrement pour les périodes les plus anciennes, sont eux-mêmes objets de discussions[2]. Spectateurs et acteurs d'un tel mouvement, les médiévistes se devaient, en outre, de profiter du nouvel espace offert par la revue *Médiévales* pour exposer leurs doutes, mais aussi leurs résultats, encore trop souvent méconnus. Rappelons, à titre d'exemple, que des acquis scientifiques récents ont été largement délaissés par la revue des *Annales* qui, malgré la référence aux grands ancêtres dont Marc Bloch, s'est désintéressée de la recherche en histoire médiévale, ouvrant davantage les pages de son numéro spécial aux tra-

1. *Histoire des techniques*, Annales HSS, juillet-octobre 1998 ; *L'innovation technique au Moyen Âge, Actes du VIe Congrès international d'Archéologie médiévale*, P. BECK (dir.), Paris, 1998.

2. Dans un article récent, Paul Benoit rappelle le concept d'innovation tel qu'il a été élaboré par l'économiste Schumpeter et en présente une lecture possible, adaptée à l'histoire des techniques médiévales, P. Benoit, « Au four et au moulin : innovation et conjoncture », dans *L'innovation technique au Moyen Âge..., op. cit.*, p. 293. Cette lecture n'épuise pas l'ensemble des propositions en la matière. Actuellement, ce concept est discuté à partir de choix parfois divergents, ce qui pourrait aboutir à une redéfinition de la notion par les historiens des techniques.

vaux des historiens contemporanéistes, à ceux des sociologues, économistes et anthropologues. Reconnaissons, d'ailleurs, que le bouillonnement de la recherche dans ces secteurs nous invite à de nouvelles réflexions et que les rencontres entre tous ceux qui construisent l'histoire des techniques, quelles que soient leur formation et leur démarche, sont de plus en plus nombreuses et aboutissent à un enrichissement mutuel. Or, si tous les concepts que nos collègues manipulent ne sont pas opérants pour le Moyen Âge, certains le sont et de toute façon nous imposent de formuler une réflexion épistémologique à partir d'acquis factuels considérablement enrichis depuis une vingtaine d'années.

Quelle histoire des techniques fabriquons-nous ? Il faut regretter que cette interrogation soit si souvent et parfois si délibérément exclue des discussions entre médiévistes. C'est pourquoi, j'ai relevé avec beaucoup d'intérêt la remarque émise par Jean-Marie Pesez dans l'introduction aux actes du VIe Congrès international d'archéologie médiévale. Après avoir affirmé comme fondamentale la question des rapports entre innovation technique et changement social, l'auteur énonce la difficulté à y répondre, difficulté rendue d'autant plus ardue que, selon lui, « accorder ou non un impact du fait technique sur le fait social relève largement de l'idéologie »[3]. L'observation est d'importance, mais peut-elle justifier d'éviter le débat ? Il me semble que, tout au contraire, elle nous encourage à ne pas l'abandonner.

Or, le domaine des techniques d'élaboration du fer est un bon champ d'investigation pour qui veut exposer le renouvellement des acquis et les réflexions qui découlent d'une telle construction historique. Territoire anciennement investi par de grands ancêtres, (le nom de Bertrand Gille s'impose), il a profité d'un travail en équipe interdisciplinaire comme l'appelait de ses vœux Marc Bloch, dès 1935. À la croisée d'un nombre considérable d'activités humaines, il offre, en outre, une multiplicité d'angles d'attaque pour qui veut interroger les rapports entre technique et société. Les résultats obtenus sont suffisamment nombreux pour que l'on puisse oser une construction du temps bâtie autour de la notion d'innovation. Mais pour un historien, une fois les faits identifiés et organisés, une fois proposée une scansion possible du temps, il faut comprendre. Et là, le face à face entre technique et société s'impose sans détour : quelle histoire sociale des techniques du fer peut-on bâtir pour le Moyen Âge ?

3. J.-M. PESEZ, « Le Moyen Âge est-il un temps d'innovation technique ? », dans *L'innovation technique au Moyen Âge..., op. cit.*, p. 11.

De la difficulté de construire les temps d'une histoire des techniques du fer

Du texte à la scorie : le corpus de l'historien de la sidérurgie

Cette difficulté a déjà été énoncée[4]. Complexe certes, l'exercice est rendu possible par une récolte de faits suffisante. Cette récolte, on la doit au croisement des capacités qui répondait à la nécessité d'interroger des sources différentes dont le traitement appelait les qualifications de spécialistes. À la suite de nombreux historiens des techniques, mais de façon plus tranchée, au moins dans la forme, je crois nécessaire de rappeler que le problème majeur de l'historien de la sidérurgie médiévale, c'est le texte. Le plus communément acte de la pratique, parfois isolé, il est rarement collecté avec profusion. Surtout, de par sa nature même et le statut de ses rédacteurs, il est avare de précisions techniques. Non qu'il n'y ait pas quelques beaux corpus où les informations émergent plus généreusement, fonds cisterciens, fonds notariés ou comptables, tout particulièrement italiens quand le fer est un enjeu du commerce international. Mais, même dans ces cas, le « nouveau » est rarement explicité. Cette faiblesse, tant qualitative que quantitative, qui impose, en outre, une longue quête du texte, se retrouve dans d'autres secteurs des techniques médiévales mais s'accuse du fait des caractéristiques de la sidérurgie. Au moins quant à sa phase de production initiale, c'est-à-dire la réduction du minerai[5], il s'agit d'une activité rurale qui relève souvent de pratiques ordinaires, encore plus rarement formalisées par l'écrit[6]. En fait, quand le procédé est lisible par l'historien, c'est souvent à un moment spécifique, qui n'épuise pas toute l'histoire d'une technique mais correspond bien aux interrogations qui sont ici les nôtres, le temps de l'irruption d'une innovation. L'historien arrive à la percevoir par l'émergence d'un nouveau vocable ou par les perturbations que la nouveauté technique fait naître. Parfois, quand il s'agit d'un acte d'amodiation, le contrat précise que la nouvelle forge risque de connaître quelques difficultés de fonctionnement : cette mention révèle l'innovation par le biais des conditions parfois délicates de

4. P. BENOIT, « Au four et au moulin : innovation et conjoncture », dans *L'innovation technique au Moyen Âge..., op. cit.*, p. 295.

5. On distingue deux procédés de réduction du fer : le procédé de réduction directe, où le minerai, généralement sous forme d'oxydes de fer, est réduit à l'aide de charbon de bois et transformé en fer métallique et/ou acier dans un bas fourneau. Cette opération produit une loupe, mélange de métal et de déchets qui doivent être éliminés par chauffage et martelage. Le procédé de réduction indirecte est une méthode en deux temps, où le fer est produit à partir de la fonte. Le minerai est réduit à l'aide de charbon de bois et transformé presque complètement en fonte dans un haut fourneau. Les lingots de fonte sont ensuite décarburés et transformés en fer et/ou en acier. Pour tout le vocabulaire technique relatif à la sidérurgie ancienne, il est toujours utile de se reporter à : *Techniques de fouilles. Minerai, scories, fer. Cours d'initiation à l'étude de la métallurgie du fer ancienne et à l'identification des déchets de cette industrie*, Bâle, 1997.

6. Sur le rapport pratiques-discours, M. DE CERTEAU, *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, 1990, p. 102-107.

sa mise en place, par les hésitations et les doutes du milieu innovant. Mais de quelle innovation s'agit-il ? Le mot ne dit rien des caractéristiques de cette nouveauté, ce qui oblige l'historien des techniques à un détour par l'histoire économique et sociale, par celle de l'environnement[7]. En effet, la nouveauté technique doit souvent être reconstituée grâce à son action sur le milieu : impact sur le boisement, recours à l'eau, choix du minerai, grâce aussi au repérage des mutations qu'elle entraîne sur le marché, tant en termes quantitatifs que qualitatifs. Ainsi, pour approcher la réalité de l'innovation, faut-il parcourir l'ensemble de la filière de production. Sans doute faut-il aussi lire et relire le texte à la lumière des enseignements de l'archéologie.

Il n'est pas dans mon propos d'analyser ici tous les apports de l'archéologie à l'histoire du fer. Ils sont fondamentaux. Je me limiterai à une recension des principaux acquis. L'archéologie a permis de réécrire l'histoire du fer pour le haut Moyen Âge[8]. Pour des périodes où les textes sont moins rares, elle a fourni des lieux de production inconnus de l'écrit, des structures en place, des déchets d'exploitation, compléments fondamentaux pour l'élaboration d'une carte européenne de la sidérurgie ancienne, base d'une réflexion sur l'innovation et sa spatialisation. Elle a, en outre, complètement bouleversé la chronologie des innovations, tout particulièrement dans le domaine de la sidérurgie indirecte, en fournissant des datations antérieures à l'application du procédé wallon qui était, encore récemment, considéré comme le premier témoignage de l'usage de la réduction indirecte en Occident[9]. Elle a aussi offert ce que le texte livre peu : quelques éclairages sur les savoir-faire. En effet, les archéologues et les paléométallurgistes proposent, à partir de l'analyse des structures en place (fours) et des déchets de production (scories, laitiers[10]), une reconstitution possible de la chaîne opératoire qui éclaire les modalités techniques de fabrication : choix du minerai, du combustible, températures atteintes, puissance et conduite de la soufflerie, apport de fondants[11]. Cette restitution des pratiques se nourrit également des données de l'ethnographie. Entre autres exemples, signalons combien le contact avec les métallurgies africaine et japonaise a été fondamental pour saisir et comprendre des pratiques en réduction directe et a abouti, finalement, à éclairer la documentation écrite sur

7. Ph. BRAUNSTEIN, « Pour une histoire économique et sociale des techniques », dans *Des sciences et des techniques : un débat*, R. GUESNERIE et F. HARTOG (dir.), Paris, 1998, p. 210-217.

8. La bibliographie est dense. Je renvoie aux quelques pistes facilement accessibles dans *L'innovation technique au Moyen Âge...*, *op. cit.*

9. H.-L. KNAU, D. HORSTMANN, M. SONNECKEN, « Une production de fonte dans la haute vallée de la Volme : contribution à l'histoire de la sidérurgie en Westphalie occidentale », dans *L'innovation technique...*, *op. cit.*, p. 152-159.

10. Le laitier est le résidu de la fusion de la gangue du minerai et des fondants lors de la réduction dans le haut fourneau.

11. Le fondant est la substance que l'on ajoute au minerai pour faciliter l'élimination de la gangue en abaissant le point de fusion du mélange. La nature du fondant (calcaire, alumineux ou siliceux) est choisie en fonction de celle du minerai.

l'une des formes d'élaboration de l'acier au Moyen Âge[12]. Combinaison des sources, croisement, complémentarité des démarches, face à un corpus si diversifié l'historien des techniques ne peut plus être seulement un historien du texte. Pourtant, le texte est à l'origine du sens de sa quête : à quoi sert d'identifier un nouveau procédé si est évacuée la dimension humaine du choix qui a présidé à son élaboration ? Le texte enrichit l'histoire des techniques des tensions du vécu.

Deux temporalités pour l'histoire de la sidérurgie

Cette mise en œuvre des capacités aboutit à une véritable reconstruction historique. Il suffit, pour s'en persuader, de comparer les résultats récents de la recherche à la synthèse de l'*Histoire générale des techniques*, que Bertrand Gille a rédigée pour la sidérurgie, en 1962. L'enrichissement des acquis impose, ainsi, une autre construction du temps de l'innovation, une autre façon de l'organiser[13]. En effet, les nouveautés que la recherche a fait émerger ne sont pas toutes comparables et l'élaboration d'une chronologie doit prendre en compte plusieurs niveaux d'intervention de l'innovation qui aboutissent à la construction de deux temporalités définies en fonction de la radicalité de la nouveauté. Il y a effectivement des ruptures majeures qui correspondent à l'émergence d'innovations que l'on pourrait qualifier « d'innovantes » pour reprendre une expression d'Anne-Françoise Garçon, irruption d'un nouveau procédé qui structure fondamentalement les temps du changement technique par le saut qualitatif et quantitatif qu'il induit dans le domaine de la production[14]. Cette temporalité est commune à l'ensemble de l'Occident médiéval, même si toute « innovation innovante » ne s'y applique pas de façon uniforme. Une autre temporalité se surimpose à cette première, faite de modifications techniques plus difficilement perceptibles, plus modestes, trop souvent oubliées, des « innovations courantes », combinaisons techniques correspondant à un nombre réduit d'acteurs qui s'approprient et modulent à leurs exigences une technique pour élaborer leur propre savoir-faire, combinaisons néanmoins majeures à l'échelle de leur espace d'application.

12. C. VERNA, *Le temps des moulines, le fer et son exploitation du comté de Foix à la vicomté de Béarn (fin XIIe-fin XVe siècle)*, thèse de l'Université de Paris 1, 1994, p. 119-127.

13. La construction d'une chronologie de l'innovation en sidérurgie n'est pas un simple exercice de style. On peut en extraire des interrogations constructives. Les résultats sont-ils comparables à ceux qui se dégagent dans d'autres secteurs de production ? Quels sont les moments de rencontre ? La réponse à cette question est un des enjeux de ce numéro de la revue *Médiévales*. Cette construction des temps de l'innovation revient aussi à justifier une proposition de pluralité de construction du temps. Selon K. Pomian, « "le temps de l'histoire" s'estompe ainsi derrière une pluralité de temps intrinsèques des processus particuliers, des histoires : politique, sociale, religieuses, etc. » (*L'Ordre du temps*, Paris, 1984, p. 96). On pourrait ajouter technique !

14. A.-F. GARÇON, *Mine et Métal, 1780-1880. Les Non-ferreux et l'Industrialisation*, Rennes, 1998.

Incontestablement, les modalités d'adaptation de la force hydraulique au travail du fer définissent des ruptures fondatrices dans l'histoire des techniques sidérurgiques et en organisent les étapes majeures. Elles permettent d'élaborer une chronologie proche du modèle proposé par Schumpeter qui insiste sur les discontinuités du progrès technique, procédant par bonds. Après une longue période durant laquelle la sidérurgie en réduction directe ne profite d'aucune mécanisation, une première rupture intervient avec la mise en place du martelage hydraulique. Il faudra revenir sur le sens à donner aux dates qui bornent ainsi les phases chronologiques mais l'attestation la plus ancienne sur laquelle on puisse actuellement se fonder avec certitude date de 1135[15]. Puis, à partir de la fin du XIIIe siècle, l'hydraulique est adaptée à la soufflerie. Là, se situe l'apport majeur des découvertes récentes. Dès 1962, Bertrand Gille avait l'intuition de cette rupture fondamentale, tout en regrettant que la recherche soit encore balbutiante en ce domaine. La soufflerie hydraulique, selon les modalités de son application, est à l'origine d'une grande diversité tant des produits que des techniques d'élaboration. On le sait, elle n'implique pas le choix exclusif de la réduction indirecte mais aussi celui d'une réduction directe dont elle élargit la productivité. Dans un cas comme dans l'autre, l'historien se trouve confronté à la diversité des appellations : martinets du Dauphiné, « ferrerias de agua » basques, moulines des Pyrénées et du Languedoc, *forge faisant feir par yawe* de Lorraine. En quoi ces forges hydrauliques de réduction directe qui surgissent au tournant des XIIIe et XIVe siècles sont-elles semblables ou dissemblables ? En particulier qu'en est-il de la forme du fourneau ? La diversité est aussi une caractéristique de la filière indirecte : *flossöfen* du Markland, hauts fourneaux et affineries du procédé wallon[16]. En outre, on doit envisager l'hypothèse selon laquelle certaines de ces ins-

15. C. VERNA, P. BENOIT, « La sidérurgie de Clairvaux au Moyen Âge (XIIe-XVe siècles) », dans *Histoire de Clairvaux, Actes du colloque, Bar-sur-Aube, 1990*, Bar-sur-Aube, 1991, p. 85-111. Cette datation recoupe des résultats archéologiques récents, G. ASTILL, *A Medieval Industrial Complex and its Landscape : the Metalworking Watermills and Workshops of Bordesley Abbey*, York, CBA, research report 92, 1993. Des textes antérieurs au XIIe siècle sont parfois mentionnés pour la Catalogne. Mais, dans l'attente de la publication de la thèse de M. SANCHO I PLANAS, *Fargues del segles IX-XIII al sud del Pirineu catala*, l'antériorité catalane est encore à démontrer.

16. Cette diversité d'appellations et de solutions a été mise en valeur par J.-F. BELHOSTE, « The Origins of Direct Reduction Water-powered Ironwork : Reflections Based on the Evolution of Terminology », dans *La Farga catalana en el marc de l'arqueologia siderurgica*, E. Tomas i Morera éd., Andorre, 1995, p. 385-398. J'ai volontairement exclu le cas italien de la *fusina* qui a profité de travaux récents mais non encore publiés ; l'édition par l'École française de Rome est néanmoins imminente. Contrairement à M. Arnoux, je doute d'une diffusion de la soufflerie hydraulique à partir d'un modèle unique, celui des forges d'Italie du nord vers 1260, diffusion géographique qui s'accompagnerait d'une modification des applications techniques du procédé, l'émergence de la réduction indirecte constituant une des étapes de cette diffusion. Je constate simplement un jaillissement simultané de solutions diverses qui participent d'un même type d'innovation, M. ARNOUX, « Matières premières, innovations techniques, marché du fer : les logiques de la carte sidérurgique de l'Europe (XIIIe-XVIe siècles) », dans *Gli insediamenti economici e le loro logiche*, V. GIURA (dir.), Naples, 1998, p. 1-14.

tallations aient pu fonctionner, au moins momentanément, selon un mode de réduction alternativement direct ou indirect. Ce foisonnement des choix techniques et cette complexité pleinement saisissable durant la première moitié du XIVe siècle imposent une nouvelle manière d'appréhender l'innovation. La tendance à l'uniformisation des pratiques n'est plus un modèle heuristique opérant. L'histoire du fer n'est plus lisse, ni linéaire, menant de la réduction directe à l'indirecte. Des forges de réduction directe se maintiennent dans les espaces méridionaux mais aussi en Lorraine, en Suède, et parfois bien au-delà des temps qui nous intéressent ici, jusqu'au seuil du XXe siècle. Des régions, comme la Normandie, n'ont recours à la force hydraulique que très tardivement, pas avant la fin du XVe siècle pour le pays d'Ouche qui s'équipe alors de hauts fourneaux et d'affineries[17]. De même, le procédé wallon n'évacue pas toutes les autres formes de réduction indirecte. Ainsi, l'histoire du fer ne peut plus être globalisante, ni unifiante, procédant d'un modèle inéluctable selon lequel une innovation s'imposerait *a priori* selon un schéma de diffusion épidémiologique, les foyers de résistance étant forcément identifiés comme archaïques. Le jeu entre réduction directe et réduction indirecte, quelles que soient les formes de leurs applications, n'obéit plus à cette grille simplificatrice. Finalement, la diversité des solutions appliquées à la production du fer, la territorialité de l'innovation et, au bout du compte, la découverte de l'inventivité de la filière directe ont jailli de la collecte des informations[18].

Quelques remarques s'imposent à l'examen de ce premier niveau de chronologie. Il est incontestablement riche en termes de projets car, enfin, on dispose d'une reconstitution des formes de l'innovation qui, à partir de la fin du XIIIe siècle, fait la part belle à un désordre apparent. Mais, ce désordre résulte de choix multiples que l'on doit chercher à comprendre en termes d'efficacité, une efficacité rapportée à un milieu donné et dont la lecture ne se limite pas à des performances économiques. Il est également perfectible : d'abord, parce qu'il faut espérer qu'il se nourrisse encore de nouvelles données factuelles mais aussi parce qu'il privilégie ce qui est le plus facile à percevoir et à organiser sous la forme d'une chronologie, c'est-à-dire l'innovation qui « marche » et laisse donc de côté une pluralité de trajectoires qui n'ont pas abouti et que l'on peut parfois saisir, même pour le Moyen Âge. La mise en perspective de tous les possibles et les chronologies croisées qui pour-

17. M. ARNOUX, *Mineurs, férons et maîtres de forge, étude sur la production du fer dans la Normandie du Moyen Âge, XIe-XVe siècles*, Paris, 1993, p. 373-384.

18. À propos de cette inventivité du direct, J. CANTELAUBE, C. VERNA, « Les forges à la génoise dans les Pyrénées centrales au XVIe siècle : quel transfert d'innovation ? », dans *Il ferro nelle Alpi : giacimenti, miniere e metallurgia dall'Antichità al XVI secolo, atti del convegno*, Breno, 2000, p. 152-163 ; J. BONHOTE, J. CANTELAUBE, C. VERNA, « De la mouline à la forge à la catalane : six siècles de sidérurgie directe dans les Pyrénées ariégeoises (XIIIe-XIXe siècles) », dans *Actes du Congrès des Sociétés savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne*, 1999, à paraître.

raient en résulter devraient permettre de mieux comprendre la chronologie que nous proposons et qui est celle de la réussite. Autre remarque : les différentes formes d'application de l'hydraulique ont été définies comme à l'origine de ruptures majeures dans une chronologie de l'innovation. Mais leur radicalité s'accompagne de la relative simplicité de l'appareillage technique : en l'occurrence de l'arbre à cames, c'est-à-dire un dispositif ancien, utilisant des matériaux et des méthodes d'agencement traditionnels. Cet aspect de la nouveauté au Moyen Âge est sans doute l'une des causes du doute qui a parfois été affiché quant à l'inventivité technique médiévale : on aurait confondu innovation et appareillage[19]. Dernière remarque : que saisit-on au final ? Bien évidemment, il ne s'agit pas d'appréhender le moment créatif, mais un temps de l'innovation c'est-à-dire quand le nouveau est pris en charge par la société qui le donne à voir. L'historien recherche le témoignage le plus ancien de cette application. Mais ce moment « initial », selon une formule de Philippe Bernardi, ne l'est parfois que pour un stade de la recherche. Il ne doit donc pas être surinterprété[20]. Combien s'est écoulé de temps de maturation technique non éclairé par les sources, avant que la source ne parle ?

À ce premier niveau d'organisation des temps de l'innovation, à ces temps longs, structurants et qui procèdent par bonds, se superposent d'autres rythmes, d'autres temps pour un autre niveau d'innovation. En effet, les phases chronologiques qui se déroulent entre les bornes posées par les différentes applications de l'hydraulique ne sont pas celles d'un immobilisme technique encadré par deux moments innovants. L'« innovation innovante », au-delà des différentes formes qu'elle peut prendre, subit, en outre, des modifications qui sont autant d'ajustements techniques, autant de nouveautés souvent mineures quant aux compétences requises mais qui, pour l'historien, traduisent l'adaptation d'une technique aux capacités et aux besoins d'un groupe d'hommes souvent restreint. Mais la reconnaissance de ces « innovations courantes » demande une expertise délicate de la part de l'historien, cette forme d'innovation étant encore plus secrète que la précédente. Les textes sont peu diserts. Ainsi, dans l'espace qui m'est le mieux connu, celui de la mouline, la conduite de la réduction ne paraît pas absolument identique dans tous les lieux pourtant investis par ce même type de forge hydraulique. On sait que les produits délivrés par les moulines ne sont pas exactement les mêmes d'un espace à l'autre, du Minervois au comté de Foix et au Comminges, que cette différence attestée par la documentation écrite est en étroite relation avec la qualité des minerais que l'on mélange dans certains cas, celle du combustible et enfin avec la conduite de la forge par des hommes dont la culture technique diffère et qui doivent

19. J.-M. Pesez, « Le Moyen Âge est-il un temps d'innovation technique ? », dans *L'innovation technique au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 12.

20. Ph. Bernardi, « De la forme nouvelle aux nouvelles applications de la forme : une brève histoire de la croisée en Provence », dans *L'innovation technique...*, *op. cit.*, p. 228.

jouer empiriquement de ces conditions d'approvisionnement. Autant d'« innovations courantes » perceptibles mais qu'il est si délicat d'identifier précisément. À ce stade, l'archéologie peut encore contribuer à l'histoire des techniques, car le témoignage du terrain est en mesure de restituer une partie de ces innovations du quotidien. Même de façon modeste, c'est bien cela que l'archéologie fournit lorsqu'elle renseigne sur la conduite de la réduction à partir de l'analyse des structures en place et des déchets. Mais, du XIIe au XVe siècle, les sites qui enrichiraient notre documentation sont encore trop peu nombreux à être fouillés pour que l'on se livre à une comparaison dont pourrait naître la claire mise en évidence de ces ajustements et de leurs formes[21]. Quoi qu'il en soit, de la multiplication des cas ne surgira pas une chronologie linéaire qui viendrait se superposer aux phases majeures, image assimilable aux constructions de nos collègues économistes, réinvesties par l'école braudelienne, car la mesure des deux temps de la sidérurgie ne se fait pas à la même échelle. Les « innovations courantes » doivent être prises en compte pour combattre l'idée selon laquelle une « innovation innovante », une fois dominante sur un territoire, demeurerait immobile. Mais, si ce type d'innovation ne me paraît en rien mineur à l'échelle de l'espace qu'il investit, la chronologie qui en découle ne peut être que parcellisée, éclatée, propre à un groupe d'hommes, un atelier, une communauté, même si, d'un lieu à un autre, les « nouveautés » se recoupent.

Ainsi ces deux chronologies, superposées plus qu'imbriquées, répondent à des niveaux différents d'innovation, innovation et micro-innovation, « innovation innovante et courante ». Elles correspondent aussi à des espaces, des échelles différentes d'observation, de l'Europe à l'atelier. Le maniement de différentes échelles, à partir desquelles plusieurs temps peuvent être ainsi élaborés, est aussi un outil heuristique pour appréhender autrement la construction de l'histoire sociale des techniques.

Quelques pistes pour la construction d'une histoire sociale des techniques du fer

La construction d'une chronologie, aussi délicate, aussi perfectible, aussi fondamentale soit-elle n'est, bien évidemment, qu'un premier temps du travail d'historien. Se pose alors la question si simple dans sa formulation, si complexe dans la réponse qu'elle engage : peut-on, alors que la récolte des faits est infiniment inachevée dans notre domaine et le corpus fragmentaire, construire une histoire sociale des techniques ? À cela s'ajoute une seconde question : quelle voie suivre pour construire une histoire sociale des techniques ? Cette dernière est

21. La recherche est, dans ce domaine, plus avancée pour la forge de transformation que nous avons volontairement exclue de notre analyse.

d'autant plus légitime qu'elle fait l'objet des débats de nos collègues contemporanéistes, sociologues et économistes : histoire sociale des techniques, histoire économique et sociale des techniques, construction sociale des techniques. Par delà des appellations s'ébauchent des cheminements. C'est la conception même d'une histoire sociale des techniques qui est revisitée[22]. Quelle part pouvons-nous apporter à ce débat en tant que médiévistes, de quel outil dispose pour cela l'historien de la sidérurgie ? Comment révéler la combinaison complexe entre technique et société, et pour resserrer les questions autour du sujet traité ici, quel rapport établir entre une société et l'innovation technique ? Comment établir l'aptitude à innover ? Une constatation s'impose : il ne faut pas refuser le débat en renvoyant dos à dos histoire sociale des techniques et histoire technique des sociétés mais poursuivre notre réflexion en avouant la difficulté d'une telle construction pour le Moyen Âge. Cette réflexion, au-delà du champ de l'histoire des techniques, est une nouvelle interrogation à ajouter à toutes celles qui traversent aujourd'hui l'histoire sociale.

Des démarches à infléchir et à redécouvrir

Il y a des constructions intellectuelles qui ont été de solides points d'appui pour un renouvellement de l'histoire des techniques, qui ont permis de dépasser, de se dégager d'une histoire des techniques internaliste. Je fais ici référence aux travaux de Lynn White consacrés au rapport entre innovation technique et changement social. Le fer y est très présent grâce à l'article où cet auteur établit une relation entre l'usage de l'étrier et la formation de la classe chevaleresque[23]. Aujourd'hui, les historiens des techniques ont réduit leur ambition, conscients qu'ils sont de la complexité des situations où l'innovation technique est engagée comme facteur de changement social, prudents face au maniement du principe de causalité et aux possibles dérives vers une forme de déterminisme, déterminisme social et/ou déterminisme technique.

Le plus communément, quand le couple technique et société est interrogé, c'est au moment de l'émergence de l'innovation. On superpose alors une conjoncture générale, souvent propre à l'ensemble de l'Occident, à une chronologie des techniques qui fait le choix des « innovations innovantes », c'est-à-dire les plus facilement identifiables. Sont ainsi énumérées les conditions économiques, politiques, sociales *a priori* favorables à l'innovation, conditions qui ne correspondent d'ailleurs pas forcément à des temps de croissance, une conjoncture difficile

22. Pour un panorama d'ensemble sur ces questions, (y compris sur l'influence des *Social studies of knowledge* et le renouvellement de l'histoire sociale des techniques), consulter A. PICON, « Construction sociale et histoire des techniques », *Annales HSS*, mai-juin 1995, p. 531-535 ; *Des sciences et des techniques : un débat..., op. cit.*

23. L. WHITE, *Technologie médiévale et transformations sociales*, Paris, 1969, p. 1-53.

pouvant imposer ou favoriser l'adaptation technique. Cette démarche domine. Tous les historiens des techniques l'ont pratiquée, et aucun, je pense, n'en a été pleinement satisfait. Ce rapprochement, cette superposition n'est pourtant pas un mode opératoire à rejeter. Mais, pour comprendre l'innovation, son irruption, sa diffusion, il me paraît à présent nécessaire de sélectionner des champs privilégiés de rapprochement entre technique et société. Le marché en est un : le marché en tant que facteur d'appel, la demande induisant la nouveauté technique mais justifiant aussi la permanence d'une technique. Cette importance du marché a souvent été signalée. Mais, comme le rappelait récemment Georges Comet à propos du moulin à blé, peut-être ne faut-il pas limiter l'impact de la demande à son aspect quantitatif, comme cela est si souvent le cas[24]. Certes, davantage de demande fait pression sur la technique pour qu'elle offre soit un autre produit, soit davantage de produit à un prix de vente plus avantageux. Cette grille, que j'ai volontairement simplifiée, est souvent convoquée pour expliquer la diffusion en Occident du procédé de réduction indirecte, selon le modèle wallon. Or, on doit convenir que les études portant sur les prix du fer au Moyen Âge ne sont pas encore suffisamment nombreuses pour asseoir définitivement ce qui relève encore parfois de la conviction. Pour le fer, réduire l'impact du marché à la quantité de la demande est insuffisant. Il faut faire intervenir la qualité de ces fers, de ces aciers et, de ce point de vue, la période qui s'écoule de la fin du XIII[e] à la seconde moitié du XIV[e] siècle est un temps adapté à cette observation, un moment de créativité technique dans le domaine de la sidérurgie, un moment où intervient aussi une plus grande exigence des consommateurs. Le marché du fer évolue : les fers se croisent, ils correspondent à une appellation, une marque, leurs prix ne sont pas forcément identiques, ils ne répondent pas au même usage. À Albi, on peut se fournir en fer de Foix, en fer lombard et en fer commun sans appellation particulière. En Normandie, on peut utiliser du fer régional mais aussi du fer d'Espagne, d'origine basque. À partir de ces exemples, on note que les fers produits par les moulines, par les fusines, par les ferrières, en réduction directe ou indirecte, avec ou même sans aucun recours à l'hydraulique, coexistent sans pour autant se faire forcément concurrence. À la territorialité de l'innovation répond l'ouverture du marché, au niveau international. Ainsi, d'une certaine manière, la diversité de l'offre permet une autre expertise de l'innovation. L'identification du produit, sa valeur reconnue s'offrent comme un biais pour qualifier la technique.

Si je poursuis cette superposition entre innovation et conjoncture générale, à la recherche d'angles d'attaque qui permettent d'en éclairer les rapports, je dois convenir qu'un champ est encore trop souvent délaissé : celui des correspondances entre pratiques et savoirs. Une histoire des techniques comme celle du fer, qui s'est considérablement

24. G. COMET, « Moulins de Provence et d'ailleurs, ou historiographie, méthode et idéologie chez les historiens », *Provence historique*, 1999, p. 166.

enrichie de l'apport de l'archéologie, ne doit pourtant pas oublier, même si de ce point de vue elle est incontestablement moins bien placée que d'autres techniques, qu'il peut y avoir des liens à établir entre le savoir-faire et sa réception possible par des gens du savoir. Au-delà de correspondances directes, on ne peut que constater combien le bouillonnement créatif de la sidérurgie, de la fin du XIIIe et du début du XIVe siècle correspond à cette nouvelle « prise de conscience de l'aptitude à innover » que relève Guy Beaujouan. Elle dépasse bien évidemment l'histoire du fer mais nous encourage aussi à de nouvelles enquêtes, sans pour autant que des résultats soient assurés[25].

Néanmoins, cette superposition opérée entre une conjoncture générale et ses grandes tendances et une chronologie des innovations « innovantes » n'épuise pas l'étude des relations entre technique et société. Elle est même parfois dénoncée comme insuffisante. On pense, entre autres, aux prises de position de Thomas P. Hughes ou de François Sigaut[26]. Si leurs démarches sont différentes, l'un et l'autre font référence aux multiples interactions qui se jouent entre technique et société, aux négociations entre l'une et l'autre et à la complexité du phénomène que la démarche traditionnelle appauvrit d'une certaine manière. Or, si ce principe d'interactions enrichit bien évidemment la dialectique engagée entre technique et société, pratiquement, que peut faire le médiéviste de cet outil, comment peut-il fonctionner ? Comment faire émerger et lire ces interactions pour les périodes anciennes ? Il est étonnant qu'il soit si souvent fait appel à la métaphore pour rendre compte de la complexité des liens, (je fais référence au « manteau sans couture » de Thomas P. Hughes) mais que les démonstrations à partir d'un objet technique soient, elles, plus rares. Elles le sont, incontestablement, pour l'histoire médiévale.

Le choix d'une micro-analyse pour l'histoire sociale des techniques

Pour répondre à cette attente, il me semble, qu'à la macro-analyse il faudrait ajouter un autre niveau d'expertise et, pour reprendre un concept qui a été si souvent opératoire, changer d'échelle et faire le choix d'une micro-analyse pour l'histoire sociale des techniques. Mais quelle échelle choisir ? Je doute de l'efficacité de la région, quand sa définition s'appuie sur des critères qui sont étrangers à l'innovation. Elle est, tout au plus, un espace que l'on pourrait croire neutre (mais l'est-il vraiment ?). Certes, cette approche régionale a été fondamentale, il faut la saluer comme un moment de la construction de l'histoire des

25. G. BEAUJOUAN, « La prise de conscience de l'aptitude à innover (le tournant du milieu du 13e siècle) », dans *Le Moyen Âge et la science. Approche de quelques disciplines scientifiques médiévales*, B. RIBEMONT (dir.), Paris, 1991, p. 4-14.

26. « Techniques et société ne sont pas des entités différentes qu'on pourrait décrire séparément pour chercher ensuite quelles sont leurs relations mutuelles. Décrire un tournevis c'est contribuer à décrire la société où il a été fabriqué et où il est utilisé », citation extraite de F. SIGAUT, « Défense et illustration de la technographie », dans *Des sciences...*, *op. cit.*, p. 291.

techniques quels que soient les secteurs interrogés[27]. Mais, pour l'histoire de la sidérurgie médiévale, il ne suffit plus de juxtaposer des monographies régionales car la recherche récente laisse supposer d'autres cadres d'analyse. Pour que l'espace soit pertinent, pour qu'il puisse répondre à la connaissance que l'on attend de lui c'est-à-dire la mise en évidence d'interactions complexes entre technique et société, il me paraît judicieux que la technique en définisse les contours. De ce point de vue, la période qui s'étend de la fin du XIIIe au milieu du XIVe siècle, parce qu'elle propose une parcellisation des territoires, une juxtaposition d'espaces techniques à interroger, est un bon champ d'observation. Dans la plupart des cas énoncés, l'espace considéré n'est pas forcément celui d'une technique unitaire dans le domaine de la sidérurgie, mais d'une technique dominante[28]. Si le vocable technique utilisé pour désigner telle ou telle installation sidérurgique permet de circonscrire un espace, ce sont les frontières qui sont les plus intéressantes à interroger. Frontière interne lorsqu'une autre technique minoritaire persiste : on peut alors jouer avec une variété d'échelles à l'intérieur même de l'espace circonscrit. Frontière externe, quand deux espaces dominés par une technique différente se juxtaposent. Ainsi, où s'effectue exactement le basculement de l'espace de la mouline du Languedoc et des Pyrénées centrales et orientales à celui de la ferrière basque ? Cette ligne, où plutôt ce territoire de contact, car il est rare que la frontière soit linéaire tant elle est plutôt constituée d'espaces imbriqués, est-il celui où s'affrontent deux techniques différentes, ou bien celui où se superposent deux modes opératoires ? N'est-elle qu'une illusion du point de vue technique, simple frontière linguistique ? La question mérite d'être posée car, effectivement, toutes ces forges identifiées par leur vocable sont-elles si différentes quand l'historien parvient à pratiquer l'autopsie de leurs aménagements techniques ? Tous les espaces du direct sont-ils assimilables et la frontière n'est-elle finalement que celle qui se construit entre réduction directe et indirecte ? Fondamentalement, quels sont les enjeux sociaux de tel ou tel choix ? Cette question n'est pas neuve. Elle renvoie à la remarque de Lucien Febvre qui, dès 1935, notait l'intérêt qu'il y avait à repérer l'outil qui ne s'emprunte pas. Si toutes les frontières techniques de la sidérurgie ne peuvent pas être interrogées de la même manière par les médiévistes, faute de sources, il n'en demeure pas moins que la prise en compte de la territorialité de l'innovation est un exercice préalable à toute recherche en histoire sociale des techniques, car elle définit assurément un cadre de réflexion adapté aux nouvelles exigences de la recherche.

En effet, l'espace d'une innovation devrait convenir à une lecture des interactions qui se nouent entre technique et société, une lecture qui permette d'en dégager la complexité, une lecture qui ne restitue d'ail-

27. G. COMET, « Moulins de Provence..., *loc. cit.*, p. 164.

28. La permanence d'une autre technique d'élaboration du fer, certes minoritaire, permet d'ailleurs de relativiser la notion de conquête d'une innovation.

leurs pas forcément une combinaison homogène des phénomènes. Si je considère, une nouvelle fois, l'espace de la mouline, du Languedoc aux Pyrénées, je sais que dans cet espace les rapports entre technique et société et plus largement entre technique et milieu anthropisé ne sont pas absolument interchangeables. Qu'il faut, à l'intérieur de l'espace défini, savoir interroger les différences en modifiant encore l'échelle : la forge hydraulique ne délivre pas un produit absolument comparable, n'investit pas l'espace de la même manière, ne constitue pas forcément un enjeu majeur, qu'il soit économique ou politique. Il faut bien voir que dans ce cas précis, les rapports entre innovation et société se lisent d'autant plus facilement par l'historien que l'irruption de la nouveauté provoque une crise, c'est-à-dire qu'elle remet en cause un fonctionnement social, un équilibre du milieu, crée un temps d'instabilité, impose action et aménagement parce qu'elle est un enjeu de pouvoir. C'est le cas dans la communauté de Vicdessos (département de l'Ariège) qui, de ce point de vue, est exemplaire[29]. Ailleurs, quand la mouline n'engage pas les forces sociales et économiques avec autant de vigueur, elle est signalée lors de son apparition, puis elle se dilue très rapidement dans une documentation qui ne lui accorde que peu d'importance. *A contrario*, dans la vallée de Vicdessos, le moment du surgissement puis de l'installation de l'innovation s'impose comme un temps privilégié pour l'historien, celui durant lequel davantage de témoignages peuvent être récoltés sur une société qui a livré peu de documentation écrite. Le champ de la technique offre donc d'autres potentialités à l'histoire sociale et permet parfois de mieux lire et de lire différemment une société. Dans ce cas précis, quelles sont les interactions qui se nouent entre le nouvel objet technique, la mouline, et la communauté de montagne ?

Lorsqu'elle apparaît au début du XIVe siècle aux portes de la vallée de Vicdessos, la mouline est une forge hydraulique dont le coût d'installation correspond au revenu disponible d'une notabilité de montagne où les notaires figurent en bonne place. Je crois qu'il faut insister sur les capacités d'investissement. Elle a trouvé sa place dans un milieu naturel déjà anthropisé dont les caractéristiques s'appliquaient à ses exigences techniques : un minerai de qualité (oxydes de fer à forte teneur en manganèse), de l'eau selon le régime hydrographique particulier des torrents de montagne, mais aussi des ressources en bois malgré la concurrence d'autres usages. Dans un espace de production depuis longtemps voué à la sidérurgie, et bénéficiant d'une culture technique, elle a permis de produire du fer en plus grande quantité mais aussi un produit à forte valeur ajoutée, l'acier naturel. La mouline a ainsi répondu au marché régional puis national, dans le cadre d'une conjoncture locale d'autant plus favorable qu'elle a été parfaitement orchestrée par la politique des comtes de Foix, évoluant de l'équipement des campagnes à

29. C. VERNA, *Le temps des moulines, le fer et son exploitation du comté de Foix à la vicomté de Béarn..., op. cit.*

celui des armées, dans un espace par ailleurs protégé où la production pouvait être poursuivie. Incontestablement, elle a eu un impact sur le façonnement du paysage de montagne, sur le couvert forestier et son évolution et, de fait, elle participe d'une histoire de l'environnement. Mais elle est aussi bien plus que cela. Par le rôle que les Cathares semblent avoir tenu lors du transfert de l'innovation, elle fournit un nouvel exemple de la diversité des modes de transmission des nouveautés techniques et renouvelle les interrogations déjà anciennes sur le lien entre catharisme et techniques[30]. Elle a aussi investi le domaine du pouvoir. Véritable enjeu entre la communauté et le comte de Foix, elle est un outil aux mains des hommes de la montagne qui s'imposent comme interlocuteurs du prince dans le cadre de la revendication de leurs privilèges. Tant par la nature même de sa production que par les revenus substantiels qu'elle a permis de dégager, elle est un soutien efficace aux revendications expansionnistes du comte de Foix. Elle a été aussi à l'origine de recompositions sociales au sein de la communauté en redéfinissant les degrés de compétence technique. Les marchands de fer, les maîtres de mouline et les nobles engagés dans l'équipement sidérurgique ont, de fait, encadré toujours plus fermement les mineurs pour obtenir la matière première nécessaire, les privant aussi des profits de l'entreprise tout en les excluant de la gestion de la communauté. La mouline a été, finalement, un outil d'appauvrissement des plus pauvres, les mineurs, mais aussi de tous ceux qui ont eu à pâtir de la réduction de droits d'usage qui accompagnait une nouvelle politique d'approvisionnement en combustible. Outil de production, elle est également et tout autant outil de domination et de pouvoir[31]. À cette échelle d'observation, il semble possible de saisir comment une société s'est emparée d'un objet technique innovant, une forge hydraulique, certes pour produire du fer mais aussi pour en faire autre chose que de la technique, combien ce choix résulte d'itinéraires complexes, différents d'un groupe d'hommes à un autre et, au retour, comment cette technique nouvelle a influé sur la société, son fonctionnement et ses représentations, la réussite et les échecs des hommes qui la composent. Une fois encore, l'innovation, son irruption et sa réception, c'est-à-dire au bout du compte une expérience socialisée, résultent d'un enchevêtrement d'actions et de négociations complexes entre des groupes et des individus. Ainsi, la mise en évidence des multiples interfaces entre objet technique et société aboutit à une lecture particulière et globale de la

30. Quelques remarques judicieuses dans W. EAMON, *Science and the Secrets of Nature. Books of Secrets in Medieval and Early Modern Culture*, Princeton, 1994. C'est tout à fait volontairement que j'ai écarté de cette réflexion sur la territorialité de l'innovation la question du transfert et de ses vecteurs.

31. Pour tous ces aspects, je renvoie à ma thèse et à deux articles, « Fer et pouvoir : la politique sidérurgique des comtes de Foix (XIIIe-XVe siècles) », dans *Mélanges C. Domergue, Pallas*, 1997, p. 297-309 ; « Innovation and Social Changes : the Case Study of the Vicdessos Valley (XIVth-XVth Centuries) », dans *The Importance of Ironmaking, Technical Innovation and Social Change, Papers Presented at the Norberg Conference*, 1995, G. MAGNUSSON éd., Stockholm, 1996, p. 185-191.

société. D'une micro-histoire ne faisons pourtant pas une « microstoria » : pour que ces interactions participent d'une construction qui pourrait se rapprocher davantage des choix de la « microstoria », il manque à cette analyse une plus grande attention portée à l'individu, à la combinaison de choix singuliers, celle de « ces vies minuscules » que les archives de Vicdessos ne permettent pas de saisir de façon pleinement satisfaisante[32].

Finalement, la multiplicité des jeux et des enjeux que l'on peut lire à cette échelle confirme la nécessité d'abandonner un certain nombre de postulats. Entre autres, cette échelle et ce cas spécifique, celui de la mouline, obligent à rejeter comme inopérante la répartition des sociétés entre pionnières et rétrogrades. Le fait que la mouline, non seulement s'implante et se diffuse mais que l'espace qu'elle investit n'ait pas été atteint par la vague de l'indirect ne correspond en rien au choix de l'archaïsme et ne résulte pas d'une incapacité sociale et économique à se projeter vers une nouvelle technique. Outre tout ce qu'il mobilise en termes de pouvoir et de reconnaissance sociale, le choix de cet objet technique est celui de l'efficacité rapportée à l'espace considéré : efficacité en termes de coût de production, efficacité en termes de marché, efficacité aussi en termes techniques. En effet, l'usage de la soufflerie hydraulique dans le cadre de la réduction directe suppose une maîtrise incontestable pour maintenir la combustion en dessous du seuil de fusion et obtenir que la loupe livre le plus d'acier naturel possible.

Cette échelle d'analyse permet également de saisir ce qui a été volontairement exclu de cette étude, c'est-à-dire la permanence technique et ce qu'elle révèle d'une société ; permanence qui ne doit pas être exclusivement désignée comme un moment d'immobilisme mais aussi comme un temps d'équilibre technique. Même si elle n'exerce pas la même séduction que l'innovation, la technique qui se répète ne doit pas être disqualifiée par l'historien. Elle est aussi la technique qui « marche ». Elle est la technique validée par la société. L'intérêt qu'on lui porte est grandissant[33]. Or, la permanence de la réduction directe, plus précisément l'usage de la mouline du Moyen Âge au XVIe siècle, est aussi un bel exemple de cette validation et finalement de la validité de ce choix efficient.

32. *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, J. REVEL (dir.), Paris, 1996.

33. C. PURSELL, « Seeing the Invisible : New Perceptions in the History of Technology », *Icon*, 1995, p. 9-15 ; D. WORONOFF, « Le quotidien des techniques : de la répétition aux aménagements », dans *Les entreprises et leurs réseaux : hommes, capitaux, techniques et pouvoirs, XIXe et XXe siècles*, D. BARJOT et M. MERGER (dir.), Paris, 1998, p. 785-791 ; D. EDGERTON, « De l'innovation aux usages. Dix thèses éclectiques sur l'histoire des techniques », *Annales HSS*, 1998, p. 815-837.

Catherine VERNA, Université de Paris 8, 2, rue de la Liberté, F-93526 Saint-Denis Cedex 02

Réduction du fer et innovation : à propos de quelques débats en histoire sociale des techniques

L'étude des techniques d'élaboration du fer a profité, depuis une vingtaine d'années, d'un profond renouvellement. Par ailleurs, la notion d'innovation jouit aujourd'hui d'un engouement certain. Il a donc paru intéressant de les confronter une nouvelle fois. Trois axes de réflexion ont été privilégiés : les temps, les formes et les enjeux de l'innovation. Finalement, à la lecture des travaux récents, la question qui s'impose, fondamentale, ancienne et toujours d'actualité, est celle des rapports complexes qui se nouent entre technique et société.

Innovation – sidérurgie – procédé de réduction directe/indirecte – force hydraulique – mouline – Pyrénées

Reduction of Iron and Innovation : Several Debates on the Social History of Technology

The study of the techniques for the elaboration of iron has been the object of a distinct revival during the past twenty years. The idea of renovation, moreover, is definitely in vogue today. It has therefore seemed interesting to confront once again technology and innovation. Three axis of reflection have been followed : he times, the forms, the stakes. Lastly, as has been shown by recent works, the main, the fundamental, old but always current question still concerns the complex relationships which bind technology and society.

Innovation – metallurgy – direct/indirect process of reduction – hydraulic force – iron mill – Pyrenees

Médiévales 39, automne 2000, p. 96-111

Paul PAYAN

RIDICULE ? L'IMAGE AMBIGUË DE SAINT JOSEPH À LA FIN DU MOYEN ÂGE

La situation peut paraître paradoxale : l'homme qui a été le plus proche de la Vierge et de l'Incarnation, celui qui est le père nourricier, le père « putatif » du Christ, c'est-à-dire désigné comme tel par la société, cet homme ne bénéficie pas d'un culte officiel avant la fin du XV[e] siècle[1]. Pourtant, les théologiens se sont souvent intéressés à saint Joseph en abordant l'histoire de la Vierge ou la définition du mariage. Saint Bernard, par exemple, a écrit quelques pages célèbres sur l'époux de Marie[2]. Mais aucun de ces textes ne concerne directement saint Joseph. Il n'existe que dans l'ombre de la Vierge, et sa présence n'est justifiée que par la nécessité de lui donner une aide et un époux légitime aux yeux des Juifs. C'est pourquoi il est pratiquement absent de la prédication avant le XV[e] siècle. Il faut attendre l'action de Gerson en sa faveur, et surtout l'insistance des franciscains, pour que saint Joseph soit présenté aux fidèles comme un modèle, et que la dévotion à son égard soit officialisée. Ce mouvement n'atteint son point culminant qu'en 1870, lorsque le chef de la Sainte Famille est proclamé patron de l'Église universelle.

Le développement tardif de la dévotion à l'époux de la Vierge confère au personnage une position singulière dans l'image médiévale : dépourvu d'une sainteté bien établie, mal défini par l'iconographie, et pourtant omniprésent dans les scènes de l'Enfance du Christ, il apparaît souvent en marge de la scène, comme un contrepoint humain au Mystère divin, un personnage en apparence sans relief mais qui laisse aux

1. La fête de saint Joseph au 19 mars apparaît dans le bréviaire romain au cours des années 1480, sous le pontificat de Sixte IV, un pape franciscain, mais ce n'est qu'en 1621 qu'elle devient une fête de précepte. Pour l'histoire du culte de saint Joseph, la seule synthèse importante reste celle de J. SEITZ, *Die Verehrung des hl. Joseph in ihrer Geschichtlichen Entwicklung bis zum Konzil von Trient dargestellt*, Fribourg-en-Brisgau, 1908. Pour une mise au point bibliographique récente, voir l'article de A. DORDONI, « Per la storia della devozione a san Giuseppe : indicazioni di metodo e linee di ricerca », *Annali di Scienze Religiose*, 1, 1996, p. 321-342.

2. *Homelia II super Missus est*. BERNARD DE CLAIRVAUX, *À la louange de la Vierge Mère*, J. LECLERCQ éd., Paris, 1993, p. 152-169 (Sources Chrétiennes, n° 390).

artistes une grande liberté de traitement. À la fin du Moyen Âge, ce « flou » iconographique a donné lieu à des images étonnantes où Joseph est identifié à un paysan assez lourdaud, à un vieillard fatigué qui s'occupe modestement des tâches matérielles ou contemple d'un air las l'arrivée des rois mages. Ces images ont depuis longtemps intrigué les historiens de l'art et les spécialistes d'histoire religieuse, qui y ont vu une façon de se moquer de l'époux de la Vierge et, à travers lui, de l'institution du mariage, sur le mode comique des Mystères – une « ridiculisation » comme l'écrit Jean Wirth[3] –, un moyen de délasser le spectateur de la gravité de la scène principale en retrouvant la situation typique des fabliaux, celle du vieux mari trompé. Or, si l'on quitte l'histoire de l'art pour chercher dans les textes le personnage de saint Joseph, on s'aperçoit qu'au moment même où surgissent ces images étonnantes – essentiellement entre 1380 et 1430 – des théologiens, au premier rang desquels Gerson, construisent une vision très aboutie de l'époux de la Vierge, le plaçant même parfois au-dessus de Jean-Baptiste dans la hiérarchie céleste[4]. Les ordres mendiants, et surtout les plus rigoureux d'entre eux, s'intéressent vite à ce personnage humble et effacé, mais si proche de l'humanité du Christ. Dès 1324, les servites de Marie adoptent sa fête à la date du 19 mars, suivis au milieu du XVe siècle par les franciscains observants et les carmes.

Un personnage controversé

D'une part, un traitement iconographique qui semble parfois à la limite de l'irrévérence, de l'autre les premières manifestations d'une dévotion à son égard : deux tendances, deux phénomènes opposés, du moins à première vue, incitant l'historien à s'interroger sur l'enjeu de ce personnage au tournant des XIVe et XVe siècles. Or, la fracture qui a longtemps existé entre histoire des textes et histoire de l'art a contribué à transposer dans l'historiographie contemporaine ce décalage entre le texte et l'image : d'un côté des historiens de l'art qui décrivent les aspects « ridicules » dans la représentation du père nourricier du Christ[5], de l'autre des historiens de la théologie et de la spiritualité qui constatent la promotion de son culte à la fin du Moyen Âge[6]. Dès lors, l'analyse

3. J. WIRTH, *L'image médiévale. Naissance et développements (VIe-XVe siècles)*, Paris, 1989, p. 308.

4. Nous nous permettons de renvoyer à notre précédent article, P. PAYAN, « Pour retrouver un père... La promotion du culte de saint Joseph au temps de Gerson », dans *Être père à la fin du Moyen Âge*, D. LETT dir., *Cahiers de Recherches Médiévales (XIIIe-XVe siècles)*, n° 4, 1997, p. 15-29. Le présent article doit aussi beaucoup aux suggestions du professeur Jacques Chiffoleau. Nous le remercions d'avoir bien voulu lire avec acuité la première version de ce travail.

5. Par exemple L. RÉAU, *Iconographie de l'art chrétien*, Paris, 1958, t. III, vol. 2, p. 753.

6. Voir le remarquable travail d'érudition effectué par les *Cahiers de Joséphologie*, publiés depuis 1953 par l'Oratoire Saint-Joseph de Montréal.

de l'iconographie de saint Joseph est extrêmement délicate, et a donné lieu à des interprétations radicalement différentes, selon qu'elles insistent sur l'indépendance de l'image ou sur son rapport avec les textes.

Deux exemples nous paraissent assez significatifs de ces débats historiographiques. Le premier est célèbre : il s'agit du retable de Mérode où Joseph apparaît sur le panneau de droite, dans son atelier de charpentier, alors que la scène centrale représente l'Annonciation[7]. Un article bien connu de Meyer Schapiro, daté de 1945 et constamment repris par la suite, a montré que Joseph était en train de fabriquer des pièges à souris, allusion à la métaphore de saint Augustin comparant le diable à une souris[8]. Or, le mariage de la Vierge avec Joseph est destiné, selon les théologiens, à masquer aux yeux du Malin le mystère de l'Incarnation. Le piège à souris serait donc ici une de ces métaphores iconographiques dont l'art des primitifs flamands est friand. Mais c'est aussi une interprétation bien caractéristique de la vision symbolique de l'art, systématisée fort brillamment par Erwin Panofsky[9]. Celle-ci a le mérite de rappeler qu'une image apparaît dans un contexte culturel et textuel complexe et, dans l'exemple qui nous occupe, que la construction théologique du personnage de saint Joseph est déjà bien aboutie et diffusée au début du XVe siècle. Mais le fait d'avoir identifié l'activité de Joseph dans son atelier n'épuise certainement pas la portée de l'image qui, par définition, va au-delà du texte. C'est pourquoi de nouvelles lectures de cette scène, complémentaires ou opposées à celle de Meyer Schapiro, ont depuis été proposées. En 1986, Cynthia Hahn voit dans le retable de Mérode une sorte de trinité terrestre, s'appuyant sur une métaphore de saint Ambroise appelant Dieu le Père l'artisan de l'âme[10]. Joseph dans son atelier serait donc la figure terrestre du divin menuisier, et l'ensemble de la scène une représentation du mariage dans sa pure conception chrétienne, c'est-à-dire purifié du feu de la passion et de la sexualité, à l'image de la cheminée éteinte dans la scène centrale. À l'opposé de cette vision très positive de la place de saint Joseph, Louise O. Vasvari propose, dans un article de 1995, un parallèle avec les fabliaux et retrouve dans cette image le type du vieux mari trompé par sa jeune épouse[11] !

Le second exemple que nous voudrions mentionner pour illustrer

7. New York, The Metropolitan Museum of Art. Ce retable, daté des années 1425-1435, a été attribué au Maître de Flémalle, identifié par Erwin Panofsky avec Robert Campin (E. PANOFSKY, *Les Primitifs flamands*, Farigliano, 1992, p. 282-288).

8. M. SCHAPIRO, « Muscipula Diaboli, The Symbolism of the Merode Altarpiece », *The Art Bulletin*, XXVII, 1945, p. 182-187.

9. E. PANOFSKY, *Essais d'iconologie*, trad. fr., Paris, 1967. Pour une réflexion critique sur l'apport de l'iconologie, voir notamment l'introduction de J. WIRTH, *op. cit.*, p. 14-23.

10. C. HAHN, « Joseph Will Perfect, Mary Enlighten and Jesus Save Thee : The Holy Family as Marriage Model in the Mérode Triptych », *The Art Bulletin*, LXVIII/1, mars 1986, p. 54-66.

11. L. O. VASVARI, « Joseph on the Margin : the Mérode Tryptic and Medieval Spectacle », *Mediaevalia, A Journal of Medieval Studies*, 18, 1995, p. 163-189.

ces divergences d'interprétations est un panneau du retable de Maître Bertram dans l'église Saint-Pierre, dit Retable de Grabow, à Hambourg[12]. Il représente le repos pendant la Fuite en Égypte. Marie est assise et allaite l'Enfant, l'âne broute (ou boit ?) et saint Joseph, debout, tend une gourde à la Vierge tout en mordant dans un pain à la forme assez curieuse. Pour Jean Wirth, en 1989, cette scène est le comble du ridicule[13], opposant l'aspect paysan du vieil homme à la noblesse de Marie. Sheila Schwartz, en revanche, quatre ans plus tôt, était fort loin de cette interprétation et voyait dans cette image de Joseph une figure de saint Pierre[14]. Elle soulignait qu'un autre des 24 panneaux de cet immense retable représente une Nativité assez originale, dans laquelle saint Joseph présente l'Enfant à sa mère ; elle rappelait également que plusieurs théologiens, notamment Pierre de Jean Olivi, font de Joseph un modèle pour les prêtres, les évêques et même le pape. Elle notait enfin que le Joseph de Maître Bertram ressemblait fort à la statue de saint Pierre, sur la partie extérieure du retable, placé de surcroît dans une église qui lui était consacrée. Selon elle, le geste presque « eucharistique » de Joseph pendant la Fuite en Égypte en ferait donc une sorte de prototype du prêtre, bien loin du paysan ridicule décrit par Jean Wirth. Mais ces deux interprétations ne sont-elles pas chacune légitime ? Les historiens de la littérature ont montré que le théâtre combine souvent dans une même scène le comique et le sacré[15]. L'image ne peut-elle pas contenir ainsi plusieurs lectures possibles[16] ?

Ces débats, dont nous n'avons donné que deux exemples, illustrent bien la complexité de l'utilisation de l'image par l'historien médiéviste. Si celui-ci veut l'aborder comme une source à part entière, il doit tenir compte de la spécificité de son langage, de sa logique, de sa fonction, mais aussi des rapports complexes qu'elle entretient avec les textes, rapports faits de parallèles, d'oppositions et de décalages qu'il est indispensable de ne pas réduire à la question de l'illustration plus ou moins fidèle d'une idée ou d'un récit[17].

Dans le cas qui nous occupe, la question soulevée est celle de la dérision dont serait victime saint Joseph dans l'iconographie de la fin du Moyen Âge. Peut-on parler de « ridicule », alors que le mot est rarement utilisé au Moyen Âge, et que la notion appartient plutôt aux

12. Hambourg, Kunsthalle. Vers 1379-1383.

13. J. WIRTH, *op. cit.*, p. 308.

14. S. SCHWARTZ, « St. Joseph in Meister Bertram's Petri-Altar », *Gesta*, XXIV/2, 1985, p. 147-156.

15. Voir par exemple A. STRUBEL, « Le rire au Moyen Âge », dans D. POIRON dir., *Précis de littérature française du Moyen Âge*, Paris, 1983, p. 186.

16. Jean Wirth le reconnaît d'ailleurs en note : « l'humour n'exclut pas la cohérence théologique », J. WIRTH, *op. cit.*, p. 366, note 75.

17. Nous renvoyons aux récentes réflexions sur l'utilisation de l'image par l'historien, menées notamment autour de Jérôme Baschet et Jean-Claude Schmitt. Voir par exemple J. BASCHET et J.-C. SCHMITT éd., *L'image. Fonctions et usages des images dans l'Occident médiéval*, Paris, 1996 (*Cahiers du Léopard d'Or*, n° 5) ainsi que le dossier sur les *Images médiévales*, dans *Annales HSS*, janvier-février 1996.

XVIIe et XVIIIe siècles[18] ? Le problème est de savoir si Joseph fait rire – premier sens de *ridiculus* – et dans ce cas quel est le statut de ce rire ? Les historiens de la littérature sont certainement les premiers à s'être interrogés sur le rire au Moyen Âge[19], relayés ensuite par les historiens sous l'impulsion de Jacques Le Goff[20]. Celui-ci a montré l'ambivalence du discours sur le rire au Moyen Âge, tiraillé entre deux présupposés : l'un affirme que le Christ n'a jamais ri et par conséquent que l'homme régénéré doit se garder du rire ; l'autre reprend la maxime aristotélicienne qui fait du rire le propre de l'homme. Cette seconde conception est la plus répandue à partir du XIIIe siècle, diffusée dans le monde des marchands et reprise par les franciscains. Il y aurait donc un rire bénéfique, joyeux, et même pieux. Cependant, si cette théorisation du rire est connue, la pratique nous échappe le plus souvent. La question du rire dans l'art, notamment, reste entière : qu'est-ce qu'une image comique au Moyen Âge, et dans ce cas quelle valeur a ce rire ?

Face à un tel problème, nous devons nous garder de deux tentations : la première consisterait à refuser d'admettre que l'image religieuse puisse s'écarter du dogme, qu'elle puisse y introduire la plaisanterie ou l'irrévérence, en vertu d'une inconvenance dont la définition reste souvent douteuse et anachronique ; la seconde serait au contraire de se focaliser sur la déviance, de ne chercher que l'irrespect, au nom d'une culture « populaire » ou marginale, opposée arbitrairement à une culture « savante » ou aristocratique.

Nous voudrions à ce propos soulever deux problèmes : est-il possible de repérer aux XIVe et XVe siècles des images de Joseph qui font rire, et dans ce cas quelle importance ont-elles dans l'iconographie de la fin du Moyen Âge ? Sont-elles un phénomène général, comme semble le penser Jean Wirth[21], ou seulement une exception localisée dans le temps et dans l'espace ? Ensuite, une fois le phénomène circonscrit, quelles sont vraiment ses significations et sa portée ? Quelle place a donc ce personnage singulier au sein de l'iconographie de l'Enfance du Christ pour que les artistes se permettent ainsi de faire rire par son

18. Le mot « ridicule » n'apparaît en français que vers 1500. Voir D. BERTRAND, *Dire le rire à l'âge classique. Représenter pour mieux contrôler*, Université de Provence, 1995. L'utilisation du mot *ridiculus* au Moyen Âge mériterait d'être précisée. On le voit apparaître notamment dans les disputes universitaires du XIIIe siècle, pour condamner un argument. Voir M. M. DUFEIL, « Risus in theologia sancti Thome », dans T. BOUCHE et H. CHARPENTIER éd., *Le Rire au Moyen Âge dans la littérature et dans les arts*, Bordeaux, 1990, p. 147-163.

19. Voir par exemple M. BAKHTINE, *L'Œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, trad. fr., Paris, 1970, et plus récemment les actes du colloque cités dans la précédente note.

20. J. LE GOFF, « Rire au Moyen Âge », *Cahiers du Centre de Recherches historiques*, École des Hautes Études en Sciences Sociales, n° 3, avril 1989, p. 1-14.

21. « Autour de 1400, saint Joseph est devenu le souffre-douleur des artistes et aucun saint n'a été si régulièrement maltraité », J. WIRTH, *op. cit.*, p. 308. On a déjà reproché à Jean Wirth de systématiser à outrance l'image médiévale, pour la faire rentrer à toute force dans un « système logique ». Notons tout de même qu'il est un des rares auteurs récents à avoir souligné la place singulière de saint Joseph dans l'iconographie.

moyen, alors que Gerson et quelques autres se battent pour promouvoir son culte ?

Une iconographie hésitante

Saint Joseph n'est jamais représenté pour lui-même dans l'iconographie médiévale, ce qui se comprend assez bien si on ne lui rend aucun culte en particulier avant la fin du XVe siècle. C'est d'ailleurs à ce moment précis qu'apparaissent les premières images où il est représenté seul, caractérisé en général par son bâton fleuri[22]. Auparavant, il n'est qu'un personnage des scènes de la vie de la Vierge et de l'Enfance du Christ. Parmi celles-ci, la plus significative pour nous est celle de la Nativité, car elle permet de visualiser très clairement les rapports entre les trois personnes de la Sainte Famille. De plus, elle est une scène centrale, aussi bien de l'histoire du Salut, au cœur de laquelle se trouve le dogme de l'Incarnation, que de la représentation des structures de la société médiévale où le mariage et la famille jouent un rôle déterminant[23].

On sait que l'iconographie de la Nativité connaît entre le XIVe et le XVe siècle une évolution significative : on passe de la représentation dite « byzantine » dans laquelle la Vierge est couchée, l'Enfant étendu dans la crèche, et saint Joseph au pied du lit de Marie, en général assez éloigné et un peu à l'écart, à celle de « l'Adoration de l'Enfant », inspirée semble-t-il par les *Révélations* de sainte Brigitte, dans laquelle les deux parents sont agenouillés et les mains jointes, de façon presque symétrique, au-dessus de l'Enfant couché nu sur le sol. Ce type est très largement majoritaire dans la deuxième moitié du XVe siècle, il se diffuse à partir des années 1420-1430, mais on en trouve déjà quelques exemples au XIVe siècle.

Cette évolution est donc globalement favorable à saint Joseph : il passe d'une position de simple spectateur, un peu à l'écart, à un rôle d'adorateur de l'Enfant, à l'imitation de la Vierge dont il est, dans l'image, de plus en plus proche. Mais un problème intéressant se pose au moment de la transition entre les deux modèles iconographiques, donc dans les années 1380-1430, moment où les représentations de la Nativité sont les plus variées et combinent le système traditionnel avec le nouveau thème de l'Adoration de l'Enfant. La place attribuée à saint Joseph est alors très variable, allant d'une mise à l'écart parfois flagrante à une imitation hésitante de l'attitude de la Vierge.

22. Allusion au récit apocryphe de son mariage : le Grand Prêtre distribue des bâtons aux prétendants, et seul celui de Joseph fleurit, ce qui le désigne comme le mari de la Vierge.

23. Il faut bien sûr se garder d'y voir une simple transposition d'une réalité sociale : ce n'est pas la famille qui est représentée ici, mais bien une situation atypique à valeur de symbole. On peut même parler d'inversion par rapport à la réalité sociale (voir J. WIRTH, *op. cit.*, p. 307-308).

C'est justement à ce moment qu'apparaissent des images qui placent saint Joseph en bien mauvaise posture. Elles le représentent en vieillard fatigué, vêtu en paysan, dans une attitude qui contraste nettement avec la majesté de la Vierge. Il est recroquevillé dans un coin, la tête appuyée sur sa main, parfois même en train de dormir ou de se réchauffer au coin du feu, quasi insensible à ce qui se passe[24]. Sur d'autres encore, il s'active à des tâches matérielles, parfois aux côtés des servantes : il prépare le repas ou les langes de l'Enfant[25]. Et ce type d'attitude se rencontre parfois à la même époque dans les autres scènes où saint Joseph apparaît : dans l'Adoration des Mages, il semble obnubilé par les cadeaux apportés par les rois, alors que ses vêtements et son attitude contrastent avec la fastueuse apparence des trois visiteurs[26] ; dans la Fuite en Égypte, il fait une petite pause pour se désaltérer à son petit tonnelet de vin[27]... De telles images attirent le regard et provoquent l'amusement d'un spectateur contemporain. Mais a-t-on le droit d'en conclure qu'elles engendraient la même réaction au XVe siècle ?

Interrogeons-nous tout d'abord sur l'importance de la diffusion de ces représentations à la fin du Moyen Âge. D'un point de vue chronologique, elles semblent limitées aux années 1380-1450, principalement dans les vingt premières années du XVe siècle. Et même à ce moment, elles ne constituent pas une norme iconographique. Sur un peu plus de 200 Nativités que nous avons examinées pour les deux derniers siècles du Moyen Âge[28], seules 27 représentent Joseph occupé à des tâches matérielles, se chauffant ou dormant. On peut tout de même y ajouter 25 images dans lesquelles il est représenté résolument à l'écart de la Vierge et de l'Enfant. Cela ne constitue donc tout au plus qu'un quart de notre corpus. Si l'on resserre l'étude sur les années 1380-1430, la proportion augmente légèrement : sur 77 Nativités, 24 entrent dans cette catégorie, dont 10 où Joseph est seulement à l'écart, soit donc un tiers des représentations étudiées. En revanche, 20 Nativités placent Joseph en adoration devant l'Enfant ; dans la trentaine qui reste, il est un simple spectateur de la scène, parfois attentif et ému.

Ces chiffres ne sont bien entendu que des indices, compte tenu des limites évidentes de notre corpus[29]. Ils nous permettent tout de même

24. Un livre d'Heures français des années 1425 le représente même dans une pièce adjacente, assis et se chauffant les mains devant le feu. Londres, British Library, ms. Add. 18192, f° 52.

25. C'est le cas dans une Nativité de Giovannino dei Grassi, dans les années 1390. Florence, Bibl. Naz., ms. Landau-Finaly 22, f° 11.

26. Par exemple dans *L'Adoration des Mages* de Maître Francke. Hambourg, Kunsthalle.

27. Un des premiers exemples, le plus typique et souvent copié par la suite, date de 1398 : il se trouve sur le *Retable de la Crucifixion* de Melchior Broederlam, au musée des Beaux-Arts de Dijon.

28. Corpus élaboré dans le cadre de la préparation d'une thèse sur l'image de saint Joseph à la fin du Moyen Âge. Ce corpus, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, est centré sur l'enluminure franco-flamande et italienne.

29. Il est un peu limité du côté de l'art allemand où les images de saint Joseph « ridicule » semblent plus nombreuses, sans pour autant constituer une norme. Voir la

de constater que la « ridiculisation » de Joseph n'est pas un phénomène général dans l'iconographie de la fin du Moyen Âge. Elle est limitée dans le temps, et n'a jamais constitué une dominante.

Comment évaluer à présent la signification de ces images ? Sont-elles réellement irrespectueuses vis-à-vis de l'époux de la Vierge, comme une simple facétie de peintre destinée à faire rire le spectateur ? Il serait téméraire de l'affirmer sans regarder de plus près la place de notre personnage dans l'image, et sans s'intéresser un peu plus précisément à sa personnalité, telle que la diffusent au même moment les prédicateurs et le théâtre des Mystères. On se rend compte alors que la place de saint Joseph est beaucoup plus ambiguë qu'on ne le croyait au premier abord, en regardant naïvement ces images. Il se chauffe parfois au coin du feu ? En 1967, dans sa vaste étude sur l'enluminure française, Millard Meiss a montré qu'il s'agissait d'une contamination iconographique et formelle en provenance du mois de février des calendriers des livres d'Heures, où apparaît vers le milieu du XIVe siècle un personnage assez vieux se chauffant devant un feu. L'attitude de Joseph ne serait alors qu'un moyen de donner à la scène un réalisme hivernal[30]. Il dort ? N'oublions pas que c'est dans son sommeil que l'Ange lui apparaît pour lui annoncer le caractère divin de la grossesse de Marie, ou pour l'exhorter à fuir en Égypte. Le sommeil est le moment privilégié de la révélation divine, mais également peut-être, de façon moins paradoxale qu'il n'y paraît, celui de l'engendrement : pensons à la création d'Ève, tirée du corps d'Adam endormi, ou encore à l'iconographie de Jessé endormi, l'arbre de sa descendance jaillissant de son ventre. Il prépare le repas ? N'est-il pas le père nourricier du Christ, chargé de prendre soin de la Vierge et de son Enfant ?

Ces remarques ne signifient pas que ces représentations ne laissent pas de place à la facétie ou au ridicule[31], mais elles les délestent de leur trivialité. Elles soulignent aussi leur ambiguïté : tout en faisant de Joseph un personnage dont l'attitude et la position peuvent parfois prêter à rire, elles contribuent à lui construire aussi une personnalité très proche de celle que diffusent les premiers traités théologiques en sa faveur.

récente synthèse de B. HEUBLEIN, *Der « verkannte » Joseph. Zur mittelalterlichen Ikonographie des Heiligen im deutschen und niederländischen Kulturraum*, Weimar, 1998, qui montre bien les différents types iconographiques qui se juxtaposent sur ce personnage.

30. M. MEISS, *French Painting in the Time of Jean de Berry. The Late Fourteenth Century and the Patronage of the Duke*, Londres-New York, 1967, p. 17-18. Cette explication n'exclut évidemment pas que l'artiste ait eu aussi l'intention de se moquer un peu de Joseph.

31. R. MELLINKOFF, dans son grand livre, *Outcasts : Signs of Otherness in Northern European Art of the Late Middle Ages*, Berkeley-Los Angeles, 1993, p. 79, critiquant la position de S. SCHWARTZ (*loc. cit. supra*, n. 14), remarque qu'il serait faux de considérer toutes les représentations de Joseph comme respectueuses : « Examples of Joseph's belittlement are too numerous to be pushed aside or ignored. »

Saint Joseph dans le théâtre des Mystères : un bouffon ?

L'ambiguïté que l'on vient de repérer se retrouve dans le théâtre des Mystères, dont on sait bien le rapport étroit qu'il entretient avec l'image, quoique beaucoup plus complexe que ne le croyait Émile Mâle. Il permet aussi de se faire une idée assez précise de ce qu'un large public pouvait percevoir des constructions théologiques, à travers le jeu théâtral.

La première remarque qui s'impose à la lecture de ces textes est l'importance du personnage de saint Joseph. Lui qui est totalement silencieux dans l'Évangile devient dans les Mystères extrêmement présent, bavard et même volubile, peut-être parce qu'il se prête particulièrement à l'écriture théâtrale et à la mise en scène : son rôle de nourricier et de gardien, responsable de l'entretien matériel de la Sainte Famille permet de le mettre facilement dans des situations très réalistes et comiques, pour réveiller l'attention du public[32]. Sa place de premier spectateur de l'Incarnation en fait aussi un excellent commentateur de la scène, un intermédiaire très efficace entre celle-ci et le public[33]. L'épisode où Joseph découvre la grossesse de Marie et hésite à la répudier secrètement, donne souvent l'occasion aux auteurs d'écrire de longs monologues extrêmement riches, comme celui de la *Passion* d'Arnoul Gréban, où l'époux malheureux apparaît déchiré entre la vénération qu'il porte à Marie et le doute qui le travaille[34].

Là encore, les historiens ont souvent été divisés sur l'interprétation à donner à ces textes, peut-être en fonction des régions mêmes où ils ont été produits. Si en Allemagne, le théâtre multiplie les saynètes comiques, la situation est plus ambiguë en Angleterre, où les quatre grands cycles de Mystères, élaborés entre 1375 et 1450 – ceux de York, Chester, Towneley et le *Ludus Coventriae* – donnent une place importante à l'épisode du doute de Joseph. La seule étude consacrée intégralement au personnage de saint Joseph dans ces textes, celle de C. P. Deasy, effectuée en 1937 dans le cadre d'une thèse de théologie, refusait d'y lire des éléments comiques[35]. Plus récemment, R. Woolf (en 1972) et J. L. Baird (en 1973) y ont vu un prétexte pour le déve-

32. De très nombreux exemples dans le théâtre allemand, cités dans la vieille étude de G. Duriez, *La Théologie dans le drame religieux en Allemagne au Moyen Âge*, Lille, 1914 : saint Joseph éteint, en éternuant, la chandelle qu'il porte, peste contre le froid, renverse la bouillie qu'il a préparée pour l'Enfant, etc.

33. On sait l'importance dans le théâtre des Mystères de ces personnages qui assurent un lien direct avec le public, souvent sur le mode comique, le Fou, l'Acteur, etc. Voir en particulier H. Rey-Flaud, *Recherches sur la disposition du lieu dramatique dans le théâtre religieux à la fin du Moyen Âge et au xvie siècle*, Université de Lille III, 1974, p. 543 sq. L'auteur ne cite pas saint Joseph, mais nous pensons que, dans de nombreux cas, il est à ranger dans cette catégorie.

34. Arnoul Greban, *Le Mystère de la Passion*, G. Paris et G. Raynaud éd., 1878, Slatkine Reprints, Genève, 1970, vers 4139-4196 : « ... O dame de tres grant renom, / pucelle de vertu fleurie, / tres prudente femme Marie, / la plus humble et sage de toutes, / tu metz mon cueur en fortes doubtes... ».

35. C. P. Deasy, *St Joseph in the English Mystery Plays*, Washington D.C., 1937.

loppement du thème classique du vieux mari trompé par sa jeune femme[36]. Plus radical encore, Martin W. Walsh (en 1985) faisait de Joseph un « cocu divin »[37], mais il soulignait aussi l'ambivalence du personnage, à la frontière entre l'Ancien et le Nouveau Testament.

Ce débat n'a pas lieu d'être en ce qui concerne les grands Mystères français du XVe siècle, au premier rang desquels figurent la *Passion d'Arras* d'Eustache Mercadé et le *Mystère de la Passion* d'Arnoul Gréban. Leurs auteurs témoignent d'une parfaite maîtrise de la théologie, et le personnage de saint Joseph y apparaît en très bonne place[38]. Son rôle est avant tout d'assurer l'entretien matériel de la Sainte Famille dont il a un souci constant, mais aussi d'insérer l'Enfant dans la société humaine, au moment de la Circoncision et de la Présentation au Temple.

En général, les textes des Mystères semblent donc insister avant tout sur l'humanité de saint Joseph, une humanité parfois très terre à terre. Son attitude la plus fréquente est l'inquiétude, le doute, au moment de son mariage, lorsqu'il découvre la grossesse de Marie, ou lorsqu'il lui faut trouver un logement à Bethléem, puis une sage-femme, puis des langes et de la nourriture, etc. Ce rôle peut évidemment être interprété comme un élément de ridicule, au regard de la majesté de la Vierge et du mystère qui est en jeu, mais il revêt à l'évidence aussi une dimension pastorale et théologique de première importance. L'épisode du doute est fondamental, car il fait apparaître Joseph au premier plan, dans une position qui, à première vue, ressemble fort à celle du vieux mari trompé des fabliaux. Mais il fait aussi de lui le type du « vieil homme », du « vieil Adam » : comme lui, il est « trompé » par sa femme et croit revivre le drame originel[39]. La révélation de l'Ange renverse heureusement le scénario : il demande pardon à la Vierge d'avoir douté d'elle, et la scène devient alors l'histoire d'un repentir et d'une conversion qui construit un nouvel homme, non plus perdu, mais sauvé par sa femme, la nouvelle Ève[40].

Ainsi, autant dans l'iconographie que dans le théâtre des Mystères, saint Joseph apparaît parfois – mais pas systématiquement – dans une position tellement humaine qu'elle semble d'abord ridicule, destinée à susciter l'amusement du spectateur. Mais ce phénomène constitue en

36. R. WOOLF, *The English Mystery Plays*, Londres, 1972, p. 170-177 ; J. L. et L. Y. BAIRD, « Fabliau Form and the Hegge Joseph's Return », *The Chaucer Review*, n° 8, 1973, p. 159-169.

37. M. W. WALSH, « Divine Cuckold / Holy Fool : The Comic Image of Joseph in the English *Troubles* Play », dans W. M. ORMROD éd., *England in the Fourteenth Century*, Woodbridge, 1986, p. 278-297.

38. J. SUBRENAT, « Jésus et Joseph dans les Mystères du XVe siècle. Une curieuse relation père-fils », dans *Les Relations de parenté dans le monde médiéval, Senefiance*, 26, Aix-en-Provence, 1989, p. 549-564. Voir aussi les études de G. COHEN dans les *Cahiers de Joséphologie*, III, 1955, p. 39-50 et IV, 1956, p. 181-199.

39. Dans le *Ludus Coventriae* et le cycle de Towneley, Joseph se lamente en voyant dans Marie une autre Ève. R. WOOLF, *op. cit.*, p. 172-173.

40. C'est l'interprétation proposée par E. PROSSER, *Drama and Religion in the English Mystery Plays*, Stanford, 1961, p. 102.

lui-même une mise en valeur du personnage, en attirant l'attention sur lui et en lui donnant un véritable relief qu'il était loin d'avoir, quelques décennies plus tôt, lorsqu'il n'était qu'un spectateur un peu à l'écart de toutes les scènes. De ce point de vue, ce mouvement participe, croyons-nous, d'une tendance profonde, celle qui conduit aussi des théologiens comme Gerson à promouvoir le culte de saint Joseph : il s'agit de faire sortir de l'ombre le père terrestre, le père humain du Christ en lui donnant une vraie personnalité et un vrai rôle au sein de la Sainte Famille et dans l'histoire du Salut.

Un ridicule perçu par les contemporains ?

Si l'on a vu que l'iconographie a pu se nourrir des constructions théologiques pour élaborer une vision originale et parfois décalée de saint Joseph, est-il possible de faire le chemin inverse et de chercher cette fois dans les textes des réactions précises à ces nouvelles images ? La recherche est ici assez décevante, constatation habituelle lorsque l'on guette des témoignages précis sur la réaction des contemporains face à l'image. Gerson, il est vrai, évoque le problème dans son grand sermon prononcé à Constance en 1416, pour la fête de la Nativité de la Vierge[41]. Mais ce qu'il reproche aux peintres, ce n'est ni de mettre à l'écart saint Joseph, ni de le représenter occupé à des tâches matérielles, c'est seulement d'en faire un vieillard. Selon Gerson, un Joseph trop âgé ne serait d'aucune aide à la Vierge et risquerait de rendre celle-ci suspecte d'adultère aux yeux des Juifs. Mais il évacue le problème très vite en citant le *Dictum Horatii*, maxime assez couramment utilisée à la fin du Moyen Âge : *Pictoribus atque poetis / Quidlibet audendi semper fuit aequa potestas*[42]. À d'autres moments, il fait allusion, plus ou moins explicitement – mais sans mentionner l'image –, à la dérision dont Joseph serait la victime. Dans les *Considérations sur saint Joseph*, texte sûrement rédigé en 1413, il écrit par exemple : « Si convenoit pour les dits offices [s'occuper de la Vierge et de l'Enfant] deubment faire que saint Joseph ne fust point viel, lait, deffectueux et febble et comme impotent au labeur et qui eust eu gregneur besoing d'estre servi que de servir. »[43] Ce texte est lui aussi ambigu : il semble dénoncer les représentations de saint Joseph en vieillard fatigué, mais il légitime totalement les images qui le montrent s'occupant à des tâches matérielles. Celles-ci sont donc loin d'être ridicules dans son esprit puisque le rôle primordial de saint Joseph est de prendre soin de la Vierge et de son Enfant. Par conséquent, il est difficile de dire que Gerson ait été choqué

41. JEAN GERSON, *Œuvres complètes*, P. GLORIEUX éd., Paris-Tournai-New York, 1966, t. V, p. 353.

42. « Aux poètes et aux peintres a toujours appartenu un égal pouvoir de tout oser. » Voir A. CHASTEL, « *Le dictum Horatii quidlibet audendi potestas* et les artistes (XIIIe-XVIe siècles) », dans *Fables, Formes, Figures*, Paris, 1978, p. 363-376.

43. JEAN GERSON, *op. cit.*, t. VII, p. 75-76.

par l'iconographie de saint Joseph. Si l'on excepte le court passage que nous venons de citer, il ne manifeste dans aucun de ses nombreux textes en faveur de l'époux de la Vierge un véritable désir d'intervenir dans la production artistique, ou seulement de la critiquer.

Il faut en fait attendre le début du XVIe siècle pour que la réaction des théologiens face à l'image de saint Joseph soit vraiment significative, de façon paradoxale à un moment où l'iconographie lui est de plus en plus favorable. On peut citer, par exemple, Jean Geiler, prédicateur à Strasbourg vers 1500, qui reprend avec virulence l'argumentation de Gerson en faveur d'un Joseph jeune[44]. Mais le texte le plus intéressant pour nous est celui de Molanus (1533-1585), professeur puis doyen à l'université de Louvain, auteur du célèbre *Traité des saintes images*, édité pour la première fois en 1570[45]. Il s'agit d'une réponse à l'iconoclasme calviniste des années 1560, et d'une mise en pratique précise et claire du décret tridentin de 1563 à l'intention de l'ensemble du clergé. Ce texte fait ainsi une sorte d'état des lieux de l'iconographie religieuse, en distinguant les images légitimes de celles qu'il faut condamner. Or Molanus consacre tout un chapitre à « la peinture de Joseph ». Il déplore que « certains peintres le représentent comme un brave homme tout simple qui sait tout juste compter sur les doigts d'une main. À cause de leur incompétence s'est répandue dans le peuple l'expression proverbiale qui surnomme "un Joseph" l'individu sans jugeote ni adresse dans ce qu'il entreprend[46] ».

Le témoignage de Molanus est précieux : il semble indiquer que la vision ridicule de l'époux de la Vierge est bien une réalité populaire, tout au moins au XVIe siècle, et que l'image y serait pour quelque chose. Mais la date tardive de ce texte donne à réfléchir : il réagit en fait sur une iconographie antérieure de plus d'un siècle et à laquelle ses prédécesseurs s'étaient peu intéressés, comme si ces images étaient subitement devenues gênantes.

On trouve néanmoins dans la littérature de la fin du Moyen Âge quelques rares témoignages qui semblent confirmer la vision populaire de saint Joseph dont Molanus se fait l'écho. On connaît par exemple le poème d'Eustache Deschamps, *La Louange de saint Joseph*, dans lequel il plaint le pauvre vieillard pour toutes les peines qu'il a endurées sans pour autant être célébré dans l'Église :

Vous qui servez a femme et a enfans
Aiez Joseph toudis en remembrance ;
Femmes servit tousjours tristes, dolans,
Et Jhesu Crist garda en son enfance ;
A pié trotoit, son fardel sur sa lance ;

44. J. WIRTH, *op. cit.*, p. 313.
45. Réédité récemment par F. BOESPFLUG et O. CHRISTIN et B. TASSEL, Paris, 1996 (introduction, traduction, et reproduction photographique de l'édition de 1617).
46. *Ibid.*, p. 365.

En plusieurs lieux est figuré ainsi,
Lez un mulet, pour leur faire plaisance,
Et si n'ot oncques feste en ce monde ci[47].

Le dernier vers, qui ponctue chacune des trois strophes, montre bien que le paradoxe évoqué en débutant cet article pouvait être très bien perçu par les contemporains : pourquoi l'Église est-elle si réticente à célébrer un homme si proche du Christ et de la Vierge ? Dans un autre poème, Deschamps reprend ce thème en insistant peut-être davantage sur le sentiment qu'inspire le vieux père terrestre du Christ :

Feste n'a en ce monde cy,
Mais de lui
Va le cri :
C'est Joseph le rassoté[48].

On notera là encore la proximité humaine de saint Joseph : ces poèmes s'insèrent en réalité dans toute une série de textes où Deschamps décrit la triste condition du vieil homme tyrannisé par sa jeune et belle femme, expérience qu'il venait d'ailleurs lui-même de vivre !

Un autre témoignage de ce sentiment suscité par Joseph nous est donné par un détail d'une des *Trecento novelle* de Franco Sacchetti, écrite vers 1390. Elle met en scène Giotto contemplant avec des amis une image représentant la Vierge et saint Joseph. L'un d'eux lui demande pourquoi Joseph est représenté toujours si mélancolique. À quoi Giotto répond : « N'a-t-il pas raison, alors qu'il voit sa femme enceinte sans qu'il sache de qui ?[49] ». Enfin, on peut noter un petit détail significatif dans la chronique bolognaise de Gaspare Nadi, à la fin du XVe siècle : il se souvient qu'un prédicateur a soutenu que Joseph était jeune lorsqu'il épousa la Vierge, mais ajoute qu'il n'en croit rien ![50]

Ridicule ou familiarité ?

Ces témoignages ne sont malheureusement que des bribes à partir desquelles il serait délicat d'esquisser une approche générale des sen-

47. EUSTACHE DESCHAMPS, *Œuvres complètes*, marquis QUEUX DE SAINT-HILAIRE éd., Paris, 1878, t. II, p. 277-278.

48. *Ibid.*, p. 348.

49. « – Deh dimmi, Giotto, perché è dipinto Josef cosi sempre malinconoso ? E Giotto rispose : Non ha egli ragione, che vede pregna la moglie, e non sa di cui ? » : Franco SACCHETTI, *Opere*, A. BORLENGHI éd., Milan, 1957, Trecentonovelle, Novella LXXV. Voir A. LADIS, « The Legend of Giotto's Wit and the Arena Chapel », *The Art Bulletin*, déc. 1986, LXVIII, 4, p. 581 sq.

50. « Rechordo chome uno frate de san zoane in monte predego adi 25 de marzo 1492 in san petronio e dise chome santo usse yera zovene quando sposso madona santa maria non lo credo. », Gaspare NADI, *Diario bolognese*, C. RICCI et A. BACCHI DELLA LEGA éd., Bologne, 1886, p. 164.

timents suscités par saint Joseph dans l'ensemble de la société médiévale. Cependant, si on les met en relation avec l'iconographie, le théâtre des Mystères et les textes des théologiens, ils permettent de mieux comprendre quelle place occupe l'époux de la Vierge à la fin du Moyen Âge. Peut-être aussi permettent-ils d'expliquer l'absence d'une large dévotion populaire à son égard. Aux XIVe et XVe siècles, son culte est essentiellement le fait des ordres mendiants qui imposent peu à peu sa fête à la date du 19 mars. Cependant, même chez les franciscains, il faut attendre la seconde moitié du XVe siècle pour que saint Joseph soit mentionné dans les calendriers des bréviaires. Le second courant en sa faveur, universitaire et parisien, reste un mouvement de théologiens. Son principal représentant, Gerson, cherche à promouvoir la fête du mariage de la Vierge, pensant ainsi redonner à la France et à l'Église un modèle d'unité et de paix. Il ne sera pas entendu, même par les pères du concile de Constance[51].

Pour l'ensemble des fidèles, Joseph est peut-être trop humain pour susciter une dévotion et un culte. Dans certains cas, cette humanité se manifeste par sa capacité à faire rire. On aurait alors avec saint Joseph un des premiers exemples de la mutation qui s'opère autour de la maxime aristotélicienne : l'*homo risibilis*, « l'homme qui sait rire » devient de plus en plus à l'époque moderne « l'homme qui fait rire »[52]. C'est cette humanité, parfois « risible », qui constitue sûrement le principal intérêt de ce personnage sur lequel peuvent se reporter tous les besoins d'une société en crise. En ce sens, le « ridicule » de Joseph peut devenir une valeur, lorsqu'il est vu comme l'humilité du premier homme à avoir touché de près le Fils de Dieu, qui, de surcroît, le considère comme son père terrestre. Pierre d'Ailly ne s'y trompe pas lorsqu'il tente, avec son ancien élève Gerson, de le mettre en valeur. Il écrit, dans son *De duodecim honoribus sancti Josephi* : « Mais pourquoi ce saint mérite-t-il d'être tellement honoré ? Tout simplement parce qu'il voulut être beaucoup humilié. Et ainsi s'est accomplie en lui cette parole du Christ : "Celui qui s'abaisse sera élevé", et ce cantique de Marie, mère de Jésus : "Il a jeté les puissants à bas des trônes et il a élevé les faibles". [...] Aussi le nom de Joseph veut dire agrandir, car ce petit et cet humble de la grande et sublime maison de David, mérita de voir sa petitesse changée en grandeur, et son humilité en élévation. Par cette humilité qui est le fondement de toutes les vertus, il devient digne d'obtenir une augmentation de grâce et de gloire[53]. »

Bien sûr, on pourra trouver dans cette exaltation de l'humilité – un lieu commun de la prédication – une récupération pastorale et théolo-

51. Voir P. GLORIEUX, « Saint Joseph dans l'œuvre de Gerson », *Cahiers de Joséphologie*, XIX, 1971, p. 417.

52. Voir D. BERTRAND, *op. cit.* Cette évolution aboutit à la remarque de Bergson : « Il n'y a pas de comique en dehors de ce qui est proprement humain », H. BERGSON, *Le Rire. Essai sur la signification du comique*, Paris, 1962, p. 2 (1re édition, 1899).

53. R. GAUTHIER, « Les douze gloires de saint Joseph », *Cahiers de Joséphologie*, I, 1953, p. 330.

gique de la vision un peu ridicule de Joseph diffusée par l'iconographie et les Mystères. Même si c'était le cas, cela nous montrerait pour une fois un lien assez clair entre le texte et l'image. Dans tous les cas, cela confirmerait notre idée selon laquelle l'iconographie de saint Joseph et les tentatives pour promouvoir son culte participent d'un même mouvement pour mettre sur le devant de la scène l'époux de la Vierge et le père terrestre du Christ.

Dans les années 1380-1430, quelques artistes auraient donc utilisé le rire pour mettre en valeur un personnage de la Nativité jusqu'alors assez effacé. Le comique, visiblement présent en effet dans quelques-unes de ces images, s'appuie sur les mêmes éléments qui servent à le glorifier sous la plume des théologiens : son rôle de père nourricier, son statut de travailleur manuel, son allure de paysan malgré ses origines nobles... Seul son grand âge est critiqué par les promoteurs de son culte. Il y a donc finalement une certaine convergence entre artistes et théologiens qui s'accordent, avec des langages différents, pour donner à saint Joseph un véritable relief et un rôle bien défini dans la Sainte Famille et dans l'histoire du Salut. Et pourtant Gerson échoue dans sa tentative pour instituer la fête du mariage de la Vierge, et même les franciscains ne parviennent pas à populariser le culte de saint Joseph. Il faut attendre le XVIe et surtout le XVIIe siècle pour que celui-ci soit invoqué comme patron de la « bonne mort »[54] ou comme celui des charpentiers. Sa mise en valeur, notamment par les carmélites et les jésuites, contribue alors à susciter la dévotion à la Sainte Famille, une trinité terrestre dont le Moyen Âge avait refusé le modèle. Mais les représentations de saint Joseph sont alors très conventionnelles et ne font plus du tout rire.

Cette évolution nous rappelle que l'image possède sa propre dynamique. Au tournant des XIVe et XVe siècles, les représentations de saint Joseph n'ont certainement pas pour but de promouvoir son culte. Peut-être simplement cherchent-elles à retrouver une image de père, cette fois profondément humain, jusque dans sa capacité à susciter le rire.

Paul PAYAN, CIHAM, UMR 5648, Université Lumière-Lyon 2, 18 quai Claude-Bernard, F-69365 Lyon Cedex 07

Ridicule ? L'image ambiguë de saint Joseph à la fin du Moyen Âge

À la fin du Moyen Âge, alors que saint Joseph commence à être mis en valeur par les théologiens et qu'apparaissent les premiers signes d'une dévotion à son égard, l'iconographie le représente parfois dans une position peu favorable qui a souvent été interprétée comme une façon de le ridiculiser. L'étude d'un corpus iconographique confronté aux textes montre que ce phénomène reste minoritaire, et qu'il contribue d'une cer-

54. Voir A. DORDONI, « *In illa hora tremenda.* La devozione a san Giuseppe patrono della buona morte nei secoli XVI-XX (prima parte) », *Annali di Scienze Religiose*, n° 3, 1998, p. 279-304.

taine façon à valoriser le personnage, avant même le développement de son culte.

Saint Joseph – iconographie – rire – Mystères – dévotion

Ridiculous ? The Ambiguous Image of Saint Joseph in the Late Middle Ages

In the late Middle Ages, when theologians were starting to valorize the image of Saint Joseph and the first signs of devotion to the saint appeared, iconography sometimes represented him in an unfavorable light, often interpreted as derisive. The study of a corpus of iconographic documents, when compared with texts, shows however that this phenomenon was a minor one, and that in a way it has contributed to the valorization of the saint, even before the development of his cult.

Saint Joseph – iconography – laughter – Mysteries – devotion

Médiévales 39, automne 2000, p. 112-136

Alain MOUNIER KUHN

LES BLESSURES DE GUERRE ET L'ARMEMENT AU MOYEN ÂGE DANS L'OCCIDENT LATIN

Alors que la question des effectifs des armées réunies par les rois ou par les princes fait l'objet de débats passionnés et controversés, peu d'auteurs se sont interrogés sur le pourcentage, même approximatif, des combattants de ces armées qui ne revenaient pas de la campagne ou qui en revenaient blessés, mutilés ou invalides. L'armement des combattants a, au contraire, très fortement attiré l'attention des historiens qui n'ont cependant pas étudié, en général, le rôle protecteur de l'armure face à l'action vulnérante des armes offensives, se concentrant sur les questions d'ordre technique, économique, législatif, que soulèvent la fabrication, l'emploi, le commerce des armes.

Il paraît donc intéressant de tenter une approche réaliste des blessures de guerre au Moyen Âge : localisation, lésions anatomopathologiques, éventuellement évolution, et d'apprécier, en fonction de ces lésions, l'efficacité – ou l'inefficacité – de l'armement défensif des combattants. L'étude des armes sera esquissée de façon relativement schématique pour l'ensemble du Moyen Âge, de la période mérovingienne à la seconde moitié du XVe siècle, cette dernière période étant plus particulièrement concernée par les blessures dues aux armes à feu. Nous nous interrogerons sur la protection que le combattant pouvait espérer de ses armes défensives et nous nous demanderons dans quelle mesure celles-ci ont évolué et accompagné les « progrès » de plus en plus destructeurs des armes offensives à partir du XIe siècle[1].

La victoire ou la défaite à l'issue d'une bataille dépendent essentiellement du courage, de la volonté de vaincre, de la préparation psychologique, de l'endurance physique des combattants, plus grands dans un camp que dans l'autre, mais aussi de la science tactique des deux

1. Ph. CONTAMINE, *La Guerre au Moyen Âge*, Paris, 1994, p. 516 ; Cl. GAIER, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, Bruxelles, 1995, p. 418 ; ID., *L'industrie et le commerce des armes dans les anciennes principautés belges du XIIIe à la fin du XVe siècle*, Paris, 1973, p. 395 ; D. C. NICOLLE, *Arms and Armours of the Crusadin Era*, 1050-1350, 2 vol., New York, 1988, p. 1038, 573.

chefs en présence et enfin du nombre respectif des guerriers des deux armées, encore que bien des combats pendant les croisades, comme plus tard, la bataille d'Azincourt, montrent que ce dernier facteur est relativement secondaire. Par contre, le fait d'être mort, blessé ou indemne à la fin de l'engagement résulte bien sûr de la science du combat et de l'entraînement que chacun de ces hommes avait pu acquérir mais aussi, et pour une grande part, de la qualité de leur armement défensif ; les récits des chroniqueurs abondent en exemples de rois et de chefs d'armées tués ou blessés pour s'être lancés au combat sans la protection d'une armure : Harald de Norvège combattant sans armure Harold de Bretagne à Stanfordbridge le 25 septembre 1066 eut le cou percé d'une flèche dès le début du combat[2] ; Robert le Fort fut tué pour la même raison au cours d'une sortie des Normands de l'église de Brissarthe dans laquelle ils s'étaient retranchés, en septembre 866[3] ; Villehardouin raconte comment le marquis Boniface de Montferrat mourut d'un coup de lance qui lui sectionna probablement l'artère axillaire alors qu'il combattait sans avoir eu le temps de mettre son armure[4]. Citons aussi la mort de Hugues de Tibériade à Ascalon ou la très grave blessure dont fut victime à la hanche et au flanc Baudouin Ier tombé dans une embuscade des Sarrasins alors qu'il chassait sans son armure à peu de distance de Jérusalem[5]. Parfois combattre sans armure était une bravade collective dont Paul Diacre rapporte un exemple qui coûta la victoire aux Hérules[6].

Cependant, avoir une bonne armure n'était nullement la garantie d'une protection efficace en toutes circonstances : à la bataille de Bénévent, « Li Allemant se tiendre moult bien et longuement quar ils estoient bon chevalier et aussi comme tous armez de doubles armes, si que les espées des françois ne les porent empirier ne mal metre. Quant se virent François, si sachièrent petites espées courtes et agues et estroites devant et commencèrent à crier en la langue françoise : "à estoc, à estoc dessous l'esselle", là où li allemant estoient legieremnt arméz[7]. » Ce changement de tactique entraîna une terrible tuerie, la défaite et la mort de Manfred.

2. A. THIERRY, *Histoire de la conquête de l'Angleterre*, Paris, 1867, p. 330.

3. RICHER, *Histoire de France*, trad. R. LATOUCHE, 2 vol., Paris, 1967, p. 303, 389.

4. GEOFFROI DE VILLEHARDOUIN, *La Conquête de Constantinople*, E. FARRAL éd., 2 vol., rééd. Paris, 1973, t. 2, § 498-499, p. 313 : « Sitôt que le Marquis eut ouy le bruit, il sauta promptement sur son cheval, tout désarmé... et leur courut sus... mais le malheur voulu qu'il reçut là un coup mortel dans le gros du bras, sous l'épaule, en sorte qu'il commença à jeter du sang en quantité. Alors ceux qui estaient le plus près de luy le soutinrent, commençant à tomber en pâmoison de la perte de son sang ».

5. ALBERT D'AIX, *Histoire des Croisades*, F. GUIZOT éd., 2 vol., Paris, 1824, l. IX, p. 60.

6. PAUL DIACRE, *Histoire des Lombards*, Paris, 1994, p. 18 : « Aussy, à vray dire les Erules... en cette journée là, ou pour leur aise ou par mépris de leurs ennemys, voulurent combattre tout nuds, estant seulement couverts aux parties honteuses de leurs corps ».

7. *Grandes Chroniques de France*, J. VIARD éd., 10 vol., Paris, 1920-1953, t. VII, p. 243 (SHF).

Les chiffres de morts sur les champs de bataille cités par les chroniqueurs apparaissent dans la plupart des cas difficilement crédibles[8] : à la bataille de Montpensier entre Eudes et les Normands, ceux-ci auraient eu 12 000 morts, d'après Richer ; Grégoire de Tours parle de 7 000 morts des deux armées, à la bataille de Château-Meillan entre Chilpéric et Gontran ; la bataille de Las Navas de Tolosa aurait provoqué la mort de 60 000 à 80 000 Musulmans, d'après les chroniqueurs espagnols. Cependant, un certain nombre de batailles ont gardé la réputation d'avoir été extrêmement meurtrières : Fontenoy en Puisaye (25 juin 841), Hastings, Arsouf (7 septembre 1191), Mansourah (1250, récit de Joinville), Hattin, Crécy, Wisby (27 juillet 1361), parmi bien d'autres. Il ne semble donc pas impossible d'évaluer, à la fin d'un engagement d'une certaine importance, le chiffre des blessés à plusieurs centaines ; en effet, à côté des combattants tués sur le coup, beaucoup d'autres, surtout ceux de l'armée vaincue, plus ou moins gravement blessés, restaient longtemps étendus sur le sol avant de mourir d'hémorragie, de choc traumatique à moins qu'ils ne fussent achevés par les coutilliers de l'armée victorieuse ou les pillards.

Les blessures de guerre

De 46 chroniques rédigées entre le VIe (Grégoire de Tours) et le XVe siècle (Olivier de la Marche) et de 7 romans de chevalerie ou poèmes épiques, ont été tirées 163 descriptions de blessures. Toutes les blessures rencontrées dans ces textes n'ont pas été retenues car certaines sont trop succinctement décrites ou imprécises ou encore présentées avec une telle emphase lyrique qu'elles ne sont absolument pas crédibles ; tel est le cas, fréquemment rencontré, de l'ennemi coupé en deux d'un coup d'épée du casque à la selle ou de deux ennemis percés de part en part d'un seul coup de lance. À ces 163 blessures ont été ajoutées 15 observations cliniques tirées des traités de chirurgie d'Abulcasis[9], Guillaume de Salicet[10], Pierre de l'Argelata[11].

Puisque toutes les blessures rencontrées dans les textes n'ont pas été utilisées, l'analyse ne prétend fournir aucune statistique fine ni aucun pourcentage précis de localisation ; cependant, il est incontestable que certaines localisations sont très fréquentes, d'autres beaucoup moins et

8. RICHER, *op. cit.*, t. 1, p. 20-26 ; GRÉGOIRE DE TOURS, *L'Histoire des rois Francs*, trad. J.-J. ROY, Berne, 1946, Paris, 1990, l. VI, chap. XXX, p. 380 ; M. A. CABRER, « La muerte del enemigo en el pleno medioevo : cifras e ideologia (el modelo de las Navas de Tolosa) », *Hispania*, Madrid, mai-août 1995, p. 418.

9. ABULCASIS (Abou-Kasim, *ca* 936-*ca* 1009), *La Chirurgie*, trad. fr. partielle par L. LECLERC, Paris, 1861, p. 342 ; trad. anglaise et commentaire de M. S. SPINK et G. LEWIS, *Abulcasis, On Surgery and Instruments*, Londres, 1973.

10. GUILLAUME DE SALICET (*ca* 1210-*ca* 1278), *Chirurgie de Guillaume de Salicet Placentin, Médecin très renommé*, trad. P. PIFTEAU, Toulouse, 1898, p. 566.

11. PIETRO DE L'ARGELATA, *Cirurgia*, Venise, 1499.

quelques-unes sont franchement rares, suggérant une certaine répartition des différents types de blessures.

Enfin, on a intégré au corpus 30 observations paléopathologiques de lésions guerrières des VIe et VIIe siècles qui ont fait l'objet d'une expertise médico-légale rétrospective réalisée en 1961 par P. Morel et J.-L. Demetz[12]. L'étude des deux auteurs a porté sur plus de 150 squelettes ou parties de squelettes dont la plupart ont été exhumés de cimetières burgondes ; une soixantaine de squelettes présentent des lésions traumatiques, mais seulement 25 des 34 crânes et 3 des 35 atteintes des membres sont utilisables pour notre étude ; les autres lésions relèvent de traumatismes de la vie quotidienne ou bien les descriptions des lésions sont trop succinctes ou imprécises. Les 25 crânes sont porteurs de 27 lésions car deux d'entre eux présentent chacun 2 traumatismes, non pas contemporains mais successifs, le premier guéri et le second, mortel. Il s'agit donc d'un ensemble de 208 blessures de guerre dont vont être étudiées, successivement, la localisation, l'étiopathogénie et l'anatomopathologie. Cependant, les 30 cas concernant la paléopathologie seront étudiés à part des 178 autres blessures car ils forment un ensemble de pièces anatomiques pures et non pas des observations cliniques ou littéraires comme les autres.

Localisation des blessures

Les blessures ont une localisation précise dans 140 cas sur 208 ; 34 descriptions ne précisent pas la localisation de la plaie ; dans 18 cas il s'agit de plaies multiples ou complexes (coup d'épée frappant le cou au-dessus de la clavicule gauche et ressortant au-dessous du creux axillaire droit, par exemple). Dans 16 cas, il s'agit d'une traumatologie non liée directement à un agent vulnérant mais qui trouve toute sa place dans le contexte des combats : 3 cas de *brûlures* étendues, 5 cas de *chutes* du haut d'un rempart ou d'une machine de siège, 4 cas de *coups de cause imprécise*, 2 cas de *noyade*, 2 cas *d'écrasement*. Cette *« pathologie diverse »* est en fait beaucoup plus fréquente que ne pourraient le laisser penser les 16 cas recensés ici : il suffit de se représenter une échelle appliquée contre un rempart, sur laquelle montent une demi-douzaine d'hommes d'armes et que les assiégés font basculer ; c'est une chute de cinq à six mètres de haut pour ces hommes qui vont s'écraser avec le poids de leur armure au fond du fossé ; il en résulte inévitablement un certain nombre de fractures fermées ou ouvertes, de traumatismes crâniens, et de lésions abdominales ou thoraciques. Albert d'Aix décrit une phase du siège d'Assur où la traumatologie associe chute, écrasement et brûlures[13].

Parmi les 178 descriptions cliniques, 110 blessures sont localisées,

12. P. MOREL, J.-L. DEMETZ, *Pathologie osseuse du Haut Moyen Âge. Contribution au problème des Burgondes*, Travail de l'Institut Médico-légal et de Criminologie clinique de Lyon, Paris, 1961, p. 169.

13. ALBERT D'AIX, *op. cit.*, l. VII, p. 388 : « Toute la machine fut enfin embrasée et

les blessures multiples n'étant pas comptabilisées dans ce total. Elles se répartissent de la façon suivante :

Tête	40	Cuir chevelu	3
		Crâne et encéphale	20
		Face	17
Gorge	7		
Colonne vertébrale	3		
Thorax	24		
Abdomen	6		
Membres supérieurs	11		
Membres inférieurs	19		

Quarante-sept plaies siègent donc au niveau de la tête et du cou, 33 sur le tronc dont près des trois quarts intéressent le thorax et 30 sur les membres dont les deux tiers sur les membres inférieurs.

Ces chiffres sont assez différents de ceux donnés par P.-A. Sigal[14] qui, sur 119 blessures en tournois, en décompte 56 concernant la poitrine, 23 les membres supérieurs, 19 les hanches et les flancs, alors que 3 seulement frappent la tête, 3 l'abdomen et 2 les membres inférieurs. Pour le combat à l'épée par contre, l'auteur signale la fréquence des blessures de la tête, de la poitrine et des membres inférieurs et il ajoute qu'à la guerre les armes de trait et de jet fournissent environ un quart des blessures.

Étiopathogénie des blessures

Nous avons cherché à associer la localisation de la plaie et la nature de l'agent vulnérant lorsque l'une et l'autre étaient indiquées afin de vérifier si une corrélation pouvait être établie entre l'arme et le siège de la blessure, dans le contexte du combat de guerre qui réunit en une mêlée confuse cavaliers et hommes de pied, armes blanches et armes de trait, combats singuliers et combats collectifs.

Les armes ont été classées en six catégories :

1 – Armes tranchantes : épée, dague, hache ;

2 – Armes perforantes : lance, épieu, pique ;

3 – Armes de trait : flèche d'arc, carreau d'arbalète ;

4 – Armes de jet : javelot ;

5 – Armes contondantes : masse d'armes, fléau, pierres ;

6 – Armes à feu dont l'apparition est attestée dès 1325, donc bien avant la fin du Moyen Âge.

s'écroula de la hauteur de ses trois étages ; plus de cinquante hommes de guerre subirent le même sort. Les uns eurent la tête et le cou fracassés, d'autres les jambes ou les bras brisés et à demi rompus, d'autres furent écrasés sous le poids des pièces de bois... ils furent tous consumés et réduits en cendres. »

14. P.-A. SIGAL, « Les coups et blessures reçus par le combattant à cheval en Occident aux XIIe et XIIIe siècles », dans *Le Combattant au Moyen Âge*, SHMESP éd., Paris, 1995, p. 171-183, p. 177.

Pour chaque arme, la localisation des blessures a été répartie en quatre régions anatomiques : la tête et le cou, le thorax, l'abdomen et les membres.

Sur les 178 blessures cliniques, 104 seulement comportent les deux types d'information. Lorsqu'un blessé présentait plusieurs lésions dues à une arme différente, elles ont été dissociées selon l'arme qui avait provoqué chacune d'elles : par exemple une blessure des reins par coup de lance et une blessure du bras par une flèche, comme c'est le cas pour un officier byzantin, Bosches, dont nous parlons plus loin ; ceci explique que pour la tête et le cou il y ait, dans cette seconde répartition, un plus grand nombre de blessures que dans l'analyse topographique ci-dessus. Dans 41 cas, que la localisation de la plaie soit précisée ou non, la nature de l'arme n'est pas mentionnée par le narrateur ; dans 21 cas, l'agent vulnérant est connu mais le siège de la plaie ne l'est pas ou bien il s'agit de blessures complexes, indissociables, dont voici un exemple : « Le 3 août 1437, Jacques II d'Écosse fut tué au siège de Roxburgh par "ane piece of ane misformed gun that brake in the shutting" »[15] ; il est vraisemblable que le corps du roi a été déchiqueté. On retrouve également dans ce décompte les 5 chutes, les 2 écrasements, les 3 brûlures, les 2 noyades déjà comptabilisées dans le premier paragraphe.

Les 104 observations complètes ont fait l'objet du Tableau en annexe qui permet les constatations suivantes :

1° *Les plaies par les armes perforantes* représentent un tiers des cas. Viennent ensuite, très près, les armes de trait et les armes tranchantes. Les armes contondantes, les armes de jet et l'artillerie à poudre réunies ne provoquent que 18 blessures.

2° *Les plaies de la tête et du cou* réunissent plus de la moitié des blessures, la majorité d'entre elles étant dues aux armes de trait et aux armes tranchantes ; la totalité des blessures par armes contondantes siègent à la tête, ce qui correspond bien au rôle dévolu à ce type d'armes. Il faut tenir compte de ce que l'utilisation des 15 observations chirurgicales accroît nettement le nombre des blessures céphalo-cervicales puisque sur ces 15 observations, 5 des 8 cas d'Abulcasis concernent des plaies par flèche du visage et du cou, de même que 2 des 5 cas de Guillaume de Salicet et les 2 observations de Pierre de l'Argelata ; cependant, le choix de ces observations laisse penser que, pour ces chirurgiens, cette localisation céphalo-cervicale représentait une fréquence et une importance particulières.

3° *Les plaies du thorax* sont au nombre de 19. Les coups de lance et de pique fournissent les trois quarts de ces blessures et une lésion par javelot s'y ajoute. Par contre les plaies dues aux flèches et celles dues aux armes tranchantes sont rares : le bouclier jouait un rôle de protection efficace contre les premières décharges des arcs au début du

15. W. REID, *Histoire des Armes*, trad. de l'anglais par M. TAPPONIER et R. J. CHARLES, Paris, 1976, chap. VI, p. 77.

combat ; l'épée comme la hache étaient essentiellement des armes de taille et elles étaient rarement utilisées pour l'estoc.

4° *Les plaies de l'abdomen* sont peu fréquentes, pour près de la moitié dues à l'épée et à la dague. Une blessure mortelle du flanc et de *l'échine* s'y ajoute, à vrai dire un peu au-delà de la période concernée puisqu'elle date de 1524 : c'est la blessure par arquebusade qui provoqua la mort du Chevalier Bayard[16].

5° *Les plaies des membres* regroupent les atteintes des membres supérieurs et inférieurs. Les armes perforantes sont à l'origine de près de la moitié de ces lésions : il s'agit le plus souvent d'un coup de lance sur le membre supérieur gauche d'un cavalier donné par un autre cavalier, après perforation du bouclier ou d'un coup de pique d'un fantassin sur un cavalier ou sur un autre piéton.

6° *Les blessures par armes à feu* sont au nombre de 3 seulement, ce qui dénote l'efficacité toute relative de cette arme, du moins jusque vers 1425[17]. Cependant, quand les canons étaient efficaces, les plaies étaient, en général, multiples et complexes et les chroniqueurs ne précisent guère la localisation des blessures : à la bataille de Castillon contre les Anglais le 17 juillet 1453, « il (Giraud de Samain) les greva moult, car a chacun cop en ruait cinq ou six par terre, tous morts »[18]. À partir de 1425 environ, l'apparition des armes à feu portatives fut à l'origine d'un grand nombre de blessures ; celles-ci étaient bien localisées et très graves, comme le rapporta Ambroise Paré un siècle plus tard, car les coups étaient tirés de très près et ils avaient beaucoup d'efficacité.

Lésions anatomopathologiques

La description des blessures sera faite selon un schéma corporel topographique et non pas en fonction des agents vulnérants : plaies et traumatismes crâniens, lésions de la face, du cou, du thorax, de l'abdomen, du membre supérieur puis du membre inférieur. Certains chroniqueurs, ainsi que les chirurgiens cités, font des descriptions longues et détaillées ; d'autres auteurs les résument en quelques mots ; leur valeur chirurgicale est donc très inégale.

1. *Plaies du cuir chevelu.* Deux observations de cette blessure, légère mais souvent impressionnante à cause de l'hémorragie qui l'accompagne, sont tirées de la *Chanson de Roland*[19] : Naïmès est blessé d'un coup d'épée par Canabéus et Charlemagne, lui-même, reçoit un

16. *Histoire de Bayart composée par le Loyal Serviteur*, J. M. ROMAN éd., Paris, 1878, chap. LXIV, p. 124 : « Comme Dieu le voulut permettre fut tiré ung coup de hacquebouze dont la pierre le vint frapper au travers des reins et luy rompit le gros de l'échine. »

17. Ph. CONTAMINE, *La Guerre au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 349.

18. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 8, 1846, p. 246-247.

19. *La Chanson de Roland*, L. PETIT DE JULLEVILLE éd., Paris, 1878, cité dans G. CONTENAU, « L'anatomie chirurgicale dans la *Chanson de Roland* », *Tribune Médicale*, 2 mai 1900, n° 18, p. 348-349, p. 348.

coup d'épée qui traverse son casque et provoque une large plaie du cuir chevelu, sans gravité heureusement pour l'Empereur. Procope de Césarée fait le récit d'une plaie qui semble localisée au cuir chevelu mais qui se termine si mal que la lésion était peut être plus profonde[20] ; pourtant, il paraît difficile de concevoir, sur le plan médical, que le capitaine dont il est question ici ait pu poursuivre l'ennemi toute une journée à cheval avec une flèche dans le cerveau.

2. *Plaies et traumatismes crâniens.* Joinville[21] rapporte une observation caractéristique de *traumatisme crânien fermé* : il s'agit de la mort de Gauthier d'Antrèche assommé à coups de masse d'armes par les Sarrasins ; ce récit correspond parfaitement à la symptomatologie d'un hématome intra-crânien extra dural précoce : il ne s'est écoulé qu'une demi-journée entre le moment où Joinville le rapporte sous sa tente, hébété (« il ne pot parler ; plusour des cyrurgiens et des physiciens de l'ost alerent a li, et pour ce qu'il leur semblait que il ni avait point peril de mort... ») et la mort de ce seigneur (« le soir tout tart... nous traimes tout souef vers li et le trouvames mort »).

D'autres récits décrivent des *plaies cranio-cérébrales*, tel celui de Jean Juvénal des Ursins[22] à propos du combat qui, en 1402, opposa 7 chevaliers français à 7 chevaliers anglais : « de sorte qu'il (Archambaud)... luy bailla tel coup de hache sur la teste, qu'il cheut à terre, c'estait ledit Robert de Scalis, qui y mourut ». Pierre des Vaux-de-Cernay raconte la mort de Simon de Montfort au siège de Toulouse[23]. Il s'agit d'un enfoncement cranio-cérébral avec mort immédiate, précédée de quelques mouvements convulsifs. Guillaume le Breton[24] montre, à Bouvines, une autre forme de plaie cérébrale qui préfigure celle dont mourut Henri II : « Devant les yeux mêmes du roi, fut tué Étienne de Lonchamp... qui reçut un coup de couteau dans la tête par la visière de son casque. »

Guillaume de Salicet[25] présente une remarquable observation cli-

20. PROCOPE DE CÉSARÉE, *Histoire des guerres faites par l'Empereur Justinien contre les Vandales et les Goths*, trad. M. FUME, Paris, 1587, p. 155 : « En ce conflit, Cutellas... ayant au milieu de la tête un petit dard fiché, ne laissa pourtant de poursuivre l'ennemi et sur le soleil couchant... rapporta encore ledit dard tremblant en sa tête [...] quant à Cutellas, parce que la plaie était plus profonde, on ne lui put tirer le dard qu'avec la plus grande violence, tellement qu'il commença à perdre l'esprit... dont tombant en phrénésie, un peu après il mourut. »

21. N. L. CORBETT, *La Vie de Saint Louis, Le Témoignage de Jehan Seigneur de Joinville*, Sherbrooke (Québec), 1977, § 174, 175, 176, p. 118.

22. JEAN JUVÉNAL DES URSINS, *Histoire du roi Charles VI, Roy de France*, D. GODEFROY éd., Paris, 1653, p. 149-150 ; texte repris intégralement par BUCHON, *Choix de Chroniques*, Paris, t. IV, p. 333-469 (SHF).

23. PIERRE DES VAUX-DE-CERNAY, *Histoire de l'hérésie des Albigeois*, F. GUIZOT éd., t. 12, p. 343 : « Tandis que le très vaillant Comte était, comme nous l'avons dit, posté avec les siens devant nos machines, voilà qu'une pierre partie de leur mangonneau frappe le soldat du Christ à la tête, lequel renversé de la mortelle atteinte, se touchant deux fois la poitrine... s'endormit dans le Seigneur. »

24. GUILLAUME LE BRETON, *Vie de Philippe Auguste*, F. GUIZOT éd., t. 9, Paris, 1825, p. 286.

25. GUILLAUME DE SALICET, *op. cit.*, p. 251.

nique de plaie cranio-cérébrale : « J'ai vu et j'ai eu en traitement un certain habitant de Crémone, du nom de Lazarinus, blessé à la tête avec une épée ou un gourdin... et la plaie alla profondément jusqu'à la substance médullaire du cerveau... de la partie antérieure du front jusqu'au milieu de la tête vers l'occiput ; lorsque j'eus vu ouvertement et clairement toute la plaie, alors j'ai pronostiqué tout de suite sa mort certaine... j'ai annoncé à ses parents et à ses amis que le cas était désespéré... ». Cependant, Guillaume le soigne consciencieusement et, contre tout espoir, le blessé guérit, même s'il est très probable qu'il est resté partiellement paralysé et mentalement diminué.

3. *Plaies de la face.* Elles sont nombreuses et les exemples n'en manquent pas. Joinville en décrit plusieurs à la bataille de Mansourah : « Là fut navré messire Hugues d'Escos de trois glaives au visage... Messire Erars de Siverey fut ferus d'une espée parmi le visage si que le nez li cheoit sur le levre... il mourut de cette blessure ; ... Et à cette bataille, frère Guillaume, le Maître du Temple, perdit un œil ; et l'autre il l'avait perdu le jour de Carême prenant ; et il en mourut ledit seigneur[26]. » Tous ces exemples montrent la gravité des plaies du visage : beaucoup d'entre elles sont mortelles immédiatement, ou dans les jours suivants par hémorragie, infection ou troubles respiratoires.

4. *Blessures du cou.* Cette localisation des blessures apparaît fréquente et redoutable aux chirurgiens : à la face antérieure du cou passent les gros vaisseaux *(les veines organiques)*, la trachée et l'œsophage dont les plaies sont réputées mortelles ; à la partie postérieure, la nuque est le siège de la moelle épinière, alors que latéralement passent *les nerfs* c'est-à-dire le plexus brachial ; autant de raisons pour que ces plaies soient mortelles ou incurables. Olivier de la Marche[27] raconte : « et a iceluy assault, messire Jehan, seigneur de Miraumont fut atteint d'un trait d'arbaleste a la gorge dont il mourut ». Les chirurgiens, manifestement frappés par cette localisation des plaies, en citent de nombreuses observations. Abulcasis, en particulier, décrit plusieurs cas de blessés qu'il est arrivé à guérir[28]. Pierre de l'Argelata, par contre, n'a pas osé opérer ses deux blessés et ils moururent l'un et l'autre[29].

5. *Plaies du thorax.* Ces blessures sont, elles aussi, très variées en raison du nombre des organes vitaux de siège thoracique ou thoraco-abdominal, à travers le diaphragme, ainsi que de la variété des agents vulnérants, flèche, lance, pique, plus rarement épée. La presque totalité des chirurgiens médiévaux considèrent ces plaies, si elles sont péné-

26. N. L. CORBETT, *op. cit.*, § 225, p. 129 et § 270, p. 139.

27. OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, H. BEAUNE et J. D'ARBAUMONT éd., 4 vol., Paris, 1883, t. 2, p. 246.

28. ABULCASIS, *op. cit.*, chap. LXXXVI : « J'en arrachai une autre *(flèche)* de la gorge d'un chrétien. C'était une flèche arabe à oreillons. J'incisai par dessus, entre les veines jugulaires ; elle avait pénétré profondément dans la gorge ; j'opérai avec précaution et je parvins à l'extraire. Le chrétien fut sauvé et guérit. »

29. PIETRO DE L'ARGELATA, *op. cit.*, l. III, chap. VII.

trantes, comme mortelles dans la plupart des cas. Joinville[30] décrit la blessure de « messire Ferris de Coupey (qui) fut navrez d'un glaive parmi les epaules ; et fut la plaie si large que le sanc li venoit dou cors aussi comme li bondons d'un tonnel ». Il s'agit probablement d'une plaie de l'aorte thoracique ou de la veine cave supérieure. Tout ceci explique l'importance particulière accordée à la protection de la poitrine par les combattants.

G. Contenau[31] a étudié les blessures décrites dans la *Chanson de Roland ;* sur 7 blessures par coup de lance, toutes les 7 mortelles, 5 sont des plaies thoraciques ; ce chirurgien estime que la description de chacune d'elles est parfaitement réaliste et traduit une bonne connaissance des plaies de guerre et même de l'anatomie, de la part du ou des auteurs de ce poème épique. Il faut noter que la plupart des chirurgiens médiévaux signalent que, les plaies du cœur mises à part, les plaies thoraciques postérieures sont plus graves que les plaies antérieures, à cause de la présence, en arrière, de la moelle épinière et de très gros vaisseaux du médiastin postérieur.

6. *Plaies de l'abdomen.* Ce ne sont pas des blessures très fréquentes dans les récits : l'abdomen des cavaliers était relativement bien protégé, outre l'armure, par la position assise, par le pommeau de la selle et par le bouclier. Chez les gens de pied, il était, par contre, exposé aux armes de trait et de jet et, encore plus, aux coups de pique et aux coups d'estoc des épées des fantassins adverses. Richer fait une description tout à fait invraisemblable de la mort de Robert I^e^ tué par le comte Fulbert à Soissons, le 15 juin 923 ; bien qu'il se piquât de bonnes connaissances en médecine, Richer se laissait entraîner par son imagination dès qu'il décrivait des blessures[32]. Abulcasis mentionne deux plaies de l'abdomen par flèche ; dans un cas il opéra tardivement le blessé et le sauva néanmoins, dans l'autre cas, le blessé guérit spontanément[33].

7. *Blessures des membres supérieurs.* Il s'agit d'une localisation très fréquente de blessure en combat ; de nos jours, une telle lésion serait considérée comme bénigne ou, du moins comme ne mettant pas la vie du blessé en danger ; il est surprenant, au contraire, de noter dans les récits le nombre de plaies mortelles des membres supérieurs et combien, dans leurs traités, les chirurgiens du Moyen Âge sont réservés sur le pronostic de telles blessures. Le cas du marquis Boniface a été cité plus haut ; Procope raconte lui aussi l'évolution mortelle d'une plaie du

30. N. L. CORBETT, *op. cit.*, § 225, p. 129.
31. G. CONTENAU, *loc. cit.*, n° 17, p. 333.
32. RICHER, *op. cit.*, L. I, XLVI, p. 87 : *et per epar atque pulmonem et sinistri lateris ypochondrium, ferrum usque in clipeum transigit.*
33. ABULCASIS, *op. cit.*, chap. LXXXVI, *« De l'extraction des flèches »* : « Je retirai une autre flèche qui avait pénétré dans le ventre d'un homme que je croyais perdu. Cependant, après une trentaine de jours, son état n'avait pas changé ; j'incisai sur la flèche et je fis si bien que je l'extirpai sans que le malade s'en ressentît depuis. »

bras chez un officier de Bélisaire[34] : « Un Goth le voyant désarmé (Bosches) lui donne un coup entre les reins, lequel toutefois n'était mortel. À l'instant même, un autre lui perce le bras gauche. » Bosches mourut le soir même d'hémorragie lorsqu'un chirurgien tenta de lui extraire la flèche du bras. La blessure à l'épaule gauche qui entraîna la mort de Richard Cœur de Lion (probablement par gangrène), à Chalus, est trop connue pour être rapportée. Cependant, toutes les blessures de cette région n'étaient pas aussi graves : Jeanne d'Arc ne s'arrêta de combattre que quelques minutes pour prier, lorsqu'elle fut blessée à l'épaule à l'assaut des Tournelles, et c'est seulement le soir qu'elle reçut les soins d'un chirurgien d'Orléans.

8. *Blessures des membres inférieurs*. Les membres inférieurs sont menacés aussi bien chez les cavaliers que chez les gens de pied : les cavaliers sont blessés aux jambes ou aux cuisses par les piétons et ceux-ci se blessent mutuellement avec leurs piques et leurs armes tranchantes, sans compter les plaies par armes de trait ou de jet. La mention la plus ancienne d'une telle blessure chez un chroniqueur revient à Grégoire de Tours qui rapporte que Sigebert boitait d'un coup reçu au genou à la bataille de Tolbiac[35]. Douët d'Arcq a publié une pièce d'un procès de 1422 relatif à une fracture ouverte ou à une amputation de la jambe par un boulet de canon[36], peut-être la première pièce juridique sur une plaie par arme à feu.

9. *Autres pathologies chirurgicales de guerre.*

Les brûlures par corps gras bouillants étaient fréquentes pendant les sièges : Grégoire de Tours raconte que lors de la tentative de prise de Comminges par l'armée de Gontran[37], « de tous côtés tombaient sur eux l'huile et la poix enflammée ». Abbon de Saint-Germain-des-Prés[38] décrivant le siège de Paris par les Normands parle des terribles brûlures infligées aux assiégeants.

Être écrasé par les chevaux était un très grave danger pour un cavalier jeté à bas de sa monture ou dont le cheval était tué sous lui. Il pouvait être incapable de se relever parce qu'il avait été blessé dans la chute ou parce qu'il était inconscient : « Le comte Guy de Forez attaqua lui et ses chevaliers un corps de bataille de sergents sarrazins qui le

34. PROCOPE DE CÉSARÉE, *op. cit.*, p. 156.

35. GRÉGOIRE DE TOURS, *L'Histoire des rois Francs*, *op. cit.*, l. II, chap. XXXIV, p. 144.

36. L. DOUËT D'ARCQ, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, 2 vol., Paris, 1833, t. II, pièce XLI : « Rouen, avril 1422, Henry, par la Grâce de Dieu roi de France et d'Angleterre... nous avons reçu l'umble supplicacion de Margueritte de Pinon... femme de Michel Bouyer escuier... et pour ce est en voye de mourir de fain es dictes prisons ou il est griefment malade et mutillé de l'une de ses jambes d'un coup de canon en manière qu'il ne se peut aidier. »

37. GRÉGOIRE DE TOURS, *op. cit.*, l. II, chap. XXXIV, p. 144.

38. ABBON, *Siège de Paris par les Danois*, F. GUIZOT éd., Paris, 1824, t. 6, p. 11-12 : « Mais lui [Eudes] les inonde d'huile, de cire, de poix ; mêlées ensemble, elles coulent en torrents de feu liquide, dévorent, brûlent et enlèvent les cheveux de la tête des Danois, en tuent plusieurs... quant à ceux qui cherchent un remède à leurs brûlures dans les douces ondes du fleuve... »

renversèrent à terre ; il eut la jambe brisée et deux de ses chevaliers le ramenèrent sur leurs bras[39]. » Les fantassins étaient encore plus exposés à être foulés aux pieds des chevaux en cas de panique ou de fuite : Albert d'Aix parmi bien d'autres en rapporte un cas précis[40].

Descendre de cheval pour porter secours à son seigneur ou à un compagnon d'armes représentait un risque tout aussi considérable car les cavaliers démontés étaient une proie facile pour les fantassins : au combat d'Agridi, 17 chevaliers descendirent de leur monture pour secourir Bérard de Manepeau et ils furent tous tués par les piétons musulmans[41]. Joinville[42] raconte de son côté comment, étant à cheval, il tua un Sarrasin qui était descendu imprudemment du sien : « là ou il tenait ses douz mains a sa selle pour monter je li donné de mon glaive par desous les esseles et le getai mort ».

Paléopathologie et squelettes mérovingiens

Morel et Demetz ont étudié en 1961 une centaine de squelettes des VIe et VIIe siècles exhumés de cimetières situés dans l'aire géographique du royaume de Burgondie, soit environ l'actuelle région Rhône-Alpes et le sud-est de la Suisse romande ; ils y ont ajouté d'autres observations, déjà publiées, de squelettes de la même époque et de zone géographique proche, soit un total de 153 squelettes. Ne relèvent de la traumatologie guerrière, de façon certaine, que 25 crânes et deux squelettes des membres inférieurs ; cependant, un fémur porte les marques d'une importante fracture due à une chute ou à un coup violent ; il a donc été conservé comme relevant d'une pathologie guerrière possible.

Lésions crâniennes

Les 27 lésions constatées sur des crânes se répartissent ainsi :

Un crâne (Fig. 1) présente un broiement du maxillaire supérieur et de l'orbite gauche compliqué d'une lésion d'ostéite destructrice de la partie supérieure de la face qui a entraîné la mort par infection intracrânienne après quelques mois de survie. L'œil gauche avait certainement été détruit lors du traumatisme initial qui a été très violent ; l'instrument contondant était manié par un droitier.

Dix observations concernent des enfoncements crâniens, 5 de siège pariétal gauche, 2 de siège pariétal droit, 2 enfoncements sont frontaux gauches, le coup ayant été porté de face ; 1 lésion est fronto-pariétale droite, donc très étendue. Sur le plan évolutif, 6 blessés ont guéri : la lésion crânienne est cicatrisée, l'os consolidé sans que l'enfoncement de la voûte ait été levé. Les séquelles sont difficiles à apprécier ; certains

39. N. L. CORBETT, *op. cit.*, § 201, p. 124.

40. ALBERT D'AIX, *op. cit.*, l. X, p. 109 : « Roger, Gérard et les autres chevaliers, entraînés par la rapidité des chevaux, foulaient aux pieds dans le mouvement de leur fuite, les malheureux fantassins plus lents dans leur marche. »

41. C. MARSHALL, *Warfare in the Latin East, 1192-1291*, Cambridge, 1992, p. 164.

42. N. L. CORBETT, *op. cit.*, § 221, p. 128.

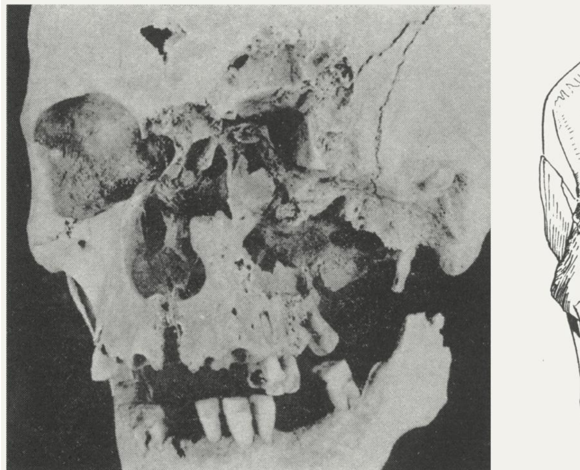
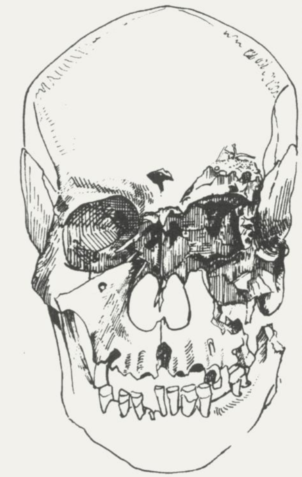



Fig. 1 – Obs. nº 11 de P. Morel et J.-L. Demetz : Le maxillaire supérieur et l'orbite gauches ont été fracturés par le traumatisme initial puis détruits par l'ostéite ; l'évolution s'est certainement terminée par une thrombose suppurée du sinus caverneux suivie de mort par méningite.

de ces blessés ont pu rester hémiplégiques ou partiellement paralysés. Trois sujets ont survécu : pour l'un d'eux, la survie a été de courte durée, moins d'un an, car la consolidation de l'embarrure est fragile ; un second a constitué une ostéite chronique, avec des crêtes et des pertuis osseux, encore que l'auteur (G. Goury[43]) envisage la possibilité que la lésion ait été cautérisée au fer rouge ; un troisième blessé a, lui aussi, constitué une ostéite mais son état général est resté excellent puisqu'il a continué à combattre si bien qu'il est mort ultérieurement d'une seconde blessure du crâne, une perforation.

Treize crânes portent des entailles profondes par instrument tranchant. Dans quatre cas, le coup est frontal, trois fois à gauche, une fois à droite ; dans six cas, il est pariétal, cinq fois à gauche et une fois à droite ; une lésion très étendue est *postérolatérale* : il semble que le coup ait été porté sur un homme à terre ou qui essayait de se relever ; une autre lésion, également étendue, est fronto-pariétale chez un adolescent ou un homme très jeune ; enfin, dans un cas, le siège de l'entaille n'est pas précisé. La fréquence des lésions sur le côté gauche du crâne dénote la grande prédominance des combattants droitiers.

De façon assez surprenante, 5 blessés ont guéri avec des signes indiscutables de consolidation de l'entaille osseuse. Comme pour les enfoncements, il est difficile de savoir si ces blessés ont gardé des

43. G. Goury, *Essai sur l'époque barbare dans la Marne*, Nancy, 1908, p. 9-11, cité dans Morel et Demetz, *op. cit.*, p.75.

séquelles, ce qui est cependant très probable ; pour l'un d'eux, on peut avoir la certitude qu'il est resté hémiplégique car la lame (de scramasaxe ?) s'est enfoncée d'environ 20 millimètres dans le cerveau et la consolidation osseuse s'est faite avec la persistance « d'une ouverture haute de 12 millimètres et large de 45 millimètres ». Cette observation pourrait être rapprochée de celle de Guillaume de Salicet citée plus haut.

Huit blessures ont été mortelles, sur le coup ou dans les jours qui ont suivi. Les auteurs pensent qu'il pourrait s'agir de blessures par épée longue dans quatre cas, d'un coup de hache dans deux cas et deux fois d'un coup de scramasaxe. Un des coups de hache mortel a été reçu par un sujet atteint précédemment d'un enfoncement pariétal droit guéri (Fig. 2).

Trois crânes présentent une lésion par perforation : deux blessures sont pariétales, une droite, une gauche ; le siège de la plaie n'est pas précisé pour la troisième, mais la flèche mortelle était encore fichée dans le crâne lors de l'exhumation ; le crâne qui présente la perforation pariétale droite est l'un des deux qui avait eu précédemment une embarrure compliquée d'ostéite ; il s'agit d'une perforation de grand diamètre prolongée latéralement par deux fentes qui peut avoir été provoquée par un angon. Le troisième crâne porte deux perforations très voisines, pariétales gauches dues probablement à deux flèches. Ces trois blessures ont été immédiatement mortelles.

Des onze crânes atteints de plaies mortelles par instruments tranchants ou perforants, trois ont été pris comme *trophées* après décapitation et placés dans la tombe de leur vainqueur probable dont le squelette est complet.

Traumatologie des membres inférieurs

Fracture du fémur. Il s'agit d'une fracture sous-trochantérienne, type de lésion dû, le plus souvent, à un choc direct. Le fémur de cet homme a consolidé avec une angulation modérée et un raccourcissement de 3 centimètres seulement, ce qui peut être considéré comme un bon résultat pour une fracture dont les séquelles peuvent être importantes, même de nos jours. Morel et Demetz pensent que l'homme est tombé de cheval ou qu'il a été jeté violemment à terre. Il n'y a, cependant, aucune certitude qu'il s'agisse d'un acte de guerre.

Les deux dernières observations sont des lésions des jambes, compliquées d'ostéite chronique. Le premier cas présente des signes intenses d'ostéite, sans fracture : il est probable qu'il s'est agi d'une perforation du tibia (flèche ?) et que la plaie osseuse a été le point de départ de l'infection. Le second cas concerne une fracture des deux jambes, tibias et péronés, due à un coup violent par un instrument très tranchant (épée, hache ?) ; la fracture ouverte des deux jambes a été suivie d'une suppuration bilatérale, plus prolongée à droite, mais les fractures ont consolidé et la morphologie osseuse a été bien reconstituée.

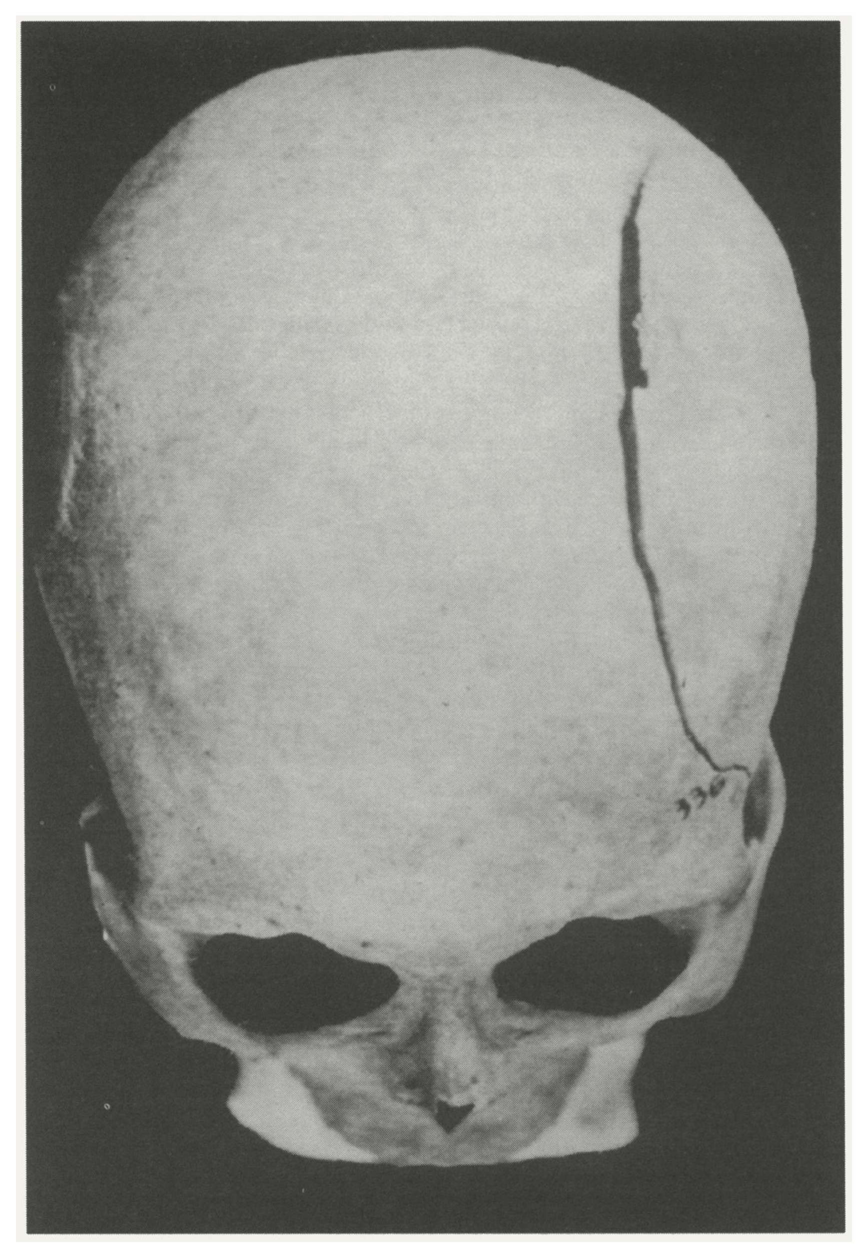


Fig. 2 – Obs. n° 15 de Morel et Demetz, Crâne 336, trouvé à Choulans. Coup de hache sur la région pariétale gauche ; le fer s'est enfoncé de 25 mm dans le cerveau, la mort a été immédiate. Ce crâne porte une embarrure pariétale droite de la table externe.

Ces 28 observations de paléopathologie fournissent donc une documentation de grande valeur sur la pathologie guerrière du haut Moyen Âge (méthodes de combat, armes, évolution des blessures). Les chances de guérison sont largement fonction de la lésion anatomopathologique : 8 guérisons (mais avec deux infections chroniques de la voûte crânienne) sur 10 enfoncements, 5 guérisons seulement sur 13 plaies par armes tranchantes avec, dans ces derniers cas, une forte probabilité de séquelles neurologiques importantes et 3 morts sur 3 perforations du crâne.

Devant de telles lésions du crâne, on se demande si ces combattants portaient un casque. Il est impossible de répondre formellement, mais la netteté des entailles, la profondeur des embarrures et des perforations plaident en faveur d'une réponse négative ; il en est de même des jambes qui étaient certainement nues. On peut également s'interroger sur le droit que l'on a de transposer la traumatologie guerrière décrite sur des squelettes des VIe-VIIe siècles sur celle des XIe-XVe siècles ; nous pensons que la mécanique des armes (sauf l'artillerie) et les principes du combat ayant peu évolué tout au long du Moyen Âge, l'anatomopathologie des blessures est restée, elle aussi, pratiquement la même, en dehors des plaies par armes à feu. Par contre, on est conduit à s'interroger sur la valeur protectrice des armes défensives dont tous les blessés décrits dans les œuvres littéraires étaient quant à eux pourvus, à l'opposé de ces 28 combattants du haut Moyen Âge qui en étaient presque sûrement privés.

Les armes défensives médiévales. L'illusion toujours déçue d'être protégé ?

Pour juger de la valeur des armes défensives, il paraît nécessaire de faire d'abord le bilan des armes offensives, de connaître leur capacité vulnérante et leurs modes d'action en fonction de l'usage que les combattants en faisaient.

Les armes offensives

Le problème sera abordé sous l'angle de l'action vulnérante des armes offensives à l'égard du combattant adverse et de son revêtement de protection. Seront donc passées successivement en revue, les armes tranchantes, les armes perforantes et enfin les armes contondantes.

Armes tranchantes. Ces armes, qu'il s'agisse de l'épée, du scramasaxe, de la hache de combat ou de la hache danoise, infiniment plus dangereuse encore, étaient des armes de taille destinées essentiellement à atteindre la tête, le cou, les membres supérieurs ; elles étaient peu utilisées comme armes d'estoc car dans cet usage elles perdaient une grande partie de leur efficacité, l'attaquant épuisant une partie de sa force dans un geste antiphysiologique, puisqu'il maniait son arme

d'arrière en avant et non pas de haut en bas. À cet égard, l'épée médiévale se distingue nettement de l'épée des XVIIe et XVIIIe siècles qui était une arme d'estoc et se rapproche beaucoup du sabre de cavalerie du XIXe siècle. Contre ce type d'armes, la protection de la tête et du cou était donc essentielle.

Armes perforantes. Les armes perforantes du combat rapproché, qu'il s'agisse de la lance, de la pique, de l'angon (pour une très courte période), tenues à bout de bras ou, encore mieux, bloquées sous l'aisselle par l'attaquant (technique moderne du combat à la lance à partir du XIIe siècle) avaient une grande puissance de pénétration, surtout chez les combattants à cheval ou la force du cavalier était décuplée par la course du cheval. Les piétons compensaient leur manque de vitesse en projetant le tronc en avant au moment de frapper l'adversaire comme cela se fait à l'escrime, en s'arc-boutant sur leurs membres inférieurs et en tenant très solidement leur arme à deux mains.

La puissance des armes de trait était très inégale : le javelot avait une portée de quelques mètres et sa force de pénétration restait limitée ; la flèche des arcs d'if ordinaires, les carreaux des premières arbalètes avaient une portée pratique de quelques dizaines de mètres seulement malgré la description effrayante que fait Anne Comnène en 1096 de l'arbalète « diabolique » ; la force de perforation d'une flèche d'arc au-delà de trente ou quarante mètres était à peu près nulle. Il en a été tout autrement avec les flèches du grand arc gallois et avec les carreaux des arbalètes à partir du XIIIe ou du XIVe siècle : la portée « utile », c'est-à-dire mortelle, d'une flèche d'arc anglais dépassait, au XIVe siècle, les cinquante mètres[44] et un carreau d'une bonne arbalète à tour ou à étrier pouvait traverser, à cent cinquante mètres, un casque des plus solides ou une armure de plate, sauf celles à « toute épreuve »[45].

Armes contondantes. Elles formaient un groupe assez disparate réunissant d'une part des armes de combat rapproché comme la masse d'armes, le fléau, armes extrêmement brutales et traumatisantes comme le montre le récit de Joinville cité plus haut, mais qui, semble-t-il, étaient utilisées plutôt dans l'Europe de l'Est, Empire germanique et Russie, et d'autre part tous les projectiles des armes du combat éloigné : pierres ou balles de plomb des frondes, pierres des mangonneaux et des balistes, projectiles jetés du haut des remparts par les assiégés (poutres de bois, pierrailles) et, enfin, les boulets de pierre ou de métal des canons et obusiers et les balles des couleuvrines. À partir de la seconde moitié du XVe siècle, ces derniers projectiles ont fourni une proportion de plus en plus grande des armes contondantes aussi bien pendant les sièges que sur le champ de bataille.

Les premiers traités de chirurgie qui font état des blessures par

44. Cl. GAIER, « L'invincibilité anglaise et le grand arc », dans ID., *Armes et Combats dans l'univers médiéval*, *op. cit.*, p. 159-182.

45. Ch. BUTTIN, *Notes sur les armures à l'épreuve*, Annecy, 1901, p. 27.

armes à feu, celui de Jérôme de Brunschwig (1497)[46] et celui de Jean de Vigo (1514)[47], considèrent ces blessures à la fois comme des *plaies envenimées et des brûlures* : la poudre était jugée être une matière vénéneuse et, par assimilation du coup de canon à la foudre et au tonnerre, la plaie était regardée comme une brûlure du même type que celle provoquée par la foudre. Ces deux auteurs ne font que reprendre l'opinion des chirurgiens du siècle précédent. Il faudra attendre la remarquable démonstration « scientifique » d'Ambroise Paré dans son *Traité des playes faites par harcquebuses* (1545) pour que cette vision puérile, mais dramatique par ses conséquences thérapeutiques (l'huile bouillante versée dans les plaies « pour conjurer le poison »), de la nature des plaies par armes à feu soit réfutée. Paré, du même coup, établissait les causes exactes de la gravité de ces blessures qui ne furent cependant admises que bien lentement par les chirurgiens de l'époque : l'écrasement et la dilacération des tissus par le projectile, « l'effet de souffle » (« le vent du boulet ») qui sera redécouvert seulement pendant la seconde guerre mondiale et, enfin, la souillure de la plaie par les débris de vêtement, la terre et des fragments de métal. En face d'armes aussi efficaces et destructrices, de quelle protection pouvait disposer le combattant ?

L'armement défensif

Pendant tout le Moyen Âge, la qualité de l'armement défensif, a été largement fonction du niveau social de celui qui le portait : il n'y avait aucune équivalence entre l'armure du grand seigneur et celle du piéton des milices urbaines flamandes[48] ni, d'ailleurs, entre celle d'un chevalier et celle d'un archer ou d'un arbalétrier, pour des raisons purement économiques de coût d'une bonne armure. De façon concrète, pour être efficace, l'armement défensif devait couvrir la totalité du corps que l'on peut diviser en quatre zones : la tête (crâne, visage), le cou, le tronc (thorax, abdomen) et les membres.

Protection de la tête

Les lésions paléopathologiques rencontrées sur les crânes burgon-

46. HYERONIMUS BRUNSCHWEIG, *Das Buch der Cirurgia*, Strasbourg, J. GRUNINGER, 1497. Né avant 1450, ce personnage renommé en Allemagne, à la fois chirurgien et apothicaire, serait mort centenaire.

47. JEAN DE VIGO, *Chirurgie*, trad. fr., Lyon, 1537. Ce chirurgien italien de la fin du XVᵉ et du début du XVIᵉ siècle servit dans les armées du Pape, et eut une grande influence sur les chirurgiens contemporains, en particulier pour l'utilisation désastreuse de l'huile bouillante.

48. JEHAN FROISSART, *Mémoires*, coll. des Chroniques Nationales Françaises, 16 vol., Paris, 1824, l. II, XXXIV : « Et veez cy Pietre du Bois tout devant et ces Flamands venir qui furent recueillis de ces longs glaives aux fers tranchants... dont ils se veoient empalés que les mailles de leurs cottes ne leur duroient néant plus que toiles doublées en trois doubles, mais les passoient tout outre » ; Cl. GAIER, « Évolution et usage de l'armement défensif personnel », dans ID., *Armes et Combats dans l'univers médiéval, op. cit.*, p. 128.

des étudiés plus haut permettent de douter que les combattants des VIe et VIIe siècles aient porté un casque ; mais si la majorité des historiens jugent en effet peu probable le port du casque par les troupes mérovingiennes, d'autres estiment qu'elles en étaient pourvues dès le début du VIIe siècle[49].

Quoi qu'il en soit, des progrès importants ont été réalisés vers le milieu du VIIIe siècle et à partir de cette période la protection de la tête de la plupart des combattants a été assurée par deux éléments : la coiffe du haubert en treillis de mailles de fer qui couvrait aussi la nuque, et le casque conique lacé sur la coiffe. Cette double protection n'était pas négligeable au début du combat, malgré la minceur de la paroi du casque qui offrait sûrement une garantie toute relative contre les coups de taille d'armes tranchantes et les pointes des flèches (bataille de Hastings) ; mais à mesure que le combat se déroulait, la protection de la tête devenait plus aléatoire : les coups d'épée et de hache bosselaient ou fendaient le casque ; il pouvait se détacher de la coiffe et basculer sur les yeux du combattant ou tomber ; d'autre part, la crête nasale protégeait à peine le nez et laissait découverte une grande partie du visage, en particulier les yeux qui étaient extrêmement menacés ; ce défaut explique la fréquence des blessures de la face à travers laquelle les armes perforantes pouvaient atteindre facilement la base du crâne et le cerveau.

Le début du XIIIe siècle a vu apparaître le *heaume*, lui-même remplacé à partir du XIVe siècle par le *bacinet* à visière pivotante ou basculante. Ce type de casque a, incontestablement, beaucoup amélioré la protection de la tête, mais il avait en contrepartie de gros inconvénients : étroitesse du champ de vision, essentiellement frontal, difficultés de contact avec les compagnons d'armes par la parole et l'audition à l'origine d'imprudences ou de réactions psychologiques éventuelles de panique et enfin mauvaise ventilation, source d'hypoxie au cours des combats de longue durée : saint Louis était au bord de l'asphyxie, rapporte Joinville, à la fin du combat de Mansourah[50].

Ces casques très enveloppants avaient-ils, au moins, le mérite de protéger efficacement le combattant ? Les charniers de Wisby laissent douter de la qualité de la protection assurée par les casques : 12 % des squelettes, dans certains charniers, sont porteurs de perforations mortelles du crâne par flèches et un nombre équivalent présente des entailles ou des embarrures de la voûte du crâne[51]. De plus, les longs chapitres consacrés par les chirurgiens des XIIIe et XIVe siècles aux plaies du crâne

49. B. S. BACHRACH, *Merovingian Military Organization 481-751*, Minneapolis, 1972, p. 126 ; Ph. CONTAMINE, *La Guerre au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 313 ; C. W. OMAN, *The Art of War in the Middle Ages A. D. 378-1515*, revised by J. H. BEELER, New York, 1953, p. 18.

50. N. L. CORBETT, *op. cit.*, § 244, p. 139.

51. B. THORDEMAN, P. NORDLUND, B. INGELMARK, *Armours from the Battle of Wisby 1361*, 2 vol., Uppsala, 1939, t. 1, p. 150, 163, 187.

confirment l'insuffisance chronique de la protection de la tête par l'armement défensif.

Protection du cou

La tapisserie de Bayeux montre qu'à la fin du XIe siècle, le cou du combattant était encore très mal protégé : la coiffe du haubert n'en couvrait, en avant, que la partie inférieure. La situation s'est nettement améliorée à partir du XIIe siècle avec l'apparition du collet de mailles qui remontait jusqu'au menton et sur lequel est venu se lacer le heaume au XIIIe siècle. Au XIVe siècle, les premiers bacinets ne comportaient pas d'arrêt de la visière ; elle s'appuyait directement sur le camail, si bien que les coups de taille obliques ou horizontaux sur la visière la projetaient en arrière contre le bas du visage lorsqu'elle était courte, ce qui provoquait des fractures du nez et du maxillaire inférieur ; lorsqu'elle était longue, elle était propulsée contre la partie supérieure du cou, c'est-à-dire contre le larynx et la trachée, créant des lésions graves de l'appareil respiratoire supérieur. En outre, les gros vaisseaux du cou restaient mal défendus contre les flèches par le camail. Le bacinet fut donc complété souvent, à partir du milieu du XIVe siècle, par une bavière rigide qui assurait une double protection du menton et du cou et qui bloquait le recul de la visière.

En arrière et latéralement, la colonne cervicale et le plexus brachial étaient bien protégés par le tymbre du bacinet qui descendait jusqu'aux épaules ; certains bacinets comportaient même un hausse-col fixe qui assurait une protection maximale du cou au prix d'un blocage presque complet des mouvements de la tête[52].

Ainsi le cou n'a bénéficié que tardivement d'une protection vraiment efficace ; encore cette protection était-elle réservée, la plupart du temps aux seuls cavaliers, les piétons se contentant d'un bacinet ouvert sans ventaille, d'un chapel de fer ou d'une salade.

Protection du tronc

Trois éléments défensifs participaient à la protection du thorax et de l'abdomen : le haubert de mailles, le bouclier et, pour les cavaliers seulement, le pommeau de la selle qui formait un renflement de sécurité en regard de la partie basse de l'abdomen.

Le haubert de *mailles treslis* dont la structure est reconnue par la très grande majorité des historiens du Moyen Âge comme formée d'une multitude d'anneaux faits de fils d'acier de deux millimètres de diamètre environ, rivés et entrelacés, avait l'avantage d'être souple et léger mais il offrait plus l'apparence d'une protection qu'une réelle sauvegarde : les anneaux laissaient, en effet, le passage à la pointe des flèches et sous la force de pénétration de l'engin, l'anneau atteint éclatait tandis

52. Ph. LAMARQUE, « Le bacinet à bec de passereau », *Moyen Âge*, n° 1, nov.-déc. 1997, p. 44-49.

que ses voisins se déformaient, ce qui livrait passage au fer de la flèche ; il faut cependant reconnaître que la présence du haubert freinait considérablement la flèche ou le carreau d'arbalète et en limitait par conséquent la profondeur de pénétration. Par contre, les armes d'estoc, lance et pique, traversaient la cotte de mailles avec une relative aisance. D'autre part, elle résistait bien au début du combat aux armes de taille, mais à mesure que la bataille se prolongeait, les anneaux éclataient, des fragments de cotte se détachaient ; plusieurs exemples en sont fournis par les romans de chevalerie : à la bataille de Carohaise « ils parviennent ainsi au roi Ban et aux siens qui, à pied, leur heaume décerclé leur tombant sur les yeux, leur écu brisé, leur haubert rompu et démaillé... » ; « Ils se frappent de tant de coups pressés et pesants... que les mailles de leur haubert tombent... »[53]. Au XIIe siècle, il apparut donc nécessaire de compléter le haubert, au niveau de la poitrine, par un *hocqueton* fait de feutre épais ou d'un matelassage de filasse ; cette épaisseur supplémentaire fit plus que doubler l'efficacité de la protection de la poitrine contre les flèches et les coups de lance.

Cependant, du fait de son coût, le haubert de mailles n'était pas toujours à la portée de la bourse des piétons ; la plupart d'entre eux devaient se contenter d'un *gambison* de cuir bouilli ou tressé ou même d'étoffe en dix ou quinze épaisseurs, voire d'un simple plastron de filasse. Ce gambison n'arrêtait pratiquement aucune arme, flèche, lance ou épée : le texte de Froissart cité plus haut en est un exemple.

L'inquiétude grandissante éprouvée par les combattants devant l'insuffisance manifeste de la protection du tronc entraînera, à partir de 1350 environ, l'apparition successive et assez rapide du gambison renforcé de plaques d'acier cousues ou lacées, puis du plastron de fer martelé et façonné, puis de *l'armure de plate* et enfin au XVe siècle, du *Harnois Blanc*. Avec une telle armure et, de surcroît, soumise à l'épreuve, la protection du corps contre les carreaux des plus puissantes arbalètes et contre les balles des couleuvrines devenait bien réelle, mais au prix d'un excès de poids qui écrasait le cavalier et le cheval (une armure complète pouvait peser quatre-vingts livres, sans compter les armes) et qui livrait l'homme, s'il était désarçonné et non secouru immédiatement, aux couteaux et aux piques des piétons adverses.

Le bouclier apparaît donc au Moyen Âge, ainsi qu'il l'avait été dans l'Antiquité, comme l'arme défensive essentielle. En dépit de sa structure en bois, de sa faible épaisseur, il offrait aux cavaliers et aux hommes de pied une protection réelle de la tête, du cou et du flanc gauche ; à condition d'être manié avec dextérité, il pouvait arrêter les flèches des arcs, dévier les coups de taille et le fer des lances. Cependant, au cours du combat, il perdait lui aussi de son efficacité, finissait par se fendre ou éclater : aussi des marchands de boucliers suivaient les armées comme le rapporte la *Chronique de Saint-Bertin* pour l'année

53. *Les Romans de la Table Ronde ; Le Chevalier à la charrette*, transcription J. BOULANGER, Paris, 1941, p. 141, p. 200.

876 à propos de la déroute des troupes de Charles le Chauve à Andernach : « Un grand nombre qui auraient pu s'échapper en furent empêchés parce que tous les bagages de l'Empereur et de ses gens, ainsi que les marchands et vendeurs de boucliers qui avaient suivi l'Empereur et l'armée, fermèrent en un chemin étroit, le passage aux fuyards[54]. » Le bouclier, qu'il fût rond, en amande ou triangulaire, selon les troupes qui en étaient équipées et selon les époques, semble bien avoir été la meilleure protection des combattants ; il ne fut d'ailleurs supprimé par les seigneurs qui bénéficiaient de l'armure de plate qu'au XVe siècle alors que les cavaliers moins bien armés et les fantassins l'ont conservé précieusement.

Protection des membres

Les traités de chirurgie du Moyen Âge font tous état de la gravité des plaies situées au-dessus du coude et du genou ; les chirurgiens les considéraient comme étant la plupart du temps mortelles car ils redoutaient les plaies des vaisseaux, les fractures ouvertes de l'humérus et du fémur et même les plaies transversales des muscles, qui nous semblent si bénignes. Pour ce qui est des plaies des gros vaisseaux de la racine des membres, l'inefficacité de l'hémostase par compression, l'ignorance, dans la plupart des cas, de la ligature directe de l'artère ou de la veine expliquent leur angoisse ; par contre, le pronostic mortel qu'ils portaient en face des fractures ouvertes et des grandes plaies musculaires reposait avant tout sur leur quasi-certitude de la suppuration, de la gangrène ou du tétanos qui allaient compliquer de telles plaies. Il faut souligner, cependant, que bien peu d'entre eux refusaient de les soigner, estimant de leur devoir de ne pas abandonner le blessé à son sort.

La protection des membres a pourtant été jugée secondaire, semble-t-il, jusqu'au XIIe siècle : le haubert laissait les avant-bras et les jambes nus, exposés à tous les coups. Dans le courant du XIIe siècle, les manches de la cotte de mailles ont commencé à couvrir les avant-bras puis des gantelets de mailles ont protégé les mains ; l'apparition des chausses de mailles vers la même époque a contribué grandement à garantir les membres inférieurs, ce qui a permis de raccourcir le haubert au genou mais, là encore, la cotte de mailles n'apportait qu'une protection relative. Les combattants ont donc cherché à renforcer leur sécurité, surtout au niveau des articulations dont les plaies étaient particulièrement redoutées en raison de leur propension à s'infecter facilement. Ainsi sont apparues les spalières, cubitières, genouillères, renforts de plaques d'acier dans le quadrant d'extension de l'articulation, tandis que le pli de flexion, dont la mobilité était essentielle pour conserver les mouvements, restait protégé seulement par un tissu de mailles. Guillaume de Nangis, dans le texte cité plus haut, apporte la démonstration que cette défense des plis de flexion était tout à fait insuffisante. Les

54. *Annales de Saint-Bertin*, F. GUIZOT éd., Paris, 1824, t. I, p. 114-316.

trente observations de plaies des membres présentées dans ce travail contribuent à témoigner de la fréquence de ce type de lésions au cours des combats. La protection complète des membres s'ajoutant à celle du tronc a donc très logiquement abouti à *l'armure de plate*.

Ainsi les combats étaient meurtriers au Moyen Âge même si l'on récuse les chiffres manifestement excessifs de morts au combat fournis par nombre de chroniqueurs. Les traités de chirurgie des XIIIe et XIVe siècles consacrent un trop grand nombre de chapitres aux plaies de guerre pour ne pas laisser supposer un nombre élevé de blessés sur les champs de bataille. Il est vrai que les grandes batailles ont été relativement rares pendant le Moyen Âge, mais les sièges et les escarmouches ont été innombrables, apportant leur lot de morts et de blessés. Qu'une guerre engageât 500 ou 10 000 hommes, son caractère meurtrier ou non se mesure au pourcentage de morts et de blessés à la fin de la campagne, non pas au nombre absolu des pertes.

Nous ne sommes donc pas du tout d'accord avec l'opinion que « les combats entre chevaliers étaient peu meurtriers[55] » ou que « l'on se tue très peu entre chevaliers à la guerre[56] ». Une telle vision des combats nous paraît trop influencée par les tournois et les romans de chevalerie. Dans la réalité de la guerre, le jeu était faussé par la présence des hommes de pied qui n'avaient pas, contrairement aux chevaliers, l'espoir et l'appât d'une rançon à tirer de l'ennemi prisonnier ; leur dilemme se résumait à tuer ou à être tués. De même, lorsque les assiégés avaient décidé de résister, leur choix se limitait à tuer le maximum d'ennemis pour décourager les assiégeants et les inciter à lever le siège ou à être passés au fil de l'épée, eux et leurs familles.

Les blessures se répartissent sur tout le corps avec cependant une très nette prédominance des plaies de la tête et du cou (47 sur 110 cas de la répartition topographique). Les plaies des membres (30) puis celles du thorax (24) et de l'abdomen (6) viennent loin derrière. La protection de la tête et du cou se justifiait donc comme devant être le souci majeur des combattants.

L'armement défensif a considérablement évolué pendant tout le Moyen Âge depuis les protections presque inexistantes du haut Moyen Âge jusqu'aux armures épaisses, complètes et très lourdes du XVe siècle. De telles armures étaient malgré tout réservées à une élite et leur lourdeur contrebalançait la qualité de la protection qu'elles offraient ; en dépit des progrès de l'armement défensif, la grande majorité des combattants, y compris parmi les chevaliers, n'ont à aucun moment bénéficié d'une réelle et efficace protection de leur corps face aux effets de plus en plus vulnérants des armes offensives. Mais après tout, sauf à la fin du XXe siècle où l'on se préoccupe de faire des guerres *à pertes zéro* et où les combattants sont équipés en conséquence, il en a été de même à toutes les époques : les fantassins français qui bondissaient à l'assaut

55. P.-A. SIGAL, *loc. cit.*, p. 177.
56. G. DUBY, *Le Dimanche de Bouvines*, Paris, 1973, p. 140.

des tranchées ennemies en 1914, vêtus de leur capote bleu horizon et d'un casque en acier mince étaient, finalement, moins bien protégés que les chevaliers du Moyen Âge.

Alain Mounier Kuhn, Chaussée de l'Avant-Pays, F-62170 Saint Josse

Les blessures de guerre et l'armement au Moyen Âge dans l'Occident latin

L'armement des guerriers du Moyen Âge a été très rarement envisagé sous l'angle des blessures et de la valeur protectrice des armes défensives. En dépit des efforts constants réalisés par les combattants pour se protéger et pour adapter l'armement défensif aux « progrès » des armes offensives, les combattants et particulièrement les fantassins n'ont été, à quelques exceptions près, jamais réellement protégés. Les combats étaient donc infiniment plus meurtriers au Moyen Âge qu'on ne le pense habituellement.

Moyen Âge – guerre – armes – blessures – chirurgie

War Injuries and Armament in the Middles Ages in the Latin West

Armament in the Middle Ages has very seldom been considered from the point of view of induced injuries and the degree of safety that defensive armament could give to the fighters. Despite the continuous efforts made to protect themselves and to adjust their defensive armament to the « improvements » of offensive weapons, fighters, and above all infantrymen, have, with few exceptions, never been actually well protected. Casualties at war were therefore infinitely more numerous than is usually believed.

Middle Ages – war – weapons – injuries – surgery

TABLEAU I

Localisation	Armes tranchantes		Armes de trait Flèches, arcs, arbalètes	Armes perforantes Lances, piques	Armes de jet Javelots	Pierres	Armes contondantes Fléaux, masses d'armes	Armes à feu
	Épées, dagues	Haches						
Tête-cou 53	10	2	20	9		3	8	1
Thorax 19	1	1	2	14	1			
Abdomen 11	5		2	3				1
Membres 21	4	2	3	8	1	2		1
Total	20	5	27	34	2	5	8	3

Médiévales 39, automne 2000, p. 137-152

Mario ASCHERI

FORMES DU DROIT DANS L'ITALIE COMMUNALE : LES STATUTS*

Les statuts sont un produit caractéristique de la civilisation communale italienne. En effet, dès que les communes se consolident et prennent conscience d'elles-mêmes, elles commencent à recueillir par écrit leurs propres coutumes et leurs statuts. Ceci advient pour l'Italie du Nord et du Centre dans les premières décennies du XIIe siècle, au moment des grands conflits entre la Papauté et l'Empire, qui est aussi un temps de très fort développement social et économique. La volonté d'écrire le droit dans la cité pour la cité présuppose une véritable conscience politique et culturelle, l'émergence de nouveaux besoins socio-politiques et une large diffusion de l'écriture : des conditions qui se réalisent dans ces décennies très denses, grâce surtout au travail des notaires. En Italie, le corps des notaires, et en général celui des juristes, est en effet étroitement associé au monde communal et il est profondément marqué par le développement de l'Université et de l'enseignement juridique professionnel fondé sur le droit romain[1].

Ce n'est donc pas un hasard si le phénomène statutaire, spécifique de l'Italie centrale et septentrionale, est resté pratiquement étranger au *Regnum Siciliae*, le royaume méridional créé à partir de 1130 par décision pontificale et confié au gouvernement des conquérants normands. Là, d'emblée, les Normands ont suivi la tradition législative byzantine, avec une loi unique pour l'ensemble du territoire (parfois même écrite en grec)[2]. Les statuts au contraire sont nombreux parce qu'ils reflètent

* Cet article est issu d'une contribution faite à l'Université d'Avignon le 7 juin 1999, au cours de la Table ronde « La norme statutaire au Moyen Âge : l'exemple de Sienne et de la Toscane ».

1. Voir M. ASCHERI, *Istituzioni medievali*, 2e éd., Bologne, 1999, p. 216 sq., O. REDON, « Connaissance du droit et fonction politique dans les Communes toscanes du XIIIe siècle », dans *Patriciats urbains de l'Antiquité au XXe siècle*, C. PETITFRÈRE éd., Tours, 2000, p. 251-260.

2. Les « Assises » ont été étudiées de manière approfondie, voir E. CASPAR, *Ruggero II (1101-1154) e la fondazione della monarchia normanna di Sicilia* (Innsbruck, 1904), trad. ital., Rome/Bari, 1999, qui comporte une mise à jour introductive, d'O. Zecchino, sur les mythes de l'historiographie méridionale.

la fragmentation politique du monde communal. Ils étaient en outre sujets à des changements rapides, puisqu'ils suivaient constamment l'effort de liberté des Communes contre l'Empire, qui s'efforçait au contraire d'enfermer les villes dans son cadre politique et administratif.

Pour cette raison les statuts ont joui, dans le vent du *Risorgimento* unitaire et national, soufflant contre la domination étrangère, d'une grande faveur dans l'historiographie éthico-politique. Les statuts de même que les Communes, de qui ils émanaient, furent alors considérés comme des institutions caractéristiques d'un temps de liberté, de prospérité, de « grandeur », par comparaison surtout à ce qui s'était produit à la même époque en d'autres aires européennes. Mais cette ferveur ne dura pas longtemps et alors que se construisait, au cours du XIX[e] siècle, la conscience de la « nouvelle Italie », un divorce se produisit entre l'historiographie politique et l'historiographie juridique ; ses effets ne sont pas encore effacés et les statuts ont perdu progressivement l'intérêt dont ils avaient fait l'objet.

Considérations historiographiques

Depuis quelques années seulement plusieurs colloques ont relancé les échanges entre les historiens du droit et les historiens du politique et des institutions ou de l'économie et de la société, y compris au sujet de ce type de sources. Les instruments bibliographiques ont été enrichis et le problème a été affronté dans les Centres d'histoire médiévale spécialisés tels que Spolète sur le Haut Moyen Âge et San Miniato pour le Bas Moyen Âge.

En général cependant l'historiographie juridique en Italie ne montre guère d'intérêt pour la législation urbaine, sauf épisodiquement pour élaborer des répertoires régionaux ou mettre à jour des éditions critiques et programmer des colloques[3]. On est donc loin de disposer d'une information complète, plus encore évidemment d'une étude globale.

Le thème est très vaste car la typologie est variée, répartie sur un long arc chronologique (du XI[e] siècle à l'époque napoléonienne). Il faut aussi considérer les réticences qu'éprouvent habituellement les historiens du droit à étudier de tels textes, à cause de trois « défauts » des statuts, fortement soulignés dans la tradition historiographique.

1. Les statuts sont considérés comme une législation « inférieure »

3. Dans ces dernières années, les initiatives sont venues en grande partie des historiens de la société politique, des institutions ou de la culture. Voir la riche *Bibliografia statutaria italiana 1985-1995* éditée par la Biblioteca del Senato della Repubblica et par le Centro di Studi sulla civiltà del tardo medioevo di San Miniato, et les travaux des historiens bolonais du social, du bibliothécaire Sandro Bulgarelli, du médiéviste Gian Maria Varanini. Voir aussi les actes du colloque *Gli Statuti comunali umbri*, E. MENESTO éd., Spolète, 1997, la réédition des importants *Statuti della Repubblica fiorentina*, R. CAGGESE éd., rééd. G. PINTO, F. SALVESTRINI, A. ZORZI, index par P. GUALTIERI, Deputazione di storia patria per la Toscana, « Documenti », s. 2, VI, Florence 1999.

d'intérêt local, trop peu comparable à la doctrine universitaire, la grande, celle qui à partir du XIIe siècle a adapté le droit romain et donné un primat culturel et social aux juristes. Récemment encore, on a opposé les statuts, qualifiés de règlements de police urbaine, contingents, dépendant d'aléatoires rapports de pouvoir, au vrai grand droit, doctrinal, extraterritorial, développé pour résoudre les éternels problèmes du droit privé[4].

2. L'engouement pour une législation unitaire nationale, rationnelle et marquée par l'esprit des Lumières, a contribué à leur discrédit. Tout ce qui était local était renvoyé à l'esprit de clocher, et considéré comme un obstacle à la construction de l'unité nationale italienne, qui reste encore aujourd'hui un problème politique et culturel de toute première importance. Aux XIXe et XXe siècles ces réglementations locales ont été interprétées comme des privilèges, des règles prolixes, confuses, sans cohérence ni rationalité, et elles ont été discréditées comme l'avaient été, bien plus tôt, les institutions féodales en France. Les États de la Restauration nés du Congrès de Vienne avaient intérêt à construire une législation uniforme et ils s'appuyèrent sur la rationalité nouvelle introduite au temps des conquêtes françaises pour éliminer les statuts : ce fut le cas en particulier en Toscane et dans les États pontificaux où la Restauration marqua le retour au *ius commune*[5].

L'orientation de notre historiographie juridique dans la ligne de Friedrich Karl von Savigny dans la première moitié du XIXe siècle, repensée en faveur du *Professorenrecht*, tient à valoriser uniquement les produits d'école, à large circulation internationale[6]. Dans cette perspective, les produits incertains des exigences locales que sont les statuts, conditionnés par une vie politique modeste, ne pouvaient être considérés comme un véritable droit, analogue aux grandes codifications. Les statuts, en effet, n'ont pas le caractère systématique des codes, leur abstraction, leur durée ; leur validité n'est pas étendue à tous les citoyens. Mais un tel jugement est anachronique puisqu'il ne tient pas compte des conditions d'élaboration de ces normes, à partir de traditions antiques et de nécessités politiques immédiates, dans des phases de développement et d'innovation exigeant une intervention législative rapide.

4. Voir P. GROSSI, *L'ordine giuridico medievale*, Rome/Bari, 1995, et sur cet ouvrage M. ASCHERI, « Un ordine giuridico medievale per la realtà odierna ? », *Rivista trimestrale di diritto e procedura civile*, 50, 1996, p. 965-973 ; ID., « Tra legge e consuetudine : qualche problema dell'alto Medioevo (e dell'età contemporanea) », dans *Medioevo Mezzogiorno Mediterraneo, Studi in onore di Mario Del Treppo*, G. ROSSETTI, G. VITOLO éd., Naples, 2000, (Europa mediterranea Quaderni 13), vol. II, p. 313-327.

5. Sur ces problèmes voir M. R. DI SIMONE, *Istituzioni e fonti normative in Italia dall'antico regime all'Unità*, Turin, 1999.

6. Sur le problème spécifique de Savigny, entre codes et doctrine juridique, voir M. ASCHERI, « A Turning Point in the Civil Law Tradition : From *Ius Commune* to *Code Napoléon* », *Tulane Law Review*, 70/4, 1996, p. 1041-1051. Pour l'historiographie du *Risorgimento* sur les statuts, G. S. PENE VIDARI, « Introduzione », dans Biblioteca del Senato della Repubblica, *Catalogo della raccolta di statuti*, VIII (T-U), S. BULGARELLI, A. CASAMASSIMA, G. PIERANGELI éd., Florence, 1999, p. XI-XCVI.

3. Le droit médiéval serait essentiellement de l'ordre de la coutume, ne serait donc pas un droit législatif. Le statut y serait un accident. On parle romantiquement d'un « droit sans État », d'un droit populaire, lié aux choses, privé donc de cette volonté normative, autoritaire qui caractériserait l'époque moderne. Cependant l'idée d'un Moyen Âge entièrement coutumier est un mythe historiographique, une simplification grossière (ou poétique), au moins pour l'Italie médiévale.

Connaissant cet arrière-plan historiographique, nous comprenons pourquoi les manuels d'histoire du droit ne parlent guère des statuts mais bien plutôt de l'opinion que les juristes avaient de ces statuts, de leur interprétation, de la liaison qu'ils voyaient entre ceux-ci et le *ius commune* qu'eux-mêmes construisaient, sans considérer la grande ancienneté ni la complexité de ces produits législatifs. Il est donc nécessaire d'introduire quelques précisions.

Remarques sur la tradition juridique italienne

1. En Italie, l'idée de la centralité du droit écrit, c'est-à-dire de la législation comme référence essentielle de la vie juridique en général (pour l'établissement de contrats et pour la justice) s'est constamment maintenue. Nous en trouvons la preuve dans le destin du *Liber Papiensis*, dit aussi *Liber legis Langobardorum*, ce recueil des lois lombardo-franques qui tient une grande place dans le livre récent de François Bougard[7]. Ce *Liber* du XIe siècle est construit par ordre chronologique, rassemblant les édits lombards, le Capitulaire franc pour l'Italie et les normes impériales édictées pour le Royaume d'Italie jusqu'à 1052, dont F. Bougard a justement montré qu'elles étaient normalement appliquées dans la pratique judiciaire. Ce recueil exprime une continuité, qui devait renforcer la légitimité du Royaume – alors gouverné par les empereurs allemands – et la tendance à exercer la justice administrative suivant le droit écrit. C'est à Pavie, la capitale du monde lombardo-franc, que le *Liber legis Langobardorum* a été rédigé, sans doute par les gardiens de la loi locale. Là aussi a été écrite ensuite la *Lombarda*, où au contraire le matériel juridique lombardo-franc est classé systématiquement, par matières et non plus par ordre chronologique. L'Empire germanique a exercé en Italie une importante activité législative autour de l'an mil et, comme l'a reconnu récemment Armin Wolf dans son esquisse générale sur la législation européenne médiévale[8], l'Italie impériale a occupé une

7. F. BOUGARD, *La justice dans le royaume d'Italie de la fin du VIIIe siècle au début du XIe siècle*, École française de Rome (BEFAR 291), Rome, 1995. Sur les deux recueils lombardo-francs, voir précisément Ch. H. F. MEYER, « Auf der Suche nach dem lombardischen Strafrecht. Beobachtungen zu den Quellen des 11. Jahrhunderts », dans *Neue Wege strafrechtsgeschichtlicher Forschung*, H. SCHLOSSER, D. WILLOWEIT dir., Cologne/Weimar/Vienne, 1999, p. 341-388.

8. A. WOLF, *Gesetzgebung in Europa 1100-1500. Zur Entstehung der Territorialstaaten*, Munich, 1996.

place absolument centrale dans l'histoire législative européenne. C'est par elle *seule* que nous connaissons certaines lois impériales.

On ne peut cependant pas oublier l'apport byzantin : Byzance est restée continûment pour l'Italie un modèle incomparable d'organisation publique et de législation au moins jusqu'au XIIe siècle inclus, comme il apparaît dans les lois de Venise de la fin du Xe et du début du XIe siècle.

2. Dans les villes italiennes, l'idée de la législation a survécu, car plusieurs d'entre elles n'ont pas été bouleversées par les durs événements du Haut Moyen Âge. Les *civitates* ont eu besoin de réglementation bien avant d'être appelées « Communes » ; la réalité de l'autogouvernement local s'est imposée avant l'usage de ce mot, comme la réglementation locale avant le mot de « statut ». Dans le cadre de la ville, dès le début du XIe siècle, des règles visant à contrôler précisément les activités économiques étaient nécessaires afin de donner des garanties à la fois aux grandes entreprises maritimes et à leurs acteurs et de servir l'intérêt de la cité. Ce sont ces entreprises qui ont créé une conscience urbaine, et mis en évidence les énormes possibilités des sociétés urbaines[9].

L'organisation publique telle qu'elle se redéfinit autour de l'an mil, a besoin de règles et s'exprime à la fois par les chartes de libertés (ou franchises) et par les lois, par exemple celle *de beneficiis* de 1037, qui est le fondement du droit féodal italien. Mais le Royaume même reconnaissait les particularismes normatifs de ses villes bien avant l'affirmation du mouvement communal. Nous pensons non seulement aux très nombreuses chartes de franchises concédées localement par des seigneurs, en Italie comme partout en Europe[10], mais aussi aux larges privilèges accordés aux cités par les rois d'Italie pendant les Xe et XIe siècles. Ils attestent la large autonomie de ces cités, de Gênes à Bergame et de Pise à Lucques, qu'elles aient été ou non gouvernées par leur évêque. Dès 1108, Asti a un *comune colloquium*, qui délibère sur les sujets d'intérêt général.

3. Faut-il établir une distinction entre coutumes et statuts ? Pour nous, modernes, le problème se pose parce que notre culture juridique, forgée dans cette ligne depuis le XIIe siècle, fait une rigoureuse distinction entre le droit coutumier, non écrit, « populaire », et le droit écrit, la loi, qui fait autorité en matière de séparation des pouvoirs et de légitimation du droit. Mais autour de l'an mil, le problème ne se posait pas en ces termes, comme le montrent l'expression : *consuetudo legis nostrae*, et l'association courante des termes : *consuetudo et lex*[11].

9. Au XIe siècle, ceci vaut surtout pour Venise, Pise et Gênes ; voir la synthèse de M. TANGHERONI, *Commercio e navigazione nel Medioevo*, Rome/Bari, 2000, et l'indication des sources juridiques dans M. ASCHERI, *Istituzioni medievali*, *op. cit.*, p. 68 sq., 155 sq. ; ID., *I diritti del Medioevo italiano, secoli XI-XV*, Rome, 2000.

10. S. REYNOLDS, *Kingdoms and Communities in Western Europe 900-1300*, 2e éd., Oxford, 1997 ; M. ASCHERI, *Istituzioni medievali*, *op. cit.*, p. 174 sq.

11. Voir F. CALASSO, *Medioevo del diritto*, I, Milano, 1954, p. 194 sq. Sur ce thème, les actes du colloque de 1998 ne sont pas encore publiés.

Comment définir les *consuetudines* ? Le terme avait la double signification de « droit », utilisable en sens tantôt objectif – comme règle observée par l'ensemble des sujets –, tantôt subjectif – comme revendication d'un sujet fondée sur la durée. Dans le langage de la chancellerie impériale, il renvoyait souvent aux prélèvements fiscaux, les droits de douane par exemple – d'où l'anglais *custom* –, et il pouvait donc désigner génériquement les droits qui manifestaient la sujétion d'une collectivité envers un supérieur (ou les redevances qu'elle acquittait envers un seigneur). Les *consuetudines*, dont on obtenait par un diplôme confirmation et garantie pour l'avenir, pouvaient donc être ou des normes locales qui s'étaient imposées dans le temps par l'usage, à partir de « la base », des habitants du lieu (*consuetudines* au sens objectif) ou, comme en France, des *libertates*, privilèges obtenus d'un seigneur par la communauté locale grâce à l'absence d'un pouvoir central. Un exemple : une communauté a soustrait au marquis ou au comte des droits de prélèvement sur le trafic portuaire ou sur les marchés ; lorsque, ultérieurement, la liberté de mouvement des personnes et des biens est reconnue à cette communauté, la liberté en question est une *consuetudo*, ainsi celle qui est accordée aux *negotiatores* d'Asti en 992. Ces libertés pouvaient être réglementées par des ordonnances urbaines, parfois orales, qui étaient considérées de l'extérieur comme des *consuetudines*/coutumes, à l'égal des documents qui les consignaient par écrit. Le terme *consuetudo* est donc marqué de la même polysémie que celui de *placitum*[12].

L'écriture du droit local

Les choses changent à partir des premières décennies du XIIᵉ siècle. Dans les années 1150, lors des conflits avec l'empereur Frédéric Barberousse, les Communes utilisèrent à fond l'instrument de la loi en promulguant des normes écrites à usage local. À la Diète de Roncaglia, quand Frédéric Barberousse voulut faire mettre par écrit ses droits et ceux de la partie adverse, le conflit qui éclata était de nature décidément juridique : l'empereur considérait comme imprescriptibles les *iura regalia*, que les Communes au contraire soutenaient avoir prescrits grâce à l'institution de l'*immemorabile*. Dans le même temps, les professeurs de droit commençaient à diffuser les textes qui déclaraient que les juges ne pouvaient pas juger des lois – comme il arrive dans le *Décret* de Gratien – mais devaient juger suivant la loi et non pas suivant les précédents judiciaires. En outre, déjà dans les *Institutes* justiniennes du VIᵉ siècle, on avait parlé d'un « droit commun » à tous les peuples et

12. De nombreux privilèges accordés aux villes entre Xᵉ et XIᵉ siècles parlent de *consuetudines*, voir M. TANGHERONI, *Commercio*, *op. cit.* ; des observations spécifiques dans U. NICOLINI, « Diritto romano e diritti particolari in Italia nell'età comunale », *Rivista di storia del diritto italiano*, 59, 1986, p. 13-172.

d'un « droit propre » à chaque cité, « car chaque peuple construit son propre droit » (*Inst.* 1.2.1), un *ius civile*, c'est-à-dire un droit de la cité, affronté tantôt au *ius gentium*, tantôt au droit naturel que le *Digeste* définissait dans un passage initial, qui était un des plus souvent commentés. Un privilège d'Henri V, en 1119, opposait un « droit civil commun à tous » à un « droit coutumier non conforme à la loi ». Frédéric Barberousse en prit acte et voulut que les « coutumes » de la cité ne fussent pas « contraires à la loi » (la loi impériale), à moins que la déviation ne fût autorisée explicitement par lui[13].

Sur ce terrain aussi se jouait un conflit décisif, car si les Communes cédaient au point de vue impérial, elles renonçaient à la souveraineté. C'est pourquoi elles firent les lois sans attendre le consentement de l'empereur, et même contre le droit impérial. Mais quel est ce droit ? Le droit impérial n'est pas encore réduit au seul droit romain, il comprend tout le droit des souverains précédents – des empereurs romains aux rois lombards et aux souverains carolingiens et allemands les plus récents, appliqués suivant les besoins.

Ce sont plutôt les Communes qui choisissent entre les différents droits arrivés jusqu'à elles. Le droit rendu dans les cours de justice urbaines était le plus souvent un droit coutumier local, non écrit, ou bien (moins souvent) le droit personnel (de *natio*), ou le droit général du *Liber legis langobardorum*, ou le droit romain traditionnel de Justinien vulgarisé par la pratique du Haut Moyen Âge (non pas le droit romain des universités), ou le droit commercial en cours d'élaboration. Au long du XIIe siècle, certaines Communes déclarent que la population locale vivra suivant la loi romaine, ce qui est une manière d'unifier les différentes traditions juridiques du lieu, donc de renforcer l'identité de la communauté. L'écriture des normes locales est une manière aussi de favoriser le monopole judiciaire des consuls de la ville, qui pendant longtemps n'alla pas de soi[14].

Les lois communales les plus anciennes sont conservées sous forme de *brevia*, qui sont les documents consignant par écrit les engagements jurés par les consuls – analogues à la *promissio ducis* de Venise, l'engagement du doge connu depuis 1192 –, auxquels répondait le serment prêté par le *populus* d'obéir aux nouveaux officiers. Dans cette période on parle plutôt d'*usus* (usage), puisque le mot *consuetudo* (coutume) avait encore le sens spécifique expliqué précédemment. C'est ce qui advient à Pise, une ville qui était pourtant à l'avant-garde de la réception de la culture fondée sur le droit romain, comme certains centres du Midi français – des relations sont en effet attestées par exemple entre Pise et Grasse, et la Provence en général. À Pise, au milieu du XIIe siècle, un *Constitutum legis* s'ajouta au *Constitutum usus* : il y eut deux corps

13. Voir sur ces points M. ASCHERI, *I diritti del Medioevo*, *op. cit.*, p. 156 sq. ; sur des points particuliers dans U. NICOLINI, *loc. cit.*

14. Sur la pratique judiciaire dans l'aire communale du XIIe siècle, on attend une monographie de Chris Wickham, à paraître aux éditions Viella, Rome.

normatifs distincts, appliqués par deux tribunaux différents. On considère cependant qu'il avait existé primitivement une rédaction unitaire et que la division en deux corps révélerait la prise de conscience de la différence entre « loi » et « coutume », qui auparavant n'était pas perçue[15].

À Gênes, le « bref » de la Commune, dite ici « compagna » (le terme qui désignait les sociétés commerciales), est déjà très complexe au milieu du XIIe siècle et il est significatif qu'il traite aussi bien des devoirs de caractère public, comme le service militaire, que des activités commerciales. À Venise, les *Usus Venetorum* traitent des rapports patrimoniaux entre époux, du système des preuves et d'autres normes coutumières.

Usus et *consuetudo* exprimeront pendant longtemps, dans certains milieux, des nuances différentes. Quand, à la paix de Constance en 1183, l'empereur « concède » les coutumes/*consuetudines*, il s'agit de droits acquis par les villes (mais non reconnus par l'empereur avant la paix) – sur le *fodrum*, les bois, les eaux, l'armée, les fortifications, la juridiction criminelle et autre –, matières qui de toute façon, selon lui, ne sauraient être objet de *leges* communales. La *consuetudo* souvent n'est autre que le *ius* local, révélateur cependant des droits réels qui en découlent. On ne parle pas encore de statuts mais plutôt de *usus, capitula, ordinamentum, constitutum, constitutiones, brevia*, qui contiennent les règles de fonctionnement des différents offices, et aussi les engagements négociés avec les cités alliées. Du côté de la chancellerie impériale, on cherche à éviter l'usage du mot *lex* (réservé à l'empereur) pour la réglementation urbaine et on parle d'*usus et consuetudines* établis par les organes communaux. Dans les « parlements » auxquels ils sont convoqués, les citoyens ne discutent guère mais sont informés des décisions prises par les consuls : délibérations politiques ou règlements de circonstance, émis pour répondre aux problèmes administratifs ou fiscaux de la cité ou aux nécessités de l'ordre public. Ces dispositions, par nature fluctuantes, ne nous sont généralement pas parvenues car elles étaient le plus souvent transmises oralement et elles ne rentrent pas dans les coutumes au sens subjectif, c'est-à-dire de droit du sujet.

Le droit coutumier tel que nous le concevons – au sens objectif – n'est mis par écrit qu'au moment où apparaissent de « nouvelles coutumes » auxquelles on veut s'opposer. C'est probablement le cas de Bologne où les coutumes ont été écrites au début du XIIe siècle dans la *curia Bulgari*, c'est-à-dire dans la maison du célèbre élève d'Irnerius, qui servait à la fois d'école, de bureau professionnel, de tribunal et de bureau des consuls. Ces coutumes ne nous sont pas parvenues mais elles exprimaient probablement un droit territorial, résultant – comme la Commune même – de la fusion des éléments d'origine romaine et d'ori-

15. Voir C. STORTI STORCHI, *Intorno ai costituti pisani della legge e dell'uso : Secolo XII*, Naples, 1998 (Europa mediterranea. Quaderni 11) ; pour les cas postérieurs, M. ASCHERI, *I diritti del Medioevo*, *op. cit.*

gine germanique. Mais dans les coutumes d'Alessandria, qui remontent à 1179, confirmées par Frédéric Barberousse en 1183, c'est le droit romain qui prédomine nettement[16]. D'autre part la parenté avec les coutumes de Bologne de Bulgaro, le savant juriste qui avait participé à la fameuse Diète de Roncaglia en 1158, suggère que beaucoup de réglementations locales de droit privé furent rédigées sans conflit entre les raisons impériales et celles de l'autonomie locale. Il est d'ailleurs peu probable que l'empereur se soit soucié par exemple de l'*exclusio propter dotem* des femmes lors de la succession paternelle[17] ou de la responsabilité des pères en cas de délit perpétré par le fils : des dispositions qui n'existaient pas non plus dans le droit romain.

De toute façon on peut dire que, dans le cours du XIIe siècle, l'exigence d'une saine administration de la justice par les officiers communaux conduit à rassembler en un seul texte les coutumes, dispositions et *brevia* élaborés par les assemblées. Les normes d'origines variées tendent donc à l'homogénéisation, à la lumière d'une culture fondée sur le droit romain des universités. La course au statut s'accélère après la Paix de Constance de 1183, qui constitue en quelque sorte la *Magna carta* des libertés communales, interprétée à juste titre comme le fondement du pouvoir législatif des Communes. Il y est admis que la justice soit rendue « comme il a été ou sera établi *(statutum)* par la cité » ; les coutumes urbaines sont habilitées à décider en matière de fief et de concession de terre *(livello)* ; les appels adressés au vicaire impérial d'une cité sont décidés « suivant les coutumes et les lois de cette cité ».

Au début du XIIIe siècle, l'élaboration d'un corpus normatif organisé, révélateur de l'identité de la ville, devient une nécessité, quand les Communes commencent à être gouvernées par des podestats. Le podestat, en effet, étant un étranger, en quelque sorte « loué » pour un an avec son équipe de juges, de notaires, de sbires, on lui demande, au moment de sa prise de pouvoir, de s'engager à observer le droit de la ville, en prêtant serment sur un livre qui lui est présenté. Alors seulement les juristes commencent à parler du rapport entre les statuts et le droit impérial[18], et apparaît évidente la capacité des villes à édicter des statuts et à remplacer concrètement l'empereur et ses lois.

Nous sommes désormais en présence non plus de cités rebelles, mais de cités qui ont mis sur pied une idéologie politique complexe,

16. G. S. PENE VIDARI, *Le consuetudini di Alessandria (1179)*, Alessandria, 1992. Sur les points particuliers, C. STORTI STORCHI, « La tradizione longobarda nel diritto bergamasco : i rapporti patrimoniali tra coniugi (secoli XII-XIV) », dans *Diritto comune e diritti locali nella storia dell'Europa*, Milan, 1980, p. 483-553.

17. C'est un thème important aussi pour le sud de la France, voir L. MAYALI, *Droit savant et coutumes. L'exclusion des filles dotées, XIIe-XVe siècles*, Francfort sur le Main, 1987 (Ius Commune – Sonderhefte 33) ; sur le même terrain, A. GOURON, « Sur les plus anciennes rédactions coutumières du Midi : les "chartes" consulaires d'Arles et d'Avignon », *Annales du Midi*, 109, 1997, p. 189-200.

18. M. SBRICCOLI, *L'interpretazione dello statuto. Contributo allo studio della funzione del giurista nell'età comunale*, Milan, 1969 (Università di Macerata, Pubblicazioni della Facoltà di Giurisprudenza 1).

qui légitime l'exercice de toutes les formes du pouvoir public[19]. Dans ces conditions, les statuts – qui à partir de ces années commencent à être conçus comme des volumes unitaires et non plus comme des recueils d'*ordinamenta* élaborés en plusieurs temps – édictent des règles en toutes les matières : droit constitutionnel, commercial, ecclésiastique, procédure, droit pénal et même féodal.

La législation s'alourdit de plus en plus en se précisant, surtout à partir des années 1220, quand apparaissent les *emendatores brevis seu statutorum*, et quand il devient évident que les magistratures agissent pour le seul compte de la Commune, sans égard, sinon formel, à l'empereur. Elle accompagne le développement économico-social et institutionnel ; elle prévoit et organise la rationalisation du système fiscal.

La rédaction des statuts

Les statuts sont rédigés à l'époque où se multiplient les Universités et où la Papauté se confirme comme centre institutionnel d'importance européenne – le temps d'Innocent III – car le pape a besoin du droit pour justifier et renforcer sa volonté de centralisation et d'autorité. Les deux circonstances, naturellement interdépendantes, conduisent à une professionnalisation du droit qui n'existait pas auparavant, et à des conséquences de longue durée dans l'histoire européenne, par exemple la procédure inquisitoire et écrite. Par conséquent les statuts sont de plus en plus souvent rédigés avec l'assistance de notaires et de juristes (par exemple à Gênes), comme aussi les lois royales depuis le *Liber augustalis* de Frédéric II (1231), ce qui explique que ces textes intègrent les schémas et le vocabulaire savants du droit romain. Mais les observateurs du temps, chroniqueurs, nouvellistes, prédicateurs, juristes, déplorent l'inconstance des lois communales, soumises aux aléas politiques et appliquées par des bavards incultes, alors qu'ils étaient habitués à un droit d'origine antique, le droit romain, commenté par de savants professeurs.

Ce sont les politiques qui ont le pouvoir de sélectionner ce qui est valable dans le droit savant et dans le nouveau droit impérial. Par exemple, les Communes accueillent dans leurs statuts les constitutions contre les hérétiques promulguées par Frédéric II, mais elles gardent avec soin la paix de Constance même après sa révocation par l'empereur. Elles voudraient bien choisir elles-mêmes l'empereur et elles font des lois contre le droit romain : elles reconnaissent par exemple le duel, l'ordalie germanique, dans le système de preuve, même après les décrets du 4e concile du Latran (1215). La législation communale n'est donc pas en phase avec les spéculations des *doctores*, qui expriment à son endroit des jugements méprisants. Mais ces jugements négatifs pouvaient aussi

19. Ce point est précisé dans M. ASCHERI, « Città-Stato e Comuni : qualche problema storiografico », *Le carte e la storia*, 5, 1999, p. 16-28.

bien être motivés par les sentiments politiques que par les exigences intellectuelles des professeurs de droit, car ces derniers étaient généralement hostiles aux régimes « populaires » ou « seigneuriaux », qui s'imposent partout à partir de la deuxième moitié du XIIIe siècle[20].

Cependant, les statuts évoluent constamment dans un sens plus technique et plus savant. La culture juridique, très répandue dans les milieux urbains grâce à l'omniprésence des notaires, rapprochait le statut du *jus edicendi* du *praetor* romain et par là lui conférait la même dignité qu'au droit romain, même si elle réduisait sa validité au temps d'une magistrature. On commence à élaborer des discussions doctrinales sur les statuts sous forme de *quaestiones* et de *tractatus* (Albertus Gandinus, Albericus de Rosate)[21]. Des commissions de *statutarii* sont chargées tous les ans de les mettre à jour et de décider quelles décisions garderont dans la durée leur validité. En même temps apparaît la notion de *statuta precisa* ou *perpetua* pour identifier les normes qui, à cause de leur place dans les institutions de la cité, sont considérées comme inaliénables et présentent donc un caractère constitutionnel : les peines les plus terribles menacent ceux qui proposeraient de les modifier.

Je rappellerai aussi l'usage de lire tous les ans les statuts en conseil, ce qui est une manière de préparer les modifications nécessaires, mais aussi de rappeler que les statuts constituent un programme politico-administratif : aménagement routier, expansion territoriale, dépenses militaires, relations diplomatiques... En l'absence des programmes écrits des partis, tels que nous les connaissons actuellement, les statuts, jurés par le podestat, sont des manifestes d'autonomie et d'action politique autant que des textes normatifs. Tel est le message des grands statuts de la fin du XIIIe siècle et du début du XIVe, mais ces textes commencent alors à ne plus représenter l'intégralité de la réglementation communale.

En effet, la complexité des activités communales conduit à la multiplication des offices et plusieurs d'entre eux tels que les gabelles ou la voirie reçoivent désormais une réglementation à part, ce qui permet de proposer un texte spécifique au serment des officiers, et de faciliter la consultation des règlements. Certains grands thèmes politiques sont aussi isolés et traités dans des dispositions à part, comme les ordonnances de justice contre les magnats à Florence en 1293 ou celles qui ordonnent la libération des serfs (Bologne, *Liber Paradisus*, 1257). Par contre, les statuts règlent toujours l'économie, les rapports patrimoniaux entre époux, les successions, les procédures sommaires et exécutoires, les institutions du droit public communal : assemblées, élections, principes de prise de décision, personnalité de la Commune.

Au début du XIVe siècle, avec la crise des institutions communales,

20. Voir en particulier J.-Cl. MAIRE-VIGUEUR, « Gli "iudices" nelle città comunali : identità culturale ed esperienze politiche », dans *Federico II e le città italiane*, P. TOUBERT, A. PARAVICINI BAGLIANI éd., Palerme, 1994, p. 161-176.

21. C. STORTI STORCHI, « Prassi, dottrina ed esperienza legislativa nell "opus statutorum" di Alberico da Rosciate », dans *Confluence des droits savants et des pratiques juridiques*, Milan, 1979, p. 437-489.

les statuts tendent à se rigidifier. Souvent ils ne sont plus révisés annuellement et deviennent objet d'analyse doctrinale pour les juristes locaux. Les statuts de Pise et de Venise avaient été glosés deux fois déjà au cours du XIIIe siècle ; ainsi le droit local est admis dans le cadre du droit savant. Autour de 1300, on peut commencer à parler d'un système organique de droit commun européen, avec des droits locaux « propres » au sens romaniste énoncé plus haut.

Droit commun et droit statutaire

Dès lors le droit commun romano-canonique enseigné dans les Universités est compris officiellement – on le dit même dans les statuts – comme droit à appliquer dans les cas non prévus par le droit statutaire. On peut même aller plus loin. Dans beaucoup de statuts apparaissent des clauses sur l'interprétation littérale du statut même, *sicut verba iacent*, ce qui montre que les docteurs tendent à le lire avec leurs propres filtres de lecture, en l'adaptant à leur droit, en donnant une interprétation restrictive. Il advient la même chose en Angleterre – et le fait est fort intéressant – dans le rapport entre « statutes » et « common law ».

Dans cette perspective, la *ratio* – le bon droit, ou la solution idéale – est représentée par le droit commun et le statut est donc compris comme un cas particulier de la *ratio iuris communis*, quelquefois contre la *ratio iuris* – ce qui n'existait pas auparavant ; en effet les statuts ne parlaient pas alors du droit commun. À Pise, par exemple, le *Constitutum legis* de 1233 indiquait comme source complémentaire du droit « le bon usage de la cité ou l'évaluation du juge » ; de même, à Venise, le statut de 1242 laissait à la sagesse du juge l'invention d'une solution équitable en cas de lacune. Partout, et pas seulement en Italie, l'idée d'une articulation cohérente entre droit commun et droit propre fut une conquête intellectuelle des techniciens universitaires triomphants.

L'émergence tardive du problème apparaît aussi à propos de l'interprétation des statuts : d'un point de vue pratique, comment les juges locaux lisaient-ils les statuts ? D'un point de vue théorique, comment les docteurs dictaient-ils leur interprétation ? Ce problème apparaît tardivement, comme la formule de l'interprétation du statut « de l'intérieur », dictée par le législateur communal et imposant que le statut soit interprété *de plano*, *sicut verba iacent*. Cette formule est généralement comprise comme une défense des statuts contre les « méchants docteurs » qui le subvertissent, mais elle est aussi, simplement, conforme à la doctrine de l'interprétation que l'on trouve dans les sources du droit romain, suivant laquelle l'*interpretatio* appartient au *princeps* législateur et non pas aux juristes.

Il y a donc réception réciproque entre le droit savant et le statut. Par exemple, le *consilium sapientis*[22] donne la parole au docteur local

22. Le *consilium* est caractéristique de la pratique judiciaire savante, voir les articles

avant que la doctrine n'en débatte. De même le document garanti *(instrumentum guarentigiatum)*, qui naît de la pratique notariale, est ensuite admis dans les cadres du droit savant. La condition de l'étranger est élaborée tardivement dans les cadres savants alors que son importance était première dans une société où un citoyen devenait étranger en s'éloignant de sa ville de quelques kilomètres seulement.

Au XIVe siècle les statuts consolidés, qui ne sont plus annuels, abandonnent la réglementation commerciale – qui est maintenant laissée aux statuts des marchands ou à leurs pratiques non écrites. Au contraire, dans les « seigneuries » se pose le problème du rapport avec le prince, qui crée une législation propre, plus « forte »[23] ; une cité assujettie à un prince cherche à garder ses statuts comme signe d'autonomie et souvenir d'une identité urbaine forte, mais ces derniers ne correspondent plus au droit en vigueur[24]. Les juristes discutent de ces statuts et les docteurs sont souvent consultés sur leur application. Ils les lisent à la lumière du droit commun, qu'ils connaissent bien. Le droit commun cesse donc d'être un simple recours, un droit complémentaire, et devient fondamental pour l'interprétation du statut, de tout le statut. Ainsi le législateur n'a-t-il plus besoin de modifier le statut ; c'est le juriste qui l'adapte.

Au XVe siècle le système se maintient mais il se transforme dans le cadre des États régionaux – qui sont en général des États urbains à projection régionale puisqu'ils maintiennent le privilège de la Commune dominante. On commence à parler du statut de la ville dominante comme d'un droit « commun » à tout le territoire, qui remplace le droit commun romano-canonique ou en tout cas l'emporte sur lui, ce qui créa naturellement des problèmes avec les cités sujettes, plus ou moins privilégiées, qui dans le passé avaient été indépendantes. Florence en eut par exemple avec Pise.

Désormais les juristes savants collaborent au statut : les plus grandes villes font appel aux plus grands juristes, Florence par exemple employa en 1415 Paolo di Castro, qui était déjà professeur à Avignon. Au XVIe siècle le statut « savant » devient la règle, même pour les centres mineurs, où les anciens statuts latins sont traduits tels quels en langue vulgaire, sans tenir compte des modifications, ce qui était une manière de renforcer l'identité de la cité. À l'inverse, la ville qui veut défendre une image plus forte se donne des statuts en latin. Sienne par exemple – qui sous le gouvernement « populaire » avait été la première grande ville italienne à faire rédiger ses lois en langue vulgaire – se garde bien

du recueil : *Legal Consulting in the Civil Law Tradition*, M. ASCHERI, I. BAUMGÄRTNER, J. KIRSHNER éd., Berkeley, 1999.

23. Le cas des princes de Savoie est intéressant, outre celui, plus connu, des Visconti de Milan, sur lesquels on peut consulter les articles de *Ius Mediolani. Studi offerti a Giulio Vismara*, Milan, 1996 ; en général M. ASCHERI, *I diritti del Medioevo*, *op. cit.*, p. 308 sq.

24. G. ORTALLI, « L'outil normatif et sa durée. Le droit statutaire dans l'Italie de tradition communale », *Cahiers de Recherches Médiévales (XIIIe-XVe siècles)*, 4, 1997, p. 163-173.

de traduire le statut qu'elle rédige en 1545, alors qu'elle lutte contre la domination espagnole ; elle le rédige même dans un latin ampoulé, archaïque, presque incompréhensible[25]. Une autre nouveauté moderne est l'édition des statuts, même ceux des centres mineurs, et ils font alors l'objet de nombreux commentaires savants. Mais Sienne de nouveau fait exception : le statut de 1545 n'est pas édité. Peut-être Florence s'y est-elle opposée après la soumission de sa rivale aux Médicis ; rappelons que les Siennois refusèrent constamment d'abroger l'article du statut qui interdisait aux Florentins de remplir un office de la Commune adverse.

Les commentaires des juristes deviennent d'autant plus nécessaires au XVIe siècle que les textes statutaires ont vieilli ; les juristes locaux sont donc encore plus que dans le passé les vrais artisans des statuts, qui deviennent encore plus autonomes, et le droit commun reste seulement en arrière-plan, comme une doctrine universitaire internationale. Cette évolution est d'autant plus nette que les statuts sont localement devenus comme une constitution ou restés, comme les lois fondamentales du royaume de France, immuables. C'est un processus qui en dit long sur l'enfermement aristocratique qui se produit à cette époque dans toutes les villes. Il convient pour cette raison de signaler un autre problème délicat : il serait anachronique de croire que le statut, comme un code moderne, abroge les dispositions antérieures et crée un droit nouveau. Le statut moderne de Sienne par exemple précise que, pour tout ce qui n'est pas réglé par le nouveau statut, on appliquera les règles édictées par les statuts précédents. La liaison entre ancien et nouveau donnait aux juristes un énorme pouvoir et crée à l'historien actuel des difficultés imprévues.

Exhaustivité des statuts ?

Un autre problème est le mythe de l'exhaustivité, typique des codes du XIXe siècle et, de là, passé dans l'historiographie. Tout n'est pas réglé par les statuts. Les manques les plus évidents s'observent dans les statuts dits « ruraux », c'est-à-dire ceux des villages dominés par la ville[26]. En effet une partie de la vie rurale n'intéresse pas la ville dominante qui y délègue ses juges ; ou bien la commune rurale réussit à éviter le regard de la ville sur certaines matières. Car il y avait dans les campa-

25. Sur l'histoire statutaire de Sienne je renvoie à M. ASCHERI, « Culture et politique dans la législation communale : le cas de Sienne », dans *Faire bans, edictz et statuz*, J.-M. CAUCHIES, E. BOUSMAR, Bruxelles, à paraître. Une réédition du statut en langue vulgaire de 1309-1310 est prévue, par Mahmoud Salem EL SHEIKH, voir aussi L. NERI, « Culture et politique à Sienne au début du XIVe siècle, le statut en langue vulgaire de 1309-1310 », *Médiévales*, 22-23, 1992, p. 207-221.

26. Deux importants recueils d'articles éclairent ce qui suit : *Statuti, città, territori in Italia e Germania tra Medioevo ed Età moderna*, G. CHITTOLINI, D. WILLOWEIT éd., Bologne, 1991, trad. allemande, Berlin, 1992, et le numéro spécial consacré aux statuts de *Archivio storico ticinese*, 32, 1995.

gnes des règles coutumières, particulièrement en matière de chasse, d'usage des bois et des eaux, qui étaient connues de tous et admises par les chefs de famille, éventuellement précisées par des dispositions annuelles ou saisonnières préparées par les conseils communaux. Elles ne sont pas écrites parce que la communauté rurale ne voulait pas qu'elles entrent dans le patrimoine juridique administré par les juges de la ville. Le statut rural évidemment ne peut pas contenir de normes qui contrediraient les intérêts de la ville dominante mais, s'il doit être approuvé par la ville, il est en général rédigé localement par une commission émanant de la communauté des habitants, qui filtre la mémoire juridique du village et sélectionne ce qu'elle accepte de faire connaître à la cité dominante. Si le statut rural est incomplet, c'est donc d'une part que la communauté rurale l'a voulu ainsi, d'autre part que certains points sont réglés par le cité et s'appliquent même s'ils ne sont pas reproduits localement. D'ailleurs pour les délits les plus graves, c'est le juge de la ville qui est compétent et il applique les normes de la ville.

Le statut urbain aussi est incomplet, d'abord parce que les aspects les plus techniques du droit privé sont toujours définis par le droit commun. De plus, la vie politique de la cité reste largement en dehors de son champ d'application. Dans certaines villes, en effet, les regroupements politiques fondamentaux pour la vie publique et constitutionnelle ont un ordonnancement qui ne figure pas dans le statut communal, à commencer par le « popolo », ou bien ils ont un texte à part comme les *Regulae* politiques à Gênes. Et quand s'affirme la dualité Commune/« popolo » au milieu ou dans la deuxième moitié du XIII[e] siècle, le statut de la Commune ne régit pas le « popolo » ou le parti guelfe, par exemple. Les groupes politiques vainqueurs préfèrent sans doute profiter d'une situation fluide, coutumière, car ils ne veulent certainement pas permettre au podestat – étranger – de mettre le nez dans leurs affaires ou dans les choix électoraux des citoyens... comme aujourd'hui les partis cherchent à éviter les contrôles sur leur fonctionnement interne.

Au-delà de la sphère politique, les fréquentes allusions aux difficultés rencontrées dans les différentes villes pour faire observer les normes écrites suggèrent un large recours à des coutumes qui modifiaient ou atténuaient les normes écrites. L'invective de Dante sur les lois en vigueur, auxquelles on ne touche pas mais qu'on n'applique pas, révèle en même temps une profonde aspiration à la légalité, à une vie ordonnée par le droit, et la fragilité des instruments disponibles et de la volonté de réaliser cette aspiration, qui était pourtant très répandue. Il en va de même dans le contado, où les sources officielles dénoncent continuellement la violation des règles écrites par les officiers communaux eux-mêmes et la tentative d'imposer des coutumes *contra legem*, qui portaient atteinte aussi bien aux intérêts de la ville, au sens collectif, que des communautés locales.

S'il y a une conclusion, c'est de la diversité. Il faut parler des statuts au pluriel. Car le singulier pourrait conduire à comprendre la catégorie d'une manière simpliste ou unitaire, alors que la réalité des

normes est aussi différenciée que celle des communautés. Les statuts étaient aussi divers que les degrés et formes d'autonomie ou d'indépendance dont jouissaient les centres qui les produisaient ou les recevaient. De toute façon, ce sont des sources d'un extraordinaire intérêt pour « lire » l'histoire d'Italie entre XII[e] et XVIII[e] siècle, surtout si l'on se rappelle que les statuts communaux étaient assortis de mille autres, ceux des arts, des associations commerciales, nobiliaires, religieuses, universitaires etc. La civilisation du livre et de l'écriture a trouvé là un de ses terrains d'élection et a laissé à l'Europe la passion pour le droit écrit, assortie de la passion pour la légalité qui peut avoir, aujourd'hui comme dans le passé, des effets pervers : excès de réglementation, bureaucratisation, et de là sclérose : il est difficile d'en finir avec un Ancien Régime qui tend toujours à se reproduire.

Traduit de l'italien (ligure) par Odile Redon

Mario ASCHERI, Università degli Studi di Siena, Dipartimento Scienze storiche, giuridiche, politiche e sociali, Piazza San Francesco, 7, I-53100 Siena

Formes du droit dans l'Italie communale : les statuts

Les statuts sont la forme de production de normes la plus répandue et la plus caractéristique de l'Italie communale des XII[e]-XV[e] siècles. De la coutume au statut il y a une discontinuité importante, culturelle plutôt que juridique, et surtout politique. Il y eut une autre discontinuité entre les statuts et le droit commun universitaire qui s'affirma à partir du XIII[e] siècle, puisque ce dernier compléta et conditionna le droit statutaire, conférant au juriste un primat qui est ensuite resté traditionnel en Italie.

Statuts – droit commun – coutume – juriste – historiographie juridique – Italie communale

Forms of Law in Communal Italy : The Statutes

The statutes were the most prevalent and characteristic form of production of legal standards in communal Italy in the twelfth to fifteenth centuries. From custom to statute, a notable discontinuity may be observed, cultural rather than juridical, but above all political. There was yet another discontinuity between the statutes and the common law taught in the university, which asserted itself from the thirteenth century on, endowing the jurist with a primacy which was to remain traditional in Italy.

Statute – common law – custom – jurist – juridical historiography – communal Italy

Médiévales 39, automne 2000, p. 153-168

Beate SCHUSTER

COMMENT COMPRENDRE LES RÉCITS DE LA PREMIÈRE CROISADE ?

À PROPOS DE *1099 – JÉRUSALEM CONQUISE*, DE GUY LOBRICHON[1]

Au premier abord, on est tenté de classer un livre si concis et si richement illustré parmi les œuvres dites de vulgarisation. Or, en y regardant de près, il ne s'agit nullement d'un de ces ouvrages qui se contentent de présenter l'état de la recherche sous une forme susceptible de séduire le grand public, en lui donnant à lire un texte facile intercalé entre de nombreuses et belles images. Tout au contraire, l'iconographie, tirée de multiples manuscrits médiévaux souvent mal connus (psautiers, commentaires bibliques, chroniques...), place d'emblée le lecteur face au problème de la figuration des acteurs, des événements et des lieux, tandis que le texte invite à une relecture des lettres des croisés et des chroniques « de la première heure », permettant ainsi de reconsidérer les fondements de nos connaissances sur la première croisade. Il s'agit de huit textes composés entre 1099 et 1112 : la *Geste des Francs* d'un anonyme, le Chevalier normand ; l'*Histoire des Francs qui prirent Jérusalem*, composée par Raimond d'Aguilers pour son seigneur, Raimond, comte de Toulouse et de Saint-Gilles ; la *Geste des Francs et des autres pèlerins de Jérusalem* d'un clerc poitevin, Pierre de Tudebode ; le récit de Foucher de Chartres, d'abord attaché au service du comte de Blois et de Chartres, qui passe au cours de l'expédition dans la chapelle de Baudoin de Boulogne, frère de Godefroi de Bouillon ; les œuvres de trois moines : Robert de Saint-Remi de Reims, Baudri de Bourgueil et Guibert de Nogent ; enfin, la *Geste de Tancrède* de Raoul de Caen, un laïc savant attaché au service des princes normands d'Italie. Confronté à une telle multiplicité de narrations, beaucoup de faits et de données paraissent provisoires. Mais en suivant le guide prudent qu'est Guy

1. Paris, Éditions du Seuil, 1998. Cet article est la version écrite d'une intervention faite lors d'une journée d'études organisée par le Musée National du Moyen Âge, le 9 décembre 1999, à Paris, en présence de Guy Lobrichon. Je remercie vivement les organisateurs et les éditeurs de la revue *Médiévales*, notamment Dominique Iogna-Prat, pour leur encouragement et leur relecture attentive.

Lobrichon, on peut découvrir dans ces récits des richesses oubliées par une recherche portée principalement sur la reconstitution des événements[2]. Bien sûr, il ne s'agit pas de s'élever une fois encore sur la vanité de l'histoire événementielle en face de l'histoire-problème chère à l'école des *Annales*, mais de se pencher comme il convient sur les textes qui permettent de reconstituer les événements avec un minimum d'attention aux problèmes de forme. Évitant de s'engager dans des débats sans fin sur la fiabilité des sources, l'auteur procède à une lecture sensible qui réussit à faire apparaître dans les narrations des significations cachées. Il traite les récits comme des interprétations du souvenir des croisés, destinées à créer une mémoire au service des convictions religieuses des narrateurs.

Si l'historiographie de la première croisade a bien retenu l'attention de certains historiens[3], entreprendre une histoire des interprétations de la croisade constitue une nouveauté. Face à l'explosion littéraire suscitée par la première croisade, Guy Lobrichon se concentre sur la première floraison de textes, composés en tout juste treize ans (1099-1112). Ce faisant, il compare ceux qui prétendent provenir directement du souvenir des croisés à ceux qui affichent l'intention de corriger ces témoignages. Cette analyse nouvelle des rapports que les textes entretiennent les uns avec les autres mérite que l'historien s'y arrête[4]. Pourtant, un livre d'à peine cent cinquante pages n'offre pas l'espace suffisant pour faire aboutir une telle approche. L'auteur ne peut qu'esquisser une relecture des sources et une réinterprétation des liens existant entre les textes. La seule approche qui rende justice à un tel essai semble une évaluation de sa méthodologie ; elle peut, en même temps, éclairer des choix et des enjeux scientifiques qui restent implicites.

2. Il est révélateur de la prépondérance de l'histoire événementielle que les bases méthodologiques de la classification des récits de la croisade, proposée par Heinrich von Sybel en 1841, n'aient jamais été mises en cause : H. VON SYBEL, *Geschichte des ersten Kreuzzuges*, 3e éd., Leipzig, 1881, p. 3-142 ; S. EDGINGTON, « The First Crusade : Reviewing the Evidence », dans *The First Crusade*, J. PHILIPPS, éd., Manchester, 1997, p. 55-77.

3. Les monographies sur les historiens de la première croisade sont rares et la plupart proviennent de la recherche allemande (voir C. KLEIN, *Raimund von Aguilers. Quellenstudie zur Geschichte des ersten Kreuzzuges*, Berlin, 1892 ; P. KNOCH, *Studien zu Albert von Aachen. Der erste Kreuzzug in der deutschen Chronistik*, Stuttgart, 1966 ; R. C. SCHWINGES, *Kreuzzugsideologie und Toleranz. Studien zu Wilhelm von Tyrus*, Stuttgart, 1977 (Monographien zur Geschichte des Mittelalters, 15) ; P. W. EDBURY, J. G. ROWE, *William of Tyre. Historian of the Latin East*, Cambridge, 1988 ; V. EPP, *Fulcher von Chartres. Studien zur Geschichtsschreibung des ersten Kreuzzuges*, Düsseldorf, 1990 (*Studia humaniora*, 15).

4. La dernière comparaison du texte du chevalier anonyme avec les réécritures postérieures débouche sur la conclusion peu satisfaisante que non seulement le style, mais aussi le contenu étaient destinés à être corrigés : H. OEHLER, « Studien zur Gesta Francorum », *Mittellateinisches Jahrbuch* 6, 1969, p. 58-97.

Comprendre les récits

Il suffit de feuilleter *Jérusalem conquise* pour saisir la particularité de l'approche proposée. Les citations inhabituellement longues des récits médiévaux sont plus significatives que la profusion des images. Le lecteur se trouve ainsi confronté directement aux sources et peut assister au travail hasardeux de leur interprétation[5]. Sur un plan méthodologique, cette présentation révèle la volonté de l'auteur de s'approcher autant que possible de la perspective des contemporains. Dans le même esprit, il s'interdit tout jugement condescendant sur les imperfections stylistiques, le faible niveau intellectuel des témoins médiévaux ou leur accès limité aux informations. Selon lui, il est « inutile d'alléguer [...] les inconséquences des auteurs médiévaux : elles ne dévoilent que notre incapacité à les comprendre » (p. 34).

Même si, dans les dernières années, le fait de se mettre à l'écoute d'une autre culture semble être devenu le *credo* de la profession historique, dans la pratique, le médiéviste curieux demande souvent plus à un texte que celui-ci n'est prêt à lui livrer. Guy Lobrichon, en revanche, met la seule compréhension des sources au cœur de son projet. Les passages où il développe sa lecture méticuleuse et prudente représentent sans aucun doute la grande réussite du livre. Son regard redonne aux récits, affadis par une compréhension simpliste, leur épaisseur et leur magie. Tout le plaisir de la lecture tient au fait qu'on savoure les textes presque mot à mot, qu'on pénètre leurs sous-entendus et qu'on accède finalement à leur dimension religieuse par une élucidation des allusions bibliques, conçues comme les véritables clés de la compréhension. Dans ces passages, la méthode employée ressemble à l'exégèse médiévale puisque l'auteur distingue le sens apparent du sens allégorique. Et, comme dans l'herméneutique biblique, la dimension spirituelle des récits ne devient accessible que grâce aux images scripturaires et à leur interprétation. Ce rapprochement de l'historiographie et de l'exégèse, seul à même de permettre un décryptage des récits, constitue une contribution majeure à la recherche.

Ce faisant, les événements rapportés ne renvoient plus simplement à une réalité empirique, mais ils deviennent inséparables de leur interprétation, au point d'interdire parfois au chercheur moderne l'accès à la vérité des faits bruts[6]. Cette méthode se rapproche de celle des historiens de l'historiographie, mais elle est appliquée en la circonstance à des textes que l'on croyait animés par le seul désir de raconter ce qui s'était passé, chartes et lettres. En découvrant que même les témoigna-

5. Particulièrement significative de cette approche est l'interprétation d'une encyclique des croisés dans le préambule qui occupe un chapitre entier. Après la présentation en traduction d'une large partie de la lettre, une interprétation s'ensuit. Elle comporte des allers et retours fréquents vers d'autres textes qui ont pour fonction d'élucider des allusions implicites (G. LOBRICHON, *op. cit.*, p. 19-35).

6. « La fiction littéraire et la foi religieuse font si bon ménage que, plus d'une fois, elles masquent la réalité des faits » (p. 95).

ges en apparence les plus « directs » sont construits, c'est la notion même de « reportage médiéval sur le vif » qui devient illusoire. Les narrations expriment la « mémoire » de l'auteur, mélange de réalité et d'imaginaire, perception et interprétation des faits ; elles deviennent le produit d'un effort intellectuel au même titre que les œuvres qui se situent entre histoire et philosophie. Ce nivellement des récits, qu'ils paraissent à première vue simples ou complexes, rend possible une comparaison de tous les témoignages puisque tous les textes deviennent complexes et pareille « intertextualité » permet de mieux saisir les nuances et la singularité de chaque interprétation. Il devient alors possible de noter les omissions souvent plus révélatrices de l'intention des auteurs que leurs remaniements de la tradition.

Toutefois, l'objectif de Guy Lobrichon dépasse la simple analyse de texte. Son ambition est de répertorier les différentes interprétations possibles. De telles perspectives troublent les certitudes de l'histoire événementielle. Prenons l'exemple d'une question longtemps débattue par les spécialistes de la croisade : le message délivré par le pape Urbain II à Clermont (p. 37 *sq.*). Devant les variations des récits, le contenu exact de l'allocution du pape perd de son importance ; son rôle se réduit au déclenchement d'un mouvement aux finalités diverses. Ainsi, toutes les versions contradictoires du message de Clermont deviennent les jalons d'une explication de la croisade qui reste personnelle à chaque auteur, en quelque sorte le produit d'une transformation des événements dans l'esprit des contemporains.

Plus fascinante encore est l'analyse des interprétations de la croisade à travers le temps. Cette analyse suppose d'avoir le courage de simplifier le propos de récits complexes et de trancher dans un foisonnement de variantes de la même histoire. Guy Lobrichon y parvient en opposant « une mémoire chaude » – celle des « acteurs » (les croisés) sous l'emprise des événements – à « une mémoire froide » – celle des contemporains qui réagissent avec recul aux récits des croisés (p. 15 *sq.*). La comparaison de ces récits révèle des tendances à normaliser et à légitimer une entreprise extraordinaire qui, dans les narrations primitives, est marquée par des attentes de fin du monde. Les interprétations postérieures, en revanche, tentent de donner à la croisade un visage plus orthodoxe en l'intégrant dans des concepts chers au mouvement réformateur, telles la paix de Dieu et l'assistance aux chrétiens opprimés (p. 132 *sq.*). C'est à ce stade que Guy Lobrichon situe la naissance d'une idéologie de la croisade en réponse aux passions des premiers témoignages. Il n'est certes pas le premier à évoquer le lien entre la première croisade et les attentes de la fin des temps, mais, contrairement aux interprétations les plus récentes des historiens de la première croisade[7], il met la dimension eschatologique au centre de son analyse, refusant de la limiter au seul horizon des pauvres, et s'efforce d'en montrer les répercussions dans l'historiographie.

7. P. G. RAEDTS, « Jerusalem. Purpose of History or Gateway to Heaven. Apoca-

Cette nouvelle approche des récits primitifs – et c'est bien là le point crucial du livre – vise à ressusciter des motivations qui ont été occultées par les interprétations des générations suivantes, notamment celle des historiens modernes. Selon Guy Lobrichon, ces interprétations représentent autant de rationalisations qui tendent à estomper voire à effacer des sentiments jugés exagérés et déplacés. En effet, pour tous les observateurs postérieurs, il était évident que la fin du monde n'avait pas eu lieu et que la Jérusalem atteinte par les croisés était une cité terrestre destinée à devenir la capitale d'un royaume construit par le sang et l'épée[8]. Si l'on suit Guy Lobrichon, les récits des croisés sont, au contraire, portés par le désir de toucher une Jérusalem terrestre appelée à se transformer en Jérusalem céleste. C'est à ce stade de l'analyse qu'entre en jeu la riche iconographie contenue dans le livre. Bien que les images ne soient aucunement évoquées dans le texte même, les commentaires révèlent qu'elles sont destinées à soutenir l'hypothèse principale de l'ouvrage. Les illustrations tirées des Bibles, des commentaires bibliques, des histoires universelles, des encyclopédies et des atlas du Ve au XVe siècles, prouvent, d'après Guy Lobrichon, que la Jérusalem terrestre était inséparablement liée à la Jérusalem céleste dans l'imaginaire des contemporains de la croisade. Si difficile d'accès soit-elle pour un homme moderne, cette dimension de la croisade représente pour l'auteur une réalité essentielle dont il faut tenir compte.

Le statut des sources

On peut pourtant se demander si Guy Lobrichon a raison de prétendre pouvoir accéder à l'expérience des croisés grâce aux récits en forme de témoignage direct et aux images. Une telle démarche suppose de retrouver les associations inconscientes à l'œuvre dans les textes et les images qui proviennent de la culture cléricale ; ce qui présume un imaginaire collectif actif dans la longue durée se retrouvant dans des images antérieures et postérieures à la première croisade. Avec un tel raisonnement, l'auteur de *Jérusalem conquise* se situe dans la continuité

lypticism in the First Crusade », dans J. VAN DER BERG, P. G. HOFTIJZER dir., *Church, Change and Revolution. Transactions of the Fourth Anglo-Dutch Church History Colloquium (Exeter, 30 Aug.-3 Sept. 1988)*, Leyde, 1991 (Publications of the Sir Thomas Browne Institute, 12), p. 31-41.

8. Cette distinction entre la perspective des contemporains et celle des observateurs postérieurs rappelle un argument de Richard Landes. Selon ce chercheur, les condamnations du calcul apocalyptique seraient le propre des générations postérieures (voir R. LANDES, « *Millenarismus absconditus*. L'historiographie augustinienne et le millénarisme du haut Moyen Âge jusqu'en l'an Mil », *Moyen Âge*, 5e série, 6 (1992), p. 355-377 ; ID., « Sur les traces du *Millennium : La Via Negativa* (2e partie) », *ibid.*, 7 (1993), p. 5-26). Pour une critique de cette approche, voir D. BARTHÉLEMY, *La mutation de l'an mille a-t-elle eu lieu ?*, Paris, 1997, p. 324-28 ; S. GOUGUENHEIM, *Les fausses terreurs de l'an mil. Attentes de la fin des temps ou approfondissement de la foi ?*, Paris, 1999.

de l'étude d'Alphandéry-Dupront sur l'idée de la croisade[9], sans qu'une réflexion sur la méthodologie de ce classique, profondément ancré dans les théories psychologiques des années vingt du XXe siècle, ne soit menée à bien[10]. Mais, à la différence des autres historiens se situant dans ce courant[11], l'hypothèse défendue introduit une variante par rapport à l'étude d'Alphandéry-Dupront, que l'on peut interpréter comme une réaction à la critique suscitée par ce livre[12]. Tout en soulignant l'importance des attentes eschatologiques pour une compréhension de la croisade, Guy Lobrichon les attribue à l'ensemble des croisés et pas seulement aux pauvres. Il admet ainsi implicitement que les critiques d'Alphandéry-Dupront ont eu raison de souligner l'impossibilité d'une nette distinction entre croisés et pauvres dans les récits de croisade[13]. De plus, le choix des sources semble plus rigoureux puisque les témoignages directs – les lettres et les récits de la première heure – sont séparés des interprétations postérieures. Mais ces rectifications et précisions ne touchent pas aux fondements méthodologiques d'Alphandéry-Dupront. De même que les auteurs de *La Chrétienté et l'Idée de croisade* avaient opposé un imaginaire populaire à la culture de l'élite, Guy Lobrichon distingue les sentiments, voire l'inconscient des acteurs portés par l'enthousiasme, des rationalisations à l'œuvre dans les réécritures postérieures qui tentent d'effacer les traces d'émotions apparemment peu orthodoxes. Une telle opposition entre raison et sentiment semble artificielle[14].

En effet, ce que Guy Lobrichon situe du côté de l'inconscient possède une base théologique. La transformation de la Jérusalem terrestre en Jérusalem céleste repose sur le réalisme eucharistique. Cette doctrine, qui souligne l'importance de l'existence corporelle et donc de l'humanité du Christ, tout en insistant sur une compréhension littérale des paroles du Seigneur, confère une légitimité à toutes les formes de piété animées par le désir de retrouver les signes tangibles de la présence

9. P. ALPHANDÉRY, A. DUPRONT, *La Chrétienté et l'Idée de croisade*, 2e éd., Paris, 1995.

10. Pour ce contexte, voir L. MORELLE, « Le prophétisme médiéval latin dans l'œuvre et l'enseignement de Paul Alphandéry. À propos d'archives récemment mises au jour », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, 102 (1990), p. 513-525 ; D. IOGNA-PRAT, « Alphonse Dupront ou la poétisation de l'histoire », *Revue historique*, 300 (1998), p. 887-910.

11. Sur la réception positive de l'hypothèse d'Alphandéry et de Dupront, voir M. BALARD, « Postface » à ALPHANDÉRY, DUPRONT, *op. cit.*, p. 565-588, ici p. 581-584. La plus fidèle disciple est sans aucun doute S. SCHEIN, « Die Kreuzzüge als volkstümlich-messianische Bewegungen », *Deutsches Archiv*, 47 (1991), p. 119-138.

12. On trouve un résumé de la critique dans la postface (voir M. BALARD, *op. cit.*, p. 577-581).

13. Voir G. MICCOLI, « Dal Pellegrinaggio alla Conquista : Povertà e Ricchezza nelle prime Crociate », dans *Povertà e Ricchezza nella Spiritualità dei secoli XI e XII, Convegno del Centro di Studi sulla Spiritualtà Medievale 8, 15-18 ottobre 1967*, Todi, 1969, p. 45-80, not. p. 72.

14. Ma critique s'inspire ici des réflexions d'Alain Boureau sur une réorientation de l'histoire de mentalités ; voir A. BOUREAU, « Propositions pour une histoire restreinte des mentalités », *Annales, ESC*, 44 (1989), p. 1491-1504.

divine sur terre. Même si cette justification théologique du culte des reliques, des pèlerinages et de la croisade[15] ne correspond en rien aux critères modernes de la vérité scientifique, il semble difficile, à une époque où les retentissements de la grande controverse autour de la signification de l'eucharistie étaient encore perceptibles, de l'attribuer à l'inconscient ou aux seuls sentiments des croisés[16]. Ainsi, les témoignages directs pourraient être plus orthodoxes que Guy Lobrichon ne le suppose.

Ce n'est pas seulement sur le plan théologique mais aussi du point de vue du classement des textes que la différence entre témoignages directs et récits postérieurs semble difficile à tenir. Comment expliquer que Guibert de Nogent, un des chroniqueurs postérieurs, évoque longuement les attentes eschatologiques des croisés, allant jusqu'à attribuer au pape l'argument de la nécessité de la prise de Jérusalem en vue du combat final de l'Antéchrist contre les chrétiens[17] ? Inversement, quand l'un des témoins directs, le Chevalier normand, rapporte que les croisés auraient invoqué, à l'encontre des païens, leur droit éminent à la possession des terres historiques du christianisme[18], son argument ne relève-t-il pas du droit et ne livre-t-il pas implicitement une justification juridique de la croisade, caractéristique, d'après Guy Lobrichon, des réécritures postérieures ? Si nous prenons ces passages non comme un reflet de la réalité mais comme une justification implicite de la croisade ou une évocation de son arrière-plan théologique, la tension entre les deux types de récits devient plus un problème de tonalité que d'intention discursive. Cela nous amène à une question fondamentale : est-il possible de voir dans la tonalité des récits un reflet de la réalité sans tenir

15. Aucune étude sur le lien entre le réalisme eucharistique, la vénération des reliques et la croisade n'existe, bien que ce lien soit évoqué dans les récits de croisade de manière narrative. Les récits de la première croisade racontent l'histoire du martyr d'un prêtre en train de sacrifier une hostie : *Histoire anonyme de la première croisade*, L. BRÉHIER, éd. et trad., 2e éd., Paris, 1964 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 4), II, p. 12, mise en vers par Guibert de Nogent (GUIBERT DE NOGENT, *Dei gesta per Francos*, R. B. C. HUYGENS, éd., Turnhout, 1986 [*Corpus Christianorum Continuatio Mediaevalis*, 127A], II, 11, p. 127). Ils font également souvent référence au cannibalisme des croisés. (Voir L. A. M. SUMBERG, « The Tafur and the First Crusade », dans *Mediaeval Studies*, 21, 1959, p. 224-246 ; J. TATTERSAL, « *Anthropophagi* and Eaters of Raw Flesh in French Literature of the Crusade Period : Myth, Tradition and Reality », *Medium Aevum*, 57 (1988), p. 240-253), un motif dont le lien avec l'interprétation de l'eucharistie a été démontré dans les récits des explorateurs du seizième siècle (voir F. LESTRINGANT, *Une sainte horreur ou le voyage en Eucharistie*, XVIe-XVIIIe siècle, Paris, 1996). Pour la deuxième croisade, Jean de Salisbury raconte l'histoire du vin eucharistique renversé qui présageait une mauvaise fin de la croisade, bien que le pape eût fait garder le bout de tapis entaché comme relique (IOHANNES SARISBERIENSIS, *Historia Pontificalis*/JOHN OF SALISBURY, *Memoirs of the Papal Court*, M. CHIBNALL, éd. et trad., Londres, Édimbourg, 1956 [Medieval texts, 10], p. 11).

16. Voir G. MACY, *The Theologies of the Eucharist in the Early Scholastic Period. A Study of the Salvific Function of the Sacrament according to the Theologians, c. 1080-c. 1220*, Oxford, 1984.

17. GUIBERT DE NOGENT, *Dei gesta per Francos*, *op. cit.*, I, 4, p. 115 ; voir J. FLORI, *Pierre l'Ermite et la Première croisade*, Paris, 1999, p. 175-177.

18. *Histoire anonyme*, *op. cit.*, c. 28, p. 148.

compte des conventions littéraires ou rhétoriques du genre historiographique ?

Une telle question permet de mesurer les limites d'une approche empathique et d'une identification au texte médiéval. En essayant de comprendre un récit, on se livre à sa rhétorique avec le risque de confondre son effet avec le point de vue de l'auteur, comme si les lettres médiévales permettaient, sans autre forme de procès, d'accéder aux sentiments des auteurs. Un pareil rapport à l'écrit correspond à l'idéal littéraire de la fin du XIXe siècle[19], non pas aux pratiques des intellectuels du Moyen Âge. Or, les textes qui nous ont été transmis ont tous été copiés et conservés par des moines, les représentants de la culture de l'élite. Si le contenu des témoignages directs avait été inacceptable pour les générations postérieures, pourquoi le transmettre ? Dans quel intérêt ces textes ont-ils été copiés et conservés ? De surcroît, sur la seule base de la tradition manuscrite, il est difficile de faire une différence entre les témoignages directs et leurs réécritures. Certes, les manuscrits de l'histoire de la première croisade composée par Robert le Moine sont très nombreux (94 manuscrits, dont 39 du seul XIIe siècle). En revanche, le rayonnement des autres réécritures analysées dans *Jérusalem conquise* est resté très limité ; on peut donc douter de leur impact réel sur la mémoire de la première croisade, le nombre des manuscrits qui les ont transmis étant largement inférieur à celui des témoignages directs[20]. Que faut-il en conclure ? S'il s'agit de lectures plus orthodoxes, pourquoi ne se sont-elles pas imposées ? Il paraît difficile de prêter à une réécriture faisant mention du modèle l'intention de supplanter complètement la mémoire de départ ; une simple allusion au texte antérieur contribue à le faire revivre et aiguise la curiosité de la part des lecteurs. Quelle que soit la critique du modèle à laquelle il se livre, l'auteur ne fait alors que proposer une alternative qui nécessite des témoignages directs pour établir la preuve de la supériorité de son entreprise.

La différence entre les témoignages directs et leurs réécritures provient moins du contenu que du ton émotionnel des reportages sur le vif ; c'est une affaire de forme. Quand un lecteur se trouve confronté à un récit dans lequel le narrateur croisé exprime son anxiété, il a tendance, par identification, à ressentir avec lui l'émotion des acteurs. En revanche, si un narrateur neutre raconte que les croisés succombaient à la peur, le lecteur adopte la perspective d'un observateur extérieur, moins concerné, même si l'information reste la même. On peut en

19. Sur cette conception du texte médiéval, voir H. BLOCH, « Naturalism, Nationalism, Medievalism », *Romanic Review*, 76 (1985), p. 341-360.

20. Voir le tableau donné par R. HIESTAND, « Il cronista medievale e il suo pubblico : alcune osservazioni in margine alla storiografia delle crociate », *Annali della Facoltà di Lettere e Filosofia dell'Università di Napoli*, 27 (n. s. 25), 1984/85, p. 207-227 (ici p. 227).

conclure que la force émotionnelle des témoignages directs provient au moins partiellement de leur perspective[21].

Reste à savoir si cette perspective renvoie nécessairement à un vécu, transmis d'une manière quasi instinctive dans une narration véhicule de l'inconscient des auteurs, ou s'il s'agit aussi d'une stratégie littéraire sciemment utilisée afin d'interpeller les lecteurs. Jusqu'à maintenant, la plupart des historiens de la croisade ont opté pour la première solution. Mais la recherche récente permet de développer de nouvelles considérations. Une pratique de l'écrit dans laquelle l'auteur ne chercherait qu'à exprimer ses émotions n'est pas concevable au XIIe siècle dans un contexte intellectuel qui établit un lien entre lecture et méditation[22] ou dans le cadre d'un enseignement des techniques d'analyse textuelle quasi modernes en matière d'exégèse biblique[23]. En rapprochant historiographie et exégèse, Guy Lobrichon n'entend pas renvoyer à un improbable imaginaire collectif mais à une structure même du texte qui suppose d'aller au-delà du sens littéral en explorant l'interprétation transmise par les images. L'hypothèse selon laquelle les témoignages directs relèvent d'une stratégie littéraire trouve un appui dans les travaux de Karl Morrison sur l'historiographie du XIIe siècle, qui tendent à montrer que les auteurs médiévaux étaient conscients des émotions suscitées par leurs narrations et les utilisaient pour parvenir à une conversion intérieure du lecteur[24]. Dans cette perspective, le témoignage direct peut être perçu comme une forme littéraire susceptible d'émouvoir le lecteur. Il s'agit d'un moyen rhétorique justifié par l'intention louable de renforcer le message spirituel du texte, pareille mise en scène littéraire ne contredisant pas pour autant l'obligation des historiens de raconter la vérité[25]. Dès lors, il ne reste plus qu'un petit pas à franchir pour supposer qu'en se servant d'un narrateur fictif pour confronter les lecteurs à la perspective des croisés les auteurs des témoignages directs recouraient à un procédé de la littérature contemporaine[26].

21. Voir les commentaires sur l'effet des témoignages directs dans R. HIESTAND, *loc. cit.*, p. 209 ; pour Foucher de Chartres, on consultera également V. EPP, *op. cit.* (*supra*, n. 3), p. 313 et 18.

22. I. ILLICH, *Du lisible au visible, la naissance du texte – Un commentaire du Didascalicon de Hugues de Saint-Victor*, Paris, 1991.

23. G. DAHAN, *L'Exégèse chrétienne de la Bible en Occident médiéval, XIIe-XIVe siècles*, Paris, 1999, p. 242-271, notamment p. 262, 270-271.

24. K. MORRISON, *History as a Visual Art in the Twelfth Century Renaissance*, Princeton, 1992.

25. Par rapport à la rhétorique latine, l'historiographie en forme de témoignage direct correspondrait à la catégorie de « l'*argumentum* », un récit des choses vraisemblables puisque la perspective du récit constitue une invention, bien qu'il repose sur une reconstruction plus ou moins exacte des événements. Sur la catégorie de l'*argumentum*, voir A. SEIFERT, « Historia im Mittelalter », *Archiv für Begriffsgeschichte*, 21 (1977), p. 226-284 (ici p. 227). Dans un manuscrit provenant de Tegernsee se trouve un traité rhétorique qui distingue quatre catégories de l'histoire, dont l'*argumentum* : H. PLECHL, « Die Tegernseer Hs. Clm. 19411 », *Deutsches Archiv*, 18 (1962), p. 418-501 (ici p. 494).

26. Voir R. DRAGONETTI, *Le mirage des sources. L'Art du faux dans le roman médiéval*, Paris, 1987.

Ce soupçon de non-authenticité peut aider à résoudre deux problèmes dont *Jérusalem conquise* fait abstraction. Dans tous les témoignages directs, il existe un conflit entre le point de vue du croisé et une perspective omnisciente, ce qui a pu laisser penser à un remaniement ultérieur des textes[27]. Où pouvons-nous tracer la limite entre « mémoire chaude » et « mémoire froide » ? L'étroite correspondance entre les témoignages directs, preuve de leur fiabilité aux yeux des historiens du XIXe siècle, fait aujourd'hui douter de leur authenticité. N'attendrions-nous pas de deux témoins indépendants d'un événement aussi complexe des contradictions ou pour le moins un choix différent des scènes jugées dignes d'être rapportées ? Et comment se fait-il que, parfois, les termes utilisés, voire des phrases entières, soient identiques ? Suivant la proposition de John et Lauritia Hill[28], Jean Flori a récemment tiré la conclusion de ces étranges ressemblances et a plaidé pour l'abandon de la traditionnelle distinction entre témoignages directs et indirects[29].

Le problème de la confusion entre la forme d'un témoignage et l'authenticité de son contenu se pose aussi pour les lettres. Devons-nous continuer à suivre le jugement d'Heinrich Hagenmeyer, l'éditeur des lettres des croisés, qui les considéraient toutes authentiques tant que la perspective correspondait à la naïveté du regard qu'il attribuait à un homme médiéval[30] ? Ainsi, la série de lettres du « déserteur » Étienne de Blois, qui révèlent son désir d'argent, son admiration pour la splendeur de la cour byzantine, sa désinvolture par rapport à la guerre contre les païens et son amour immodéré pour sa femme est tenue pour authentique[31], comme si le comte n'avait pas pu reconnaître que ses écrits donnaient raison à ses détracteurs. Bien que le parallélisme de ces lettres avec les chansons de croisade en langue vulgaire ait été noté, personne

27. Pour le récit de l'anonyme, voir J. FRANCE, « The Use of the Anonymous Gesta Francorum in the Early-Twelfth-Century Sources », dans A. MURRAY dir., *From Clermont to Jerusalem, The Crusade and Crusader Societies, 1095-1500. Selected Proceedings of the International Medieval Congress, University of Leeds, 10-13 July 1995*, Turnhout, 1998, p. 29-42 (ici p. 32). Ce conflit a donné lieu à des évaluations contraires du récit de l'anonyme. L'appréciation « classique » en tant que témoignage direct d'un chevalier anonyme, qui remonte à Sybel, a été remise en cause par des historiens qui insistent sur la présence d'une perspective cléricale : H. OEHLER, *loc. cit.* (*supra*, n. 4) ; C. MORRIS, « The *Gesta Francorum* as narrative history », *Reading Medieval Studies*, n° 19 (1993), p. 55-71.

28. PETRUS TUDEBODUS, *Historia de Hierosolymitano itinere*, J. H. et L. L. HILL, éd., Paris, 1977, p. 16-18.

29. J. FLORI, « Faut-il réhabiliter Pierre l'Ermite ? », *Cahiers de Civilisation médiévale*, 38 (1995), p. 34-54 (ici p. 36 *sq.*) ; ID., *Pierre l'Ermite, op. cit.*, p. 35-37.

30. La classification de la lettre de Daimbert est significative de cette démarche. En écartant systématiquement toutes les considérations qui avaient amené les historiens jusque-là à tenir cette lettre pour fausse, Hagenmeyer fonde son authenticité plus sur sa naïveté que sur la véracité de son contenu ; voir *Epistulae et chartae ad historiam primi belli sacri. Die Kreuzzugsbriefe aus den Jahren 1088-1100*, H. HAGENMEYER (éd.), Innsbruck, 1901, p. 104-5.

31. *Epistulae, op. cit.*, p. 54 ; voir J. FLORI, *Pierre l'Ermite, op. cit.*, p. 569 n. ; Guy Lobrichon émet des doutes sans tirer une conclusion sur le sens de la lettre (G. LOBRICHON, *op. cit.*, p. 87).

ne s'est encore aventuré à les considérer comme un récit en forme épistolaire, comme s'il s'agissait de simples moyens de communication entre particuliers comparables aux lettres du XIXe et du XXe siècle. Mais si, comme le suggèrent les recherches récentes, les lettres appartiennent à un genre littéraire situé entre document, traité et artifice rhétorique, de nouvelles possibilités de compréhension s'ouvrent au-delà des disputes arides sur leur authenticité[32].

Où situer *Jérusalem conquise* par rapport à cette reconsidération du statut des sources ? Guy Lobrichon met en cause la lecture traditionnelle des lettres en montrant que l'interprétation des événements prime sur l'effort d'informer et il ne manque pas d'identifier les allusions et les images qui plaident pour un abandon du modèle de l'auteur naïf face à un lecteur crédule. Mais, en même temps, il adhère à la conception traditionnelle des textes médiévaux en attribuant ces allusions aux émotions des acteurs ou à des fins de propagande. Ainsi, il néglige le fait que les images mises au jour par sa lecture supposent une culture religieuse approfondie de la part de l'auteur et du lecteur. Il est ainsi permis de douter que le rapprochement entre un événement guerrier et la fin des temps serve à glorifier la croisade. En revanche, si nous supposons que l'auteur et le lecteur participent à la culture de l'élite, nous pouvons imaginer qu'en choisissant la forme d'un témoignage direct, un clerc cultivé sait qu'il s'adresse à un lecteur conscient comme lui de la problématique de l'entreprise. Dès lors, il devient possible d'attribuer à ces récits une ambiguïté à la hauteur de leur rhétorique sophistiquée et des implications théologiques extrêmement complexes de leur contenu. C'est pourquoi l'auteur de *Jérusalem conquise* évite la référence au vécu relevant de la « mémoire chaude » ; pour autant, cette interprétation rétrospective des événements reste, selon lui, imprégnée par les effets d'une expérience : la conquête inattendue de Jérusalem. Les textes continuent donc de témoigner directement des émotions des croisés, même si leurs sentiments se situent en aval et non en amont des faits.

Prenons un exemple pour illustrer les gains et les limites de l'interprétation des lettres proposée dans *Jérusalem conquise*. Guy Lobrichon prend l'encyclique de Daimbert et des princes croisés comme « une proclamation enthousiaste » (p. 21), tout en soulignant que le récit des événements est plutôt inspiré par l'effort de donner une vision spirituelle (p. 22). Il arrive à montrer que cette spiritualité est étroitement liée à des prophéties apocalyptiques. Malgré la complexité du « sous-texte » mis au jour, il n'en reste pas moins dans la continuité de la recherche positiviste et tient pour garantie la valeur propagandiste de la lettre. Y retrouvant l'enthousiasme des croisés, il ne se pose aucune question sur l'effet que de telles allusions étaient supposées faire sur un lecteur. Or,

32. Voir G. CONSTABLE, *Letters and Letter-collections*, Turnhout, 1976 (Typologie des Sources du Moyen Âge occidental, Fasc. 17, 7-III) ; I. S. ROBINSON, « The *"Colores Rhetorici"* in the Investiture Contest », *Traditio*, 32 (1976), p. 209-238.

comment être sûr que l'identification de la croisade avec les signes annonçant la venue de l'Antéchrist et l'Apocalypse comporte nécessairement une valorisation de cette entreprise ?

De même, l'interprétation de Guy Lobrichon s'appuie uniquement sur une partie du texte. Il omet la description de la victoire dans la bataille d'Ascalon, qui relativise considérablement l'importance du récit de la prise de Jérusalem, et il ne prête aucune attention aux spécificités de la souffrance et des récompenses des croisés données dans le récit. Celles-ci se réfèrent quasiment toutes à des biens matériels et, à travers le leitmotiv de la viande, soulignent le caractère carnivore des croisés, laissant ainsi entrevoir une animalité qui fait douter de la spiritualité de l'entreprise. Que faut-il conclure du contraste entre le ton de la lettre et ces détails troublants ? Guy Lobrichon ouvre la voie à une nouvelle interprétation de ce document, mais il semble hésiter à en assumer toutes les conséquences.

Finalement, la lettre est traitée comme s'il s'agissait d'un document en forme de pamphlet auquel le lecteur médiéval était confronté sans mise en contexte. Or il se trouve que cette lettre, comme beaucoup d'autres, est aussi transmise dans des collections et qu'elle est mentionnée et retravaillée dans l'historiographie[33]. Ekkehard d'Aura la rapporte intégralement, l'associant au retour du comte de Flandre en Occident[34], tandis que Raimond d'Aguilers s'inspire de façon telle du vocabulaire et des images évoquées qu'Hagenmeyer identifiait ce chroniqueur à l'auteur de la lettre[35]. De même, l'encyclique apparaît dans le *Codex Udalrici*[36], collection constituée non à des fins documentaires mais dans un intérêt rhétorique[37]. Comment interpréter ces modes de transmission ? Et quelles conséquences en tirer sur l'interprétation du contenu des textes par les contemporains ? Omettre ces indices rend toute interprétation provisoire, si sensible soit-elle, et fait passer l'avis du médiéviste avant les lectures médiévales.

Dans quelle mesure ces doutes sur l'authenticité émotionnelle et le caractère univoque des sources affectent-ils les lectures proposées dans *Jérusalem conquise* ? À condition de ne pas tomber dans une opposition tranchée entre récit imaginaire et rapport authentique, les résultats basés

33. En dehors des endroits cités, la lettre apparaît chez Frutolf de Michelsberg et dans les *Annales Disibodenbergenses* : FRUTOLF DE MICHELSBERG, *Chronica*, dans *Frutolfs und Ekkehards Chronik und die anonyme Kaiserchronik*, F. J. SCHMALE, I. OTT-SCHMALE, éd., Darmstadt, 1972 (Forschungen und Quellen zur deutschen Geschichte, 15), p. 46-121 (ici p. 112-118) ; *Annales Sancti Disibodi*, dans *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, XVII, H. G. WAITZ, éd., Hannover, 1861, p. 6-30 (ici p. 17-18).

34. EKKEHARD DE AURA, *Chronica, Recensio I*, dans *Frutolfs und Ekkehards Chronik*, *op. cit.*, p. 150-156.

35. H. HAGENMEYER, « Der Brief der deutschen Kreuzfahrer an den Papst und die abendländische Kirche vom Jahre 1099 nach der Schlacht von Askalon », *Forschungen für deutsche Geschichte* 13 (1873), p. 400-412.

36. *Codex Udalrici*, dans *Monumenta Bambergensia*, Ph. JAFFE, éd., Berlin, 1869 (*Bibliotheca rerum Germanicarum*, 5), p. 1-469 (ici p. 176-180).

37. I. S. ROBINSON, *loc. cit.*

sur l'observation et l'analyse des textes gardent leur valeur. En effet, la reconnaissance d'une mise en scène littéraire ne conduit pas à remettre en question la véracité de la dimension religieuse des récits, puisque le message adressé au lecteur reste le même, qu'il s'agisse d'une fiction ou non. De même, l'hypothèse d'une fiction n'oblige pas non plus à abandonner la classification des narrations proposée par Guy Lobrichon. Bien que la distinction « mémoire chaude » / « mémoire froide » suggère une préférence pour les sources les plus proches des événements, la différence établie entre les récits en forme de témoignage direct et ceux qui prétendent les réécrire et les améliorer se justifie aussi dans une perspective rhétorique. Tandis que les premiers se présentent comme des témoignages à part entière qui font appel à l'identification des lecteurs avec les croisés, les seconds professent ouvertement leur intertextualité et supposent une approche plus distanciée par rapport aux événements.

En revanche, les interprétations données du sens religieux et la distinction entre deux types de narration demandent un réajustement. Comprendre les témoignages comme une propagande au service de la colonisation du Proche-Orient ou à la gloire d'un prince croisé ne permet guère de tenir compte d'une structure littéraire dans laquelle la perspective du récit ne correspond pas toujours à sa forme et peut même la subvertir. En effet, le « sous-texte » renvoie à des interprétations religieuses des événements trop complexes et trop ambiguës pour produire un effet simple et immédiat sur le lecteur. Ainsi, le rapport direct entre le vécu des croisés et les récits devient douteux. Nous pouvons donc nous demander s'il ne s'agit pas de fictions littéraires, adoptant la forme de témoignages de croisés, conçues par des auteurs anonymes. Leur fonction se rapprocherait de celle des discours imaginaires, courants dans l'historiographie ancienne et médiévale[38]. On peut considérer cette réinterprétation, qui va dans le sens d'une complexité et d'une ambiguïté plus grandes, comme un prolongement et un aboutissement de la critique implicite de *Jérusalem conquise* envers un traitement des récits comme des reportages journalistiques. Telle est la thèse que j'aimerais développer pour conclure.

Récits de croisade et fictions littéraires

Si l'on attribue les récits directs à des auteurs cultivés, qui proposent leur interprétation de la croisade à des lecteurs aussi cultivés qu'eux, les attentes eschatologiques exprimées ne relèvent plus alors des sentiments des croisés mais proviennent de la volonté de l'auteur d'associer croisade et attentes de fin du monde. De cette volonté dépendrait notre accès à l'expérience des croisés, mais on ne peut nullement

38. Je tiens cette comparaison de F.-J. SCHMALE, « Fiktionen im Codex Udalrici », *Zeitschrift für bayrische Landesgeschichte*, 20 (1957), p. 437-474 (ici p. 463).

en déduire que ces attentes dépendent uniquement de l'interprétation des auteurs. Non seulement les témoignages directs mais aussi les historiographes plus classiques de la croisade rapportent que de telles motivations ont eu cours, ce qui plaide pour leur existence. Mais selon eux, il s'agissait d'une minorité négligeable dont la participation aurait été sans effet sur le succès de la croisade. En évoquant la perspective de ce groupe, l'auteur d'un récit en forme de témoignage direct fournirait donc au lecteur une tout autre explication du succès de l'entreprise, tirée de son propre jugement et d'autant plus précieuse pour qui aspire à reconstituer les événements et les motivations des croisés. En outre, le fait de voir le témoignage direct comme une forme littéraire permet de comprendre comment des textes au contenu si peu orthodoxe ont pu parvenir jusqu'à nous. L'introduction d'un narrateur fictif met l'auteur et son texte hors d'atteinte ; il ne fait que présenter des motivations peu acceptables, sans qu'il soit possible de les lui attribuer. La transmission de ces textes ne pose donc plus aucun problème. Mais, si nous considérons la perspective des témoignages directs comme une fiction, il reste à expliquer pourquoi l'auteur a choisi la perspective de croisés, qui chez d'autres auteurs était ridiculisée[39].

Quelle signification donner au lien établi entre la croisade et les attentes de la fin du monde ? Compte tenu des réserves de beaucoup d'intellectuels du XIIe siècle envers la croisade, mises au jour par la recherche récente[40], on pourrait soupçonner, chez les auteurs, une justification de la violence des croisés ou une mise à distance, voire une critique de cette entreprise guerrière nourrie d'une compréhension simpliste et trop littérale de l'Évangile. Cette critique ne se refléterait pas seulement dans les attentes eschatologiques mais aussi dans l'interprétation de l'imitation du Christ par les croisés. Au lieu de vivre comme les moines selon l'idéal chrétien, ils suivent les traces de la vie humaine du Christ. Même si une telle hypothèse est difficile et peut-être impos-

39. J. FLORI, *Pierre l'Ermite*, *op. cit.*, p. 242-244.

40. G. FLAHIFF, « "Deus non vult". A Critic of the Third Crusade », *Mediaeval Studies*, 9 (1947), p. 162-188 ; B. KEDAR, *Crusade and Mission. European Approaches towards Muslim*, Princeton, 1984, p. 99 (pour Yves de Chartres et Isaac de l'Étoile) ; J. BRUNDAGE, « St. Anselm, Ivo of Chartres and the Ideology of the First Crusade », dans *Les mutations socio-culturelles au tournant des XIe-XIIe siècles (Colloques internationaux du CNRS, Le-Bec-Hellouin, juillet 1982)*, Paris, 1984, p. 175-187 (pour Anselme de Canterbury et Yves de Chartres) ; D. HEHL, *Kirche und Krieg im 12. Jahrhundert. Studien zu kanonischem Recht und politischer Wirksamkeit*, Stuttgart, 1980 (Monographien zur Geschichte des Mittelalters, 19), p. 162 *sq.* (pour Arnaud de Brescia) ; pour le droit canonique, voir J. GILCHRIST, « The Erdmann-Thesis and the Canon Law, 1083-1141 », dans P. EDBURY dir., *Crusade and Settlement. Papers read at the First Conference of the Society for the Study of the Crusade and the Latin East and presented to R. C. Smail*, Cardiff, 1986, p. 37-45 ; Ch. J. TYERMAN a récemment plaidé pour une impopularité de la croisade jusqu'à la fin du XIIe siècle dans « Were there any Crusades in the Twelfth Century ? », *English Historical Review*, 110 (1995), p. 553-577. Devant ces nouvelles évidences et perspectives, le livre d'E. SIBERRY, *Criticism of Crusading, 1095-1274*, Oxford, 1985, qui nie l'existence d'une critique importante, ne reflète plus l'état de la recherche.

sible à prouver, la question mérite d'être posée afin de contribuer à une nouvelle approche des récits de la croisade, qui ont été trop longtemps lus comme une propagande de guerre. Ainsi toute critique de la croisade, pour ne pas parler d'ironie ou de parodie, a été bannie ou considérée comme hérétique[41]. Il est grand temps de dépasser les lectures positivistes du XIXe siècle qui ont contribué à occulter la qualité rhétorique de l'historiographie de la croisade[42]. Il en va de même pour l'esthétique polyphonique mise en forme dans les manuscrits illustrés : contradictions, doubles sens et associations qui mettent en cause la finalité du texte ne menacent guère le sérieux du propos[43].

Les mêmes questions d'interprétation se posent pour les scènes violentes contenues dans les lettres et les chroniques – un aspect auquel Guy Lobrichon se montre particulièrement sensible. La gêne face à la violence est, selon lui, typique des récits postérieurs (p. 132). Mais on peut se demander si l'impassibilité face à la violence des croisés, voire son exaltation dans les témoignages directs, n'est pas destinée à accentuer un problème central de la croisade. Ainsi, les représentations de la souffrance de la population civile (p. 23, 119) et plus particulièrement le désespoir des mères (p. 39, 87, 112), mises en forme dans les narrations et les images, exprimeraient une critique des croisés ou, pour le moins, introduiraient une touche d'ambiguïté. De fait, même si la référence implicite à la prophétie du Christ sur le sort de Jérusalem justifie la violence, elle renvoie à un discours en forme de lamentation[44]. Pareillement, si, sur les images, les croisés et les guerriers païens (ou plus exactement leurs préfigurations) s'opposent dans une symétrie exacte, s'entremêlant à certaines reprises de façon telle que seule la couleur de leurs armures permet de les distinguer (p. 23, 39, 61, 64, 77, 84, 97), ou si, dans les récits, les justifications du recours à la violence paraissent identiques[45], de telles ressemblances pourraient être plus équivoques que les commentaires dans *Jérusalem conquise* ne le suggèrent. Ce procédé, qui revient à faire parler les représentations d'affrontement par elles-mêmes, fait penser à la mise en scène de la violence dans les œuvres cinématographiques contemporaines, auxquelles il est difficile d'attribuer la moindre intention apologétique[46].

Certes, pareille interprétation suppose que les textes et les images

41. Le meilleur exemple pour une telle interprétation d'un récit de croisade est l'explication de l'*Historia Constantinopolitana* de Gunther de Pairis donnée par H. BAYER, *Gottfried von Straßburg und der « Archipoeta ». Die literarischen Masken eines Ehr- und Namenlosen*, Hildesheim, 1996, p. 7-71.

42. J. WARD, « Some principles of Rhetorical Historiography in the Twelfth Century », dans E. BREISACH dir., *Classical Rhetoric and Medieval Historiography*, Kalamazoo (Studies in Medieval Culture, 19), 1985, p. 103-166.

43. Voir M. CAMILLE, *Images dans les marges. Aux limites de l'art médiéval*, Paris, 1997, not. p. 44.

44. *Mt.* 24, 15-25, not. 19 ; *Marc* 13, 5-31, not. 17 ; *Lc* 21, 8-33, not. 23.

45. Voir la confrontation de Pierre l'Ermite avec l'émir turc Kerbogha dans l'*Histoire anonyme*, *op. cit.*, p. 148-150.

46. Je pense à des films comme *Apocalypse Now* (1979) de Francis Ford Coppola,

ne relèvent pas de la propagande mais qu'ils tendent à faire réfléchir le lecteur en le confrontant au fanatisme des croisés. Une telle hypothèse renforcerait le lien entre exégèse et historiographie évoqué dans l'interprétation des sources par Guy Lobrichon. Ainsi, les procédés des illustrateurs, des auteurs des témoignages directs et des historiens postérieurs seraient inspirés par une méditation sur le rapport entre motivations humaines et intentions divines – un sujet cher à l'historiographie plus ouvertement philosophique[47].

Il est entendu que je conçois ces remarques moins comme une critique que comme un approfondissement de l'approche proposée dans *Jérusalem conquise*. L'auteur a posé la question du sens des textes sur lesquels les historiens travaillent depuis plus d'un siècle en tant que reportages en direct. Sa lecture montre à quel point ces témoignages sont imprégnés de sentiments qui sont loin de laisser le lecteur indifférent ; d'où la question de leur forme littéraire, qui suppose une analyse et une interrogation des textes dans leur intégralité dépassant largement le cadre d'un essai. Pour l'heure, nous manquons cruellement d'études approfondies sur la plupart des récits de la croisade. Le fait que ce terrain de recherche constitue un fief de l'histoire événementielle n'y est certainement pas étranger. On peut espérer que l'intrusion dans ce domaine d'un quêteur de sens tel que Guy Lobrichon marque un nouveau départ de la recherche. En démontrant l'intérêt d'une reconsidération des sources, ce livre donne envie d'y retourner pour trouver un sens au-delà du simple souci de connaissance des événements. Si le propos de *Jérusalem conquise* était de mettre en valeur les textes médiévaux sous-estimés par les lecteurs modernes, alors l'ouvrage est une réussite.

Beate SCHUSTER, Historisches Seminar der Universität Basel, Hirschgässlein 21, CH-4051 Basel, Suisse

Benny's Video (1992) du cinéaste autrichien Michael Haneke ainsi qu'au film belge *C'est arrivé près de chez vous* (1992) de Rémy Belvaux. Les deux derniers réalisateurs semblent conscients que leur démarche, tout en étant critique, fait appel au voyeurisme des spectateurs.

47. Sur cette question, voir R. RAY, « Orderic Vitalis and his Readers », *Studia Monastica*, 14 (1972), p. 17-33 (ici p. 25-26) ; P. VON MOOS, « Lucans *tragedia* im Hochmittelalter. Pessimismus, "contemptus mundi" und Gegenwartserfahrung (Otto von Freising, Vita Heinrici IV, Johannes von Salisbury) », *Mittellateinisches Jahrbuch*, 14 (1979), p. 127-186.

Médiévales 39, automne 2000, p. 169-191

NOTES DE LECTURE

Andrea BARLUCCHI, *Il contado senese all'epoca dei Nove. Asciano e il suo territorio tra Due e Trecento*, Florence, Leo S. Olschki, 1997, 370 p. (Biblioteca storica Toscana, vol. XXII).
Maria Elena CORTESE, *L'acqua, il grano, il ferro. Opifici idraulici medievali nel bacino Farma-Merse*, Florence, All'Insegna del Giglio, 1997, 318 p. (Quaderni del dipartimento di Archeologia e storia delle arti, sezione archeologica, Università di Siena).

Ces deux publications, bien que portant sur l'histoire du territoire siennois à la fin du Moyen Âge, par les thèmes qu'elles abordent et les conclusions qu'elles produisent, ne peuvent être considérées comme de simples monographies. Elles éclairent quelques aspects singuliers des campagnes italiennes entre XIIIe et XVIe siècles. M. E. Cortese se propose d'étudier les multiples moulins à grains et établissements sidérurgiques (ferrières, forges) placés le long de la Merse et de la Farma. Ces deux affluents de l'Ombrone qui coulent au nord de la Maremme et sur les pentes orientales des Monts Métallifères, au sud de la Toscane, ont un débit plus régulier, des berges plus accueillantes que les nombreux torrents présents dans cette région. Ils furent intensément exploités entre le XIIIe et le XVIe siècles. L'étude, fondée sur l'utilisation judicieuse de quelques fonds documentaires de l'Archivio di Stato de Sienne et dotée d'un important et précieux catalogue des implantations étudiées, permet de dresser un panorama inédit de plusieurs activités proto-industrielles dans l'une des campagnes les plus prospères du monde occidental, à une époque où les évolutions techniques, principalement en matière sidérurgique, furent importantes. M. E. Cortese débute par une synthèse précise et claire des principales caractéristiques techniques des moulins en Italie et en Europe jusqu'au XIVe siècle (distinction entre moulins horizontaux et verticaux, progrès et améliorations techniques, apparition de l'arbre à came...). Puis, elle s'attarde à décrire les infrastructures présentes dans les bassins de la Farma et de la Merse (canaux de dérivations, bâtiments pour la mouture, matériaux employés). Enfin, elle s'interroge longuement sur les propriétaires de ces édifices. Elle souligne combien les établissements religieux (le monastère cistercien de San Galgano et le monastère vallombrosan de Torri) ont joué un rôle important dans la gestion et l'administration des moulins – plus que dans leur installation. Et cela bien avant qu'au XIVe siècle, la cité qui désirait étendre ses droits sur les eaux et mener une véritable politique annonaire ne cherche à contrôler ces établissements par le biais d'une législation adaptée. Poursuivant par l'étude des implantations sidérurgiques, M. E. Cortese rappelle dans une longue synthèse bien informée, le rôle de l'énergie hydraulique dans la sidérurgie italienne et européenne aux XIIIe-XVIIIe siècles, l'importance des soufflets et des maillets, animés par des mécanismes complexes (arbre à came) dans la réduction ou l'affinage du fer. Elle s'intéresse ensuite aux différents établissements hydrauliques des deux vallées siennoises

– présents dès le XIIIe siècle, nombreux au XIVe siècle et actifs jusqu'au XVIe siècle – qui travaillaient du fer, venu essentiellement de l'île d'Elbe. Elle souligne qu'il est difficile de distinguer, avant le XVe siècle, les ferrières qui servaient à la réduction du minerai, des forges qui étaient destinées à réaliser des produits ferreux semi-travaillés, et que maillets et soufflets hydrauliques apparurent dès le XIIIe siècle, sans pour autant que se développe le procédé indirect. M. E. Cortese précise aussi le rôle joué dans le développement de ces infrastructures par un ensemble de propriétaires laïcs, originaires du gros *castrum* de Monticiano, au côté du monastère de San Galgano. Ainsi met-elle en lumière l'existence d'un groupe restreint d'entrepreneurs qui maîtrisait l'activité industrielle de ces vallées, avant qu'ils ne soient évincés, au début du XVe siècle, par quelques citoyens siennois.

Bien que très différent, l'ouvrage d'A. Barlucchi met lui aussi en lumière l'existence de quelques entrepreneurs actifs, vers 1300, dans les campagnes proches de Sienne. Il s'agit même de l'une des principales conclusions de ce travail qui porte sur les structures politiques, sociales et économiques de la Scialenga, entre la fin du XIIIe et le début du XIVe siècle. Le cadre de cette étude est une zone de collines autour d'Asciano à l'est de la cité (des Crêtes jusqu'aux premières pentes du Chianti), qui réunissait les finages de dix-huit *castra* intégrés au « contado » siennois autour de 1200 et qui constituait un espace « homogène du point de vue géographique, politique et institutionnel ». Procédant à une analyse exhaustive de toute la documentation disponible comme le révèlent d'importantes annexes, l'auteur esquisse un tableau inédit des campagnes siennoises avant la Peste noire. Il met en avant tout d'abord la prospérité de cet espace, manifestée par un peuplement remarquable et par une économie dynamique. Il affirme que loin de ressembler aux paysages actuels ou de l'époque moderne, les Crêtes étaient, jusqu'au début du XIVe siècle pour une part couvertes de bois et qu'on y cultivait outre le blé, deux plantes industrielles – la guède et le safran – que commercialisaient des marchands travaillant pour le compte des grandes compagnies siennoises, qu'on y élevait enfin quelques troupeaux transhumant vers la Maremme. Sensible aux évolutions survenues dans la première moitié du XIVe siècle, à la lumière de quelques indices, A. Barlucchi suggère combien le dépeuplement et le changement du régime des eaux portèrent atteinte à ces cultures et ruinèrent ces campagnes. Il souligne aussi le rôle joué par une activité sidérurgique discrète le long du Bostro (l'un des affluents de l'Ombrone) qui trouvait ses débouchés auprès de quelques artisans d'Asciano, fabricants d'armes, de clés et d'aiguilles. Ces derniers côtoyaient des spécialistes essentiellement du cuir et du bois (peu du textile). Les produits de l'artisanat et de l'agriculture étaient négociés sur le marché d'Asciano, l'un des plus importants du « contado » – connu depuis l'époque romaine sur la route de Sienne à Pérouse –, que fréquentaient des marchands venus de Sienne, d'Ombrie et du Latium. Cette prospérité favorisa la fortune de quelques habitants d'Asciano (des entrepreneurs dont les activités étaient multiples), mais surtout l'émergence d'une classe moyenne (« ceto medio ») qui d'après l'auteur adopta les comportements typiques de la classe urbaine (comme par exemple le fait de soutenir l'installation des couvents mendiants). Détaillant, comme peu jusqu'alors l'avaient fait, les institutions des communes castrales, A. Barlucchi insiste sur le rôle de cette élite locale au sein des conseils communaux et sur l'importance du patrimoine public détenu par les communautés, véritables outils au service des *mediocres*. Les dégradations de la vie sociale, les exigences citadines (le poids de la fiscalité, surtout indirecte qu'A. Barlucchi détaille avec soin) poussèrent les plus aisés à migrer vers la ville et eurent raison de l'équi-

libre fragile de cette société (qui paraissait, d'après notre auteur, à l'aube du Trecento, proche, en plus d'un point, du monde urbain siennois).

Ainsi, ces deux études s'accordent pour décrire la singulière vivacité des campagnes de la Toscane méridionale, principalement avant la Peste noire, fondée non seulement sur une activité agricole intense – parfois spéculative – mais aussi – ce qui était probablement moins connu jusqu'à maintenant – artisanale et même industrielle.

Didier BOISSEUIL

Matthias WIRZ, *« Muerent les moignes ! » La révolte de Payerne (1420)*, Lausanne, Université de Lausanne (Cahiers Lausannois d'histoire médiévale), 1997, 336 p.

Les soulèvements populaires qui scandèrent les deux derniers siècles du Moyen Âge n'épargnèrent pas la seigneurie monastique du vénérable prieuré clunisien de Payerne sur le bourg développé autour de ses murs depuis le Xe siècle. L'étude rigoureuse de M. Wirz révèle la révolte de 1420 comme le sommet d'un conflit alors vieux de plus d'un siècle entre la communauté des habitants et ses maîtres voués à la louange divine. La veille de Mardi-Gras, le défi des Payernois venus en armes danser devant le monastère ne se limita pas en effet à un bref dérapage. L'atmosphère de défoulement rituel n'explique que le moment où le refus des nouvelles redevances créées au profit des religieux déboucha sur une rébellion ouverte. Ce n'était pas alors la première fois qu'un prieur de Payerne et ses moines étaient contraints de fuir, ou que des actes de violence étaient commis contre leurs intérêts, voire leurs personnes. Les tensions entre le prieuré et la ville, qu'une visite pastorale de 1416-1417 trouve peuplée « d'un nombre infini d'excommuniés », ne semblent guère avoir cessé depuis les premières années du XIVe siècle, au cours desquelles les Payernois arrachèrent de haute lutte le droit d'avoir une assemblée communale, sans obtenir celui d'user d'un sceau. En 1420, les causes profondes de la révolte s'avèrent encore fondamentalement politiques, au-delà du mécontentement fiscal.

L'analyse de M. Wirz se fonde sur une enquête dont il édite les actes sur près de cent cinquante pages, diligentée à Payerne par les commissaires du duc de Savoie Amédée VIII, peu après la fin des troubles. Le lecteur ingrat regrettera la rapidité avec laquelle l'auteur passe, dans un trop bref épilogue, sur le lent dénouement du conflit devant la justice ducale au cours des années suivantes. Par ailleurs, un examen plus détaillé de la sociologie des témoins, qui sont aussi les acteurs du soulèvement, aurait certainement un grand intérêt (contrairement à ce que suggère la note 53, page 54) mais dépassait assurément le cadre de ce travail. À partir des articles d'accusation rédigés au nom du prieur et des témoignages recueillis au cours de l'enquête, M. Wirz reconstitue avec soin et prudence, en portant son attention sur les stratégies antagonistes mises en œuvre par les deux parties, les neuf mois de situation insurrectionnelle pendant lesquels les Payernois s'efforcèrent de prolonger ce qui, au fil de l'étude, se révèle être une prise d'autonomie urbaine.

Le prieur en fuite, la mise en défense de la ville pour parer à l'éventualité d'une intervention armée prenait une fonction quasi rituelle d'affirmation de la cohésion des habitants dans une indépendance nouvelle. Depuis plusieurs mois, le conseil communal se réunissait sans l'autorisation requise. Était ainsi brisé

le cadre étouffant dans lequel la charte de 1347 maintenait les institutions municipales, classique dispositif de pouvoir qui contraignait la communauté à légitimer elle-même sa soumission en choisissant parmi ses membres des édiles non pas voués à défendre ses intérêts, mais tenus par serment d'exercer sur elle l'autorité du duc et du prieur. S'arrogeant l'organisation des distributions charitables et la proclamation de la foire locale, prérogatives du prieur, les Payernois insurgés s'appropriaient ainsi les attributs de l'autorité publique. Les pillages prennent d'ailleurs une valeur singulière de transgression marquant l'abolition d'un ordre. Ainsi l'envahissement du verger du prieur, qui se solde par le vol des fruits, mais aussi par la coupe des arbres et la destruction de la clôture pour faire du lieu une *platea communis* : s'il s'agit bien là, comme le suggère M. Wirz, d'un acte révolutionnaire de collectivisation, celle-ci portait non sur les biens économiques du monastère, mais sur le pouvoir dont il a le monopole.

Les probables spécificités de la révolte liées au caractère monastique de la seigneurie[1] auraient peut-être pu retenir plus longuement l'attention de l'auteur. Les moines ont tôt fait de presque littéralement diaboliser la contestation, puisque leurs articles d'accusation assimilent les assemblées municipales illégales à une *secta* – le terme, ordinairement utilisé pour l'hérésie, fait justement son apparition en ce début du XVe siècle dans les premiers procès en sorcellerie de la région, pour dénoncer une secrète subversion démoniaque. La communauté urbaine est accusée d'ourdir un complot occulte, dont l'objet implicitement suggéré serait, très symboliquement, le meurtre du prieur. Pourtant, malgré le fort anticléricalisme qui se donne libre cours dans les insultes, menaces et autres provocations des Payernois envers les « corbeaux », les moines noirs semblent, dans la pratique, efficacement protégés de la fureur populaire par la sacralité de leur condition. Le titre du livre aurait pu insister sur ce paradoxe en confrontant le mot d'ordre séditieux à la réalité des faits. Car la violence physique, à l'évidence, se déporte préférentiellement sur les serviteurs et agents laïcs du prieuré, et reste finalement très contenue : pas un seul mort tout au long de la rébellion, alors que les moines et leurs dépendants laïcs demeurent une grande partie du temps sur place, au contact de la population.

Mais l'histoire de la révolte de Payerne a peut-être pour principal intérêt de mettre au jour les modalités feutrées et néanmoins efficaces de l'exercice du pouvoir par le duc de Savoie, qui détient depuis le début du XIVe siècle, sous couvert de l'avouerie du monastère, la réalité de l'autorité sur cette ville située à la périphérie septentrionale de ses possessions. Sa présence lointaine s'accommode parfaitement de la seigneurie du monastère, qui détourne contre la personne du prieur tous les mécontentements et frustrations. Ainsi la réaction d'Amédée VIII face au soulèvement est-elle très lente à venir et s'achève, au terme d'un long processus judiciaire, par un règlement empreint d'une grande modération (une simple amende, plusieurs fois minorée). Loin de trahir un quelconque déficit d'autorité, cette lenteur et cette modération participent plutôt du mode spécifique d'exercice d'une souveraineté qui se révèle, dans cette affaire, aussi distante qu'effective. Tout en favorisant le prieur, dont les articles d'accusation font l'objet de l'enquête, le duc se pose plus en arbitre débonnaire qu'en gendarme devant la population : le soulèvement n'a pour seul résultat que le renforcement de son autorité – et l'abbé de Cluny, Robert de Chaudes-

1. Voir à ce sujet la thèse de Didier MEHU, *Paix et communauté autour de l'abbaye de Cluny (Xe-XVe siècle)*, à paraître prochainement.

soles, le sait bien qui, au terme des événements, écrit aux Payernois pour regretter que la ville n'ait pas eu recours à la bienveillance de son propre arbitrage.

Le livre de M. Wirz donne également à méditer sur les fonctions profondes de l'enquête dans l'exercice du pouvoir souverain. Motivée formellement par la procédure judiciaire au terme de laquelle le duc rendra son verdict, elle s'avère ici constituer en elle-même un puissant moyen de rétablissement de l'ordre. 148 témoins, représentant environ 40 % des foyers de la ville, sont soumis à une série de 71 questions. Celles-ci contraignent d'abord chacun à reconnaître point par point la dépendance dans laquelle sont tenues les institutions de la communauté. Il s'agit ici, avant toute chose, de faire dire la domination par les dominés, exigence quasi paternelle imposée à des sujets qui se trouvent comme ramenés à l'enfance : de qui les édiles tiennent-ils leur pouvoir (question 6) ? Ont-ils la faculté d'effectuer telle ou telle démarche sans autorisation (question 8) ? Ces préalables posés, la suite du questionnaire (qui se change bientôt en articles d'accusation, abandonnant les formes interrogatives) soumet aux témoignages l'énoncé détaillé des actes dont la population se serait rendue coupable – qui apparaissent alors à l'évidence incompatibles avec les obligations réaffirmées à l'instant par le témoin lui-même. Mais les questions n'affirment pas explicitement l'illégalité des faits, laissant plutôt le témoin à un sentiment spontané de contradiction, préféré là encore à un simple rappel à l'ordre venu de l'extérieur. L'ordonnancement de l'interrogatoire ménage ainsi un subtil effet d'inculcation. Contraint à une sorte de CQFD, le témoin se trouve inexorablement confronté, en son for intérieur, à l'illégitimité des actes de rébellion auxquels il a participé de près où de loin. Le cadre imposé à sa parole ne laisse donc guère d'espace pour un discours alternatif. Rares sont ceux qui trouvent les moyens de remettre en cause la présentation des faits imposée par le questionnaire, pour tenter de faire valoir leur point de vue. La plupart en sont réduits à prétendre ne rien savoir des événements, mutisme qui apparaît bien valoir rétractation. Les revendications qui avaient trouvé une expression dans l'action subversive meurent ainsi dans une reprise de contrôle sur les consciences induite par la contrainte sur les discours, savamment maîtrisés. Vecteur pédagogique d'une intériorisation de la soumission, l'enquête semble au moins aussi efficace, pour obtenir le retour à l'ordre dans la ville, que ne l'auraient sans doute été bien des menaces, réprimandes ou même punitions violentes. Ainsi s'expliquent le retard et le peu d'éclat de la sentence finale : elle n'est pour rien dans la pacification, obtenue dès l'arrivée à Payerne d'un haut officier ducal venu convoquer les représentants des insurgés devant le duc pour lancer l'information judiciaire. On comprend aussi qu'Amédée VIII ait exigé dans le mandement à ses commissaires, de façon quelque peu irréaliste, l'audition de la totalité des hommes de la communauté, *singulariter singuli.* Mais l'enquête n'est-elle pas partout en Occident, à la fin du Moyen Âge, un mass media privilégié du pouvoir souverain ?

Julien THÉRY

Constance B. BOUCHARD, *« Strong of Body, Brave and Noble ». Chivalry and Society in medieval France,* Ithaca-Londres, Cornell-University-Press, 1998, 198 p.

Les titres des cinq chapitres de l'ouvrage donnent le ton de la synthèse de

C. Bouchard : ils comportent tous le mot « Nobles » ou « Nobility », et c'est bien davantage de la noblesse que de la chevalerie qu'il est question, plus particulièrement de la noblesse du XIIe siècle en France. L'auteur montre dans le premier chapitre *(Nobles and Knights)* que les chevaliers croient en être exclus avant le XIIe siècle. La noblesse suppose à la fois le prestige de la naissance, l'aisance matérielle et l'autorité. Le second chapitre *(Nobles and Society)* aborde la place de la noblesse dans la société féodale, dans laquelle elle est coincée entre le roi, dont le pouvoir ne cesse de s'affermir, les chevaliers et les marchands. Dans le troisième chapitre *(Noble Families and Family Life)*, C. Bouchard se penche sur la famille organisée en lignage le plus souvent patrilinéaire. À propos du mariage, auquel elle consacre douze pages, elle considère que l'interdiction des unions consanguines aurait été observée dans une plus large mesure que celle qu'on a dite, mais qu'elle aurait aussi été importante dans les stratégies matrimoniales. Dans le quatrième chapitre *(Nobility and Chivalry)*, l'auteur dresse un parallèle entre la chevalerie du « terrain » et celle des chansons de geste. Il n'y a pas de rapport entre les exploits militaires évoqués dans les sources littéraires – largement utilisées par l'auteur – et la conduite souvent violente des chevaliers et contraire aux préceptes de l'Église. Le dernier chapitre *(Nobility and the Church)*, très classique, s'intéresse aux liens tissés entre les hauts dignitaires ecclésiastiques, souvent issus de la noblesse locale, et la noblesse elle-même. Évêques et abbés jouent un rôle fondamental dans l'écheveau des relations qui rassemble l'aristocratie.

La bibliographie comporte un peu plus de 250 titres accompagnés pour certains d'un petit commentaire, ce qui peut être très utile aux étudiants. On conclut de la lecture de cet ouvrage d'une part, que l'auteur s'efforce de réunir les thèses de K.-F. Werner et celles des partisans de la mutation féodale, puisque passé l'an mil, les descendants de l'aristocratie carolingienne sont au pouvoir aux côtés d'hommes venus d'horizons multiples. D'autre part, C. Bouchard ne partage pas le point de vue de G. Duby sur le mariage noble, puisqu'il obéit à la fois à des considérations politiques, sociales, économiques et religieuses, d'égale importance selon elle. Enfin, C. Bouchard propose l'abandon du mot « feudalism » au profit de celui de « fief-holding », au motif que le premier est porteur d'un sens qui va bien au-delà des simples pratiques féodo-vassaliques. Quel historien proposera une traduction de ce terme ?

Véronique GAZEAU

Philippe MAURICE, *La Famille en Gévaudan au XVe siècle (1380-1483)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 577 p.

Comment feindre d'ignorer les conditions dans lesquelles cette étonnante recherche a été menée, pour une thèse soutenue à l'université de Tours, puis « abrégée », pour ce livre de près de 600 pages encore : en prison, par un homme condamné à la plus longue des peines et qui franchit, incarcéré, toutes les étapes du cursus universitaire. Travaillant exclusivement sur des microfilms fournis par des conservateurs des archives départementales de l'Aveyron, des Bouches-du-Rhône, du Gers et de la Lozère surtout – plus des registres JJ des Archives nationales et des registres des suppliques des archives du Vatican – Philippe Maurice a dépouillé pas moins de 220 000 folios dans quelque 250 registres notariaux provenant de 31 notaires gabalitains – essentiellement des notaires

ruraux. Il en a, avant tout, tiré deux milliers de contrats de mariage et de testaments pour une étude de la famille en Gévaudan au XVe siècle d'une richesse d'information rarement égalée et d'une minutie impressionnante. Les livres, fournis de l'extérieur et choisis pour lui, ont ouvert à l'auteur le monde du droit, de l'ethnologie, de la sociologie autant que de l'histoire. Cette culture pluridisciplinaire a été mise au service d'une grande curiosité intellectuelle doublée d'un sens critique qui n'épargne ni les propres raisonnements du rédacteur ni ses auteurs les plus chers – on pense, par exemple, à la réfutation des interprétations ethnologiques de la dot considérée comme le prix des femmes à marier.

Le livre est divisé en trois grandes parties. La première, « Famille et démographie », présente avant tout les sources notariales et leurs limites, définit les formes d'habitat – que l'auteur appelle, de façon discutable, « communautés rurales et communautés urbaines » –, étudie ensuite la natalité et la mortalité. Multipliant la présentation de ses fiches, les chiffres et les pourcentages pointilleux, les exposés particuliers et généraux jusqu'au vertige – mais quelle moisson de renseignements pour le lecteur ! – Ph. Maurice s'attache aussi à l'étude des mots (ex : *infirmus*) et compense les lacunes de sa documentation par beaucoup d'ingéniosité – lorsqu'il calcule l'âge des testateurs ou recherche la trace des célibataires. Il souligne la prolificité de la famille gabalitaine mais aussi la surmortalité infantile et conclut à la prédominance d'une famille qui ne compte guère plus de deux enfants survivants par couple, en moyenne, et même moins en période de crise démographique. Une conclusion qui en rejoint d'autres : avec la multiplication des enquêtes sur la démographie des XIVe et XVe siècles, on s'éloigne décidément de plus en plus de l'image traditionnelle de « l'homme du Moyen Âge » toujours suivi d'une ribambelle d'enfants. L'unicité des sources enlève, en revanche, de la crédibilité à l'étude des migrations gabalitaines. L'auteur ne trouve trace que des migrations des élites – migrations d'ecclésiastiques, de pèlerins, d'aristocrates vers Mende plus que de braciers vers les régions du royaume à reconstruire.

La seconde partie, « Famille et parenté », est sans doute le moment majeur du travail. L'auteur commence – un peu étrangement – par l'étude de la « dévolution du patrimoine », manifestant sa connaissance du droit. Il aboutit à la conclusion qu'il y a institution d'un héritier unique au terme de stratégies complexes. Les dots sont généralement l'objet d'une enquête fouillée et les chiffres moyens avancés témoignent d'une certaine aisance parentale – ou de l'importance des sacrifices consentis : les « grands barons » du Gévaudan donnent 300 l. en moyenne à leurs filles, les « bourgeois », marchands et notaires entre 200 et 100, les artisans entre 40 et 100, et 40 l. encore les braciers – ils n'en offrent pas tant dans d'autres régions du Massif central. La puissance des « structures familiales », étudiées au chapitre suivant – l'auteur montre au passage que la classification de P. Laslett en la matière n'est pas adaptée à la réalité gabalitaine, pas plus qu'à d'autres – autorise peut-être, en partie, une telle générosité. La famille-souche règne donc ici, le vieux couple dominant garde d'abord auprès de lui le fils qui assurera l'avenir de la famille, en une association « à pot et à feu » – ou plutôt *en caballo*, puisque nous sommes en pays d'oc. Si, en règle générale, les enfants restent durement assujettis au *pater familias*, la mère a du poids dans la vie quotidienne et joue un rôle capital dans la survivance de l'association en cas de disparition du patriarche. L'autorité de ce dernier peut d'ailleurs être mise en cause par des gendres et des filles contestataires, quand la vieillesse ne l'oblige pas à céder la direction de la communauté à l'héritier. Sans trop forcer la pensée de l'auteur, on pourrait dire que la famille large

gabalitaine est animée – sinon dirigée – par un trio, le père, la mère, le fils héritier.

Dans le chapitre sur les « Stratégies matrimoniales » – qui vient ensuite – Philippe Maurice, à la suite des travaux de Cl. Lévi-Strauss, Fr. Zonabend et M. Mauss, insiste sur la complexité des liens familiaux. Étudiant les « mariages collatéraux » puis les « unions ascendantes », il se joue de l'inextricable enchevêtrement des alliances et des parcours – en boucle parfois – qui assurent le renforcement des solidarités familiales (ex : les membres de la famille Barados de Saint-Gervais occupent huit *ostau* différents et contractent entre eux des alliances multiples). Insistant d'abord sur la fermeture sur elle-même de la grande famille gabalitaine – comme dans d'autres régions de montagne – et l'importance des « mariages entre soi », il n'en indique pas moins que ces lignages peuvent s'ouvrir sur l'extérieur quand l'occasion en vaut la peine, pour assurer ascension sociale et émergence de nouvelles lignées. Dans la présentation des « relations familiales », qui clôt cette seconde partie, on retient l'enquête, assez rare, sur la situation de l'enfant illégitime. Partant d'une enquête de vocabulaire, l'auteur – qui rend hommage aux travaux voisins de R. Aubenas – montre comment cet enfant passe de la famille de sa mère à la famille de son père par le biais du donat. L'indemnisation financière de la mère – qui peut monter jusqu'à 80 l. – rend à celle-ci, efficacement soutenue par la justice et par les siens dans la majorité des cas, son honneur et sa dot et peut l'aider à trouver un mari. Le père putatif, tout en protestant de son innocence dans l'affaire, assume ses responsabilités parentales. Si le « bâtard » n'est pas traité à égalité avec les « enfants loyaux », il n'est pas entièrement exclu des partages successoraux. Dans les faits, les carrières ecclésiastiques ne lui sont pas totalement fermées, les carrières administratives et guerrières bien ouvertes. La tache de la bâtardise, dans toutes les catégories de la société, est peu à peu gommée, affaire de volonté familiale et de temps.

La cohérence de la troisième partie, « La famille et la société », est moins évidente. On a là comme une suite de morceaux choisis – dernier témoignage, il est vrai, de la multiplicité des pistes offertes par ce corpus notarial et du soin apporté par l'auteur à les explorer toutes. On retiendra dans le premier chapitre consacré à l'anthroponymie, dans le droit fil des travaux de M. Bourin et son équipe d'Azay-Le Ferron, que le « surnom » de certaines familles gabalitaines témoigne de tout ce qu'elles doivent à la richesse de la famille maternelle et à son héritage, jusqu'à relever son patronyme. Le chapitre intitulé seulement « Sociabilité » fait à la fois pénétrer dans la vie quotidienne, religieuse et amicale, passant de l'étude des funérailles, de la mémoire des morts et des confréries à celle des exécuteurs testamentaires et des témoins devant notaire ; il se termine sur l'évocation des solidarités et de l'austérité de vie de ceux qui « quelques décennies plus tard se tourneront vers la Réforme ». Dans un dernier chapitre, Ph. Maurice s'intéresse à « L'ascension sociale de la bourgeoisie » – il a montré auparavant comment les Gabalitains concilient, en général avec habileté, respect de la profession et de l'état parentaux et tentatives d'ascension sociale. Insistant sur la proximité culturelle et économique des grands marchands et des petits nobles, il en conclut que les uns et les autres se rejoignent aisément dans un commun « art de vivre ». En conclusion, il rejette l'image traditionnelle d'un Gévaudan « pays de rustres » et préfère le voir, comme d'autres et pour d'autres époques, partagé entre « archaïsme et modernité ».

On peut sans doute reprocher à l'auteur de ne pas toujours avoir assez resserré son propos et son plan, d'avoir succombé à la tentation de la digression ; en allégeant encore son texte d'éléments répétitifs ou superflus, il aurait pu être

dispensé du recours à une typographie serrée qui économise les pages mais rend parfois la lecture bien rébarbative. On peut également lui faire grief des lacunes d'une bibliographie – pourtant considérable – qui oublie trop de travaux historiques consacrés à l'étude d'autres régions françaises à la fin du Moyen Âge et ne fait pas toujours la part belle à l'histoire comparative ; choix d'autant plus regrettable que l'auteur voit dans son pays gabalitain un microcosme ouvert sur l'extérieur et non un isolat.

Il n'empêche que ce livre et ses conclusions – tour à tour classiques ou neuves – apportent beaucoup, dans la mesure où l'impressionnante masse documentaire patiemment rassemblée, brassée et rebrassée sans relâche ni faiblesse, leur donne un poids, une fiabilité, un intérêt tout particuliers. La dynamique de la famille y est décrite dans toute sa fluidité, au fil des ans et du renouvellement des générations. Mais ce livre encore, comme l'écrit Robert Badinter, un des défenseurs de Philippe Maurice, dans un chaleureux avant-propos, « témoigne, mieux que tous les discours, que l'on ne doit jamais désespérer des hommes ». C'est en cela aussi – et peut-être d'abord – que cette œuvre fera date et restera dans les mémoires.

Jean TRICARD

Monique GOULLET et Michel PARISSE, *Apprendre le latin médiéval. Manuel pour grands commençants*, Paris, Picard, 1996, 2e éd. revue et corrigée 1999, 215 p.

Monique Goullet et Michel Parisse proposent une nouvelle édition, revue et corrigée de leur manuel de latin médiéval pour « grands commençants ».

La Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public (SHMESP), lors de son assemblée générale de 1998, avait dépouillé les résultats d'une enquête sur l'enseignement des sciences auxiliaires de l'histoire médiévale en France. L'attention de tous avait été attirée sur l'insuffisance de ces formations, reconnues comme indispensables. Parmi ces dernières, le latin médiéval était pratiquement aussi mal loti que la paléographie, l'héraldique, la sigillographie...

Ce manuel constituera un excellent outil de travail pour les collègues désireux de former leurs étudiants d'histoire médiévale, ayant déjà ou n'ayant jamais étudié le latin classique durant leurs études secondaires. Ce manuel trouve sa pleine efficacité (testée par les auteurs) dans le cadre d'un cours hebdomadaire de deux heures. Chaque cours est constitué de deux séquences : une leçon et une découverte des textes. Les étudiants pourraient se servir eux aussi, en autodidactes, de ce manuel. C'est pourquoi l'ouvrage est divisé en deux parties. Après une introduction historique, une grammaire présente pour chaque étape les rudiments du latin classique, puis les modifications linguistiques survenues au Moyen Âge. Chaque leçon est accompagnée de petits exercices de traduction et d'une douzaine de mots à apprendre. Un lexique restitue ce vocabulaire de base.

Une seconde partie intitulée « Exercices pratiques de traduction » propose un choix de textes relevant de genres variés : textes historiques, diplomatiques, hagiographiques, liturgiques, poétiques, mais également des inventaires et des lettres. Un index des noms propres permet de se familiariser avec les graphies médiévales des noms de lieux et de personnes. Un index thématique donne un

accès rapide aux principales notions grammaticales exposées. Si l'on se fie au succès du colloque sur « le latin médiéval et l'historien » organisé à la Sorbonne en septembre 1999[2], cet ouvrage est encore appelé à rendre d'indéniables services et, espérons-le, à encourager les étudiants rebutés par le latin médiéval.

Marie-Anne POLO DE BEAULIEU

Jean-François REYNAUD, *Lugdunum Christianum. Lyon du IVe au VIIe s. : topographie, nécropoles et édifices religieux*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1998 (Documents d'Archéologie française, 69).

La parution de *« Lugdunum christianum ». Lyon du IVe au VIIIe siècle : topographie, nécropoles et édifices religieux*, thèse de doctorat d'État soutenue en 1986 par Jean-François Reynaud, couronne près de vingt-cinq années de recherche de terrain, menée en parallèle à une carrière d'enseignant à l'Université Lumière – Lyon II. Avec son équipe, au fil des ans, l'auteur a ainsi fouillé divers sites lyonnais, parfois dans les conditions précaires de l'archéologie dite « de sauvetage », et a patiemment exhumé les vestiges paléochrétiens sur lesquels s'appuie cette étude. Si l'introduction signée à trois plumes (celles de Charles Bonnet, de Michel Colardelle et de Noël Duval) émet quelques réserves sur le plan adopté et sur certaines interprétations, l'ouvrage a l'immense mérite de rendre publique une documentation inédite amassée au cours des travaux, alors que les vestiges eux-mêmes ont en partie disparu.

L'ouvrage propose un plan en trois parties, abordant successivement la ville et son histoire, l'archéologie des sanctuaires et Lyon dans son environnement paléochrétien. Cependant, l'apparent déséquilibre quantitatif et qualitatif qui se révèle à la première lecture invite à chercher ailleurs une autre logique de construction. Ainsi, la première partie correspond plus à une introduction présentant l'historique des recherches sur Lyon paléochrétien, ainsi que les principaux documents écrits ou iconographiques disponibles, des plus anciens aux plus récents. La seconde partie, au cœur de la recherche, rassemble essentiellement trois monographies de sites, qui se présentent comme autant de rapports de fouilles. Enfin, la troisième partie adopte une vision plus large, évoquant tour à tour la topographie générale de Lyon, l'évolution des rites funéraires et des techniques de construction, pour finir par une analyse comparée des édifices lyonnais et d'autres constructions contemporaines connues dans l'Occident latin. Si l'articulation de l'exposé est discutable, il faut reconnaître que l'ensemble des données scientifiques garde tout son intérêt. La cité de Lyon, anciennement marquée par le christianisme (martyrs de 177), métropole religieuse dès le début du IVe siècle, capitale politique sous les rois burgondes au Ve et début du VIe siècle, jouit d'un statut particulier pendant ces quelques siècles. À cela s'ajoute l'existence d'une riche documentation écrite, littéraire ou épigraphique, qui permet de compléter les données archéologiques et, parfois, de les interpréter.

Le paysage lyonnais se transforme de manière marquante entre le IVe et le VIIIe siècle, et malgré une certaine continuité, le phénomène le plus remarquable est l'abandon progressif de la ville haute et l'utilisation croissante des secteurs situés en bas, près des rives et au confluent du Rhône et de la Saône. Cependant,

2. Colloque organisé par M. Parisse, J.-Ph. Genet, M. Goullet et A. Guerreau-Jalabert, Actes à paraître.

en ce qui concerne la presqu'île et la colline de l'amphithéâtre (lieu du martyre de 177), les données sont fort peu nombreuses, et c'est surtout la rive droite de la Saône qui fait ici l'objet d'une étude approfondie.

C'est en effet en ce lieu que s'installe dès l'origine le groupe épiscopal, à l'abri d'un mur épais érigé dans la première moitié du IVe siècle pour protéger le site des flots du fleuve. Les fouilles archéologiques pratiquées à l'intérieur de l'actuelle cathédrale Saint-Jean ont mis au jour l'abside d'une ancienne église, remontant peut-être au Ve siècle et plusieurs fois reconstruite. À l'extérieur sont conservées les fondations de deux édifices, dont le premier état date du IVe siècle. À l'origine, la salle nord, chauffée, devait servir de lieu de réunion ou de réception, tandis que la salle sud, pourvue d'un dispositif d'adduction d'eau avant de recevoir une cuve octogonale et une abside, peut être identifiée comme un baptistère. Celui-ci subit divers aménagements entre le IVe et le VIIIe siècle, tandis qu'à l'époque peut-être mérovingienne et sûrement carolingienne, la salle nord est transformée en une église, appelée Sainte-Croix. Cette dernière, associée à l'église Saint-Jean et au baptistère Saint-Étienne, forme un groupe épiscopal comparable à d'autres cités telles Genève ou Vienne.

En revanche, en haut de la ville, sur le plateau sud, deux basiliques trouvent place au sein d'une vaste mais unique nécropole chrétienne, qui succède à un site funéraire païen. Le premier édifice, Saint-Just, est bien connu grâce à des fouilles exhaustives. Il semble lié à l'érection, au cours du IVe siècle, d'un mausolée à abside qui a peut-être abrité, au départ, le tombeau du saint évêque dont le corps avait été ramené de la Thébaïde. À la fin du IVe ou au début du Ve siècle, une grande basilique à plan simple (trois nefs et une abside) est édifiée à proximité immédiate. Reconstruite au Ve siècle, elle gagne en complexité : à un plan associant abside, transept, annexes orientales et portiques latéraux adjacents à la triple nef, s'ajoutent divers espaces souterrains : une crypte dans le bras sud du transept, une autre à l'extrémité du collatéral sud, et une galerie (cryptoportique) orientée nord-sud à l'extrémité occidentale de l'édifice.

À quelques centaines de mètres, la basilique Saint-Irénée, associée au culte de trois martyrs (saints Épipode et Alexandre, et saint Irénée compagnon de saint Bénigne) est beaucoup moins bien connue, les fouilles ayant été pratiquées essentiellement dans la crypte encore existante. L'hypothèse émise suppose toutefois l'existence d'un édifice double, avec à l'est un mausolée remplacé aux Ve-VIe siècles par une construction comportant une crypte, et à l'ouest, une basilique à trois nefs dont on ne sait guère plus.

Le plateau sud, déserté progressivement par l'habitat (malgré le maintien de structures très localisées autour des sanctuaires) semble également perdre en grande partie sa vocation funéraire après le Ve siècle. Celle-ci pourrait avoir trouvé place au bas de la colline, à Saint-Laurent-de-Choulans, dont la basilique est un peu plus tardive (Ve-VIe siècles). Il s'agit d'un vaste édifice, comportant trois nefs et une abside, pourvu d'un transept et d'annexes, ceinturé de portiques. Il est entouré d'une nécropole dont l'utilisation s'étend jusqu'aux VIIe-VIIIe siècles. En bas du plateau, sur la rive droite de la Saône, on sait qu'il existait également au moins deux autres églises, Saint-Georges au sud, Saint-Paul au nord, mais elles sont jusqu'à ce jour fort mal documentées et l'auteur ne s'y attarde guère.

L'intérêt de l'ouvrage réside finalement moins dans une vision générale de la cité de Lyon que dans l'analyse précise de quelques édifices exceptionnels, ainsi que dans la typo-chronologie des sépultures ou celle des techniques de construction, qui serviront comme autant de références pour les études régionales ultérieures. L'exposé scrupuleux des données archéologiques, de même

que leur séparation systématique d'avec les données textuelles, ne laisse guère de place à une véritable synthèse. Cependant, la méconnaissance actuelle de l'implantation et de la forme de l'habitat contemporain, de celles du palais des rois burgondes ou des autres édifices de culte rend impossible une telle entreprise. En outre, l'honnêteté scientifique qui a conduit l'auteur à privilégier les vestiges découverts au détriment des interprétations d'ensemble qui peuvent être caduques ne saurait lui être reproché. C'est grâce à elle que l'auteur peut fournir là un recueil d'informations et un outil de travail irremplaçable, à partir et autour duquel des générations de chercheurs, à commencer par J.-F. Reynaud lui-même et ses collègues, pourront débattre encore longtemps.

Cécile TREFFORT

Laurent FELLER, *Les Abruzzes médiévales. Territoire, économie et société en Italie centrale du IXe au XIIe siècle*, Rome (Bibliothèque de l'École Française, n° 300), 1998, 980 p.

L'ouvrage de Laurent Feller décrit et explique les transformations sociales, économiques et politiques qui affectèrent, entre le IXe et le XIIe siècles, l'ensemble des Abruzzes – cette partie de l'Italie placée au centre-est de la péninsule, entre le Latium et l'Adriatique et qui chevauche pour partie les Apennins. Il présente le lent délitement des institutions carolingiennes, l'apparition des structures féodales et surtout le processus d'« incastallemento » qui demeure le thème principal de l'étude. Les Abruzzes furent tout au long de la période une zone de frontière, d'abord intégrée au *Regnum Italiae* et par la suite annexée au royaume de Sicile, après les assauts des princes normands aux XIe-XIIe siècles. Elles forment un espace à part dans la péninsule, où les bouleversements sociaux ne furent pas précoces, mais où ils sont bien documentés grâce à des sources provenant principalement de différentes institutions religieuses, tout particulièrement du monastère de Casauria. Ce dernier, fondé en 871, possédait dans ses fonds un cartulaire-chronique exceptionnel du XIIe siècle, bien informé pour les décennies avant l'an mil, que L. Feller a utilisé avec profit.

Le volume se compose de trois parties ; la première est dédiée à la description du paysage des Abruzzes au milieu du Moyen Âge. Tournant le dos à la mer Adriatique, isolée du reste de la péninsule par de hautes montagnes – comme le Gran Sasso – et fortement cloisonnées puisque l'habitat s'organise dans les vallées, la région est au Haut Moyen Âge découpée en plusieurs entités territoriales (Marsica, Valva, *Aprutium*, Penne et Chieti). Elle n'accueille que très peu d'agglomérations urbaines. Le semis des municipes antiques n'a guère laissé de traces et, avant le second millénaire, il ne reste que trois cités épiscopales (Teramo, Penne et Chieti). Fait rarissime en Italie, le diocèse de Valva n'accueille aucune ville avant le milieu du XIe siècle. Le réseau urbain ne s'impose vraiment que dans la seconde moitié du XIIIe siècle avec la fondation de L'Aquila et la re-fondation de Teramo, détruite lors des attaques normandes. À la fin de l'époque carolingienne, la population était installée dans des *casalia* qui sont en fait de petites agglomérations ouvertes *(villae)*. Au IXe siècle, l'espace des Abruzzes était essentiellement aux mains de riches propriétaires fonciers : l'empereur, les établissements ecclésiastiques qui détenaient quelques grands domaines fonciers dans les zones les plus dynamiques de la région (Farfa, San Liberatore alla Maiella, San Vincenzo al Volturno) et plusieurs propriétaires

laïques moins fortunés. Au siècle suivant, les monastères et les comtes devinrent les héritiers des fiscs impériaux, mais il ne furent pas les seuls à posséder des terres. L. Feller insiste sur la présence d'un ensemble d'alleutiers qui disposaient de petites unités foncières, qui entreprirent les premiers défrichements et jouèrent un rôle important dans l'« incastellamento », car c'est avec leur assentiment – soutient l'auteur – que les remembrements et les concentrations foncières purent voir le jour. Fort de ces présentations liminaires, L. Feller détaille les différentes étapes de l'« incastellamento ». Les *castra* apparurent vers 970 dans les Abruzzes – un peu plus tard que dans le Latium voisin – et se multiplièrent principalement jusqu'en 1050. Ils se répartirent inégalement dans l'ensemble de la région et furent plus nombreux dans les zones où le pouvoir politique était le plus affaibli. Ils n'apparurent pas dans les parties les moins peuplées, celles qui connurent une certaine atonie (Chieti, Valva). La construction de ces habitats débuta à l'initiative des abbayes et tout particulièrement de Casauria, mais elle fut aussi menée par quelques grands propriétaires laïques. S'appuyant sur les travaux de Pierre Toubert, L. Feller précise longuement l'importance des contrats agraires (qui établissent des précaires, c'est-à-dire la jouissance précaire d'un terre en contrepartie d'une rétribution en monnaie ou en travail) dans le financement de ces réalisations et détaille les modalités d'installation des *castra*, le démembrement des *curtes*, ainsi que la mise en place de nouveaux finages.

La deuxième partie concerne les aspects économiques et sociaux des Abruzzes médiévales. L. Feller s'intéresse dans un premier temps aux productions, tournées davantage, au IXe siècle, vers les exportations que vers un marché intérieur plutôt réduit en raison de la faiblesse du peuplement, puis il mentionne les conditions de mise en valeur des terres par les grands propriétaires fonciers – essentiellement le faire-valoir direct – et surtout il s'attarde sur le dynamisme des échanges fonciers. L'auteur insiste sur le fait qu'il existe un véritable marché foncier tout au long de la période étudiée, malgré un manque d'espèces monétaires (il n'y a pas d'ateliers de frappe dans la région, qui dépend pour son numéraires des contrées voisines). Les transactions furent perturbées au IXe siècle par la fondation du monastère de Casauria – qui établit son patrimoine en procédant à des achats massifs – et furent plus nombreuses, par la suite, en raison de l'« incastellamento ». Les établissements monastiques en effet, qui recherchaient d'importants moyens financiers pour réaliser investissements et travaux vendirent une partie de leur patrimoine, mais ils ne se défirent pas totalement de leurs biens. Ils préférèrent souvent en céder l'usufruit par le biais de précaires à quelques alleutiers. Ainsi L. Feller parvient-il à montrer que les contrats agraires servent, dans un premier temps, les intérêts d'une élite paysanne qui s'empare des parcelles concédées. Il souligne combien ces modifications des structures foncières ont participé aux évolutions du monde rural. Puis, il développe quelques autres aspects des transformations dans les campagnes aux IXe-Xe siècles, en portant son attention sur les mariages et les structures familiales et en étudiant plus précisément la « morgengabe » lombarde (le cadeau que l'époux remet à sa femme au lendemain des noces). C'était à l'origine un bien-fonds inaliénable relevant du patrimoine féminin, mais il devint en quelques décennies une terre négociable. Il fut vendu et surtout cédé comme précaire de reprise (c'est-à-dire que les biens qu'il représentait furent vendus ou donnés, puis obtenus en précaire du nouveau propriétaire). Ainsi, les transactions qui s'opérèrent autour de la « morgengabe » témoignent-elles d'une dépendance accrue des populations rurales à l'égard de quelques monastères. Les changements de la société rurale sont plus perceptibles encore à travers l'étude des conditions paysannes. L'esclavage se maintint au IXe siècle, même

si la plupart des esclaves furent chasés et contribuèrent à l'entretien de la réserve domaniale par le biais de la corvée, qui constituait l'essentiel du prélèvement seigneurial. Toutefois, l'essor des contrats agraires, les difficultés que rencontraient quelques alleutiers à la fin du siècle permirent d'élargir le cercle des dépendants. La précaire devint un instrument efficace de domination. Les paysans furent soumis économiquement et socialement aux établissements religieux principalement. Ils devinrent des *cartulati* liés par contrat à leur seigneur sur lesquels pesaient des charges qui s'appesantirent au cours des XIe-XIIe siècles.

La troisième partie traite des institutions telles qu'elles évoluèrent dans les Abruzzes au cours des IXe et XIIe siècles. L. Feller débute son propos en présentant les caractéristiques de l'aristocratie dans la région : son origine ethnique diversifiée (lombarde, puis alamane et surtout franque), les charges publiques qu'elle détenait et le patrimoine qu'elle possédait. Tout aussi riche que le clergé, elle participa, elle aussi, à l'« incastallamento ». Elle connut d'importants changements, passé l'an mil, en raison de la diffusion des pratiques féodales, favorisées par les établissements monastiques (Casauria en tête), le pape et l'empereur. L'auteur souligne combien le recours aux précaires – qui paraissent pour ces catégories sociales, comparables à des bénéfices – a joué un rôle déterminant dans le développement de relations nouvelles entre les puissants. Pour mieux définir les transformations de cette couche dirigeante, L. Feller étudie les destinées d'une famille lombarde – celle des Attonides – installée sur les bords de l'Adriatique. Détaillant les pratiques successorales et matrimoniales de ses membres, il présente l'assise de son pouvoir et son déclassement progressif. Comtes puissants à l'époque ottonienne, à la tête pour ainsi dire d'une Marche, apparentés à la famille princière de Capoue, les Attonides perdent une partie de leur autorité dès la fin du Xe siècle et tout au long du XIe siècle. Poursuivant son analyse des évolutions institutionnelles, l'auteur précise la nature et l'ampleur des transformations opérées en étudiant le rôle et les avatars du plaid comtal et en détaillant les prérogatives désormais seigneuriales que le monastère de Casauria instaura progressivement, au détriment des comtes. Ces modifications lui donnent l'occasion de tracer les contours d'une nouvelle géographie politique qui s'établit après l'an mil. Les invasions normandes modifièrent cette organisation. D'une part, elles provoquèrent le déclassement de Casauria (qui avait auparavant rencontré la faveur des empereurs) et d'autre part suscitèrent un renouvellement de l'aristocratie. Dans le dernier quart du XIe siècle, les conquérants imposèrent leurs propres lignages comtaux dans les parties méridionales de la région. Toutefois, les changements les plus manifestes s'observent à l'issue de la conquête de Roger II. Les Abruzzes furent alors divisées en deux : une partie fut rattachée à la principauté de Capoue et l'autre au duché des Pouilles. Les fiefs furent redistribués et le territoire fut réorganisé suivant un processus dont L. Feller dresse les limites. L'ouvrage s'achève sur un long chapitre consacré à l'encadrement religieux, passé l'an mil. Dans cette région remodelée et déchirée par les conflits, l'organisation plébane paraît faible, les églises paroissiales furent peu nombreuses et figurent comme les seules églises contrôlées par le clergé séculier. La plupart des bâtiments voués au culte était alors des églises privées. Les efforts des papes pour arracher ces édifices aux mains des laïcs et pour imposer la réforme de l'Église rencontrèrent un succès mitigé. Cet état de fait tient à la faiblesse des évêchés, mais aussi à l'importance que revêtaient ces églises dans les patrimoines aristocratiques. Leur rôle dans l'encadrement des populations et leur importance économique furent considérables pour les lignages seigneuriaux et pour les monastères qui les reçurent en

dons. Elles restèrent un moyen de domination et de cohésion sociale auquel les puissants eurent peine à renoncer.

Ainsi, l'ouvrage de Laurent Feller présente une analyse extrêmement documentée et particulièrement précise de la société des Abruzzes entre les IXe et les XIIe siècles et constitue une étude désormais indispensable pour comprendre l'histoire de cette partie centrale de la péninsule italienne.

Didier BOISSEUIL

Anger's Past. The Social Uses of an Emotion in the Middle Ages, Barbara H. ROSENWEIN (ed.), Cornell UP, Ithaca-Londres, 1998, 256 p.

L'ouvrage, dirigé par Barbara Rosenwein, est un recueil d'articles sur la colère au Moyen Âge. En publiant ce volume collectif, Barbara Rosenwein, connue en France et aux États-Unis pour ses travaux sur Cluny, son pouvoir et son espace, pose les premiers jalons de son intérêt pour l'histoire médiévale des émotions et de leur expression. L'entreprise est importante non seulement parce que son sujet, la colère, a rarement été envisagé comme objet historique, même par l'histoire des mentalités, des sensibilités ou des émotions, mais aussi parce que le recueil présente une unité rare dans la catégorie des publications collectives. Cette homogénéité résulte sans doute autant d'une vigueur éditoriale exceptionnelle face aux auteurs que de la discussion électronique qui a permis de gérer sa confection d'une manière moderne. En effet l'ouvrage est issu d'une rencontre réelle suivi d'un « colloque » au sens originel du terme ainsi que dans un sens virtuel, puisqu'une partie de ces discussions se sont déroulées sur internet.

Cette cohérence s'exprime dans la structure même de l'ouvrage, qui se présente comme une enquête sociale sur la colère au Moyen Âge et donne un panorama large et varié des usages sociaux de l'expression de ce sentiment en quatre étapes, dont trois couvrent une grande partie de la société occidentale (moines et saints ; rois ; seigneurs et paysans) et la quatrième donne un point de vue comparatif, avec des études sur les Celtes et les Musulmans. Dans cette structure, le lecteur regrettera seulement l'absence de trois angles de vue qui auraient permis de nuancer le tableau : l'étude de la colère au féminin ; celle de la société urbaine en Occident dans les derniers siècles du Moyen Âge, suffisamment bien documentée pour que son absence paraisse peu justifiable ; enfin la manière dont elle s'exprime à Byzance, qui compléterait le tour d'horizon des « environs » de la société occidentale.

Dans la première partie de l'ouvrage, Lester K. Little explore ainsi la maîtrise rituelle de la colère dans l'univers monastique. Les formules liturgiques de malédiction substituent la colère de Dieu et de ses saints à celle, bien plus impuissante, des moines dans le monde féodal où le système de justice publique est inefficace. Dans son étude – fine et bien documentée tant sur les mentalités de l'époque mérovingienne qu'en matière d'analyse historique des émotions – qui porte sur un épisode de la *vita* de Gertrude de Nivelles, Catherine Peyroux montre combien l'expression de la *furor* est codifiée par la société.

Dans la section suivante, trois études s'attachent à l'*ira regis*, la colère royale. Gert Althoff évoque les métamorphoses du rapport entre l'image royale et la colère, du haut Moyen Âge jusqu'au Moyen Âge central. Alors que la colère appartenait aux outils d'expression du roi barbare et guerrier, à l'époque

de la christianisation de la fonction royale (XIe siècle) la colère royale est bannie de l'image du roi chrétien, et devient au contraire l'un des gestes qui témoignent de l'imperfection d'un roi dans l'exercice de son pouvoir. Toutefois au XIIe siècle émerge un motif nouveau qui corrige l'image du roi : celui de la colère juste et démonstrative, geste du *rex iustus*, du roi juste et respectable. Geneviève Bührer-Thierry examine un exercice particulier de la colère royale : la punition par aveuglement au haut Moyen Âge (VIIe-IXe siècles). Ce châtiment terrible, qui servait à stigmatiser le caractère intolérable de l'abus d'autorité exercé par les injustes, était donc une manifestation de la majesté du prince, qui lui permettait de défendre l'éclat de sa personne et de son règne contre tout risque d'usurpation ou de tyrannie. Paul Hyams examine l'environnement culturel d'Henri III d'Angleterre, en particulier l'iconographie de sa Chambre Peinte, ou *state bedroom* au palais du Westminster qui était utilisée, hors de sa fonction originelle, également à des occasions publiques formelles, pour comprendre comment le roi devait penser au sujet de la colère. Dans cette représentation des vices et des vertus royales, sont mises en avant la répression de la colère et de l'apparition de la maîtrise de soi sur la scène laïque, sous l'influence de la discipline monastique diffusée par la scolastique ; toutefois Hyams souligne surtout la pondération, au XIIIe siècle, entre la *deboneretē* courtoise ou royale et l'expression justifiée de l'*ira regis*. Sur le plan chronologique, Hyams et Althoff s'opposent : alors que Hyams prône la modération, au XIIIe siècle, dans une perspective « civilisatrice », Althoff parle de l'affirmation de la colère d'un roi au pouvoir croissant.

La troisième section traite de la colère des seigneurs et des paysans. Stephen D. White s'intéresse à l'usage politique des expressions de colère chez les nobles, pour montrer que le modèle culturel de la colère au Moyen Âge était tout aussi peu arbitraire que le nôtre. L'expression de la colère était incorporée dans les postures et les processus politiques, au point qu'on peut souvent même la considérer comme une pratique politique. Richard E. Barton montre que l'expression de la « colère zélée » des aristocrates, provoquée par une offense à l'honneur, participe souvent à la renégociation des relations sociales. L'étude de la colère des paysans, sous la plume de Paul Freedman, confronte deux approches. La première, celle des écrits de l'élite, refuse de reconnaître la colère paysanne comme légitime et la décrit plutôt comme bestiale ou comique, mais surtout dangereuse. Le paysan, inapte à la guerre et à l'amour, semble user de sa colère de manière irrationnelle, incontrôlée et menaçante. Une autre approche émerge avec la multiplication des sources à la fin du Moyen Âge, qui permet de concevoir une colère juste du paysan, notamment lorsqu'une injustice est faite à une communauté paysanne par un seigneur abusif. Dans les chansons et les poèmes populaires, la vengeance ou colère paysanne est représentée zélée et pieuse, et défend l'honneur des paysans.

La dernière partie de l'ouvrage place la colère occidentale dans une perspective plus large. Wendy Davies montre que les saints celtiques utilisent souvent la malédiction comme réponse à toute provocation, mais elle ne provient pas d'une émotion ou de la colère, qui est plutôt l'attribut du mauvais prince, et appartient au monde laïc. Les religieux, donc les saints, ne connaissent pas la colère. La malédiction apparaît la réponse appropriée à l'attaque à l'honneur ; elle a plus à voir avec l'outrage que la rage. Cette colère renvoie à Dieu : la malédiction d'un saint n'est efficace qu'en vertu de la *divina virtus*, de la force divine. Zouhair Ghazzal utilise enfin les textes islamiques pour nous montrer combien, dans le monde musulman, la colère est monopolisée par l'autorité, divine (Dieu, le Prophète) ou humaine (le prince). Bref la colère renvoie au

pouvoir, et les membres ordinaires de la société doivent se soumettre à la communauté plutôt que s'en distinguer par de telles manifestations émotives.

Les études soulignent unanimement la considération ambivalente de la colère dans la société médiévale. Condamnée par les chrétiens, la colère qui est un des péchés capitaux, un des vices, est toutefois acceptée par la société laïque qui en admet certaines manifestations, qui revêtent alors une signification sociale et politique. Au contraire d'une éruption irrationnelle réprimée parce que crainte, la vision de la colère qui se dégage de ce tour d'horizon la fait apparaître comme une manifestation émotive soumise à une régulation sociale, entre condamnation chrétienne et autorisation limitée dans le monde du pouvoir laïc. La colère juste et admise chez le roi, le seigneur, le saint ou la communauté monastique, est toujours une colère contrôlée, pour ne pas dire dosée, qui éclate dans sa démesure instantanée lorsqu'un outrage est fait à l'honneur, à l'autorité légitime du prince ou aux possessions légitimes. La colère réfère toujours à l'autorité : au seigneur ou au prince, en ultime analyse à Dieu, dont la colère mesurée et juste présente un « paradigme réconfortant, qui neutralise le monstre de la colère incontrôlée » selon B. Rosenwein. Cette idée se retrouve même dans le monde celtique ou musulman, où exprimer sa colère revient à revendiquer une position sociale permettant de le faire. C'est bien le cas des paysans que leur statut social n'autorise pas à se mettre en colère pour des raisons individuelles (le paysan n'a pas d'honneur à défendre). Ce n'est que lorsqu'ils se constituent en communauté reconnue qu'ils peuvent exprimer une colère juste et raisonnée.

Cette définition double – incontrôlée, sous contrôle – de la colère se retrouve dans la pensée des sciences sociales récentes à son propos, que B. Rosenwein analyse dans ses conclusions. Elle montre comment la redécouverte de Norbert Elias dans les années 1980 a donné un nouveau souffle à la réflexion sur les émotions, notamment en remettant en cause la vision dominante, à la fois centrée sur l'Occident et sur l'époque moderne, qui infantilisait d'un même geste les hommes du Moyen Âge et les « primitifs ». L'image globale de la colère médiévale qui se dégage du livre se comprend comme une remise en cause, ou du moins une « revisitation » de la théorie du « processus de civilisation » d'Elias. Doit-on repousser plus loin la constitution du *Superego* occidental, ou chercher d'autres paradigmes ?

C'est Stephen D. White qui discute le plus ouvertement la vision de la vie émotive médiévale par Elias et ses contemporains, Marc Bloch ou Johan Huizinga, qui avaient remarqué la sensibilité étonnante des hommes du Moyen Âge. Tout en l'expliquant par des facteurs naturels et en l'opposant à leur rationalité moindre que la nôtre, ils y voyaient avant tout une émotivité incontrôlée et instinctive, précédant le processus de civilisation des mœurs occidentales. Les auteurs de l'ouvrage prennent des positions assez différentes à propos d'Elias. Selon L. Little par leur maîtrise rituelle de la colère, comme par l'ensemble de leur activité normative dans la société, les *oratores* contribuent à modérer les expressions de la colère également chez les laïques et participent en cela au processus historique de contrôle des émotions dans le schéma éliasien de civilisation des mœurs. Au contraire l'article de C. Peyroux combat le schéma d'Elias qui ferait des Mérovingiens des rustiques. De même, G. Althoff plaide pour la considération des expressions émotives médiévales dans leurs articulation et contexte propres, les seuls qui permettent d'en retracer les significations précises et tout aussi sophistiquées qu'à des époques ultérieures. Plusieurs études suggèrent que la normativité chrétienne a eu pour effet de remodeler l'expression et l'usage des émotions, d'abord dans les sphères supérieures de

la société à travers la notion de courtoisie, puis par capillarité, dans les couches plus basses. Tout en en refusant la dépréciation de la culture médiévale, une bonne partie des auteurs du livre acceptent donc, dans ses grandes lignes, le schéma d'Elias, tout en tentant d'en redéfinir les moments clefs et les motifs, alors que d'autres considèrent la colère d'un point de vue fonctionnaliste, comme faisant partie des processus de négociation et de dispute (R. Barton), ou encore en soulignant les aspects théâtraux de la communication médiévale dont la colère participe pleinement (G. Althoff). P. Freedman attire l'attention, à travers son analyse de la construction de la colère incontrôlée des paysans par l'élite, aux pièges encore inexplorés du schéma éliasien. Les explosions émotives de la civilisation médiévale apparaissent certes différentes, mais tout aussi civilisées que celles de l'époque moderne.

Piroska ZOMBORY-NAGY

Bernard BECK, *Saint Bernard de Tiron, l'ermite, le moine et le monde*, Cormelles-le-Royal, La Mandragore, 1998, 538 p.

L'ouvrage de B. Beck contribue à faire sortir de l'ombre Bernard de Tiron, toujours associé à Vital de Savigny et à Robert d'Arbrissel bien connus depuis les travaux novateurs de Jaap de Moolenbroek et de Jacques Dalarun. Le dossier de la *Vita Bernardi* rédigée vers 1130-1140 par le moine de Tiron qui a connu son héros, sans doute un ancien clerc du diocèse de Chartres, Geoffroy le Gros, critiqué par l'historien allemand J. von Walter au début du siècle, est entièrement soumis à une analyse littéraire, stylistique et sémantique par B. Beck. Il en ressort que la *Vita*, malgré sa longueur inhabituelle et sa complexité revêt un caractère d'authenticité. Né vers 1050 dans le Ponthieu, Bernard entre à l'âge de vingt ans au monastère Saint-Cyprien de Poitiers. Au concile de Poitiers (17 novembre 1100), il soutient la procédure d'excommunication du roi Philippe Ier et de Bertrade de Montfort. Apprécié de son abbé, il est envoyé restaurer Saint-Savin-sur-Gartempe où ses rapports avec la communauté se détériorent quand il cherche à lui imposer une grande sévérité. De retour à Poitiers, il est prieur, puis abbé, désigné précipitamment par l'abbé Raynaud avant son décès au début de l'année 1100 sans tenir compte des privilèges clunisiens. Mais l'abbé de Cluny fait valoir ses droits au pape Pascal II auprès duquel Bernard se rend en 1101 pour défendre l'autonomie de son abbaye face à Cluny ; il doit renoncer à l'abbatiat et devient ermite. Les forêts des confins de la Bretagne, de la Normandie et du Maine vont alors lui offrir des retraites. À Rome en 1101, Bernard a reçu une licence de prédication apostolique, ce qui va lui permettre de concilier pendant quelques années prédication itinérante et érémitisme. Auprès d'un ermite Pierre dans l'ermitage de Saint-Médard (Saint-Mars-la-Futaie en Mayenne), il apprend l'art de tourner le bois et la ferronnerie. Il ne quitte pas sa cabane, prie et prépare les repas. Cette première expérience constitue son noviciat. La communauté érémitique de Saint-Médard est constituée d'une nébuleuse d'ermitages groupés sous l'autorité de Vital de Mortain. Ensuite, Bernard s'installe dans l'ermitage de Fontaine-Géhard, fondé par Guillaume Firmat, et qui va devenir le chef-lieu des ermitages du Bas-Maine. C'est alors qu'il quitte cette région trop fréquentée et part vivre un anachorétisme véritable aux îles Chausey qui relèvent du Mont-Saint-Michel. Il en est chassé par un pirate. Il revient alors sur la terre ferme et fonde dans la forêt de Fougères

un ermitage à Chênedet au diocèse de Rennes. Chênedet s'apparente véritablement à une laure. Puis on voit Bernard s'installer près de Vital de Mortain dans la forêt de Savigny. Mais la cohabitation est impossible dans cet espace restreint. Entre 1101 et 1109, Bernard a mené plusieurs expériences. Dans les forêts ou dans les villes comme par exemple Coutances où il prononce des sermons enflammés dans lesquels il fustige essentiellement les mœurs du clergé. En 1109 il rompt définitivement avec l'anachorétisme et fonde un monastère dans le Perche, en forêt de Tiron, sur le domaine d'Arcisses relevant du comte Rotrou du Perche. Toutefois, comme à Chêdenet, on est à mi-chemin entre l'érémitisme et le cénobitisme. L'évêque Yves de Chartres consacre à Pâques 1109 la chapelle de Tiron-Brunelles de la nouvelle communauté. Le territoire est situé sur une paroisse dépendant de l'abbaye clunisienne de Saint-Denis-de-Nogent qui y prélève des dîmes ; pour que les moines échappent à cette dépendance, Yves de Chartres leur accorde en 1114 la *villula* de Gardais. Bernard déplace alors son monastère du Perche à Gardais ; ce monastère définitif, dès lors appelé « Tiron », suit la règle bénédictine d'une manière rigoureuse. Bernard se fixe au moment où l'érémitisme amorce son reflux dans l'ouest de la France et commence à susciter la méfiance du clergé. Bernard a établi lui-même des coutumes, des lois et des règlements dont on ignore les détails mais qui imposent une étroite dépendances des abbayes-filles et des prieurés. Un des traits caractéristiques du nouveau monastère réside dans la présence d'artisans nombreux, moines et laïcs, qui travaillent le bois. Bernard meurt vraisemblablement le 25 avril 1116. En 1119 le pape Calixte II confirme l'abbaye de Tiron et la prend sous sa protection. À la mort de son fondateur, les donations affluent et, en un siècle, l'ordre de Tiron comporte 22 abbayes et plus d'une centaine de prieurés souvent situés dans la forêt ou en lisière. Il s'agit dans de très nombreux cas de reconversion d'anciens ermitages en prieurés dans le second quart du XII[e] siècle. Du vivant même de Bernard, des fondations ont vu le jour sur le sol britannique, surtout en Écosse. L'ordre s'est développé également en Normandie, dans le Maine, en Ile-de-France, dans le Poitou et en Bourgogne. Ses soutiens politiques furent le roi d'Angleterre et duc de Normandie Henri I[er] Beauclerc, son beau-frère David d'Écosse, sa tante Adèle de Blois et son gendre Rotrou du Perche.

Au début de la *Vita* qui obéit parfaitement aux lois du genre hagiographique – évocation des vertus, des actes, du genre de vie sans oublier la *laudatio funebris* – Bernard de Tiron est un des acteurs de la réforme grégorienne. Mais lorsqu'il pourfend les mœurs matrimoniales du clergé paroissial dans les diocèses d'Avranches, de Coutances et de Bayeux, il n'est pas un prédicateur révolutionnaire. Il enseigne par sa charité que le devoir de l'Église est de soulager la misère des pauvres et que la richesse des puissants est d'y contribuer. Bernard aurait pu se tourner vers Cîteaux ou vers le mouvement des chanoines réguliers. Il a été moine bénédictin pendant la première moitié de sa vie, et le restera. Sa mission de prédicateur demeure cependant une originalité. Bernard n'a pas été canonisé, sans doute en raison de son opposition au pape en 1101 mais aussi parce qu'aucun miracle ne s'est jamais produit sur sa tombe. Son culte n'a jamais franchi les limites du monastère de Tiron.

Pour B. Beck, Bernard de Tiron est un grand réformateur du début du XII[e] siècle. À Chêdenet comme à Tiron, il veut changer la vie monastique. Ses sermons prouvent son désir de transformer la société cléricale et laïque. C'est un abbé rigide, qui ose dénoncer la toute-puissance de Cluny. En ouvrant le monastère de Tiron aux artisans, c'est aux classes populaires qu'il s'adresse, mais ce n'est pas un bouleversement social que de réhabiliter le travail et de

l'imposer aux religieux. Bernard, à la différence de Robert d'Arbrissel, ne se préoccupe pas du sort des femmes. B. Beck n'hésite pas à considérer la spiritualité de la pauvreté développée par son héros à la fin de sa vie comme une préfiguration de celle de saint François d'Assise. La thèse de B. Beck est assortie d'un dossier de sources complètes, accompagnées de traductions en français : on y trouve l'édition complète de la *Vita* due à Geoffroy le Gros, les fragments de la *Vita altera*, des *testimonia Bernardini* (extraits du capitulaire de Tiron, sources littéraires normandes et extérieures à la Normandie des XIe-XIIIe siècles, correspondance). On saisit bien dans cette étude le balancement constant d'un moine entre l'érémitisme et le cénobitisme au cœur des vicissitudes politiques, en l'occurrence les relations conflictuelles avec Cluny, dans une des régions de l'Ouest où des expériences semblables ont vu le jour à la même époque.

Véronique GAZEAU

Médiévales 39, automne 2000, p. 189-191

LIVRES REÇUS

ANDENMATTEN Bernard, PARAVICINI BAGLIANI Agostino, PIBIRI Eva (éd.), *Pierre II de Savoie « Le Petit Charlemagne » († 1268)*, Colloque international Lausanne, 30-31 mai 1997, Lausanne, Université de Lausanne (Cahiers Lausannois d'Histoire Médiévale, n° 27), 2000.

AURELL Martin (dir.), *La Cour Plantagenêt (1154-1204). Actes du Colloque tenu à Thouars du 30 avril au 2 mai 1999*, Poitiers, CESCM de l'Université de Poitiers (Civilisation Médiévale, VIII), 2000.

BAER Yitzhak F., Galout. *L'Imaginaire de l'exil dans le judaïsme*, Paris, Calmann-Lévy (Essais Judaïsme), 2000.

BÉRIOU Nicole, *L'Avènement des maîtres de la parole. La prédication à Paris au XIIIe siècle*, 2 vol., Paris, Études Augustiniennes, 1998.

BIGET Jean-Louis et BOUCHERON Patrick, *L'Histoire par les sources : la France médiévale : tome II : XIIIe-XVe siècles*, Paris, Hachette Supérieur, (Les Fondamentaux), 2000.

BOBIS Laurence, *Le Chat. Histoire et légendes*, Paris, Fayard, 2000.

BOESCH-GAJANO Sofia et MODICA Marilena (éd.), *Miracoli. Dai segni alla storia*, Rome, Viella, (Sacro/Santo), 1999.

BOUCHERON Patrick et CHIFFOLEAU Jacques (éd.), *Religion et société urbaine au Moyen Âge, études offertes à Jean-Louis Biget*, Paris, Publications de la Sorbonne (série Histoire Ancienne et Médiévale, n° 60), 2000.

CAROCCI Sandro, *Il nepotismo nel medioevo. Papi, cardinali e famiglie nobili*, Rome, Viella (La corte dei papi 4), 1999.

CARPENTIER Elisabeth, *Les Batailles de Poitiers. Charles Martel et les Arabes en 30 questions*, La Crèche, Geste éditions, 2000.

DE RIQUER Isabel (introduction, trad. en espagnol, notes et index thématique), préface de María-Jesús LACARRA, *Il Novellino/El Novelino*, Paris et Rome, Éd. Memini (« Translatio », n° 4), 2000.

DE VISSER-VAN TERWISGA Marijke (éd. critique), *Histoire ancienne jusqu'à César (Estoires Rogier)*, Tome II, Orléans, Paradigme (Medievalia, série « Textes du Moyen Âge »), 1999.

DELUMEAU Jean-Pierre et HEULLANT-DONAT Isabelle, *L'Italie au Moyen Âge. V^e-XVe siècles*, Paris, Hachette Supérieur (Carré Histoire), 2000.

DOYLE William, *La Vénalité*, Paris, PUF (coll. « Que sais-je ? »), 2000.

DUVAL Frédéric (éd. critique et notes), MAMEROT Sébastien (trad.), *Le* Romuleon *en François*, Genève, Droz (Textes Littéraires Français), 2000.

FARMER Sharon et ROSENWEIN Barbara H., éd., *Monks and Nuns, Saints and Outcasts. Religion in Medieval Society. Essays in Honor of Lester K. Little*, Ithaca-New York, Cornell University Press, 2000.

FIORATO Adelin Charles et FONTES BARATTO Anna (études réunies par), *La table et ses dessous. Culture, alimentation et convivialité en Italie (XIVe-XVIe siècles)*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle (« Cahiers de la Renaissance italienne », n° 4), 1999.

FOSSIER Robert, *Le Travail au Moyen Âge*, Paris, Hachette Littératures (« La vie quotidienne »), 2000.

FOSSIER Robert, *Sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge*

occidental. Questions, sources, documents commentés, Turnhout, Brepols (« L'atelier du Médiéviste » n° 6), 2000.

GENOT Gérard et LARIVAILLE Paul (introduction, trad. en français, notes et index thématique), préface de Michel ZINK, *Il Novellino/Novellino*, Paris et Rome, Éd. Memini (« Translatio », n° 3), 2000.

GOMEZ-GÉRAUD Marie-Christine, *Écrire le voyage au XVIe siècle en France*, Paris, PUF (Études littéraires, « Recto-verso »), 2000.

HAVERKAMP Alfred, *Juden und Christen zur Zeit der Kreuzzüge*, Stuttgart, Jan Thorbecke Verlag (Vorträge und Forschungen XLVII), 1999.

HENRIET Patrick, *La parole et la prière au Moyen Âge. Le verbe efficace dans l'hagiographie monastique des XIe et XIIe siècles*, Bruxelles, De Boeck Université (Bibliothèque du Moyen Âge, n° 16), 2000.

Histoire urbaine n° 1, juin 2000, « Les loisirs et la ville : espaces, institutions, pratiques », Paris, Société Française d'Histoire Urbaine, Maison des Sciences de l'Homme, 2000.

HROTSVITA DE GANDERSHEIM, *Œuvres poétiques*, traduites du latin et présentées par Monique GOULLET, Grenoble, Jérôme Millon, 2000.

JEHAN WAUQUELIN (XVe siècle), *Les faicts et les conquestes d'Alexandre le Grand*, éd. critique par Sandrine HÉRICHÉ, Genève, Droz (« Textes Littéraires français »), 2000.

KLAPISCH-ZUBER Christiane, *L'ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, Fayard (L'Esprit de la Cité), 2000.

LAMARRIGUE Anne-Marie, *Bernard Gui (1261-1331). Un historien et sa méthode*, Paris, Honoré Champion (Études Médiévales, n° 5), 2000.

LE BLEVEC Daniel (préface de Georges DUBY), *La part du pauvre. L'assistance dans les pays du Bas-Rhône du XIIe siècle au milieu du XVe siècle*, 2 vol., Rome, École Française de Rome (coll. de l'École Française de Rome 265), 2000.

LELLOUCH Benjamin et YERASIMOS Stéphane (éd.), *Les Traditions apocalyptiques au tournant de la chute de Constantinople*, Paris, L'Harmattan, (Varia Turcica XXXIII), 1999.

LETT Didier, *Famille et Parenté dans l'Occident médiéval (Ve-XVe siècle)*, Paris, Hachette (« Carré Histoire »), 2000.

LYNDE-RECCHIA Molly, *Prose, Verse and Truth-Telling in the Thirteenth Century : an Essay on Form and Function in Selected Texts, Accompanied by an Edition of the Prose Thèbes as Found in the* Histoire ancienne jusqu'à César, Nicholasville, French Forum Publishers (The Edward C. Armstrong Monographs on Medieval Literature, 10), 2000.

MENANT François, MARTIN Hervé, MERDRIGNAC Bernard et CHAUVIN Monique, *Les Capétiens. Histoire et dictionnaire (987-1328)*, Paris, Robert Laffont (« Bouquins »), 1999.

MENNITI IPPOLITO Antonio, *Il tramonto della Curia nepotista. Papi, nipoti e burocrazia curiale tra XVI e XVII secolo*, Rome, Viella (La corte dei papi 5), 1999.

MUNIER Charles (intro., trad. et commentaires), *La vie de sainte Hildegarde et les actes de l'enquête en vue de sa canonisation*, Paris, Le Cerf, 2000.

NARDELLA Cristina, *Il fascino di Roma nel Medioevo. Le* « Meraviglie di Roma » *di maestro Gregorio*, Rome, Viella (La corte dei papi 1), 1999.

OLLIER Marie-Louise, *La forme du sens. Textes narratifs des XIIe et XIIIe siècles. Études littéraires et linguistiques*, Orléans, Paradigme (Medievalia 33), 2000.

PARAVICINI BAGLIANI Agostino, *Le Chiavi e la Tiara. Immagini e simboli del papato medievale*, Rome, Viella (La corte dei papi 3), 1999.

Penser le pouvoir au Moyen Âge, VIIIe-XVe siècles. Études offertes à Françoise Autrand, textes réunis par Dominique BOUTET et Jacques VERGER, Paris, Éd., rue d'Ulm/Presses de l'ENS, 2000.

SAYERS Jane, *Innocenzo III, 1198-1216*, Rome, Viella (La corte dei papi 2), 1999.

SHATZMILLER Joseph (Sylvain PIRON trad.), *Shylock revu et corrigé. Les Juifs, les Chrétiens et le prêt d'argent dans la société médiévale*, Paris, Les Belles-Lettres (« Histoire »), 2000.

TILLIETTE Jean-Yves, *Des mots à la Parole. Une lecture de la* Poetria nova *de Geoffroy de Vinsauf*, Genève, Droz (« Recherches et rencontres », vol. 16), 2000.

TISSIER André, *Recueil de farces (1450-1550)*, tome XIII, Genève, Droz (Textes Littéraires Français), 2000.

WINSTEAD Karen A. (éd. et trad.), *Chaste Passions. Medieval English Virgin Martyr Legends*, Ithaca et Londres, Cornell University Press (coll. Literature-Anthologies/Religion/Medieval Studies), 2000.

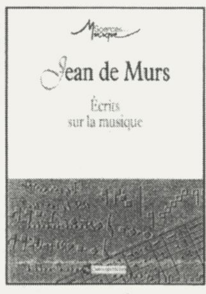
CNRS ÉDITIONS

Communiqué de presse

Jean de Murs

Écrits sur la musique

Christian MEYER



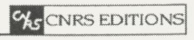
Les écrits sur la musique de l'astronome et mathématicien Jean de Murs (c. 1295-1348/49 ?) ont profondément marqué la pratique et la science de la musique des XIVe et XVe siècles. Ils figurent à cet égard parmi les témoins majeurs de la révolution scientifique et artistique que connaît la culture musicale au cours des premières décennies du XIVe siècle. La *Musica speculativa* de Jean de Murs a contribué à restaurer durablement les théories de Boèce qui avaient guidé les musiciens du Haut Moyen Âge. Ses écrits relatifs à la pratique musicale consolident l'héritage des notateurs du dernier tiers du XIIIe siècle. Les principes élaborés par Jean de Murs s'imposeront ainsi aux compositeurs et notateurs de musique jusqu'au XVIe siècle.

Christian MEYER, docteur d'État, chercheur au CNRS à l'IRPMF, est responsable de l'inventaire des sources manuscrites de la théorie de la musique médiévale auprès du Répertoire International des Sources Musicales (RISM). Il est l'auteur de plusieurs livres, notamment une édition critique *Mensura Monochordi. La division du monocorde (IXe-XVe siècles),* et de nombreux articles consacrés à la science de la musique et à l'enseignement de la musique au Moyen Âge.

280 pages, 150 francs, Collection Sciences de la musique

Contact : Communication de CNRS ÉDITIONS,
Anne Piton, Tél. 01 53 10 27 02
anne.piton@cnrseditions.fr
15, rue Malebranche - 75005 Paris
Télécopie : 01 53 10 27 27 - www.cnrs.fr/editions

Un éditeur au service de l'édition scientifique



Achevé d'imprimer par Corlet, Imprimeur, S.A. - 14110 Condé-sur-Noireau
N° d'Imprimeur : 51980 - Dépôt légal : mars 2001 - *Imprimé en U.E.*

MÉDIÉVALES
Langue Textes Histoire

Abonnements :

Université Paris VIII – PUV *Médiévales* – 2, rue de la Liberté
93526 Saint-Denis Cedex 02
Tél. 33-1-49 40 67 88 – Fax 33-1-49 40 67 53
E-mail : puv@univ-paris8.fr
Web : http://www.puv.univ-paris8.org

Distribution :

CID – 131, boulevard Saint-Michel – 75005 Paris
Tél. 33-1-43 54 47 15 – Fax 33-1-43 54 80 73

Diffusion :

AFPU-Diffusion – PUL – BP 199 – 59654 Villeneuve-d'Ascq Cedex – Tél. 33 20 41 66 95 – Fax 33 20 41 61 85

Numéros disponibles

3 **Trajectoires du sens** (1983)
11 **À l'école de la lettre** (1986)
12 **Tous les chemins mènent à Byzance.** Études dédiées à Michel Mollat (1987)
14 **La culture sur le marché** (1988)
15 **Le premier Moyen Âge** (1988)
16/17 **Plantes, mets et mots : dialogues avec A.-G. Haudricourt** (1989)
18 **Espaces du Moyen Âge** (1990)
19 **Liens de famille. Vivre et choisir sa parenté** (1990)
20 **Sagas et chroniques du Nord** (1991)
21 **L'an mil : rythmes et acteurs d'une croissance** (1991)
22/23 **Pour l'image** (1992)
24 **La renommée** (1993)
25 **La voix et l'écriture** (1993)
26 **Savoirs d'anciens** (1994)
27 **Du bon usage de la souffrance** (1994)
28 **Le choix de la solitude** (1995)
30 **Les dépendances au travail** (1996)
31 **La mort des grands** (1996)
32 **Voix et signes** (1997)
33 **Cultures et nourritures de l'Occident musulman** (1997)
34 **Hommes de pouvoir : individu et politique au temps de Saint Louis** (1998)
35 **L'adoption : droits et pratiques** (1998)
36 **Le fleuve** (1999)
37 **L'an mil en 2000** (1999)
38 **L'invention de l'histoire** (2000)

Techniques : les paris de l'innovation

Coordonné par :
Philippe LARDIN
Geneviève BÜHRER-THIERRY

NUMERO 39 • AUTOMNE 2000

PRESSES UNIVERSITAIRES DE VINCENNES

ISSN 0751-2708
ISBN 2-84292-083-X

PRIX : 100 F
15,24 €

9 782842 920838